

Ce livre est disponible sur le site de l'auteur :

<http://ertia2.free.fr/>

Ce site, intitulé

"Pérégrinages physiques et métaphysiques"

est un ensemble éclectique de plusieurs milliers de pages, entièrement personnel et libre de droit :

- Littéraires, poétiques, philosophiques,
 - des blogs citoyen (constitution, retraite, impôts...)
 - des blogs de tout et de riens
- Techniques, avec des graphes de productions photovoltaïques et de mesures météo
- Techniques avec des idées innovantes
- Musicales avec des partitions pour voix-piano et pour choeurs
- Youtube avec une trentaine de diaporamas
- Trouvailles qui ont plu à l'auteur
- et un dictionnaire Espéranto

Ce livre compile les réflexions citoyennes d'un simple citoyen :

Réflexions sur la Constitution

Même le citoyen de base peut réfléchir aux nouveaux outils de gouvernance adaptés aux mutations du monde et au technologies nouvelles.

Réflexions sur les "Communs"

Le citoyen est actionnaire de son Etat. Il délègue aux élus la gestion de la richesse nationale et du fonctionnement de la Nation qui décident du rôle respectif des secteurs publics, privés ou associatifs.

Réflexions sur les impôts

Contribution ou imposition ? **Non l'impôt n'est pas inique.** Il sert à financer les services nécessaires à la vie de chacun et au fonctionnement des entreprises françaises à charge pour chacun de payer son écot. L'impôt est conséquence et non pas cause !

Réflexions sur les retraites

Proposition pour un système de retraite générique, digne, solidaire, juste, pérenne et démocratique

Réflexions sur les risques

Un Etat averti en vaut deux. La diversité des risques et la diversité de leur impact sur le monde mérite d'y réfléchir.

Réflexions sur la dette

La **dette nationale** : une charge inutile encouragée par les financiers et les inconscients ! Un Etat qui s'endette est incohérent. Pourquoi payer plus cher un bien éternel ?

Réflexions sur la corruption

Au citoyen de s'impliquer pour contenir la corruption et pour faire émerger une pédagogie de l'honnêteté.

Réflexions sur l'éducation

Apprendre à apprendre, au deux sens de l'expression et éduquer les parents dès avant la maternité

Réflexions sur l'urbanisme

Apprendre à apprendre, au deux sens de l'expression et éduquer les parents dès avant la maternité

Réflexions sur l'énergie

Apprendre à apprendre, au deux sens de l'expression et éduquer les parents dès avant la maternité

Réflexions sur l"économie

La société économique est parfois incompréhensible. On peut aussi en pointer les indignités¹

¹ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Indignites.pdf

Pérégrinages

citoyens

Dieu ! Comme le plafond du ciel est bas ce matin !



Nous sommes emplafonnés,

sous-emplafonnés,

sous-sous-emplafonnés

*Emmurés, en-murmurés, enfermés,
renfermés*

Nous sommes confinés, confinagés, confinatonnés,

confinementés, compartimentés

Emménagés, en-ménagés âgés

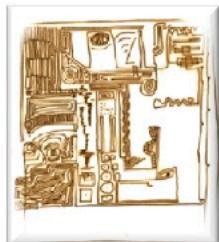
Enfermés, renfermés, en-coloqués, ensuqués, esquichés

Nous sommes réseautes,

internés, asilés,

internetés, écrantés,

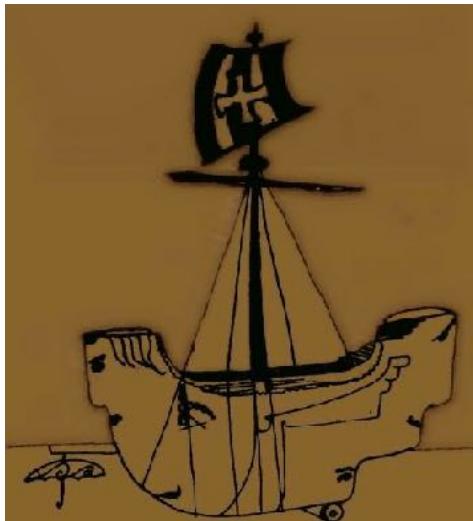
clavistés, eh ! eh !



en, an, han-soleillés

Ertiamel

Réflexions sur la Constitution



Doit-on avoir fait des études de droit constitutionnel pour s'exprimer sur la constitution et plus largement sur l'organisation de l'Etat ?

Le citoyen est le premier concerné par les textes fondateurs du pays où il vit. Il peut aussi faire part de ses réflexions et de ses utopies.

Ce document et ses différents composants sont disponibles sur:

<http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages.html>

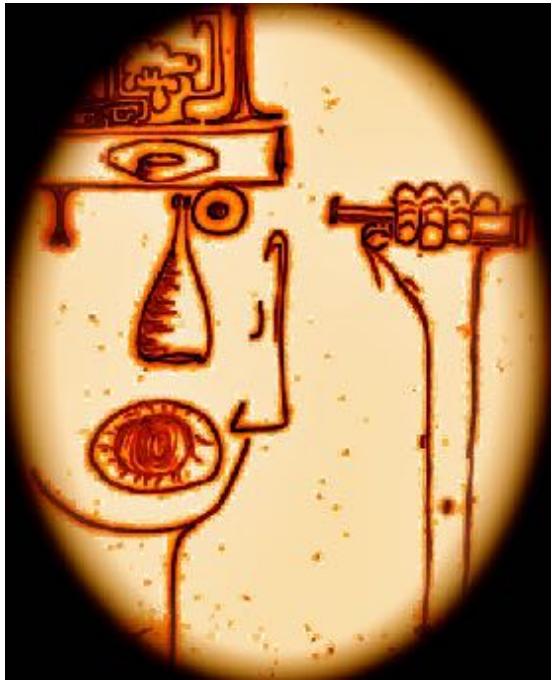
Réflexions sur la Constitution-----	4
Réflexions sur les "Communs"-----	99
Réflexions sur la fiscalité-----	143
Réflexions sur la Dette-----	169
Réflexions sur les Retraites -----	174
Réflexions sur les Risques-----	183
Réflexions sur la corruption-----	221
Réflexions sur l'éducation-----	225
Les villes de demain -----	231

"Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra ; je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain juge? Je dirai hautement : voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus."

Préambule des Confessions de Jean-Jacques Rousseau

Contexte

Lecture du futur



Le repli sur soi (les Etats Unis de Trump, le nationalisme de la droite, les intérêts corporatistes, les clôtures réelles et virtuelles, les sauve-qui-peut éducatifs,...) intervient après une période où la notion de vie en collectivité avait un sens (sécurité sociale, éducation populaire, encadrement des loyers,...).

La pandémie du Corona virus, les continents de plastique, les folies confessionnelles, le lobby de la finance légale ou mafieuse,... nous font prendre conscience de notre interdépendance mondiale, dont profitent les financiers et les industriels du monde de l'énergie, de l'eau, des militaires,...

Chacun, individuellement, dans nos civilisations occidentales, a l'impression de ne plus avoir besoin des autres et qu'il faut de défier de tous. C'est peut-être la conséquence de la société du superflu et du "buzz". Ce mot, qui n'a pas encore été traduit par l'Académie Française, fait penser à "inondation virtuelle" ou plus classique "effervescence" ou "engouement".

Avec l'émergence du "big data" et des "algorithmes", autrement dit, la fouille dans les données personnelles de tous et les analyses thématiques, chacun d'entre nous est dans un cocon d'informations qui peu à peu manipulent l'intelligence des choses. Même les pauvres en viennent à penser comme les riches. La **complexité croissante de l'humanité** favorise les géants, comme la gravitation universelle (plus l'objet est lourd, plus il attire).

Le repli sur soi entraîne un besoin d'identification à des pensées communes. Le combat pour une idée se substitue au combat pour "des idées". Avec un bon outil statistique, il devient possible pour le démiurge de ratisser une par une les petites identités pour un ticket gagnant dans le jeu démocratique.

Il est urgent que la Constitution surnage aux buzz et aux communautarismes.

Diversité sociétale

Le pays devient une patrie - la terre de nos pères - qu'il faut défendre, dont il faut marquer physiquement les limites. Encore aujourd'hui, les murs et les barbelés, autant que les censeurs autoproposés illustrent l'imbécillité identitaire. Etonnamment, le progrès des sciences et des techniques n'a pas conduit à unifier autour de lui les différentes civilisations historiques existant sur notre planète.

Les coutumes et le cadre de vie ont été imprimés historiquement par le besoin de relier la vie à une transcendance : l'hindouisme, l'islam, l'animisme, l'inuit, le confucianisme, le taoïsme, le Bouddhisme, le chamanisme, shintoïsme, le catholicisme, les protestantismes, l'église orthodoxe, les rites et pratiques des religions précolombiennes, les séquelles des dominations communistes...

A cette diversité, j'ajouterais aujourd'hui la civilisation de la moitié des habitants des USA dont la vision de la vie est surprenante.

Cette diversité des cadres de vie est étonnante, j'oserais dire « miraculeuse ». Même ceux qui font profession de philosophie ou qui comprennent les principes de la mécanique quantique n'échappent pas au besoin de pérenniser leur cadre de vie.

Même les échanges commerciaux, qui supposent que les hommes de civilisations différentes dialoguent entre eux, n'empêchent pas les guerres, les tortures et tous les comportements indignes, individuels ou collectifs. Le clivage serait-il dans nos gènes ?

Mutation mondiale

La connaissance du monde s'est enrichie de la diversité des sciences et de la diaspora scientifique. L'énergie facile et les échanges mondiaux d'idées et de marchandises ont amplifié le progrès en même temps que les déséquilibres entre les hommes, le pillage des richesses naturelles, à commencer par l'air et l'eau, et la production irresponsable de déchets et de pollutions en tous genres souvent irréversibles. Pour ceux qui bénéficient de ces déséquilibres, l'idée est que le marché se régule de lui-même, avec l'argument que la régulation institutionnelle freine l'innovation. Sur le court terme, on pourrait se leurrer. Sur le long terme, le conflit entre humanisme et égoïsme (aidé par l'émergence du superflu) risque de s'aggraver, et de d'engendrer des apprentis sorciers. Au niveau des idées, le religieux, qui avait été remplacé par le philosophe, revient perturber chacun et tous. Les gouvernements sont sous contraintes économiques et religieuses. L'horrible slogan "Chacun pour soi et Dieu pour tous" domine.

La mutation mondiale est aussi la complexité croissante de nos sociétés. Travailler au moindre coût a ses limites car le produit du travail devient lui-même complexe. L'ouvrier travaille dans un environnement sophistiqué qui peu à peu se propage à

sa vie privée. Ainsi, la Chine s'est développée et son coût du travail rejoint peu à peu celui des pays développés. Ainsi ira l'Inde et l'Asie, ainsi ira l'Afrique. Du moins espérons-le.

L'ubérisation du travail conduit à déstructurer le cadre de vie : clic + livraison ; B&B,... Les contrats (sous-traitances de sous-traitances, télétravail) s'individualisent au préjudice des plus faibles, avec des conséquences fiscales importantes, des retraites au rabais,... sans pour autant que les citoyens gagnent en liberté et en dignité, là où, au contraire, il faudrait favoriser la double responsabilité individuelle et collective (notion de citoyenneté) pour maintenir une gouvernance démocratique.

La complexité croissante est aussi économique, avec un autre horrible slogan : "Plus on est riche, moins on partage...", qui vaut aussi pour les fortunes que l'on cache pour échapper à l'impôt, qui n'est pourtant qu'une juste contribution en retour à la société qui a permis ces richesses. Pouvoir et richesse se soutiennent mutuellement avec la complaisance des media et des économistes. La notion de corruption est devenue relative. La notion de scrupule semble disparaître et la morale, face à l'explosion des situations individuelles et collectives, devient une valeur relative et fluctuante.

La **judiciarisation** remplace les rapports directs entre les hommes et paradoxalement ralentit une société qui veut toujours aller plus vite. La lenteur de la justice devient un instrument de pouvoir. Cette judiciarisation capte les forces de préventions. Faute de préventions, les actions délictuelles se multiplient et mobilisent la Police et la Justice de façon croissante.

Les **désordres climatiques** peuvent avoir un impact principal, où tous les gouvernements du monde seront confrontés à une réalité soudaine. Ils peuvent aussi avoir un impact insidieux face auquel certains voudront anticiper, tandis que d'autres laisseront pourrir la situation.

La mutation mondiale redéfinit la fonction des **frontières** entre pays. Tous (?) les pays ont une Constitution, un texte référent ayant le mérite d'exister. Ces textes fondateurs sont à relire, à expliquer, à enseigner et à débattre. La mutation mondiale nécessite leur révision, s'il est encore temps, si possible à l'abri des groupes d'intérêts et tenant compte des frontières "molles".

La **collapsologie** est une nouvelle science. Au-delà des pessimismes, les sociétés du monde entier doivent comprendre l'indispensable solidarité vis à vis des victimes de grandes catastrophes et anticiper les situations d'ampleur mondiale : éruptions volcaniques majeures, séismes majeurs, pandémies, effondrement économique,... La régulation mondiale des acteurs financiers, des systèmes d'assurances, des mouvements de population, des actions sanitaires,... est une nécessité.

Mutations technologiques

Les réseaux sociaux changent la nature des relations entre les hommes. Le pouvoir des média est malmené par la percolation de l'information immédiate et par les interprétations communautaristes. Chaque individu devient producteur de textes et d'images. Le pouvoir de la rue peut prendre de vitesse le pouvoir politique. Ces actions de masse deviennent l'action politique générale. Elles sont souvent récupérées à d'autres fins, produisent une angoisse sociale pernicieuse et radicalisent les acteurs. Inversement, les réseaux sociaux permettent le débat et le mûrissement des idées et des participants.

La robotisation change la nature des activités humaines. L'impact futur proche de la robotisation matérielle et virtuelle (ordinateurs) est difficile à cerner, entre une évolution lente et un bouleversement de nos cadres de vie. Le temps de travail globalement nécessaire à tous devrait diminuer posant le problème de l'emploi, du partage du travail et du revenu universel. Au pire, la pseudo-pensée robotisée brouillera la pensée humaine. Au mieux, elle l'éduquera. Si l'intelligence artificielle devient le reflet de nos sociétés, de nos savoirs et de nos passions, il est possible que le futur soit l'affrontement des idées par robots penseurs interposés, puis par robots guerriers...

Les métiers d'hier ne seront plus les métiers d'aujourd'hui. Les productions s'automatisent, s'autonomisent. La complexité de la vie quotidienne s'accroît en même temps que les besoins de service à la personne, les besoins de service à la collectivité et le méta-travail, dans une diversité elle-même croissante. La satisfaction des besoins réels ou artificiels ou superflus est un moteur incontournable.

Plus on fabrique, plus on consomme, plus on emploie, plus il faut fabriquer, plus il faut consommer,...

Plus on produit du lien, plus on améliore le cadre de vie, plus on offre de possibilités d'activité à chacun, moins on consomme du produit superflu.

Mais créer un emploi, c'est aussi produire du lien. Créer un emploi qui produit autre chose que du superflu. Il y a tant à faire pour que chacun puisse bien manger, bien dormir, bien vivre. Il y a de l'activité pour tous. Sachant qu'un chômeur coûte plus à la collectivité qu'une personne en activité, produisons de l'activité !

L'idée du revenu universel intéresse le milieu associatif, qui peut transformer certaines actions bénévoles en action salariée. L'idée intéresse aussi les chômeurs qui seront plus libres dans la recherche d'un emploi.

Mutations politiques

Curieusement, la monnaie unique n'a pas lissé les inégalités entre pays, sauf en matière de dumping social. Après le Brexit, nul ne peut prédire une Europe des Nations ou une explosion des nationalismes. L'Europe se mue en un patchwork de patchworks. On serait tenté de dire qu'elle n'a que ce qu'elle mérite... Une pieuvre hors de l'eau !

60 millions d'américains (le quart de la population des USA) ont créé le trumpisme. Les populistes sont à peu près dans les mêmes proportions ailleurs. Le clivage devrait s'accentuer. Pouvoirs et contre-pouvoirs vont dévier la chose publique. Les réseaux sociaux ont acquis un énorme et étrange pouvoir pour le meilleur comme pour le pire, sans que les citoyens aient acquis le recul nécessaire vis à vis de l'information vraie ou fausse, censurée ou auto-censurée.

Politique et économie tendent à se confondre. Certes le citoyen est aussi actionnaire de la fortune ou des dettes de l'Etat, mais pas que... ! Le mécanisme de "l'argent-dette²" aboutit à marginaliser les gouvernements démocratiquement élus.

Les partis politiques évoluent. Les militants, pour la plupart des adhérents en ligne avec financement participatif, sont dépossédés des débats politiques internes et de l'élaboration du programme. Ils deviennent la force de diffusion de la doctrine et la force de promotion des candidats aux élections, pendant que la force pensante est confiée à une chapelle qui sait monopoliser les réseaux sociaux. Gageons que les nouveaux partis fonctionnent bientôt de la même manière. Nous avons besoin de passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative sans tomber dans l'écueil de la démocratie directe et de la désaffection lors des élections

Respect de la diversité et promotion de la dignité

La diversité et la dignité sont des valeurs en attente d'un « recommencement », d'une pédagogie qui puisse accompagner tous les citoyens de tous les pays dans leur prise de conscience de participation à la vie collective. La suppression du service militaire a conduit à un déficit de conscience collective et à encouragé l'individualisme. Sans cesse, il faut recommencer à expliquer comment la diversité est le moteur de l'humanité, comment la dignité de tous est la posture essentielle, comment l'idée que l'intérêt individuel conduirait au bien commun est égocentrique. Sans cesse il faut recommencer à décrire les mécanismes du système dans lequel nous vivons et de ses conséquences dans la vie de tous les jours autant que dans nos futurs. Sans cesse il faut éduquer à prendre du recul face à ce que certains appellent les « post-réalités », ces réalités inventées par les pouvoirs financiers, médiatiques ou universitaires.

² <http://stanislasjourdan.fr/2011/09/23/probleme-monnaie-comprendre-argent-dette/>

Toutes les violences individuelles ou collectives sont des indignités. L'homme veut aller sur Mars, mais l'homme ne sait pas stopper la violence. L'employeur violent verbalement et dans ses agissements oublie la dignité.

A cela se rajoute une émergence forte des fanatismes et des frénétiques qui bousculent l'ordre (presque) établi. Ce qui n'est pas blasphème en France peut l'être ailleurs.

Ces querelles "mystiques" sont fatigantes et la science y est impuissante.

Les flux de population comme ceux, invisibles, des réseaux sociaux et de l'information sur Internet contribuent à la « dé-territorialisation » du religieux et à la disjonction entre religion et culture. Ce qui favorise autant la foi sans culture que la « culture » (au sens d'usages, de folklores, de traditions, etc.) sans foi, ou encore crée des frontières très instables entre les deux. (Olivier Roy, cité par Olivier Mongin)

Vertige du pouvoir

L'Histoire montre que celui qui prend le pouvoir n'a de cesse que de repousser les limites de son acquis. Les contre-pouvoirs et la séparation des pouvoirs sont essentiels pour une gouvernance digne, pérenne et efficace.

*Elargissons ! De la métaphysique au sans-domicile-fixe, de l'ultra-richesse à l'enfant dans les geôles, quels sont les principes qui peuvent guider les hommes vers un Bonheur Mondial Brut ?
Puissions-nous introduire de l'humanité dans la gouvernance !*

Alors, au 1er janvier 2018, on ne saurait ignorer les revendications des gilets jaunes³, rappelées en annexe ou les travaux de Gaël Giraud⁴ ou de Thomas Piketty⁵.

Les "Communs"

Le "bien commun" (voir le Chapitre sur les Communs) fait l'objet d'une lutte entre la convoitise de ceux qui voudraient en tirer profit et le respect de ceux qui les considèrent comme la propriété de tous. **L'air, l'eau, les savoirs, les logiciels et les espaces sociaux**, et bien d'autres choses rendent possible la vie quotidienne et le bon fonctionnement de l'économie.

³ <https://revindicationsgiletsjaunes.fr/>

⁴ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Crise%20Giraud.pdf

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Thomas_Piketty

La gouvernance d'un Etat - tout autant que la gouvernance mondiale - gère le bien commun, en principe au bénéfice de tous. C'est une façon d'évaluer la bonne gouvernance.

Les Régions

Les élites ne sont plus seulement à Paris. La province est devenue "Les Régions". Celles-ci gagnent en attractivité. L'équilibre jacobin est remis en cause. La démondialisation se fera en même temps que la régionalisation. Encore faut-il partager les compétences de gouvernance sans se perdre dans le mille-feuille administratif.

La culture

Les puissances étouffent les identités culturelles faibles, les influenceurs inondent les réseaux, les chaînes publiques sont fragilisées. La culture devient une marchandise que les Etats abandonnent à la privatisation et aux célébrations spéculatives (le buzz à tout prix, les enchères aberrantes,...)

Sur la Constitution



L'imperfection humaine nécessite des garde-fous. Un Etat de droit vaut mieux que la loi de la jungle. Encore faut-il que le cadre de vie respecte tout le monde : principes humanistes, participation du plus grand nombre à la chose publique, structure prévoyante et auto-correctrice. La Constitution devrait être le référent initial et ultime pour le bien-être du plus grand nombre.

Il y a deux façons de "constituer" la Constitution : soit on admet qu'il faut un Président et une cascade de délégation, soit on considère l'humanité dans son ensemble, composé de peuples, dont le peuple français, avec un pouvoir issu de la Constitution qu'il s'est choisi. Les institutions sont l'émanation populaire, avec ses grandeurs et ses faiblesses, ou l'émanation d'une oligarchie grande et faible elle aussi. Un peuple peut-il penser ?... Oui !

Un roi de droit divin est une solution statistiquement aussi efficace que la gouvernance par tirage au sort. Tout au plus, un roi, éduqué dès sa naissance pour régner aurait un faible avantage, non pérenne si l'on considère que le pouvoir qui dure trop longtemps a des effets corrupteurs. Les monarchies constitutionnelles sont des héritages du passé qui peuvent faire partie du patrimoine de l'humanité et aider certains à maintenir la cohésion d'un pays. Un jour ou l'autre, ce pouvoir inexplicable s'effondre.

Le sens de l'homme incite à développer la participation de tous à la gouvernance, avec des relais de pouvoir et des contre-pouvoirs et la définition de l'éthique dans tous les domaines.

Humanisme, stabilité, compétence, transparence, représentativité et pédagogie semblent des attributs essentiels de la gouvernance. Autant d'attributs qui ne font pas bon ménage avec les forces économiques internes et externes...

Propositions

Les propositions de "ré-écriture" de la Constitution ci-après sont à l'indicatif présent.

La France est une République⁶ laïque dont la Constitution s'appuie sur ses valeurs de Liberté, Egalité, Fraternité. Cette devise implique le **respect de la dignité et la solidarité de tous les êtres humains de la terre**. Elle implique aussi que l'Etat assume les besoins vitaux et la dignité de tous ceux qui résident sur son sol ou qui, résidant à l'étranger, disposent d'une attestation de citoyenneté française. Elle implique aussi "que vivent et cheminent ensemble"⁷ des femmes et des hommes de convictions ou croyances différentes, en assurant à chacune et chacun le respect par l'autre dans ses choix de vie". Les **habitants du territoire français, y compris les étrangers qui y vivent**, et les français vivant à l'étranger sont des "**Citoyens**". La liberté d'expression tient ses limites face à l'outrage à autrui, à la liberté de conscience et à la dignité de la personne.

Les distinctions subtiles actuelles ne font qu'attiser les conflits identitaires (et accessoirement embrouiller l'Administration) alors que vivre en France ou vivre en tant que français à l'étranger signifie vivre solidaire et contribuer financièrement et dans son expression à la cohérence de la société. Le principe philosophique "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse" est une bonne méthode de tolérance mutuelle.

Diderot a défini la nation comme "une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue du pays, renfermée dans de certaines limites, et qui obéit au même gouvernement." sans un mot sur l'histoire, la culture, la langue ou la religion. Merci Diderot.

La liberté de pensée, de conscience et de religion (et de croyance) (art. 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme) est aussi un acquis précieux pour les athées, les agnostiques et les indifférents.

*Les **Commis internationaux** (ambassadeurs,...) doivent avoir pour principe de s'exprimer en référence à ces valeurs et ne pas laisser l'économie réelle et virtuelle décider des rapports entre les peuples. Les statuts (Constitutions) des organismes internationaux sont aussi à réviser, afin que les conflits entre Etats se résolvent par la négociation et non par la force.*

*On suppose que les **frontières** restent dans leur rôle actuel. Mais la Constitution devrait prévoir un article permettant de diminuer progressivement leur rôle de corset*

⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9publique>

⁷ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/rapport_annuel_de_lobservatoire_de_la_laicite_2019-2020.pdf

juridique d'un pays... Les femmes avaient un corset. Elles l'ont jeté depuis longtemps !!! Souhaitons que les frontières disparaissent un jour elles-aussi. Cet effacement ne peut être qu'un processus lent, à l'échelle de plusieurs siècles. La prise de pouvoir de la Commission européenne a trouvé ses limites et peut-être son désastre.

La laïcité implique que les décisions de l'Etat et des collectivités territoriales sont exclusivement rationnelles hors de toute provocation idéologique (religieuse, spirituelle, philosophique,...). L'Etat assure les Libertés de pensée et de culte à condition qu'elles ne bafouent pas les lois, en particulier que tous les enfants aient accès à l'éducation citoyenne et à une explication rationnelle du fait philosophique sous toute ses formes, et que les communautés de vie ou de pensée respectent la dignité de leur membres et la dignité de leur environnement. La notion d'exclusion n'est pas une notion républicaine.

La Nation doit "être visible" par tous, au travers de ses rites : fêtes nationales, élections, actes d'Etat civil, Service civil, parrainage républicain, reconnaissances familiales, conférences de presse, sites de référence, conseils municipal, départemental, régional, agenda parlementaire et ministériel, déclarations fiscales, vacances scolaires, journées portes ouvertes, magasines officiels... Plusieurs fois dans l'année, chaque citoyen devrait "voir" son appartenance à la nation et reconnaître son cadre de vie et ceux qui le bâtiennent et l'entretiennent.

La Constitution prévoit le juste **équilibre entre l'Etat et le citoyen** et implique le Parlement dans les décisions dites de Raison d'Etat.

La Raison d'Etat est trop souvent invoquée. Le secret défense, les conseils de défense ont comme limites le respect de l'intelligence citoyenne.

L'Etat s'inscrit dans la **préservation internationale de la planète** par le respect de l'environnement et de la diversité biologiques, par la lutte contre le dérèglement climatique.

*Quelle Terre laisserons-nous à nos enfants ? Une planète difficile à vivre est annoncée. Les problèmes n'auront pas de frontières. Bon gré, mal gré, même les puissances financières finiront par comprendre qu'elles ont besoin des Etats et les Etats finiront par comprendre la nécessité d'un concertation, d'une coopération et d'un contexte juridique supranational pour les atteintes à la Planète. L'ONU doit évoluer dans ce sens. Dès aujourd'hui, inscrire la sauvegarde de la Planète dans la **Constitution** est un acte pédagogique tant pour les citoyens français que pour les autres nations.*

L'eau, l'air, la mer, les déserts, les forêts primaires,... sont un bien commun de l'humanité. Il faut agir avant qu'ils ne deviennent des marchandises cotées en Bourse.

La langue de la République est le français

Les langues vernaculaires sont la première protection des patrimoines collectifs et un facteur de biodiversité, sur laquelle l'évolution de notre univers est fondé. La liberté

d'expression implique la liberté des langages sur toute la planète tout autant que leur sauvegarde. Une langue qui meurt est une civilisation qui s'éteint, une diversité qui s'amenuise.

Les traductions administratives en français devraient être à la charge des demandeurs, contrairement à la complaisance habituelle.

La Constitution prévoit les procédures permettant de **se réformer elle-même**. Ce socle politique est au-dessus des pouvoirs en place.

Le pouvoir exécutif ne saurait être le moteur et l'instrument de modification de la Constitution.

Le Parlement, qui est la force législative, devrait assumer les outils pédagogiques, les structures de débat et l'enquête d'utilité publique de toute modification constitutionnelle à soumettre au suffrage universel.

La Constitution protège l'Etat contre les abus de pouvoir, définit une claire séparation entre les média et le pouvoir politique (utilisation abusive des média et atteintes à la liberté d'informer), **définit la notion de responsabilité politique** et définit clairement les compétences relatives de l'Europe.

Une élection risque de faire le jeu de groupes d'intérêt pesant sur les candidats aussi bien que sur les élus. La limitation de la durée d'un mandat et le non-cumul devraient limiter l'impact des groupes d'intérêt.

Les élus, les forces de l'ordre, les juges et les forces militaires doivent être encadrés par un **Conseil des Pouvoirs**, dépositaire des patrimoines et chargé de repérer les conflits d'intérêts des personnes physiques. Il présente ses conclusions à la Cour d'Etat (Conseil d'Etat) qui juge les destitutions éventuelles, avec obligation de transparence.

Le temps judiciaire est trop long par rapport au temps politique et les principes de la Justice commune sont difficilement applicables aux décideurs élus.

La Constitution doit protéger la République des actions économiques (multinationales), des **réseaux sociaux ou religieux** et des actions de masse qui la mettraient en péril

Les tribunaux civils sont incomptétents dans le traitement des actions engagées contre l'Etat. Une structure de concertation à vocation de conciliation et de pédagogie préventive pourrait assumer cet interface entre l'Etat et ces cristallisations.

*La gestion des conflits (individuels, collectifs, industriels, administratifs, régionaux, nationaux) devrait obéir à des principes forts favorisant la **prévention** systématique (bien moins coûteuse que la sanction ou la réparation), la transparence des motifs de conflits, l'arbitrage, le dialogue, la conciliation. Ces principes sont plus larges que la notion de Justice.*

La Constitution prévoit les **situations de crise**, la capacité de la France à y faire face par ses propres moyens locaux et nationaux et par des moyens de réciprocité avec les autres Etats Européens ou Internationaux et les procédures de sortie de crise. La licence d'office est un moyen légal de mettre en oeuvre des brevets susceptibles de porter atteinte à la sécurité sanitaire ou économique des citoyens.

Malheureusement, le pire n'est jamais souhaitable, mais il faut faire face aux situations extrêmes de conflits internationaux, de blocage institutionnel, de terrorisme, de soulèvement populaire.

La collapsologie est une science politique et industrielle. C'est le rôle de l'Etat de s'assurer de la capacité des Terroirs, des Régions et de la Nations à faire face à des phénomènes imprévus de grande ampleur.

L'état d'urgence signifie que les citoyens acceptent que le Gouvernement prenne, pour la sauvegarde de l'Etat, des décisions contraires aux intérêts particuliers ou aux intérêts de groupes considérés comme "toxiques". Les conditions de proclamation de l'état d'urgence et de fin de l'état d'urgence sont à définir collectivement : pédagogie, débat, projet d'inscription dans la Constitution, vote à majorité importante (2/3 des députés).

La mobilisation de l'armée à l'extérieur est faite en deux étapes. Une Commission limitée (pour des facilités de prise de décision dans l'urgence), composée d'élus, eux-mêmes élus proportionnellement à leur groupe parlementaire et de membres du gouvernement agréés par le Parlement, active les forces à engager et active un débat parlementaire prioritaire pour confirmer cet engagement. La Commission décide elle-même le huis-clos de ses débats.

La mobilisation de l'armée à l'intérieur du territoire national est à débattre. La notion de guerre civile est trop dramatique...

Le blocage institutionnel ne peut entraîner directement les pleins pouvoirs à l'exécutif. L'urgence des décisions à prendre peut nécessiter différentes procédures...

Le fichage à outrance et les décrets pris lors des crises doivent être revus avec des procédures de sortie de crise qui redonnent à tous un statut de citoyen libre car, se savoir surveillé incline à la docilité.

La licence d'office (ou la préemption ou l'expropriation d'un brevet) définit l'obligation de coopération d'un titulaire de brevet jugé d'utilité publique. Un refus peut être considéré comme un délit, voire un crime. Le dédommagement est négocié juridiquement au départ et renégocié à l'issu de la crise.

La Constitution prévoit que les actions de l'Etat s'inscrivent dans le respect du futur de la planète et de ses habitants et dans l'accroissement permanent des connaissances. En particulier, la Constitution prévoit l'**obligation d'un fond de garantie pour les investisseurs étrangers**.

Il importe qu'un groupe de citoyens puisse vérifier que les actions législatives et exécutives ont un volet "Respect du futur". Ce rôle pourrait être assumer par le Conseil des pouvoirs.

La protection de l'environnement, la construction d'un cadre de vie digne pour tous, la gestion écologique de l'énergie sont des fondements constituants essentiels. A noter l'intérêt pour des mini-centrales nucléaires (Projet PELE) et des mini-centrales à charbon non polluantes (<https://netpower.com/technology>).

Notion de Posiwatt⁸

L'éducation et la recherche sont des obligations constitutionnelles et des fonctions régaliennes. L'accès au savoir, à hauteur des capacités de chacun, doit être garanti pour tous.

La main-mise par les multinationales sur les entreprises françaises asservit celles-ci aux décisions des actionnaires ou des fonds de pension pour qui la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'entreprise n'est pas un critère de fonctionnement. La fermeture d'une entreprise sous-tutelle étrangère doit entraîner de forte pénalités, quitte à diminuer l'attractivité de celle-ci vis à vis à vis des investisseurs.

Extrait du programme du PS 2022 :

"Si l'emploi manque, le travail ne manque pas et chacun peut, par lui-même, faire le constat que, partout sur nos territoires, de nombreux besoins sont insatisfaits en matière social et environnementale.

Nul n'est inemployable dès lors que les politiques de l'emploi prennent d'abord en compte la centralité de la personne et que l'on construit l'emploi autour d'elle.

Le coût de la pauvreté est supérieur au coup des politiques de lutte contre la pauvreté."

La Constitution inscrit clairement que les actions de l'Etat respectent la **dignité** de tous et conduisent à la **subsistance**, à un **travail** (ou à une activité socialisante) et au **logement** pour tous et à la **prévention** de la violence individuelle ou collective, physique ou morale, y compris dans les prisons.

*Toute personne présente sur le territoire ou dans une situation dépendante de l'action de l'Etat doit être protégée dans ses besoins vitaux et dans ses conditions morales (harcèlement, lenteur administrative, habitat...). Le **revenu de base** en est une clé, le logement décent en est une autre. Les alternatives à l'emprisonnement⁹ sont une une façon de lutter contre la récidive et contre la surpopulation carcérale.*

*Les **prisons** doivent préserver la dignité des prisonniers et du personnel pénitentiaire. La privatisation des prisons conduit à l'indignité. Dans les pays qui disposent de prisons d'Etat et de prisons privées, le taux de récidive est plus élevé dans celles-ci. Globalement les prisons privées coûtent plus à l'Etat que les prisons privées où*

⁸ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Sortir_du_nucleaire.pdf

⁹ https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Alternatives_emprisonment.pdf

l'indignité est plus forte (pour faire des économies). Dans l'objectif de réinsertion par le travail, celui-ci doit être reconnu comme partout.

Trop d'individus ou groupes d'individus s'arrogent le droit d'interdire l'expression des idées qui leur déplaisent. La violence morale est un fléau insidieux.

La Constitution inscrit clairement les limites de l'Etat en matière de **fichage** des citoyens et les obligations de l'Etat envers la liberté de l'information.

L'évolution des moyens technologiques incite les Etats à constituer des fichiers de plus en plus précis sur les citoyens, ciblant les opinions politiques ou religieuses, les participations aux manifestations, voire les informations médicales ou les orientations sexuelles. La reconnaissance faciale et les drones deviennent des armes soi-disant nécessaires pour le maintien de l'ordre (le gouvernement chinois arrive par ce moyen à un encadrement collectif coercitif). La CNIL n'a plus les moyens suffisants pour contrôler la légalité des collectes d'information.

Tous les signaux que nos organes produisent, que ce soient les activités cardiaques, cérébrales, électrodermiques ou oculaires, vont progressivement être captés et analysés par des algorithmes d'IA. Il est essentiel que la Constitution encadre les captations de données biométriques qui ne devraient être possibles qu'au seul bénéfice des usagers. (Nataliya Kosmyna)

L'information est un "commun" essentiel pour le citoyen qui doit être protégé contre les positions dominantes et les informations fausses ou travesties.

La Constitution établit que les **relations internationales** doivent être équilibrées, y compris à l'intérieur de l'Europe, quitte à sanctionner les entreprises publiques ou privées prédatrices. La Constitution affiche clairement les principes qui guident ses relations avec les dirigeants et leurs affidés qui **bafouent** les Droits de l'Homme dans leur pays ou se comportent comme des prédateurs. La Constitution définit la notion de complicité dans les actions portant atteintes à la dignité des peuples.

Les actions commerciales dans les pays défavorisés sont la plupart du temps négatives pour ceux-ci, avec les conséquences sur le taux de demandeurs d'asile et de réfugiés économiques voire climatiques.

La politique mondiale doit s'opposer au pillage des matières premières et promouvoir l'éducation à l'autonomie pour tous, dans tous les domaines et dans tous les pays. Un pays apaisé et des citoyens responsables devrait être un objectif premier. L'ONU (l'Unesco), l'OTAN, la Banque mondiale, le FMI, devraient être des créateurs de sérénité plus que des créateurs d'impasses.

Le micro-crédit, aujourd'hui perverti par les organismes financiers, doit être encadré pour que son but soit uniquement la lutte contre la pauvreté.

Les guerres sont autant d'échecs des hommes à vivre entre eux.

La Constitution établit que les **procédures d'arbitrage** dans les affaires impliquant l'Etat face à des intérêts privés en France sont traitées par la Justice française et celles impliquant l'Etat face des intérêts extra-nationaux sont traitées en toute transparence par une instance de Justice internationale reconnue par tous les Etats.

Le recours à l'arbitrage international a évolué pour permettre aux parties de différentes juridictions, origines linguistiques et culturelles pour résoudre leurs différends de manière définitive et contraignante, généralement sans les formalités des règles de procédure de leur propre système juridique.

Les traités de libre-échange ne sauraient être un système juridique hors des Etats.

Les multinationales ont réussi à instaurer un Tribunal arbitral indépendant avec des juges nommés hors des corps officiels de Justice, qui aboutit à des décisions opaques mettant l'Etat à la merci des multinationales et que l'on entend des arguments aussi cyniques que celui-ci :

"L'opportunité de pouvoir être entendu devant un tribunal d'arbitrage international, ça a été un vrai soulagement pour nos actionnaires, savoir qu'on allait pas dépendre du bon vouloir d'un juge d'une zone rurale agissant sous la pression du maire de sa commune."

La mondialisation et la globalisation sont une réalité économique mais le droit ne s'est ni mondialisé ni globalisé. L'un sans l'autre ne fonctionne pas. Les multinationales optimisent leurs coûts à l'échelle mondiale, provoquant des guerres commerciales entre nations et des inégalités à tous les niveaux.

Exemple, un T-shirt fabriqué au Bangladesh et vendu en Europe ne respecte pas le droit du travail Européen, preuve est qu'il y a mondialisation et globalisation économique mais sans le droit qui va avec. Cela ne fonctionne pas. Il faut donc un droit international unique et, d'urgence, une instance juridique internationale reconnue par les Etats et tenu par un corps de magistrats ayant des diplômes reconnus par les Etats.

La Constitution définit que l'Etat est **régulateur de richesses** et que ses actions ont une fonction redistributrice entre individus et entre collectivités, qu'il équilibre les Régions entre elles et face à l'Etat, qu'il équilibre le local face à l'international, qu'il équilibre le rapport entre employeurs et employés, qu'il équilibre le monde amateur et le monde professionnel, qu'il fasse la différence entre propriété lucrative et propriété d'usage...

La TVA sur les produits de première nécessité devrait être très faible tandis que celle sur le superflu ou les produits de luxe très élevée. Les contributions directes doivent avoir un effet redistributeur, y compris sur le patrimoine individuel.

Les contributions directes doivent être plus importantes pour ceux qui profitent de la bonne organisation de la société. Elles sont un juste retour de l'utilisation des Services publics dans l'acquisition de leur richesse ; les

incitations fiscales sont essentiellement à but social et les subventions sont essentiellement ciblées sur l'utilité nationale.

Les entreprises fonctionnent sur un contrat entre l'employeur qui a besoin de ses employés pour faire fonctionner son entreprise et les employés qui ont besoin d'un employeur pour assurer leur emploi. Les besoins satisfaits de façon dissymétrique conduisent à une culture de l'affrontement. Le respect mutuel conduit à la culture du dialogue. La Constitution doit garantir ce respect mutuel, par exemple en imposant la présence et les voix des représentants du personnel dans les conseils d'administration et en précisant sur les contrat d'embauche la notion de respect mutuel entre les employés et les dirigeants. La jurisprudence prudhommale devrait illustrer les attitudes irrespectueuses.

Les décisions sont à prendre au plus près possible des terroirs, avec les concertations ouvertes à tous les niveaux. La Constitution incite tous les citoyens à leurs responsabilités. Les disparités territoriales sont en progression. Il serait temps de renouer avec un Commissariat au Plan capable de définir des objectifs de développement harmonieux sur l'ensemble du territoire.

La Constitution inscrit clairement que les **aides de l'Etat** soient ciblées sur la réduction des inégalités, le bien-être de tous et le développement harmonieux des territoires. L'Etat et l'entreprise sont deux pôles complémentaires, dont la coopération doit être la règle. L'Etat et les associations le sont aussi.

L'aide de l'Etat à des sociétés qui offrent de gros dividendes à leurs actionnaires doit être conditionnée par un effort équivalent des actionnaires. Le chantage à l'emploi n'est pas tolérable tant que les dividendes permettent de maintenir celui-ci.

Les aides doivent se faire dans la transparence totale (argumentaire, avis des élus, montants affectés, vérification de la bonne utilisation, avec une page web par ligne budgétaire ciblée). Le maquis des subventions et la complexité de leurs procédures sont à éclaircir.

La Constitution définit que l'Etat est le garant de l'action sociale qui assure aux habitants de France et aux Français à l'étranger le minimum vital, gîte, couvert, éducation, santé, justice et conditions dignes des retraites et de la fin de vie. L'Etat protège les citoyens contre les accidents de la vie et les situations d'indignité. La Constitution définit que les actions de l'Etat sont organisées au plus près des citoyens et non pas organisées en fonction de critères économiques individualisés.

La santé, de la naissance à la fin de vie, l'école des parents (apprendre à être responsable), la mono-parentalité, le chômage, la retraite, les handicaps, les sinistres et les catastrophes, le mal logement, la prévention sociale,... sont l'affaire de tous.

Les réseaux sociaux promettaient un accès fantastique à la connaissance, à l'information et au débat. Ils sont devenus une bombe à retardement : parents et

enfants se cloisonnent face à leur écrans, se repaissent d'un contenu flasque, laissent les fausses informations noyer celles qui pourraient éléver les consciences.

Les assurances privées ou les mutuelles complémentaires ne concernent que ce qui n'est pas indispensable à une vie individuelle et collective dans la dignité.

Le "Revenu de base" est la base d'une société humaine, d'une société confiante et d'une société solidaire avec les accidentés de la vie. Le petit nombre de soi-disant profiteurs ne saurait être un prétexte pour refuser que les plus démunis subissent la double peine d'une vie de pénurie et d'un frein à l'accès à une vie normale, à la recherche d'un travail ou d'une activité bénévole. Pour les plus démunis, un revenu garanti vaut mieux qu'une assurance chômage. Ceux qui sont dans l'économie du superflu peuvent participer par une augmentation presque indolore de leurs contributions directes. Encore faudra-t-il protéger les bénéficiaires les plus pauvres des "prédateurs" (usuriers en tous genres, arnaqueurs,...)

La Justice n'est pas une machine. Elle se donne le temps de réfléchir, mais pas plus, en intégrant toujours une dimension humaine dans ses décisions. Les jurés en sont la preuve, tout autant que les procédures de conciliations dans les litiges entre citoyens.

L'équilibre des négociations avec les sous-traitants est une nécessité. Acheter un produit (souvent agricole) en-dessous de son prix de revient est indigne. Le dumping au niveau national devrait être sanctionné. Le dumping extérieur échappe malheureusement à ce jugement, du fait des règles commerciales qui interdisent les taxations à l'importation. La Constitution devrait inciter à la transparence quant à la provenance des marchandises, seule incitation possible pour le respect du travail local.

Les chaînes de sous-traitances opacifient les responsabilités. Les victimes de préjudices ne sont face à une jungle où le jeu est d'assumer le moins possible ses engagements contractuels.

Dans un monde où l'argent va à l'argent, les grosses sociétés se développent au préjudice des petites sociétés. Les grosses opérations financières intéressent plus les banques que les petites aides au tissu des petites entreprises. La banque promeut les constructions d'immeubles mais reste frileuse pour les logements individuels. La Constitution devrait définir l'égalité de traitements dans les accès au crédit.

La "re-localisation" des Services Publics est un constituant essentiel. Fermer un bureau de Poste pour raison économique est un signe de déshumanisation de l'Etat.

Le pouvoir politique doit comprendre que la prévention est plus humaine que la coercition. Les forces de l'ordre aident autant qu'elles "ordonnent". Par exemple, un CRS peut positivement être Maître Nageur, un policier être un formateur en cours d'éducation civique ou en auto-école, un ilôtier peut mettre en relation un jeune pour le service d'un vieux ou d'un handicapé,...

Les transports urbains et ruraux gratuits sont un service citoyen. L'internet rural est aussi d'utilité publique. (sauvons notre campagne et nos bourgs)

Le système actuel de retraite qui fait payer par les actifs les pensions des retraités est plus humain qu'un système par épargne-retraite. La retraite doit être solidaire et socialisée. La Constitution devrait prévoir l'équilibre de ce système, en laissant à chacun de décider de son âge de départ.

La Constitution définit comme atteintes à l'Etat l'évasion fiscale, la fraude fiscale et la circulation occulte de l'argent. L'Etat garantit que tout **échange commercial donne lieu à une rétribution de l'Etat** (sans qui ces échanges ne pourraient avoir lieu).

L'évasion fiscale se traite au niveau international. Un premier pas peut se faire au niveau de l'Europe. Un service indépendant (Conseil des pouvoirs ?) pourrait définir un label "Contribue à la richesse nationale" pour les entreprises dont les bénéfices réalisés avec l'argent des Français sont clairement imposés en France (en sus de la TVA).

Les transactions financières doivent être considérées comme des échanges commerciaux et taxées à ce titre.

La main-mise des mafias sur les entreprises en difficultés, pour blanchir l'argent sale et jouer les usuriers, est une gangrène. Autant il est important de construire un Etat de Droit fort pour ne pas installer la corruption à tous les étages, autant il importe que le citoyen ne fasse pas les frais d'un pseudo-état d'urgence propre à restreindre ses libertés

Il est important que les lois soient étudiées aussi sous l'angle de la redistribution des richesses entre les individus et entre les collectivités. Les régions riches ont une responsabilité vis à vis des régions pauvres. Les niches fiscales ou les héritages ne doivent pas défaire la progressivité des contributions directes (l'Etat ne doit pas donner d'une main ce qu'il prend de l'autre).

Voir les Réflexions sur la fiscalité (en annexe)

La Constitution prévoit la **sauvegarde des "communs"** face à l'accaparement privé ou multinational ou à des décisions européennes contraire au principe de subsidiarité (remise en question de la Politique Agricole Commune, axée sur la défense de l'agriculture industrielle) ou à des conditions de concurrence "déloyales". En particulier la Constitution définit l'eau et l'assainissement comme un droit public inaliénable sur la totalité de son cycle. La Constitution prévoit que le Droit de propriété et la liberté d'entreprendre sont soumis aux objectifs de développement durable et à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (et des actionnaires) et des particuliers.

L'air, l'eau, l'énergie, le savoir, les transports, l'information, le minimum vital, les œuvres d'art et tous les canaux afférents (routes, chemins de fer, ports, aéroports, réseaux physiques et virtuels, gestion des déchets, inaliénabilité des semences naturelles, droits d'auteur abusifs,...) sont la base de la vie sociale. Toute

privatisation de ces fondamentaux conduit aux inégalités (plus on est riche, moins on partage), entre individus, entre quartiers, régions, pays. La Constitution devrait définir l'illégalité de toute action ayant des conséquences appauvrissantes.

La Constitution définit les moyens pour la prévention des catastrophes (définition par anticipation des responsabilités, identification permanente des risques,...) et pour le traitement égalitaire des conséquences. Les assureurs et ré-assureurs font un travail d'utilité collective que l'Etat (les citoyens) doit encadrer. Le citoyen seul a rarement la capacité et le recul pour anticiper les dégâts d'une épidémie, d'un désordre météo centennal, d'un séisme, d'une pollution majeure,...

Le protectionisme est un outil diplomatique qui pourrait pénaliser les biens, services et capitaux des pays qui ne respectent pas la dignité de leurs salariés, qui contournent l'impôt (et offrent moins cher de ce fait), qui ne respectent pas l'environnement... Seule la saine concurrence est admissible.

La bio-sécurité ne saurait être un prétexte pour une industrialisation effrénée de l'élevage et de l'agriculture, au rebours par exemple d'une installation chinoise produisant 2,5 millions de porcs annuellement !

La bétonnisation des surfaces est une atteinte à l'intégrité de la planète.

La Constitution prévoit que l'Etat soit financièrement et économiquement indépendant mais soumis à l'obligation de **rembourser ses dettes...** et donc de contrôler son budget.

L'Etat est une institution pérenne et ne saurait dépendre d'institutions qui ne le sont pas. La dette profite à ceux qui prêtent et coûte à ceux qui empruntent. Néanmoins, il est malsain que le pouvoir politique puisse (é)puiser sans retenue dans les caisses de l'Etat.

L'Etat et ses institutions territoriales peuvent emprunter à la Banque de France et la Banque des Dépôts sous réserve d'un dépôt de garantie par des organismes privés, en toute transparence, sous le contrôle d'une Autorité financière responsable devant le Parlement.

Les participations de l'Etat ne doivent engager que lui. En particulier, l'Etat ne saurait investir dans des opérations le mêlant aux paradis fiscaux ou à brader ses avoirs dans les niches fiscales.

*"Trop d'Etat tue l'Etat" est un slogan désolant qu'une minorité a réussi à populariser. Cependant, un immense effort pédagogique est à entreprendre pour faire comprendre que les **dettes ont un coût** et qu'il faut soit se passer de services publics (avec les effets pervers sur les emplois et sur l'activité économique) soit augmenter les recettes de l'Etat.*

*Les analyses "coûts-bénéfices" des dépenses de l'Etat valorise le **coté humain** dans les décisions. Par exemple, quand comprendra-t-on que la fermeture d'un service*

public de proximité entraîne la nécrose d'un territoire, ou que externaliser la pollution ou déverser des déchets toxiques dans les territoires pauvres est indigne ?

Prévenir plutôt que guérir est infiniment moins coûteux.

La Constitution prévoit que «la loi garantisse les expressions pluralistes des opinions.» dans le respect de la dignité de tous.

La notion d'atteinte à la dignité est délicate et difficile à juger et à sanctionner. Un jury populaire serait bienvenu.

La transparence des données publiques est importante, mais là encore, leur masse devient gigantesque autant qu'informe et dangereuse. Les officines de filtrage et d'analyse sont d'un coût incompatible avec un accès populaire. Les groupes d'intérêts économiques et associatifs pourront orienter ces officines, avec toutes les dérives que cela peut entraîner.

La Constitution prévoit aussi que la loi détermine les principes fondamentaux de l'**éducation citoyenne** et son adaptation à l'**ère numérique**.

*Espérons que l'éducation populaire revisitée avec les nouvelles technologies de la communication fasse partie du champ de ces lois. L'éducation citoyenne garantit que tout citoyen soit capable de comprendre les concepts de dignité, de solidarité et de diversité, de connaître ses droits et devoirs, de comprendre et d'appliquer les mécanismes de la vie de la société y compris la **conciliation avant le conflit et la judiciarisation**, d'être formé à l'acquisition de nouveaux savoirs et à leur transmission (apprendre à apprendre, aux deux sens de l'expression) et de comprendre et défendre la notion de "**patrimoine de l'humanité**". L'éducation citoyenne doit aussi faire comprendre la nécessité des contributions financières directes et indirectes de chaque citoyen et de chaque entreprise, la façon dont l'Etat et les élus peuvent gérer le Trésor public et la nécessité d'un système redistributif.*

*Internet et la télévision doivent offrir une **information citoyenne indépendante**, imposée dans la Constitution, sur des media publics à capitaux nationaux, sur un cahier des charges et sous tutelle d'un Contrôleur agréés par le Parlement. Les sites Internet nationaux sont soumis à un service d'ergonomie dont le rôle est de présenter une information digeste, facile d'accès, non contradictoire, complète et à jour. Une formation spécifique de ces ergonomes est à prévoir.*

*La main-mise des pouvoirs forts sur les réseaux sociaux (Chine, Inde, Russie,...) est un grand danger pour les démocraties dans le monde, à charge pour nous de **protéger les lanceurs d'alerte**... La préemption privée des plateformes et l'appropriation gratuite et insidieuse des données individuelles engagent une économie parallèle tout aussi dangereuse. Le Commissariat au Plan pourrait jouer le régulateur de la rente financière, d'agglomération, digitale et d'influence (ploutocratie).*

La Constitution prévoit que les citoyens soient représentés par un **Parlement**, par un **Sénat** et par des **conventions citoyennes**.

La représentativité des citoyens est un casse-tête. Il faut représenter des idées, des terroirs et la diversité des citoyens : enfants, célibataires, famille, population âgée autonome ou dépendante, travailleurs et chefs d'entreprises, sans-emplois, bien et mal-logés, secteur privé et public,... Il faut permettre à tous de s'exprimer et de comprendre les lois et les débats qui y conduisent. Il faut assumer les décisions et les actions de l'Etat et savoir révoquer les responsables

La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est un principe fort. Par contre le **pouvoir économique** doit être encadré et **protégé des systèmes qui contournent les Etats.**

On pourrait imaginer une procédure élective des différents ministres ?

La Constitution définit le salaire des élus et des membres du gouvernement, indexé sur le salaire minimum en vigueur et fixé selon la charge.

L'élu parlementaire participe aux commissions. Son travail est rémunéré en conséquence (présence et rédaction) ainsi que sa participation active (prise de parole) aux débats de l'assemblée. Les frais liés aux charges sont indemnisés et publiés. La Constitution fixe les indemnités de fins de mandat, ainsi que les modalités d'absence et de retour à la vie civile. Le travail des collaborateurs est déclaré. Les rémunérations, définies par le Conseil des Pouvoirs, sont fiscalisées.

A l'instar des grandes sociétés, le citoyen-actionnaire approuve le salaire de ses dirigeants. Seul un référendum permet de modifier ces rémunérations.

Citoyenneté

La Constitution définit que les citoyens choisissent leurs représentants pour la conduite de l'Etat. En corollaire, les citoyens peuvent engager des procédures de révocation auprès du Conseil des pouvoirs. En contrepartie, la Constitution définit les devoirs des citoyens.

Le **Corps électoral** est composé de toutes les personnes de la société française de plus de 18 ans et s'étant inscrites sur les listes électorales de leur lieu de résidence principal. Les étrangers vivant en France doivent pouvoir s'exprimer comme leurs voisins locaux, sauf aux élections européennes.

L'inscription suppose une instruction civique préalable, rafraîchie périodiquement, afin que chacun sache son poids dans les choix de société et comprenne le rôle des élus. Tout candidat à un mandat électif devrait recevoir préalablement l'instruction civique nécessaire à la fonction briguée. Le contenu pédagogique de ces modules est à établir et à rafraîchir en permanence par le Conseil des Pouvoirs. Cette instance apparaît fondamentale pour la stabilité et l'humanisme de la gouvernance. Les membres de ce Conseil sont élus à titre individuel sur la base de leur curriculum citoyen et renouvelés partiellement à chaque rendez-vous électoral.

Le fichier national des électeurs devrait être modernisé pour être constitué en temps réel par un agent assermenté qui vérifie l'identité du demandeur et inscrit celui-ci en temps réel dans le fichier national. Le fichier comporte exclusivement les éléments suivants (respect de la vie privée) : la mairie où se fait la demande, la date de la demande, le nom, le prénom, la date de naissance du demandeur et le type et numéro de la pièce d'identité ou de l'attestation de résidence présentée (à l'exclusion de l'adresse géographique ou numérique). Le fichier national vérifie les cas d'homonymie, de décès ou d'interdiction électorale et le signale sur les listes dans les bureaux de vote. Cette vérification suppose un croisement avec les services de l'état civil, ce qui suppose l'informatisation complète de ces services, y compris pour les français nés ou morts à l'étranger. La probabilité que deux votants aient le même identifiant électoral et votent dans le même bureau est très faible mais, pour rester dans la rigueur électorale, en respectant la vie privée, il faut ajouter un indice de levée d'homonymie, incrémenté lors de la création du fichier. Ce fichier devrait être publié sur Internet (avec sa mise à jour en temps réel), puisque c'est le fichier des personnes qui ont déclaré leur volonté de participer publiquement (c'est pourquoi le fichier est télé-accessible) aux élections et aux référendums. Ce fichier est totalement déconnecté du fichier cadastral. C'est la pièce d'identité ou l'attestation de résidence qui fait foi du lieu de résidence.

Le déplacement physique dans les bureaux de vote est symboliquement essentiel. Le vote par procuration reste possible avec un mandataire physique. En particulier, les votes blancs et nuls sont représentatifs de l'expression des citoyens et doivent être comptabilisés séparément pour être intégrés dans le calcul du quorum.

Le vote électronique à distance risque de dévaloriser les choix des citoyens et pose des problèmes de contrôle individuel et des risques de manipulations informatiques. Le citoyen est un être physique. En votant dans un bureau de vote, il affiche son existence et constate l'existence des autres citoyens et des responsables du bureau de vote.

Les machines à voter en bureau de vote ont un intérêt tout relatif. La médiation "papier" rend l'élection tangible.

Représentants

Présidence

La République (Res Publica - Chose publique) doit être conduite. Il semble difficile de se passer d'un Président de la République. Encore faut-il en préciser le rôle, vis à vis des Citoyens et des Elus et vis à vis des Etats étrangers, les limites et les contre-pouvoirs.

Son rôle est d'assurer la cohésion et la pérennité du pays.

Une fois élu, le Président n'a plus d'appartenance partisane. Le Président représente l'ensemble des citoyens (et non la fraction qui a dominé les élections). Il agit dans l'intérêt collectif, sous contrôle du Parlement, en particulier lors des nominations des grands Commis de l'Etat. Il assure la cohésion nationale (dialogue, pédagogie, agenda,...), au delà du seul gouvernement d'une majorité, la pérennité du pays (arbitrage des urgences, équilibre social, territorial, financier,...) et la représentation internationale.

La Constitution définit les moyens politiques et économiques dont il dispose pour assumer sa charge. Il explicite ses motivations devant les élus.

Entre un septennat non renouvelable, un quinquennat ou un quadriennat renouvelable ou non, il y a un premier choix. Le fait d'être renouvelable incite à une gouvernance clientéliste aussi néfaste que le serait un médiocre choix pour un septennat. Elire un nouveau président tous les 4 ans (non renouvelable) serait sans doute une manière d'atténuer les choix partisans et d'obliger les Chefs d'Etat successifs à une continuité en politique étrangère.

Un mandat court diminuerait peut-être la débauche des frais de campagne et la dérive mercantiliste. Un bon commerçant est un médiocre ingénieur. C'est un bon ingénieur que nous devrions élire, mais dans le combat commercial mondial, un mauvais commerçant fera de mauvaises affaires.

Peut-être faut-il élire un binôme : le Président représentant la France à l'extérieur, et un Chef du Gouvernement ?

L'élection du Président au suffrage universel semble être satisfaisant. Ce suffrage universel entraîne la nécessité d'un Référendum pour une éventuelle destitution.

Le Pape est élu par l'assemblée des cardinaux car il est seul dépositaire de la doctrine de l'Eglise. Ce n'est pas le cas du Président de la République.

Quelques points négatifs :

- *Avec 30% des voix au premier tour et 30% d'abstentions, le Président de la République est élu par 1 sur 5 des 43 millions d'inscrits sur les listes électorales, soit 1 Français sur 7.*
- *Le rôle actuel du Président de la république concentre sur sa personne un pouvoir démesuré, qui induit des radicalités et des clivages.*
- *L'élu est débiteur de ceux qui ont misé sur sa campagne. Les puissances financières tiennent le discours dominant et orientent les votes vers le candidat qui représente le mieux leurs intérêts (comme les EU en sont la caricature).*
- *Le candidat qui réussit est celui qui a le mieux compris l'attente de l'électeur au niveau du discours et de la présentation. C'est le champion du clientélisme. Toutes choses incompatibles avec les qualités d'un élu respectable. On dit aussi que les promesses n'engagent que ceux qui les font et ceux qui les croient. Moralité : apprendre au citoyen à rester objectif et bon juge.*

- L'élection au suffrage universel suppose l'identification des candidats potentiels et la mise en place d'un cadre de sélection des candidats, si possible indépendant de tout investissement financier. On pourrait souhaiter toute liberté à chaque candidat pour se faire connaître et faire connaître son programme, mais au risque que le plus riche l'emporte sur le plus pauvre.

Comment définir son vote ?

Une solution moderne serait d'établir, en amont de chaque élection, une liste des domaines politiques à couvrir, sur lesquelles pourraient s'exprimer chaque candidat. Les citoyens pourraient définir le poids relatif de chaque domaine proposé puis noter les propositions de chaque candidat. En multipliant chaque note par sa pondération et en additionnant les résultats de tous les domaines, chaque citoyen pourrait alors se faire une idée du candidat le plus proche de ses idées politiques, en relativisant ainsi ses éventuelles idées communautaristes. Cette approche un peu compliquée pourrait être enseignée dans les cercles d'éducation civique, à l'école ou en milieu associatif.

La chronologie des élections présidentielle puis législatives est aussi un facteur partisan puisque la couleur politique du président élu incite les électeurs à lui donner une chambre de la même couleur, à ceci près que les députés ont aussi un rôle de défense des intérêts de leur circonscriptions.

Vote présidentiel pondéré

L'élection présidentielle au scrutin uninominal à deux tours permet à un candidat de gagner avec un faible pourcentage des suffrages exprimés au 1er tour :

	Inscrits	Voix pour au 1er tour	%
Chirac (2002)	41191169	5665855	14 %
Macron (2017)	47582183	8656346	18 %

Tableau complet des résultats nationaux des présidentielles :

http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Presidentielles1965-2017.xls

Soit un électeur sur 7 pour J. Chirac et 1 électeur sur 5,5 pour E. Macron, ce qui est fort peu pour une fonction de représentation de tous les Français. Cette procédure de désignation décrédibilise la fonction.

Le vote Condorcet, le vote alternatif, le jugement majoritaire peuvent satisfaire certains mathématiciens ou certaines instances, mais leur approche conceptuelle apparaît trop difficile à traduire dans un isoloir et dans les opérations de dépouillement sécurisées.

Le vote pondéré (voir l'idée d'[Anne-Marie Cohendet](#)¹⁰) permet à chaque électeur d'exprimer sa préférence négative (-1), indifférente (0) ou positive (+1) sur chaque candidat, le résultat étant la somme arithmétique des notes. La préférence négative exprime que l'électeur ne souhaite pas que le candidat soit élu. Le vote blanc peut s'exprimer de plusieurs façons : l'électeur exprime sa préférence négative ou indifférente pour tous les candidats. L'électeur peut exprimer une préférence positive/négative/indifférente pour plusieurs candidats.

Une élection à deux tours reste souhaitable pour laisser émerger des idées nouvelles ou de nouveaux futurs responsables politiques.

Les candidats ayant obtenu plus de 12% des préférences positives au 1er tour peuvent se présenter au second tour. Ce type d'élection devrait afficher la position relative du vainqueur, avec une participation à l'exécutif au prorata des suffrages.

Parlement

Le Parlement - l'Assemblée Nationale - représente la société. Un Député doit être élu sur sa capacité à promouvoir et à maintenir la conscience politique de chaque électeur. Au travers de l'Assemblée Nationale, la société définit ses objectifs et l'élu définit les moyens, quitte à ce qu'il soit sanctionné sur ses actions lors d'une prochaine élection. Les élus au Parlement représentent la population d'une entité géographique. Ils représentent la variété des peuplement et de leurs richesses... ou de leur pauvreté. Ils représentent aussi les partis qui ont contribué à les faire élire. C'est à l'intérieur des partis que se développent les pensées politiques, au gré de leur adhérents, en général regroupés démocratiquement en différents courants. La majorité des citoyens ne se mobilisent pas dans ces instances et restent gouvernés passivement par l'ensemble des media qui relaient les pensées politiques établies.

On peut espérer que les nouvelles technologies pourront aider à une pensée politique plus répandue. Face au flot des messages courts qui envahissent le quotidien, le filtrage objectif et équilibré n'existe pas. La pensée politique devient darwinienne. Seules émergent les pensées qui peuvent être soutenues par des groupes d'intérêt.

La pratique du message court redistribué à une communauté identitaire devrait développer à l'excès le sectarisme, le communautarisme avec une dérive possible vers des manifestations «coup de poing». Dans ces flots de messages auxquels chacun s'abonne en dehors de toute logique démocratique, il se trouvera toujours des fausses informations qui à force d'être répétées sembleront vraies ou invérifiables. Un autre effet pervers du foisonnement des messages courts est que le citoyen se focalise sur un

¹⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Marie-Anne_Cohendet

aspect partiel limité de la vie politique au détriment d'une réflexion plus globale sur les principes fondamentaux de la vie en société.

Proposition d'aide au vote

En amont des élections, le gouvernement en place prépare un outil d'aide au choix électif : chaque candidat ou chaque groupe de candidature dépose en Préfecture une liste des points de son programme (Titre court, titre explicite, lien), limités en nombre.

Toutes les listes de points sont fusionnées et ordonnées aléatoirement, de façon à proposer sur un site dédié un outil d'aide au choix. L'électeur note chaque point selon ses propres idées. L'outil calcule les points par candidat ou groupe de candidats.

Cette pédagogie permet de limiter les votes trop ciblés sur un point spécifique.

On peut aussi rester optimiste en pensant que la multiplicité et la diversité des canaux d'information permet de mieux appréhender la complexité croissante de la vie en société et que surnageront les canaux les plus intéressants pour la formation politique de tous.

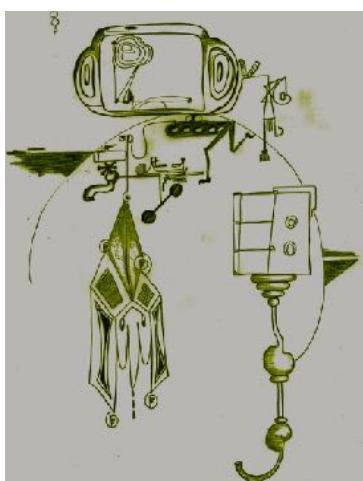
La garantie que chaque citoyen puisse bénéficier d'une justice supra-nationale compétente sur les atteintes à la dignité de l'homme et d'une information neutre et complète devraient être dans tous les programmes électoraux. La crédibilité d'un candidat au pouvoir se constate dans le fait qu'il accepte, voire encourage, les contre-pouvoirs.

Le Parlement national représente les différents courants politiques afin que les décisions gouvernementales soient des choix préalablement expliqués à tous (Instance pédagogique des lois), résultant du compromis le plus en accord avec les valeurs constitutionnelles (Conseil Constitutionnel), dans le respect de l'égalité et de la solidarité géographique (Conseil des Provinces) et dont l'application est réaliste (Conseil de l'application des lois - Sénat ?) et évaluabile.

La chose publique est d'une grande complexité. Un courant politique n'est crédible que si ses adhérents se dotent de compétences élargies. Une pensée monolithique ne saurait être une pensée politique.

Le Parlement a une composante géographique locale essentielle pour maintenir l'équilibre entre régions riches et régions pauvres et des composantes intellectuelles, sociales, environnementales et économiques, qui puisse promouvoir une vision à long terme indépendante des partis et cadrer l'action des Services Publics.

Un pays est riche de tous ses terroirs et territoires. Une



instance nationale abstraite ne saurait représenter correctement la diversité des vitalités locales.

Le Parlement pourrait être composé de 220 élus territoriaux (2 par département et 1 pour les 20 plus grandes agglomérations), au scrutin pondéré (-1, 0 ou +1 pour chaque candidat) et de 200 élus programmatiques issus des partis, au scrutin de liste à la proportionnelle.

Le travail des Commissions doit être respecté. Un vote contraire aux conclusions d'une Commission entraîne une publication pédagogique et la révision du rapport par la Commission, avec recherche d'un consensus jusqu'à vote favorable.

Un seul mandat, une seule fois évite la professionnalisation des élus, à condition que tous les candidats aient reçu une formation aux responsabilités citoyennes, en présentiel et accessible en direct sur Internet, formation complétée après élection. Les modules sont publiés en direct sur Internet. Le mode d'élection actuel des Parlementaires, établi pour que la Chambre soit dynamique dans ses votes, favorise les grands partis. Une dose de proportionnelle devrait assurer que les courants minoritaires puissent être représentés. On peut imaginer que les grands électeurs élisent une partie des Parlementaires.

Les réseaux sociaux vont peu à peu remplacer les partis et promouvoir les votes communautaristes tout autant que les actions de masse.

L'idée de commissions composées de citoyens tirés au sort, et travaillant sans pression politique, économique, philosophique ou judiciaire,... est intéressante. D'après Claire Legros¹¹, près de la moitié des personnes interrogées se disent favorables à l'idée d'une chambre mixte élus/tirés au sort.

Sénat

La vocation affichée du Sénat actuel est de représenter les collectivités territoriales, en favorisant les petites communes et les territoires ruraux, ce qui est une bonne chose pour les maintenir en vie. Le Sénat n'a pas la vocation d'être en amont des lois, mais il est un contre-pouvoir nécessaire du Parlement.

Mais le Sénat n'est pas vraiment une "Assemblée des Sages", Il lui manque une dimension issue de la société civile. Une possibilité serait que chaque association reconnue d'utilité publique (volontaire) propose un représentant (volontaire) qui pourrait être choisi par tirage au sort (panel représentatif à étudier). Les responsables d'associations étant souvent débordés, leur "Télé-débat" est à mettre au point, à l'aide de fonctionnaires spécialement formés pour la préparation des

¹¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/06/12/tirage-au-sort-la-democratie-du-citoyen-ordinaire_6042571_3232.html

commissions, des débats, des rapports, des contacts extérieurs,... mais en toute neutralité (à la différence des assistants parlementaires)

Conditions matérielles des élections

Symboliquement, il est essentiel que le citoyen fassent acte solennel de présence physique identifiée pour voter.

Le vote par simple clic sur un téléphone, qui semble un moyen de lutter contre l'abstention, risque de transformer l'engagement citoyen en un jeu de "likes", avec le suivi de faux démiurges (les influenceurs). L'Estonie (1,3 millions d'habitants) a certes développé le vote électronique, qui rentre dans un cadre général de l'administration numérique, où tous les Estoniens sont assujettis à une carte d'identité numérique qui sera autant de permis de conduire que de carte Vitale ou de carte d'électeur. La société française est-elle mûre pour un système un peu Big Brother qui suppose une grande confiance dans le gouvernement et dans sa technocratie.

Le vote par procuration nécessite la présence physique du mandataire. Le vote par correspondance présente le risque de votes communautarisés (sous pression de l'entourage) et des acrobaties logistiques ouvertes aux erreurs involontaires ou malveillantes. Aux Etats-Unis, plusieurs moyens de fraude (qui probablement s'annulent entre les deux camps):

- *Convaincre un électeur d'aller lui poster son enveloppe. Ouvrir à la vapeur et changer le bulletin avant de la poster (pas tout poster dans la même boîte postale)*
- *Rémunérer un facteur pour qu'il détruise tous les bulletins d'un quartier réputé voter pour l'adversaire*
- *Rémunérer une infirmière d'Epad pour remplir elle-même le bulletin et faire signer par le résident*
- *Aller voter à la place d'un citoyen reconnu comme abstentionniste (certains Etats ne demandent pas de pièces d'identité)*

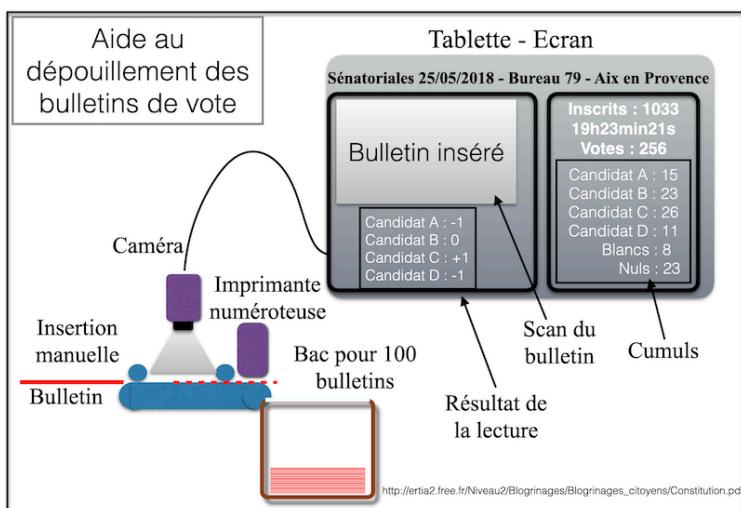
Dans les bureaux de vote, le vote électronique peut être **piraté**. Le vote papier avec émargement public reste la méthode la plus éprouvée et la plus transparente. La procédure doit éviter le vol, l'ajout ou la substitution d'urne, en particulier lors du dépouillement. Une puce GPS dans chaque urne pourrait sécuriser un peu plus le dispositif. Les résultats bruts de chaque table de dépouillement sont aussi fragiles et peuvent faire l'objet de transcriptions frauduleuses en sortie de table ou lors des transmissions au bureau central.

Le dépouillement public permet aux observateurs de noter les résultats du bureau de vote qui peuvent ultérieurement confrontés aux résultats officiels

Si le vote Oui/Non est simple à dépouiller, les votes de listes sont plus complexes.

A noter l'idée de Marie-Anne Cohendet (Le Monde 14 janvier 2017) de voter en notant les candidats, non pas sur 20 pour limiter la manipulation par des groupes organisés, mais sur 3 degrés, par exemple : -1 (inacceptable) ; 0 (acceptable) ; +1 (souhaitable).

Pour moderniser le dépouillement, on peut imaginer dans chaque bureau de vote un lecteur optique alimenté bulletin par bulletin au vu de tous, affichant sur écran le bulletin, le résultat de son dépouillement et l'incrémentation des scores de chaque candidat (ou de chaque motion). Chaque bulletin lu reçoit l'impression d'un numéro de passage (pour éviter la ré-injection).



La lecture peut être faite en parallèle du dépouillement par une machine qui numérise le vote et assure les incrémentations des voix et décompte des bulletins sous le contrôle des assesseurs qui ouvrent l'enveloppe et glisse le bulletin sous la caméra de lecture.

La caméra et le tapis sont dans un dôme transparent, de façon que l'observateur puisse voir le défilement du bulletin en permanence et puisse contrôler visuellement la transcription par la machine.

Les résultats de la machine peuvent faire l'objet de diffusion SMS à une liste de correspondants multipartites tous les 100 bulletins dépouillés et en tant que résultats finaux.

La diffusion multiple du dépouillement en parallèle de la procédure habituelle a l'avantage de prévenir les tentatives de fraude (cyber-criminalité) - mais l'inconvénient de faire connaître des résultats partiels qui, dans un monde devenant de plus en plus violent, pourraient déclencher des actions de vandalisme ou d'agression en cours de dépouillement.

[Les élections américaines privilégient le vote par correspondance, qui risque malheureusement de devenir la règle si les citoyens commencent à avoir peur de s'afficher dans un bureau de vote. La logistique d'un tel système est énorme et la notion de vote dans l'isoloir disparaît. Il faudra d'ici quelques années, suite à une fracture politique de plus en plus violente, s'attendre à des fraudes massives de la part de la frange la plus sombre du pays.]

L'abstention est un problème : seulement 20% des jeunes ont voté aux élections régionales de 2021. Ce n'est pas la facilité du vote qui favorise la participation, c'est la conscience citoyenne individuelle.

A l'instar des exercices incendie, pourquoi ne pas instaurer un exercice réaliste de vote (avec isoloirs, président, assesseurs, scrutateurs,...) dans les lycées (et pourquoi pas dans les collèges !) lors des consultations officielles, avec débat préalable sous la tutelle d'un professeur d'histoire associé à un élu de l'opposition et un fonctionnaire institutionnel.

Pour l'instant, les élections présidentielle et parlementaire devraient refléter la société française (terme plus concret que celui de nation, concept trop abstrait pour notre époque mondialisée) c'est à dire tous les Citoyens, tels que définis ci-dessus. Le Président est élu au suffrage universel, en tant que représentant de la nation dans son ensemble et non comme actionnaire majoritaire. A ce titre, les candidatures devraient refléter les différentes sensibilités politiques des citoyens.

Cependant, la procédure doit être conçue pour éviter les votes communautaristes, qui, par le jeu des élections à plusieurs tours, pourraient à eux seuls élire leur champion. Dans le même temps, la procédure doit éviter que le Président élu ne se sente à la tête d'un trop grand pouvoir au seul bénéfice de son parti. L'élection à un seul tour semble trop courte pour affirmer les votes des citoyens. L'élection à 2 tours permet aux petits candidats d'afficher leur programme. Le second tour ne devrait pas se faire sur un choix binaire. Les deux tours se font par vote pondéré (voir [ci-dessus](#)).

Conventions citoyennes

Les grands débats de société sont instruits par la société. Un ensemble de citoyens reçoit mission de réfléchir sur un domaine donné de l'action collective et de produire un ensemble de propositions à soumettre au processus législatif.

Le citoyen de base accède aux données publiques pour une vision objective du corps social de la France.

Les Conventions citoyennes, basées sur des citoyens volontaires tirés au sort parmi un échantillon représentatif, permettent de populariser les problèmes de gouvernance et de limiter l'influence des lobbies.

La législation a un énorme déficit de pédagogie. Un besoin exprimé doit être clarifié et suffisamment expliqué pour que chacun comprenne les enjeux d'une loi sur le sujet. En particulier, la frontière entre le droit et la morale doit être reconnue par tous.

Le travail pédagogique permet le débat en amont et la progression vers une loi consensuelle ou vers la ré-écriture d'une ancienne loi.

Pour l'instant, ce sont les milliardaires qui gagnent les élections. Citons la mise en garde des Communards à la veille des élections de 1871 :

"Ne perdez de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisissez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux."

Législation

La Constitution établit que les lois soient demandées au gouvernement à l'initiative des parlementaires, qu'elles soient établies en toute transparence et en toute pédagogie.

Chaque loi en préparation fait l'objet d'un site Internet officiel, contenant la **pédagogie préalable**, les arguments et contre-arguments en présence, de façons résumées, avec liens vers des éléments plus complets, mis à jour en permanence.

Les intentions de vote (et l'argumentation afférente) et les votes sont consignés nominativement et consultables par Internet.

Les lois existantes sont reprises avec chacune leur site Internet et les argumentations et votes afférents. Cette reprise est l'occasion d'une réflexion sur l'adéquation à la situation contemporaine.

Chaque opération engageant les finances de l'Etat (et donc votée par les parlementaires) fait l'objet d'un site Internet de suivi, à l'instar des sites de suivi des marchés publics¹²

Europe et organismes internationaux

La Constitution actuelle définit mal les frontières entre les attributions du Parlement national et celles du Parlement européen. Il n'existe pas d'instance qui contrôle que l'action de la Commission européenne est compatible avec la Constitution française.

Le principe de subsidiarité (si difficile à comprendre) ne semble jamais évoqué. La force libérale de la Commission n'a jamais été freinée par nos instances représentatives. Aujourd'hui, le pouvoir économique a pris l'ascendant sur le pouvoir politique, avec pour conséquence l'accroissement des inégalités. Le Parlement européen doit avoir pré-éminence sur les délégués gouvernementaux. Le Parlement fixe les objectifs et contrôle, la Commission assure les moyens. L'action des groupes d'intérêts est limitée et transparente.

La monnaie unique sans l'harmonisation des conditions de travail est une erreur. Les crypto-monnaies vont aggraver le problème (voir au chapitre des risques).

Les élections présidentielle et parlementaire européennes ne reflètent ni l'Europe ni la planète mais une notion nationale vague d'un ensemble géographique plus vaste. Les élections européennes et à l'ONU sont à revoir pour que tous les terrains puissent peser sur le devenir de tous. Les traités bilatéraux ou multilatéraux sont menés en marge des instances politiques.

¹² http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

Les candidats à la présidence de la République s'expriment sur des thèmes qui sont le plus souvent du domaine législatif, c'est à dire du ressort du Parlement. Ils s'expriment moins sur les thèmes qui sont du ressort quasi-exclusif de l'exécutif. En particulier, en matière de politique étrangère, le passé récent nous a montré que c'était le chef de l'Etat et lui seul qui faisait la politique de la France à l'ONU, FMI, GATT, Banque mondiale, G7, OTAN, OMC, OMS,...et de façon générale à l'étranger. C'est lui qui décide du contrôle des armes nucléaire, chimiques, bactériologiques, du démantèlement des fabriques de mines antipersonnel...

Les citoyens français ont été souvent honteux de leur impuissance face à tous les conflits du monde. Quels engagements chaque candidat prend-il face aux électeurs pour que s'arrêtent et ne reproduisent pas les purifications ethniques yougoslaves, les 200 000 morts irakiens de la guerre du Golfe, les génocides africains, l'irrationalité syrienne, sans parler de tous les autres drames du monde où la France a sa part de responsabilité ?

Conseil municipal

La Constitution régule l'action partisane pour que les édiles municipaux des petites communes soient choisis parmi les citoyens ayant la confiance des habitants et la disponibilité nécessaire à leur mandat électif. La procédure électorale ne doit autoriser le scrutin de liste que pour les communes d'importance. Les candidats doivent signer une charte qui bloque les conflits d'intérêt et oblige à la publicité préalable des actions communales (analyse publique de l'utilité publique)

Le scrutin de liste est intéressant pour former des équipes fondées sur des idées politiques générales, mais dans les communes où "tout le monde connaît tout le monde", les listes étouffent les bonnes volontés.

Par ailleurs, il est difficile de contrer l'élection d'individus dont le but discret est l'intérêt personnel, par exemple : l'oncle d'un propriétaire d'une parcelle non-constructible qui ferait voter par le Conseil municipal le passage en parcelle constructible.

*L'utilité publique est la base des investissements communaux. Chaque candidat devrait avoir sa page Internet intégrant la copie de la **Charte de candidature signée**, dans laquelle il s'engage à ne pas agir en fonction de son intérêt personnel ou de celui de ses proches et à agir en toute transparence sur tous les projets de sa compétence.*

Démocratie directe

La Constitution précise que l'**expression collective sans violence** est un moyen de dialogue avec le gouvernement et avec les élus.

La pétition en ligne, la manifestation dans la rue, la grève,... sont un moyen d'expression politique qui permet aux élus d'identifier des besoins collectifs, d'amorcer

un contenu pédagogique et un débat. Ces actions de masse ne sont pas des votes mais des expressions de groupe qui doivent être entendues. La Constitution doit établir les limites politiques des actions de masse. En particulier, la Constitution doit affirmer que l'action violente déconsidère l'expression collective. Tous les débats doivent être conduits dans la sérénité.

Les amateurs d'adrénaline toxiques, fauteurs de troubles en tous genres, sont à canaliser. Les méthodes fortes des Forces de l'ordre sont contre-productives.

La Constitution admet les actions de groupe auprès de la justice, dans le strict respect des lois. Cependant elle prévoit un mécanisme de publicités des manoeuvres dilatoires et des obstructions, avec mentions de ceux qui les conduisent.

Le comportement de certains plaignants ou groupes de plaignants, de certains élus ou groupes d'élus est parfois affligeant et indigne de leurs responsabilités.

Les référendums d'initiative participative devraient être possibles, sous réserve d'une demande forte, d'un filtrage parlementaire et d'une forte et indépendante pédagogie.

Le référendum accentue les clivages et n'apaise pas les mécontents, mais il peut être un vecteur de l'expression directe et un régulateur du pouvoir présidentiel. Le référendum ne doit pas avoir force de décision, pour éviter les législations d'aubaine, sous le coup de l'émotion ou de la démagogie face à des citoyens trop peu ou mal informés. Un référendum peut masquer un plébiscite ou transformer un débat complexe en un choix binaire et dévalorisant le rôle des élus.

Le référendum enclenche la médiation des élus qui construisent la pédagogie de la loi avant son débat et son vote. Une loi référendaire (révision de la Constitution) doit s'appuyer sur une forte majorité de parlementaires (2/3 ?).

Comme les élus donnent l'impression de mal faire leur boulot, "on" propose des référendums, sans penser que le référendum est autant un lieu de propagandes et de manipulations que les élections démocratiques, un raz de marée des réseaux sociaux.

Trop de référendums en Californie - Corine Lesnes, le Monde du 13-2-19

Parfois, il y a conflit de légitimité. En 2014, l'interdiction des sacs en plastique à usage unique a été inscrite dans la loi de l'Etat. L'industrie du secteur a contrecarré cette dynamique en suscitant, en 2016, un référendum concurrent, la proposition 65. A quoi les écologistes ont répondu par la proposition 67, renforçant la loi initiale... Sur le mariage gay, le conflit a duré des années avant que la justice n'invalide la proposition 8 de novembre 2008 par laquelle 52,4 % des électeurs avaient rejeté la légalisation de l'union de personnes du même sexe.

Les Californiens eux-mêmes trouvent que le système va trop loin, qu'on les sollicite à tout bout de champ. Les élus proposent des consultations populaires pour se faire de la publicité, déplore le San Francisco Chronicle. A l'automne 2018, le journal a publié un éditorial sur les initiatives superflues. Faut-il vraiment consulter les

électeurs sur la pause déjeuner des ambulanciers ? Le remboursement des dialyses ?

Pour limiter le nombre de scrutins, le seuil de signatures a été relevé. Mais le jeu est faussé : les instigateurs de référendums ont le droit de payer la main-d'œuvre qui fait du porte-à-porte pour collecter les signatures. Une demi-douzaine de compagnies sont maintenant spécialisées dans les pétitions clefs en main. Pour le dernier scrutin, en 2018, il en coûtait de 2 millions à 4 millions de dollars (jusqu'à 3,5 millions d'euros) par référendum.

Et alors que l'introduction des consultations directes avait été l'une des grandes réformes de l'ère progressiste des années 1900-1920, le système finit par être l'apanage des riches et des lobbys.

Les conservateurs en ont ainsi fait le principal véhicule du mouvement anti-impôts. Partie de Californie, avec l'adoption de la proposition 13 en 1978, la révolte populiste contre les taxes a gagné tout le pays et a abouti à l'élection de Ronald Reagan en 1981 sur une plateforme de gouvernement minimum. La « prop 13 » plafonnait les taxes foncières, qui, aux Etats-Unis, financent les écoles et les programmes sociaux. Quarante ans plus tard, la Californie est au 43e rang (sur 50) pour le niveau de financement dans l'éducation publique et beaucoup d'écoles tombent en ruine. Intouchable jusqu'ici, la « prop 13 » commence à être remise en cause. Les opposants ont prévu de partir à l'assaut en 2020. Par référendum bien sûr.

Cet article montre les effets pervers du referendum (à rapprocher de l'effet pervers du droit d'amendement à l'Assemblé Nationale).

Les réseaux sociaux glanent d'énormes données sur les goûts et les idées de chacun et de tous afin de les revendre à tous ceux qui auront le moyen de les acheter et de les utiliser. Les groupes d'intérêts assez riches pour manipuler les médias et la publicité et capables d'utiliser des algorithmes d'analyse sauront avant tout le monde, avant même que la question référendaire soit posée, le résultat de la consultation.

Alors fleuriront des questions opportunes... et sans doute des dérives politiques graves où la démocratie sera dépassée par le populisme.

Les pétitions sont un moyen de faire émerger des idées, des critiques ou des actions innovantes. Les dérapages populistes pourraient ternir ce moyen d'expression intéressant. L'éducation citoyenne est fondamentale pour que chaque signature soit raisonnée et non passionnelle et pour que les contre-pouvoirs institutionnels ou populaires puissent aussi s'exercer. Les élus doivent définir dans leur programme les procédures qu'ils observeront avant de soutenir une nouvelle pétition ou s'y opposer.

Les normes et les règlements sont une façon insidieuse de gouverner au service des plus influents. La transparence dans l'élaboration des normes et des règles est fondamentale, tout autant que l'évaluation de leur impact sur l'homme et sur la société. Le "dumping social" est un problème mondial.

La démocratie d'aujourd'hui est participative. La liberté d'expression, de manifestation, d'association est garantie pour que les élus prennent en compte les besoins des citoyens et légifèrent en conséquence.

Le corollaire de cette liberté d'expression est la recherche irréfléchie de responsables désignés à la vindicte populaire¹³ lors de situations difficiles ou dramatiques, là où au contraire il faudrait tout le recul nécessaire pour identifier les carences du système, y compris les responsabilités collectives (citoyens électeurs, media, réseau sociaux,...)

Corps intermédiaires

Les partis politiques, les syndicats, les conseils de l'ordre, les autorités cultuelles, les fédérations culturelles, sportives, éducatives, sanitaires sont des relais actifs entre les citoyens et le Gouvernement. En dehors des partis politiques et des associations qui se déclarent comme telles, ces corps intermédiaires ne sont pas des militants politiques. Ils sont caractérisés par leur statut en Préfecture¹⁴.

Les corps intermédiaires sont au plus près des citoyens. Ils en connaissent les forces, les faiblesses et les aspirations. Ils ont une légitimité de fait. Ils sont les premiers interlocuteurs des gouvernants.

Syndicats et organisations représentatives

L'institution syndicale est fondamentale. L'employeur et l'employé sont liés par contrat et leur intérêt converge : bien produire ! Le syndicat représente le salarié en cas de désaccord ou de conflit avec l'employeur ; il représente l'ensemble des salariés de l'entreprise pour "bien produire" ; il représente tous les salariés d'une branche socio-professionnelle pour établir des règles en concertation.

L'employeur et les actionnaires sont liés par contrat, mais leur intérêt ne converge pas forcément. Il y a lieu de promouvoir un code de bonne conduite dans les rapports entre le directeur et les actionnaires de l'entreprise.

L'enseignement du fait syndical fait partie de l'éducation civique : se syndiquer ouvre le droit à la responsabilité dans l'entreprise ; la grève est un droit qui doit être pratiqué par des travailleurs responsables.

L'actionnariat est devenu international et, de ce fait, il a pu établir une hyperpuissance que les Etats qui veulent la "dignité du travailleur (et du directeur)" ont du mal à canaliser.

Les historiens nous rappellent que le servage était une forme d'esclavage. Le syndicalisme et le droit de grève sont nés dans la violence. Peu à peu, nous nous «civilisons». La pauvreté recule ou est moins visible, tandis que la richesse s'accroît.

¹³ https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/28/coronavirus-face-a-la-pandemie-toute-energie-mobilisee-pour-se-muer-en-accusation-sera-perdue-pour-l-avenir_6040977_3232.html

¹⁴ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Projets/Humanisme/Assos_en_prefecture.html

Mais on aimeraient aussi que les inégalités soient moins criantes. les retraites¹⁵ dans leur diversité illustre le problème.

Tous les salariés d'une entreprise devraient être actionnaires, avec acquisition d'au moins une action à l'embauche et par année de présence.

Une forte pédagogie est nécessaire pour créer et entretenir une culture de négociation et de concertation qui s'oppose à la stérile et indigne culture de l'affrontement.

Voir en annexe une réflexion sur le syndicalisme et un tribune sur le compromis.

Lobbies

Les groupes d'intérêt, à la seule motivation financière, représentent un poids considérable pour la gouvernance. Leurs moyens d'action sont multiples et souvent illégitimes.

Le cynisme des Fonds de pension est connu mais leurs adhérents n'ont en général pas connaissance des opérations financières qui leurs sont certes profitables, mais qui sont aussi réalisées sur le dos de déstructurations d'entreprises.

Il serait intéressant d'analyser le nombre de niveaux décisionnels entre le salarié licencié et le particulier recevant un dividende. L'anonymat entretenu dans les transactions financières pose question. On peut imaginer que la technologie des blockchains assure obligatoirement une trace des flux financiers.

L'Etat, à tous les niveaux, pratique la transparence. Toutes les décisions doivent faire apparaître les conséquences et bénéfices tirés de l'application de chaque décision pour les citoyens.

La transparence de l'action des lobbies est essentielle. Toutes les démarches auprès des Directions centrales et des Elus de tous niveaux (national à communal) doivent être signalées, portées à l'Agenda public, avec compte-rendus accessibles en ligne.

Le financement des campagnes électorales est soumis à transparence en temps réel. Les gros dons ne sauraient être anonymes.

Associations

Les associations sont génératrices d'emplois, de lien social et d'action-prévention sociale. Les Associations d'Intérêt Général ont le droit de recevoir des dons très (souvent trop !) défiscalisés.

Par ailleurs elles reçoivent des subventions. Les emplois associatifs sont à encourager. Un Revenu minimum garanti par l'Etat serait aussi un levier pour le travail associatif : un retraité ou un chômeur peut devenir actif dans une association, créant ainsi du lien social et participant à sa dignité.

¹⁵ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Retraites.pdf

Les 66% de d'amendement fiscal sont un grand manque à gagner pour l'Etat. On peut comprendre que chaque individu puisse aider les associations de son choix, mais cela ressemble plus à de l'optimisation fiscale qu'à de la philanthropie.

Organisation territoriale

La Constitution définit l'organisation générale du territoire national et les limites de compétence et d'attribution des différentes instances administratives. Seule une réforme constitutionnelle peut modifier ces éléments qui doivent être au-dessus des courants partisans.

Pour mémoire, l'organisation actuelle (depuis 2019) est synthétisée ici et montre la diversité des tâches publiques (financements) :

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/tableau_de_competences-novembre%202019.pdf

Par exemple, lors de la régionalisation de 2016, il aurait été légitime que les citoyens définissent eux-mêmes leurs pôles d'attractivité et les limites géographiques de leur "terroir". Lorsque l'on observe les numéros de département sur les plaque minéralogiques choisis librement par les propriétaires des véhicules depuis 2009, on constate que la notion de département reste bien intégrée et que chacun sait afficher son appartenance géographique. Est-ce nécessaire de savoir situer l'Indre-et-Loire ou le Cantal et leurs villes principales ? Oui ! Peut-être faut-il aussi situer les fleuves et les grandes rivières, les grands massifs et les grandes villes, les TGV ou les autoroutes et comprendre que le Massif Central, si dur à traverser, complique une liaison rapide entre Bordeaux et Lyon, que les Alpes et les Pyrénées sont une frontière naturelle ou que les latins sont au soleil et les saxons aux rigueurs climatiques... ?

Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux permettent de répartir les compétences publiques. Il est important de ne pas favoriser "l'embonpoint" des capitales régionales. La fusion des régions en 2016 conduira malheureusement à affaiblir le cadre de vie des villes moyennes. La Nouvelle Aquitaine (près de 500 km du nord au sud !), l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont démesurément grandes. A elles trois, elles occupent presque la moitié de la France (226 Mkm²) et contiennent presque le 1/3 de la population (19,7 Mhab.)

Le principe de subsidiarité¹⁶ confie les responsabilités au niveau le plus pertinent et le plus proche du citoyen.

Au lieu d'un système jacobin province-département-communauté-commune, il serait plus humaniste de construire les limites administratives en partant des besoins des habitants-citoyens.

On peut rêver. Cependant, les Services Publics ne peuvent rester graver dans le marbre, en-schwingummés en quelque sorte. Le Service Public est comme une grande

¹⁶ <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Subsidiarite.htm>

entreprise et doit savoir évoluer avec l'évolution de la société et de ses besoins, pour être le plus efficace possible au plus près des citoyens

Le mille-feuille administratif actuel doit laisser la place à une organisation qui apparaisse logique à tous : l'action quotidienne au plus près des individus, les actions mutualisables clairement identifiées. Les nouvelles technologies peuvent éviter de nombreux déplacements mais ne doivent pas conduire à enfermer les citoyens chez eux.

A la base, le quartier ou le village : Les habitants se connaissent, s'entraident, votent, peuvent se réunir pour traiter des problèmes quotidiens et des projets locaux. Le quartier reçoit et gère les moyens nécessaires à l'aide des plus démunis, en relation avec les associations. Les habitants désignent 5 élus jusqu'à 100 habitants, 11 élus jusqu'à 2500 habitants. Au-delà, la zone urbaine forme un canton.

La dimension du quartier est cohérente avec la marche à pied en ville et avec les activités quotidiennes à la campagne (boulangerie, crèche, maternelle, école primaire, bureau de vote, accès aux transports en commun, bistrot, parc de loisirs...).

Le principe de subsidiarité va de pair avec la minimisation des déplacements physiques. Les actes de la vie courante impossibles par Internet se font à pied ou en vélo ou en transport en commun local et gratuit¹⁷

Les Services d'ordres sont étroitement associés à la vie de quartier. Le recours à la Gendarmerie reste exceptionnel.

Reste à traiter les quartiers de non-droit ou l'Etat doit rétablir la confiance entre les habitants. Les actions de préventions sont construites avec les habitants pour les habitants. Les interventions des services d'ordres se font à la demande des habitants et en leur présence. On peut imaginer des réseaux sociaux de citoyens permettant d'activer leur présence autant que nécessaire pour calmer le cadre de vie et promouvoir des projets d'utilité collective pour offrir des activités rémunérées aux habitants contraints par le chômage (crédits d'Etat).

Le Canton est un regroupement de quartiers où les habitants ont accès aux services de proximité et aux activités de même niveau. Les citoyens de chaque Canton élisent 2 hommes et 2 femmes au Conseil d'Agglomération/District.

*Il reste à inventer une «Maison des Services Publics» avec une gare routière/ferroviaire, des taxis à tiers payant, **un collège**, une maternité associée à une "école des parents", un dispensaire/pharmacie d'urgences, un centre social, un Pôle Emploi, un portail administratif polyvalent, une brigade Police/pompiers... On y ajoutera un centre culturel et sportif. Aujourd'hui, la «portée» d'une Maison des Services Publics pourrait être définie par une durée maximale de trajet jusqu'à la maternité ou aux urgences de proximité d'environ 30 min en zone rurale. En zone urbaine, en estimant*

¹⁷ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/TC_gratuits.pdf

que la taille maximale d'un collège est de 300 élèves, une Maison des Services Publics pour environ 5000 habitants permettrait de constituer des cantons autonomes.

Actuellement les cantons ne servent qu'à élire un homme et une femme au Conseil Départemental. Cette réduction qui rattache les élus à une entité invertébrée est incompréhensible. En redonnant leur place aux cantons, les élus ont une tutelle sur les services collectifs et peuvent représenter efficacement leur Canton à l'échelon supérieur

Les Agglomérations sont des entités géographiques regroupées assurant les services publics de proximité dans les zones de fortes densité. Le Conseil d'Agglomération élit 2 hommes et 2 femmes au Conseil Provincial

L'agglomération permet la mutualisation des services (culture, sport, éducation, santé, sécurité,...) Les Arrondissements découpent les grandes villes avec un objectif de mixité sociale.

L'agglomération doit acquérir d'autant plus de logements sociaux que l'arrondissement est riche, grâce à la taxation foncière et à la préemption, votées au Conseil d'Agglomération, après une large pédagogie.

A titre d'exemple et de débats : "Que fait la Métropole de Lyon"

https://www.irigny.fr/IMG/jpg/competences_de_la_metropole.jpg

Dans les zones faiblement urbanisées, **les Districts** sont des entités géographiques administratives assurant la prise en compte des zones rurales et urbaines conjointes dans les zones de faible densité : Gendarmerie, Première instance, lycées et collèges, Etat civil, Services sociaux,... Le District élit un homme et une femme au Conseil Provincial

Le district permet de gommer l'anonymat de l'administration. "Tous les administrés sont à moins d'une journée à cheval d'une Préfecture". Les services publics doivent être organisés pour être des pôles de lutte contre la désertification des petites villes.

Les départements sont une réalité historique identifiée physiquement avec les Hôtels de Département, les Préfectures, les Cours de Justice, le réseau routier et hydraulique primaire et les services techniques à forte compétences (normes foncières et immobilières, hygiène et la sécurité,...), les enseignements techniques,... Les responsables sont nommés en concertation avec les élus des Districts/ Agglomération et des Provinces.

Cet échelon hiérarchique et technocratique reste essentiel pour la cohérence nationale, et assurer un contre-pouvoir utile face à la Province.

Les Provinces (Régions ?) sont des entités géographiques homogènes assurant les services publics généraux, autour d'un ou plusieurs pôles démographiques. Les

Conseillers provinciaux sont élus pour 1/3 à la proportionnelle au scrutin de liste. Les deux autres tiers sont constitués des élus des Districts et Agglomérations.

Les pouvoirs des provinces sont définis pour éviter la concurrence entre elles et une trop grande indépendance vis-à-vis des instances nationales. Le risque d'inégalité de richesses économique et humaine entre régions peut conduire à des repliements ou sécessions à l'instar de la Catalogne ou de la Lombardie qui ne veulent pas partager leur richesse. Les compétences des régions se limitent aux fonctions de cohérence nationales : Universités d'Etat, Police Nationale, Zones de Défense et de cohérence interne à la région (ré-équilibrage de l'emploi, programmes d'amélioration de l'habitat, sports de haut niveau, diffusion culturelle, développement touristique...)

Chaque entité territoriale produit annuellement des indicateurs qui permettent aux élus du niveau territorial supérieur de voter des moyens solidaires pour un cadre de vie digne pour tous.

L'accès à la santé (généralistes et spécialistes), à la formation aux métiers de proximité, aux institutions pour les personnes dépendantes, à la vie paisible de quartier (relations de qualité entre habitants et services d'animation, de sécurité et d'administration), à la culture,... les accidents de la vie sont autant individuels (décès, accident, chômage, divorce, maladie,...) que collectifs (catastrophes naturelles, fermeture d'entreprise, infrastructures défaillantes,...). Chaque entité territoriale devrait disposer d'un mécanisme de garantie qui évitent aux individus ou aux groupes d'individus d'être abusés par les systèmes d'assurances souvent abusifs.

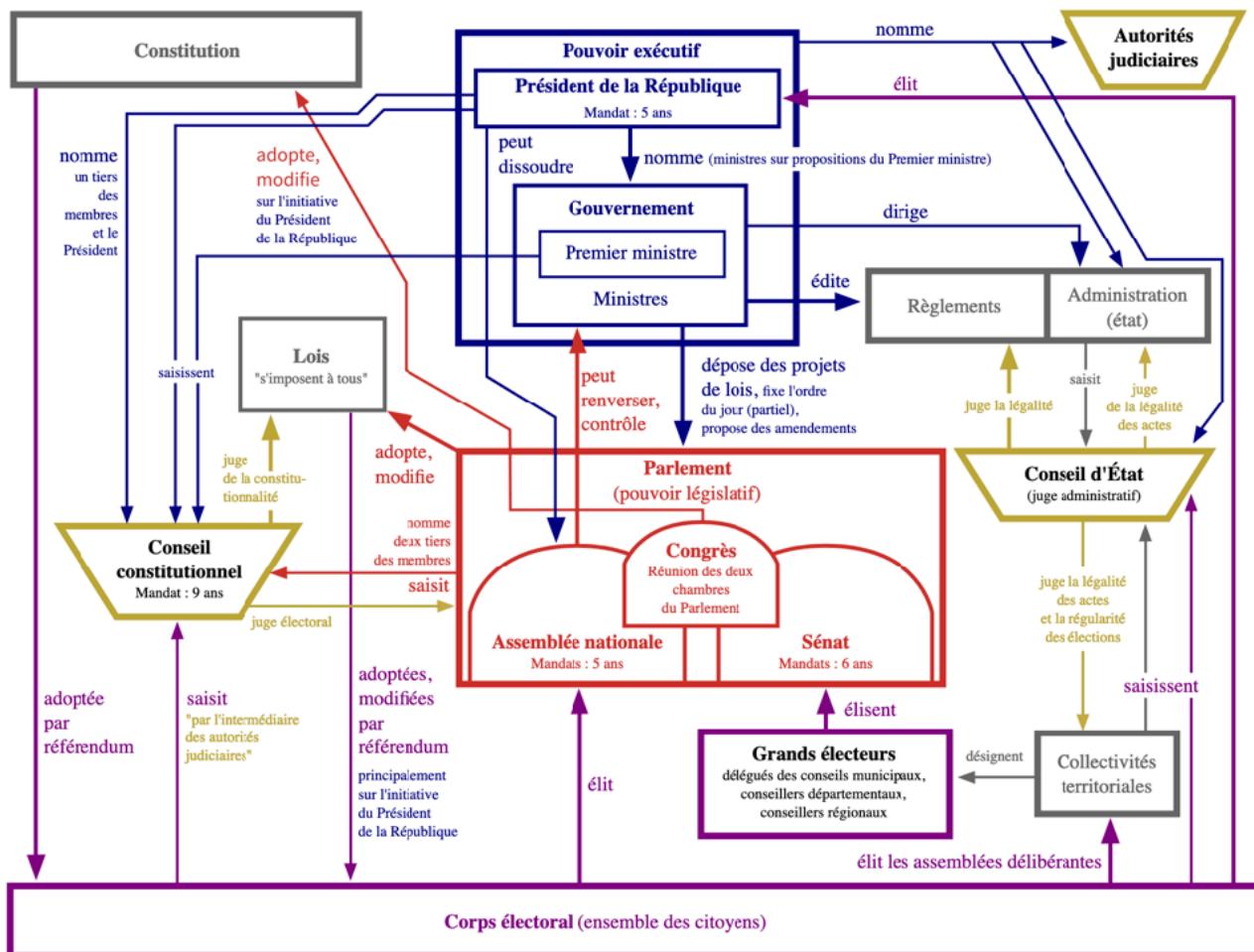
Le problème est de définir les indicateurs et d'en assurer la pérennité et la fiabilité. Comment prendre en compte les sujétions climatiques, les situations historiques inextricables, les richesses naturelles... ?

Entre Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Auvergne -Rhône-Alpes, il y a de quoi bâtir une région de plus, une véritable Auvergne. Si la latitude de 47°30 coupe la France en deux parties égales entre le nord et le sud (à hauteur de Poitiers), on trouve dans la partie nord 8 régions (26 millions d'habitants hors Ile de France) et dans la partie sud 4 régions (25 millions).

Ce déséquilibre favorise le sud. En règle générale, les grosses masses attirent plus que les petites.

Sur l'organisation du gouvernement

Ce schéma représente l'organisation politique actuelle, qui montre le pouvoir



important du Président de la République et le faible pouvoir des Collectivités territoriales.

Formation du gouvernement

Le Chef de l'Exécutif est élu par le Parlement (et non nommé par le Président), sur la base des missions qu'il confiera à ses futurs ministres. Il est révocable par référendum.

C'est cependant un Gouvernement issu du vote d'un français sur sept (% inscrit sur les liste X % de votants X % de votes au premier tour) qui propose les lois à tous les français. Il manque un échelon de concertation et de débat en amont de toute proposition. Deux sessions pré-législatives annuelles seraient les bienvenues et pourraient servir de support pédagogique.

Les missions gouvernementales ont pour principe de laisser la gestion des choses publiques au plus près des citoyens, sous conditions de Liberté, d'Egalité et de

Fraternité. L'Etat gère les domaines relevant de l'intérêt général et élabore les contraintes des intérêts particuliers contraires à cet intérêt général. Le Parlement a pour mission de définir les limites entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, avec pour corollaire la détermination de l'assiette des contributions éthiques et financières des citoyens.

La gouvernance du pays est devenue immensément complexe et coûteuse. Il faut savoir l'expliquer aux citoyens et leur en rendre compte. Il faut aussi savoir l'organiser pour son efficacité et pour éviter sa concentration géographique. Les technologies modernes devraient permettre la dissémination des moyens humains sur tout le territoire.

La gouvernance doit autant être une action de prédistribution (gouverner c'est prévoir) qu'une action de redistribution.

Les services de l'Etat sont assurés, pour la partie régaliennne, par des fonctionnaires recrutés sur concours et sous le statut particulier de la Fonction Publique. Le haut niveau hiérarchique est soumis à l'approbation des élus impliqués et du personnel du service. Hors de la partie régaliennne, les services sont attribués sur Appel d'offres régulièrement renouvelés par une procédure assurant la continuité du service. Le cahier des charges inclut la transmission du savoir-faire au successeur. La partie régaliennne est définie par l'obligation républicaine de pérennité et de disponibilité et par les dispositifs anti-corruption.

Le statut particulier des fonctionnaires prévoit que leur condition privilégiée (leur situation de monopole,...) impose la continuité du service (définition du service minimum) et l'indexation de leur salaire par le Parlement. Leur révocation est possible sur saisine du Tribunal administratif et confirmée par le Tribunal des Prud'hommes.

Les professions monopolistiques comme le contrôle aérien ou le ramassage des ordures, les transports en commun, le fret routier de première nécessité, les hospitaliers... ont un droit de grève pour autant que les conséquences de leur action ne bafouent pas la dignité de ceux qu'ils servent. Le Gouvernement prévoit les situations de crise et les moyens pour y faire face : personnel de l'armée et de réserve, réquisitions, volontariat indemnisé,...

Les Services de l'Etat agissent en toute transparence. Le citoyen doit savoir qui fait quoi à tout moment. Chaque Service doit avoir sa page Internet définissant ses missions, ses relations, ses objectifs, ses moyens, ses limites de compétences et les textes afférents, avec un historique (y compris financier) permettant de comprendre les évolutions. En permanence, le Chef de Service lui-même met à jour sa page Internet¹⁸ sur les actions du service et les résultats de ces actions.

¹⁸ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

Le Service de l'Etat est un organe pérenne qui a de ce fait des exigences de transparence. Un Chef de Service qui délègue ses mises à jour de sa page Internet est un mauvais Chef de Service. Cette action lui sera profitable autant qu'à ses collaborateurs et qu'aux citoyens.

Exemples parmi tant d'autres : les limitations de tonnage et de hauteur ne sont accessibles qu'au travers de sociétés commerciales ; les avenants des marchés publics ne sont pas connus, ni dans leurs nécessité, ni dans leur montants ; les difficultés et la dilution des responsabilités liées au découpage des grands services publics (EDF, SNCF, Banques publiques,...)

Agenda

L'Agenda est un service général utile aux élus, aux administratifs et aux citoyens :

- Répertorier les moments nationaux qui impliquent au moins un service de l'Etat.
 - Les Commémorations (ou leur abandon), sur proposition d'un groupe d'élus*
 - Les élections*
 - Les congés scolaires, en concertation avec les syndicats d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves, les syndicats des professionnels du tourisme,...*
 - Les journées particulières nationales ou locales, sur proposition d'un groupe d'élus*
 - Les journées "Bison futé",...*
 - Les demandes de manifestation,...*
- Répertorier les Marchés Publics nationaux et vérifier la transparence du suivi par les Maîtres d'ouvrage¹⁹
 - L'accès aux informations sur les marchés publics est compliqué et les Maîtres d'ouvrage rechignent à en produire le suivi, alors même que cela pourrait leur être utile.*
- Répertorier les moments internationaux qui impliquent officiellement la France (pourquoi, qui, où,...)
 - Les rendez-vous et voyages du gouvernement et des élus*
 - Les jumelages entre villes et entre régions*
 - Les sessions des organismes internationaux,...*
- Anticiper et suivre l'activité législatives
 - Demandes d'évolution de la Constitution, des législations et des réglementations officielles, avec suivi de l'instruction*
 - Demandes présentées par les élus*

¹⁹ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

Pétitions ou demandes de référendum

Organisation des débats citoyens,...

- Tenir l'Agenda des Assemblées d'élus nationales et locales

A horizon d'au moins la plus lointaine échéance de mandature

Suivi en temps réel des délibérations

- Tenir l'Agenda de l'anticipation : identification des situations de risque majeur, élaboration des actions de prévention locales, nationales, européennes ou mondiales.

Les décisionnaires politiques ou administratifs attendent souvent d'être au pied du mur pour agir, voire laissent pourrir les problèmes. La transparence de l'activité politique et l'anticipation sont des leviers de participation citoyenne à la gouvernance.

L'Agenda est accessible sur Internet. La structure du site est mise au point avec l'aide d'ergonomes de l'information, afin que la consultation soit attractive pour les citoyens, que les saisies de données soient efficientes et que le citoyen accède facilement aux pages de référence de chaque domaine.

La navigation sur Internet conduit trop souvent (et prioritairement !) à des sites marchands ou intéressants, voire faux, mensongers ou stupides. Le Gouvernement devrait disposer d'un portail unique conçu par des ergonomes et mis à jour en permanence par des ergonomes pour que l'accès à l'information publique de référence à tous les niveaux (communal à international) et dans tous les domaines soit d'un accès clair et logique.

L'Agenda est un Service Technique sous tutelle des élus, chargé en particulier d'éclairer les demandeurs sur la légitimité de leur demande et sur les "collisions" possibles. A cet effet, les règles de priorité et les procédures d'arbitrage sont définies et révisables par les élus.

La saisie des données sur formulaire est souvent rebutante et source d'erreurs. Suggérons la mise en place d'un secrétariat téléphonique spécialisé comme seul interface pour la saisie des données : le représentant d'un groupe d'élus ou de citoyens qui souhaite mettre un "moment" à l'Agenda national appelle un numéro unique pour être entendu par un secrétaire spécialement formé qui conduira le dialogue nécessaire à l'acquisition des données à mettre en ligne. Cette procédure, qui pourrait paraître d'un autre temps, reste la plus efficace et la plus humaine (et la moins coûteuse !).

L'Agenda national n'exclut pas les Agendas locaux. Il est aussi important que les Marchés publics locaux puissent être suivis en toute transparence sur un site municipal.

Face aux fausses rumeurs, aux mauvais informateurs, il est essentiel que l'information de référence soit unique. Une information flottante ne peut être crédible

que si elle donne en référence un hyper-lien vers l'information de référence. Cela devrait être le BA-Ba des écoles de journalisme et de l'éducation civique.

Ministères

Ministère des Lois

Le Ministère des Lois instruit les situations en contradiction avec la Constitution et avec les lois en vigueur, dont il peut être saisi par une instance représentative (groupe d'élus).

Une loi ne peut être envisagée que si l'ensemble des citoyens en comprend par avance la nécessité et peut en imaginer les effets à court, moyen et long terme. Celui qui rédige un texte de loi avant le débat populaire commet une erreur politique. Internet et les réseaux sociaux sont de formidables outils, pourvu qu'ils soient de confiance. Il y a urgence à mûrir ces médias de confiance.

Commission des Lois

La Commission des Lois, saisie par le Gouvernement ou par le 1/3 du Parlement, engage un processus d'analyse de la valeur²⁰ aboutissant à un rapport préparatoire, mis en ligne pour un débat public avant même la rédaction et la publication en ligne du projet de loi ou du projet modificatif, avec insertion des amendements proposés et liens vers les commentaires. Les élus (assistés par des ergonomes²¹) ont en charge de structurer les commentaires pour que le vote soit le plus clair possible. Les votes nominatifs des présents sont associés à chaque amendement. Reste à trouver une procédure dissuasive pour les amendements d'obstruction.

Une pétition, une manifestation sont des expressions libres qui peuvent être relayées par quelques élus de toutes tendances en charge de modérer un forum et une page Wikipedia. Cette page permet à tous les internautes de comprendre le problème posé, les objectifs recherchés, les termes du débat (y compris l'historique législatif existant, commenté) et les solutions proposées avec leurs avantages et leurs inconvénients.

La Commission des lois vérifie en permanence la cohérence législative et s'assure que toutes les applications des lois se passent au niveau le plus près du citoyen (principe de subsidiarité)

Elle tient à jour la page Internet de la Loi, assure l'évaluation des décrets, au travers, en particulier, du forum citoyen afférent et vérifie le respect de la Constitution. Les outils numériques et pédagogiques sont essentiels pour que les citoyens et les élus aient une bonne compréhension de la législation existante et en cours d'instruction.

²⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Analyse_de_la_valeur

²¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ergonomie>

Cette Commission évalue la nécessité d'une Loi d'Urgence et le contrôle a posteriori du retour à la Loi normale. (Le gouvernement par ordonnance doit être l'exception).

La Commission vérifie la simplicité de la Loi et la faisabilité de son application. "Trop de lois tue la Loi". Une Loi est un principe phare et non un brouillard.

La Commission des lois exprime les intérêts en jeu

Chaque projet de loi et chaque amendement engage des intérêts moraux et/ou financiers individuels ou collectifs (personnes morales, groupe d'intérêts,...). Cette évaluation doit être connue en amont du vote.

Ministère de la Justice

Le Ministère de la Justice assure le respect de la dignité de tous et l'égalité de tous devant la loi. Il assure l'application des lois en toute indépendance, en concertation avec le Conseil de l'Ordre des Magistrats.

Le Garde des Sceaux (ministre de la Justice), nommé par le Chef de Gouvernement, n'est pas une garantie d'indépendance de la Justice. Peut-être devrait-il être validé par l'Institution judiciaire elle-même et par une des Chambres.

*La lenteur de la Justice est garante de sa sérénité, sous réserve que cette lenteur ne soit pas le produit d'une charge trop lourde à assurer. Actuellement, il est indigne qu'un justiciable attende un jugement pendant **plusieurs années**. La Constitution devrait aussi sévir contre les **manoeuvres dilatoires et les abus de procédures**. Les technologies modernes pourraient aider : les courriels devraient assurer les échanges de pièces (numérisées), accessibles sur serveur. Les plaidoiries pourraient aussi être des courriels annotables. Une instance (gratuite) de formation des juges, des avocats et des justiciables à la fabrication et à l'utilisation des documents numériques pourrait aider au respect d'une procédure moderne.*

L'Intelligence Artificielle peut améliorer la qualité des jugements, sous réserve que les données d'entrées (lois, jurisprudences, positions philosophiques et éthiques de la société) soient elles-mêmes soumises à un corps de magistrats aguerris et indépendants et actifs en permanence. Cette technologie de l'"[open data judiciaire](#)" présente le grand risque d'un appauvrissement de la culture juridique française et d'une normativité à l'américaine qui conduit à juger selon la jurisprudence

L'IA peut aussi être une aide à la découverte de manoeuvres à la limite de la légalité, à la mise en évidence de corruptions et d'évasions ou de fraudes fiscales.

Le juge d'instruction est un pilier d'une justice sereine, indépendante et humaniste, hors des pressions des forces de l'ordre et des pouvoirs politiques.

*Pour les affaires mettant en jeu de fortes sommes d'argent, la justice pourrait se rémunérer en pourcentage du gain final (ou au nombre d'heures réelles). Le **juridisme de la richesse** est souvent teinté d'indignité. L'irruption de l'anonymat des crypto-monnaies pose un problème international.*

La judiciarisation croissante de la vie en société pose un problème. Eduquer le citoyen à assumer ses responsabilités doit se faire à tous les stades de l'éducation y compris dans l'éducation parentale (ce que les parents devraient apprendre à leurs enfants) et dans l'éducation des parents (ce qu'il faudrait apprendre aux futurs parents).

L'institution devrait instaurer un circuit court pour les affaires courtes, pour éviter de les mettre dans la pile des affaires longues. Un "pré-jugement" permettrait de définir le circuit à engager (avec possibilité de changer de circuit en cours d'affaire). Chaque Tribunal devrait se doter d'un Agenda consultable sur Internet.

*La Justice idéale n'existe pas, mais il serait temps de l'adapter. L'e-justice peut être un secours pour une justice à cran. La e-justice ne devrait plus être un tabou, car aujourd'hui, le véritable ennemi de la Justice et des justiciables est le temps. Le télé-travail et les **visio-audiences** sont des outils qui ne remettent pas en cause le droit ni la dignité des justiciables, des magistrats et des avocats.*

La lutte contre les systèmes mafieux, les délits financiers, le terrorisme et le grand banditisme nécessite des moyens particuliers qui ne portent pas atteinte aux libertés générales et protègent les acteurs de cette lutte contre toute pression ou vengeance.

Les grands mouvements d'argent doivent être connus du fisc et, le cas échéant, justifiés par une "facture".

Le contrôle de probité des élus et des grands commis de l'Etat doit être le fait d'une instance indépendante, dont les membres permanents sont validés par des associations de la société civile, avec des jurés d'assises.

Le Conseil d'Etat, dans sa forme actuelle, apparaît comme juge et partie.

Secrétariat aux Conciliations

Le Secrétariat aux Conciliations promeut le dialogue préalable entre les parties en conflit. Les Conciliateurs sont choisis (et récusés) par les Magistrats à l'issue d'une formation spécifique. Le Secrétariat vérifie que les Conciliateurs n'ont pas de conflits d'intérêt dans les affaires qu'ils traitent.

Si la Justice doit prendre le temps de la sérénité, elle ne doit pas prendre le temps des manœuvres dilatoires. Si la Justice est actuellement débordée, c'est parce qu'elle subit la complexité des lois et des procédures. Si elle pouvait aller plus vite, et si les hommes pouvaient mieux se parler, la vie en société serait plus heureuse. (Oui, la Justice a le droit de parler du bonheur !).

Les procédures de conciliation doivent gérer les différents de peu d'importance. Internet permet aux parties de s'exprimer contradictoirement et dans la transparence et de gérer les preuves apportées. Une seule audience devrait suffire. Les infractions au code de la route et les divorces devraient avoir des juges spécialisés, tout comme les juges des enfants.

Particulièrement dans les différents d'importance, l'honnêteté des parties peut être mise en cause. Seule la recherche de la malhonnêteté peut ralentir l'instruction, à l'appréciation du juge.

Dans les délits, le juge devrait avoir le pouvoir de faire apprécier les vices de procédures par un juge tiers afin que ce soit le fond d'affaire qui soit jugé.

Secrétariat à la Prévention Judiciaire

Le Secrétariat à la Prévention judiciaire oriente les ministères compétents vers des actions de prévention, en particulier sur le Cadre de vie social et matériel, sur l'Education, sur la Santé, sur la Loi, sur la Police et sur elle-même.

La gestion des cultes, qui vérifie le respect des valeurs constitutionnelles, revient à l'institution judiciaire plus qu'au Ministère de l'Intérieur qui pourrait avoir une approche sécuritaire des religions.

La Justice gère les fichiers établis par les forces de l'ordre.

Le Secrétariat à la Prévention assure les moyens nécessaires au maintien des Droits de l'Homme et à la lutte contre les discriminations. Il préside aux instances de formation des Forces de l'ordre. Il instruit les plaintes contre les agissements de la Police.

La justice traite les effets néfastes de l'organisation de la société. L'expérience qu'elle en tire doit profiter à tous.

La sanction coûte beaucoup plus chère que la prévention. La prison ne devrait être que pour les individus dangereux. Les peines de substitutions, les travaux d'intérêt général,... devraient être la règle normale.

La justice devrait avoir un service spécialisé dans la prévention et dans le respect des prisonniers lors de leur ré-intégration dans la vie civile.

Les "Forces de l'ordre" sont un outil au service des Citoyens et la Justice est au premier rang pour constater les actions de maintien de l'ordre. A ce titre, elle devrait avoir le premier rôle dans la formation des services de police et dans le contrôle de l'utilisation des fichiers de personnes.

Secrétariat au suivi des sanctions

Le Secrétariat au suivi des sanctions vérifie le fonctionnement des prisons, le respect de la dignité des détenus et du personnel pénitentiaire, l'adéquation du système pénal aux peines prononcées, l'application des peines et le suivi des libérations. Il gère le système des travaux d'intérêt général et des bracelets de localisation.

La privatisation des prisons est une mauvaise idée car l'objectif de profit est incompatible avec le respect de la dignité des détenu. (Aux EU, le taux de récidive des prisons privée , a priori moins chères, est plus fort que celui des prisons d'Etat,

conduisant à une dépense globale plus importante et à une plus forte proportion de délinquants dans la population).

Permettre au détenu d'intégrer une prison "apaisée" s'il s'engage à respecter les règles d'apaisement et de préparation à la ré-insertion (formation, travail rémunéré, participation au fonctionnement de la prison,...).

Les conditions de détention doivent respecter la dignité des détenus et celle du personnel pénitentiaire.

Les aumôniers de prison devraient avoir un statut de fonctionnaires et recevoir une formation aux principes de laïcité.

Les prisons sont des foyers de récidives et de radicalisation. La prison ne devrait être une solution que pour protéger la société des hommes jugés dangereux.

Secrétariat aux réseaux sociaux

Le Secrétariat aux réseaux sociaux a une mission de vérification de la conformité d'Internet aux valeurs de la Constitution et de contrôle des Opérateurs

Le travail est énorme afin de d'identifier les générateurs de contenus toxiques. Il paraît non éthique d'inciter les citoyens à la délation de ceux-ci (ce n'est pas au citoyen de juger de la toxicité).

Ministère de l'Intérieur

Le Ministère de l'Intérieur maintient la cohérence des services publics, en accord avec leur Ministère de tutelle, et maintient la sécurité et la confiance des citoyens dans leurs institutions et leur représentants.

Le Ministère de l'Intérieur peut devenir un instrument trop autoritaire. Il doit être au service des autres ministères, avec l'arbitrage éventuel du Conseil des Sages (Conseil constitutionnel+Conseil d'Etat ?)

Il lui manque un rôle préventif, sachant que la prévention est un facteur de bien-être social et que la sanction a un coût infiniment plus élevé. Par exemple, les CRS assurent la surveillance des baigneurs sur les plages publiques : la prévention des noyades vaut beaucoup moins cher que le traitement des accidents de baignade. L'organisation des loisirs des jeunes est moins chère qu'un laissez-faire qui engorgera les tribunaux et les prisons. La pédagogie en amont de la rédaction des lois est plus importante que la prise de décrets (et la vérification de leur efficacité).

Les activités de ce ministère doivent être contrôlées par les élus, pour éviter les dérives où la force primerait le droit et la dignité. Les technologies nouvelles qui permettent les intrusions dans la vie privée et les manipulations morales pourraient entraîner vers un monde de suspicion et d'a priori au nom d'un mauvais principe de précaution. La facilité avec laquelle on peut fabriquer et diffuser de fausses informations conduira à noyer le Ministère dans son rôle de protection des citoyens

contre la manipulation et la falsification. Il est urgent d'éduquer les citoyens à prendre du recul face au trafic des réseaux sociaux et à avoir une attitude responsable dans leur pratique.

Le maintien de la cohérence impose une pédagogie du vivre ensemble quelque que soit le passé de chacun. Il y a tant à construire ou reconstruire pour le futur. On ne saurait le faire dans la peur de l'autre.

Secrétariat à la Police et aux Services de secours

Le Secrétariat à la Police gère les services du maintien de l'ordre à la demande des Services Territoriaux (nationaux, régionaux, préfectoraux). Le niveau de la Commune est géré par la Commune pour les délit(s) simples.

La peur du gendarme est d'un autre âge. Le gendarme est un professionnel compétent. Il éduque et protège. Il est plus souvent au contact positif avec les populations que dans un bureau. Le travail administratif actuel nécessite une profonde analyse de la valeur afin de le simplifier.

L'autorisation des manifestations ne peut s'obtenir que si les organisateurs disposent d'un service d'ordre conséquent. Les forces de l'ordre n'interviennent que sur les éléments extérieurs à la manifestation. Une pédagogie anti-débordement est à promouvoir chez tous les participants.

La culture de la violence se développe, en particulier sur le terreau des inégalités, du chômage et de la pauvreté, mais aussi sur celui du mal-être des jeunes en perte de repère. Les manifestations "spontanées" en recherche d'adrénaline débordent les forces de l'ordre et conduisent à des mesures qui peuvent porter atteintes aux libertés (reconnaissance faciale, fichage sans jugement,...). Vouloir prendre en compte l'individu non plus pour ce qu'il fait, mais pour ce qu'il est (orientation philosophique, politique, sexuelle, religieuse, syndicale, antécédents médicaux, participation aux manifestations, liens avec l'étranger,...), est une atteinte à la dignité, une incitation aux procès d'intention et à la délation. Ces dérives à l'occasion de situations d'urgence sont un chemin vers le totalitarisme, car se savoir surveillé incline à la docilité.

Le piratage des fichiers de Police est inéluctable. C'est aux députés d'en définir les limites. La CNIL doit avoir les moyens de contrôler les contenus et les usages

Secrétariat aux Préfectures

Le Secrétariat aux Préfectures gère et contrôle l'action des Préfets qui sont les relais du Gouvernement dans les régions et dans les bassins démographiques. Les Préfets vérifient l'application des lois et identifient les éventuelles difficultés d'application. Ils activent les Services de l'Etat selon des procédures transparentes (pages Internet) et identifient les carences dans le fonctionnement des services. En particulier, ils vérifient la qualité de l'éducation civique.

Le Préfet est celui qui rend compte avant d'être celui qui ordonne. Les compétences des Préfets devraient être définies clairement, avec leurs limites géographiques et institutionnelles. Chaque Préfet tient personnellement à jour la page Internet de sa Préfecture.

*Les Préfectures devraient abriter les sites des marchés publics pour que tous les citoyens puissent connaître l'objet, l'avancement et le coût des investissements de l'Etat ou des Collectivités locales. Les Préfectures gèrent un fichier **ergonomique** des associations pour afficher leur but et les **aides publiques** dont elles bénéficient.*

Les services préfectoraux sont, dans leur fonctionnement actuel, très criticables, très en retard dans l'informatisation et dans la dématérialisation.

La gestion des "étrangers" est trop souvent indigne. Il serait temps de clarifier les volontés politiques et les limites de compétences des Services.

Secrétariat au Patrimoine

Le Secrétariat au Patrimoine protège les "communs" structurels, historiques, artistiques et incite les élus à prendre en compte le patrimoine dans les décisions politiques. La **pédagogie du Patrimoine** est essentielle à tous les niveaux (de l'enfance au "mortuaire").

*Tous les éléments qui contribuent au bien-être des citoyens et de leur cadre de vie actuel et futur sont concernés. La **privatisation doit avoir des limites précises** et les prédateurs lourdement encadrés.*

Les déplacements physiques : les routes et autoroutes, les rues, les sentiers (contre la privatisation rampante des campagnes), les chemins de fer, les gares, ports et aéroports, plate-formes de fret,...

La gestion de l'eau : la neige, les glaciers, les torrents, les rivières, les canaux, les adductions, les drainages, les rétentions, les dispositifs anti-inondation, anti-tornades, les avaloirs et le traitement des eaux usées.

L'énergie sous toutes ses formes, productions, stockages, distributions

Les transmissions physiques et virtuelles, y compris les vecteurs d'information dont la liberté est essentielle.

Le traitement des déchets dès avant leur production jusqu'à leur stade ultime,...

Les Communs historiques (monuments, archives, Histoire...) et artistiques (matériel et immatériel)

Secrétariat aux Régions

Le Secrétariat aux régions promeut la solidarité entre régions et a pour objectif de rénover les villages plus vite que de produire de nouveaux logements urbains²².

²² http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Villes_demain.pdf

Chaque région a sa spécificité et ses richesses. La désertification s'oppose aux mégapoles, alors qu'il ferait bon vivre partout dans le pays, sous réserve que chaque citoyen puisse aspirer au bien-être.

Secrétariat aux Risques et à la Logistique

Le Secrétariat aux Risques (voir le chapitre "Risques") a pour mission d'avoir conscience des risques dont l'occurrence porterait préjudice à la société et vis à vis duquel l'Etat se devrait d'intervenir.

Il y a obligation de moyens mais non de résultats (pédagogie). Le principe de précaution n'est applicable que si la loi précise ses conditions d'usage.

Le principe de précaution a ses limites et ne doit pas entraîner une judiciarisation galopante en attaquant l'Etat en justice là où certains citoyens veulent faire de l'Etat un bouc émissaire ou un exutoire de la victimisation ou un argumentaire politique.

Le Secrétariat à aux Risques assure la logistique et l'analyste des risques. Il s'assure que les moyens de l'Etat sont calibrés pour les besoins courants et pour les situations de crises (sanitaires, climatiques, politiques, énergétiques, cybersécuritaires,...). Lors des crises, il est coordonnateur dans la mise en œuvre des moyens, en liaison avec les correspondants "Risques" de chaque Service.

*La collapsologie est la science des catastrophes. On peut imaginer que ce Service s'appuie sur les appelés du **Service civique national** (quelle belle mission pédagogique !) pour imaginer et mettre à jour la liste des dangers locaux et les moyens possibles pour traiter les préjudices dans l'urgence.*

Ministère du Budget

Le Ministère du Budget est le Trésorier. Il a un **rôle de conseil** mais n'est jamais arbitre. Le budget est voté par le Parlement (Recettes et Dépenses). La totale transparence des recettes et des dépenses devrait être constitutionnelle, car la richesse de la France concerne tous les citoyens-actionnaires²³. Il a aussi un **rôle pédagogique** pour expliquer les mécanismes de la finance publique, la nature des dépenses de service public²⁴ et de gouvernance (qui peut dépenser quoi ?) et de leur contrôle²⁵, les principes des contributions²⁶, l'historique législatif (et les votes individuels). Il a un rôle de banquier régulateur²⁷, exclusif pour les Services de l'Etat et des Collectivités Territoriales, et exclusif pour la réalisation de grands

²³ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Vive_les_impots.pdf

²⁴ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Services_publics.pdf

²⁵ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

²⁶ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Impots_Proposition.pdf

²⁷ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Politique_monetaire.pdf

travaux, au travers de la Banque de France et de la Caisse des Dépôts et Consignation, sous la tutelle du Parlement.

*Contrairement aux interdits de Maastricht, l'Etat et les Collectivités territoriales ne devraient emprunter qu'à l'Etat, sous réserve d'un fond de garantie participatif (les banques privées pourraient entraîner les services de l'Etat dans leur faillite et utiliser l'argent national pour leurs propres intérêts). Les frais de fonctionnement ne peuvent prétendre à emprunt. Les grands projets peuvent être financés par prêt de l'Etat, avec un **plafond** et un **apport initial** indexés sur le budget annuel de la collectivité, sur une durée inférieure à la mandature des élus. L'emprunt peut être participatif mais la propriété finale doit rester aux services de l'Etat. L'apport initial doit être important (50%), afin de refléter la motivation du Service.*

Les missions des Administrations évoluent. La robotisation/informatisation des tâches nécessite une profonde réorganisation dans le respect de tous les fonctionnaires et de tous les citoyens. La simplification administrative est essentielle pour redonner confiance dans le service public.

L'impôt à la source devrait faire apparaître des effets pervers que n'aurait pas eu une simple mensualisation. Dommage !

Ministère des Affaires étrangères et de l'Europe

Le Ministère des Affaires étrangères et de l'Europe relaie l'action du Parlement National vers les instances européennes et l'action du Parlement Européen auprès des instances nationales. Il assure la viabilité d'un Tribunal Pénal International, en lien avec le Ministère de la Justice.

Le Ministère traite du délicat problème de l'immigration, en agissant sur les sources, auprès des gouvernements et par des actions éducatives visant à l'autarcie des régions sources.

*Les échanges commerciaux entre pays ont ouvertement ou discrètement pris le pas sur les alliances politiques. Il serait temps que nos commis soient non seulement des voyageurs de commerce mais aussi les **promoteurs d'une planète apaisée et de la dignité de tous les hommes**. Le parlement exerce un droit de regard sur tous les contacts officiels, leur agenda et leur ordre du jour.*

Le libéralisme de la Commission Européenne a déstructuré la société française. Il est temps que l'Etat français protège ses citoyens contre des évolutions contraires à la Constitution.

Le principe de subsidiarité ne semble pas être très appliqué et les règles européennes conduisent plus au dumping social qu'à une solidarité positive entre membres européens.

Ministère de l'Enseignement et de la Recherche

Le Ministère de l'Enseignement et de la recherche donne à tous la chance de d'apprendre à raisonner, de savoir et de découvrir.

Un énorme effort de pédagogie est à faire auprès des parents pour expliquer les mécanismes de l'éducation et les lois qui ont défini les principes éducatifs en vigueur et pour (re-)sacraliser les écoles.

On peut espérer que les législateurs se penchent sur le problème de l'éducation des parents²⁸ et sur la diversité souhaitable des méthodes d'éducation²⁹.

La recherche fondamentale peut être soutenue par des Fondations privées, mais ce mécénat ne porte pas sur tout l'éventail de la recherche. Le CNRS est un outil à préserver avec toute la souplesse nécessaire à son identité : la recherche peut se tromper, les lourdeurs administratives sont incompatibles avec un bon avancement des travaux, la recherche est inséparable de l'enseignement supérieur.

*Le débat permanent doit porter sur les frontières entre la philosophie, la morale, la citoyenneté et les religions. L'éducation scientifique et statistique aide à prendre du recul et à ne pas confondre faits et rumeurs, fait isolé et généralité... L'**éducation artistique** est essentielle à l'éducation citoyenne. La lecture d'une partition de musique ou de danse devrait être au même niveau que la lecture de texte. L'expression corporelle englobe les sports et non l'inverse. L'écriture, le dessin, la peinture, la sculpture, la gastronomie, l'art des jardins (agriculture) et l'architecture vont de pair.*

*L'**éducation civique** est une matière à part entière : Qu'est-ce que l'Etat, le citoyen, la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, la Dignité ? Pourquoi voter, qui sont les Elus ? Pourquoi contribuer au fonctionnement de l'Etat ? Pourquoi des services régaliens, quelles sont les différences entre services publics et services concédés, qui contrôle l'efficacité des services publics ? Quelles sont les formes de contributions, pourquoi des impôts redistributifs ? Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt, un détournement d'argent public, une fraude fiscale ? Qu'est-ce qu'une atteinte à la dignité, un traitement dégradant ? A quoi sert un syndicat et ...*

Entre autres:

²⁸ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Ecole_parents.htm

²⁹ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Apprendre_a_apprendre.pdf

Apprendre à lire la musique en même temps que l'on apprend à lire le français,
Apprendre comment fonctionne la société
Apprendre les raisons qui ont conduit aux règles communes,
Apprendre le respect de soi (lutte contre les addictions,...) et le respect des autres
Apprendre la dignité,... et l'indignité de la violence à tous les niveaux,
Apprendre à apprendre, dans les deux sens de l'expression :
apprendre les mécanismes qui permettent d'acquérir le savoir
apprendre aux autres ce que l'on sait déjà,
Apprendre à être parents,
Apprendre à écouter
Apprendre à détecter et à bloquer les fausses informations,
Apprendre le respect de la Planète
Apprendre la diversité du monde :
la bio-diversité,
la diversité des climats et des cultures,
la diversité des arts,
la diversité des philosophies et de l'homme face à la mort,
Apprendre la tolérance et la bienveillance, et la concertation plus que l'affrontement
Apprendre l'Univers et notre place dans celui-ci...

... On apprend déjà beaucoup de choses à l'école et les enseignants témoignent assez bien de tout cela. Mais la société évolue trop vite et l'ignorance est toujours en retard sur le savoir.

Le monolithisme de l'Education Nationale est un bien pour l'égalité entre citoyens, mais un frein à l'innovation et au dynamisme. Un enseignement pluraliste ne donnera pas les mêmes chances à tous, mais développera la diversité humaine.

L'éducation hors du cadre scolaire officiel pose le problème de la socialisation des jeunes (et de leurs parents), et de leur chances d'intégration au cadre de vie général. L'instruction obligatoire signifie que la société puisse vérifier que l'instruction hors école permet à tous les jeunes la liberté de vie en société et ont reçu l'éducation civique décrite ci-dessus.

Les établissements scolaires sont des lieux de socialisation. Leur taille, définie actuellement comme optimale financièrement pour la mutualisation des services, est souvent trop importante. Un élève au sein d'un établissement de plus de mille élèves ne peut se sentir socialement intégré à son lycée ou à son collège ou à son université.

Ministère de la Société

Le Ministère de la Société promeut un cadre de vie humain pour tous : social, sanitaire, sports, culture, media... et l'accès égalitaire aux services collectifs et la protection de ces services collectifs contre l'accaparement privé.

C'est le cadre de vie tout entier qu'il faut revoir : restructuration ; création de pôles de quartier ; lutte contre l'anonymat ; mobilité du travail pour revenir près de son domicile. Voisinier résidences, écoles, commerces, bureaux, administration, lieux culturels et sportifs, lieux sociaux...

"Ce qui se fait à pied se fait calmement et la vie pour le faire s'écoule aisément"

La prévention devrait être le socle d'une action pour la dignité et la solidarité. Le stress, les habitations insalubres et bruyantes, les difficultés de l'emploi, l'éducation insuffisante,... ont de fortes répercussions sur la santé des individus et sur le cadre de vie en général. Il serait temps que les législateurs se penchent sur le Revenu universel, sur le travail en tant que lien social, sur la condition des paysans en tant que jardiniers de la France, sur la gratuité des transports³⁰,...

L'énorme pompage financier du sport professionnel et du spectacle (salaires, paris en ligne, installations démesurées) déséquilibre les dépenses des ménages tout autant que celles des collectivités locales. Les législateurs devront-ils s'en mêler ?

Les réseaux sociaux vont bouleverser les rapports des citoyens avec le pouvoir et avec les médias. Là encore, un énorme effort pédagogique devra être fait avant de proposer des lois qui régulent les coopérations autant que les invectives. La culture du conflit doit être remplacée par la culture de l'échange constructif.

Les sites et réseaux d'éducation populaire sont à inventer et à crédibiliser. Citons Wikipedia, qui a réussi à tenir l'objectivité de ses informations de façon collaborative, malgré tous les "trolls" qui l'attaquent en permanence. Dans le champ politique, l'objectivité est plus difficile à tenir face à la pluralité des points de vue, aux radicalités et aux argumentations logorrhéiques. Les modérateurs doivent imposer des résumés signifiants, voire des résumés de résumés. Les hyper-liens permettent d'accéder aux informations complètes.

Secrétariat à la Cohérence Territoriale

Le Secrétariat à la Cohérence Territoriale promeut l'équilibre entre Régions, entre villes et campagnes, entre lieux de productions, de services, de commerces, et de socialisation (éducation, sport, loisir, personnes âgées,...).

On ne fait pas le bonheur des gens malgré eux, mais avec eux. Une forte pédagogie est nécessaire inciter les institutions, les promoteurs, les chefs d'entreprises et leurs employés, les habitants, les familles, les associations... à s'installer dans un cadre de vie enviable sur tout le territoire.

³⁰ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/TC_gratuits.pdf

Secrétariat à la Santé

Le Secrétariat à la Santé vérifie que le Conseil de l'Ordre des médecins respecte lui-même le serment d'Hippocrate. Il assure l'égalité d'accès aux soins (géographique et indépendante des revenus), la solidarité dans l'accès au soins (de l'urgence au palliatif) et le progrès médical dans le respect de toutes les approches de soin (médecine chinoise, bonheur méditatif, nutrition, plantes médicinales,...). Il assure la prévention des épidémies et autres accidents de santé.

La Sécurité Sociale est un mécanisme en péril. Le coût des soins augmente avec le progrès technologique utilisé parfois de façon abusive (examens). Le numerus clausus est aberrant. Certaines maladies se développent anormalement. L'abus des recours aux spécialistes décrédibilise les généralistes. Les hôpitaux assurent des missions de santé qui devraient être traitées plus localement (la fermeture d'une maternité concourt à la nécrose de son territoire), avec une répartition équitable des centres de chirurgie classique. Le rapport entre le public et le privé conduit à de coûteuses inégalités. Les mutuelles ne sont plus des mutuelles mais des assurances actuariales superflues qui contribuent à des abus de soins (scandale des lunettes, coût exorbitant des soins dentaires, fréquence trop grande des examens de routine,... effet Dr Knock). Il serait temps d'expliquer que les cliniques privées sont rentables parce qu'elles traitent des cas rentables, alors que l'hôpital est déficitaire par nature car il traite les cas non rentables mais essentiels pour la collectivité. Les personnels de santé sont déconsidérés. Les maisons de retraite sont souvent inadaptées, trop isolées dans la ville. La santé en France est un énorme chantier.

La pandémie du Covid19 a surpris tout le monde. Il faudra en tirer les enseignements, tout autant qu'il faudra analyser pourquoi la pollution et la route sont plus meurtrières que cette nouvelle grippe. (sans parler des pandémies africaines, des famines et autres fléaux où les occidentaux ont aussi une part de solidarité à jouer).

L'Assurance Santé ne saurait être un système assurantiel classique qui recherche l'équilibre entre cotisations et prestations. Elle doit être une garantie pour tous, non contrainte par des enjeux financiers.

La recherche médicale est très (trop !) coûteuse, avec une focalisation sur la robotique et la téléchirurgie. Il serait bon de se focaliser aussi sur l'humanité du soin et sur la prévention.

Secrétariat à la Prévention sociétale

Le Secrétariat à la Prévention sociétale promeut les actions de prévention et les règles de mise en oeuvre, pour les actions quotidiennes comme pour les Plans de secours à tous niveaux.

La prévention sociétale, à l'instar de la prévention routière, a un coût infiniment moindre que la sanction/réparation. Au fil des affaires qu'elle traite, la Justice est la mieux placée pour orienter les actions de prévention et pour vérifier leur efficacité. Les

acteurs de la prévention sont essentiellement des citoyens vivant dans les quartiers où la prévention s'exerce. L'incivilité, les violences familiales et la petite délinquance sont des affaires locales qui doivent être traitées localement avec l'appui de tous.

Tous les plans de secours locaux, régionaux, nationaux, européens, internationaux, sont documentés par une page web à entrée unique et mis à jour pour être facilement compris de chaque citoyen doit y trouver toutes les informations légales, cartographiques, démographiques, économiques qui serviront de base aux décisions d'intervention. Chaque service d'intervention doit y trouver toutes les références nécessaires aux décisions et à la conduite des opérations. Chaque information classée confidentielle (par exemple pour éviter une panique) doit être accompagnée d'un PV de classement motivé, liste des habilitations, date de péremption, plan de secours, liste des consulteurs.

La police de proximité est indispensable, avec un rôle d'assistance plus que de répression. Elle devrait assister les habitants dans leur vie courante (commerces, sports, logements insalubres, marchand de sommeil,...) et les associer à la gestion de la violence (jeunes prédélinquants, violence familiale,...)

Secrétariat à l'Action sociale et à la Solidarité locale

Le Secrétariat à l'Action sociale a en charge de prévenir à long et moyen terme les situations de détresse physique et morale et d'aider toutes les personnes en situation sociale difficile, les "accidentés de la vie", les Sans Domicile Fixe, y compris les personnes en situation illégale. Il promeut et suit les projets d'insertion ou de ré-insertion.

L'Assurance Sociale, à l'instar de l'Assurance Santé, ne saurait être un système assurantiel classique qui recherche l'équilibre entre cotisations et prestations. Elle doit être une garantie pour tous, non contrainte par des enjeux financiers et en concertation avec les partenaires sociaux et le Parlement.

[Par le salaire et la cotisation sociale, le patronat a été contraint de reconnaître que le salaire ne s'arrête aux frontières de l'entreprise. Le salaire cesse d'être seulement rémunération du travail exécuté dans le cadre du contrat de travail mais est destiné à couvrir également le temps individuel des salariés : retraite, chômage, maladie, charges de famille... Cette revendication à la reconnaissance du temps individuel du travailleur, voire à la reconnaissance de la valeur économique de son travail de hors-emploi (Olivier Nobile)]

Le revenu de base a vocation à protéger socialement tous les habitants du territoire (et pas seulement les citoyens).

La grande majorité des chômeurs aspire à un travail régulier. Les "territoires zéro chômeur" sont une bonne initiative. La petite minorité des "assistés de profession" reflète les imperfections de la société et doit être comprise comme un cas social global.

Secrétariat au Logement

Le Secrétariat au Logement promeut un habitat de qualité et non polluant, dans un environnement immédiat convivial.

Entre 1970 et 2020, le 3-pièces a vu sa surface moyenne passer de 80m² à 60m², avec un plafond s'abaissant de 2,50m à 2,30. Les enfants ne jouent plus dehors. Les locations ne sont plus un service mais un revenu, incitant à devenir propriétaire d'un pavillon suburbain au préjudice des centralités urbaines

On ne parle plus de normes de construction mais de référentiel, symptôme de l'abdication des politiques face aux promoteurs. Le bonheur et la santé passe par des pièces larges et aérées, en nombre suffisant pour chaque famille.

Il a en charge de chasser l'**insalubrité** des habitats et les abus des bailleurs (**marchands de sommeil**,...), en lien avec les services de police locaux, avec les syndics et représentants des locataires et avec les Services du Patrimoine. Il suit l'action des Services municipaux pour y remédier. C'est une Cause nationale.

Les propriétaires louant des locaux insalubres ou louant à des conditions indignes devraient être cités en justice. Le produit des amendes devrait alimenter un fond de rénovation de l'habitat et un fond de relogement tournant qui permette de reloger les habitants au plus près. Les municipalités devraient disposer de locaux de relogement provisoires répertoriés et distincts des locaux de relogement d'urgences.

Secrétariat aux Sports

Le Secrétariat aux Sports a en charge le développement de tous les sports, en lien avec les Fédérations et les Provinces

La médiatisation du sport fausse la pratique. Les grands événements sportifs sont sans doute catalyseurs, mais au détriment du sport amateur. Par exemple, il est anormal que les clubs de football de Ligue 1 reçoivent annuellement un milliard d'euros de droits de télévision et n'en rétrocède que 5% aux petits clubs qui sont son vivier et qui font un travail considérable d'insertion sociale. Les aides aux clubs sportifs sont très inégalitaires. Les nouvelles technologies devraient permettre d'évaluer les besoins et les aides réelles perçues (financières ou en nature) et de pointer les abus des Fédérations.

Le sport est devenu un phénomène social et économique avec des pratiques très différenciées et très inégales que le Fédérations, occupées à la gestion de leurs têtes d'affiches, négligent.

Secrétariat à la Culture

Le Secrétariat à la Culture assure le développement, la diffusion et l'apprentissage de tous les arts et du sens du bel ouvrage et du bel environnement.

Une grande transparence est requise pour les aides directes. L'Etat n'a pas vocation à subventionner un artiste. Son rôle est de promouvoir le contexte de la création et de l'éducation à l'art en et hors de l'Education Nationale.

La lecture d'une partition devrait être aussi maîtrisée que la lecture d'un texte. La reproduction d'un tableau ou d'un dessin devrait être maîtrisée dès l'école primaire. L'expression corporelle et les arts martiaux sont un complément indispensable du sport. L'écriture poétique sur papier ou sur video doit permettre à tous de prendre du recul par rapport à l'information écrite ou télévisée ou sur les réseaux sociaux.

Les œuvres d'art sont un patrimoine commun. Les droits d'auteur rémunèrent l'auteur mais ne doivent pas être une rente prolongée pour les "ayants droits". La spéculation sur les œuvres d'art tout autant que les niches fiscales sont une insulte aux auteurs. C'est la société dans son ensemble qui pousse à cette spéculation. Une forte taxe sur les plus-value permettrait un juste retour à tous ceux qui contribuent à l'éclosion culturelle. (voir le chapitre sur la fiscalité)

Secrétariat aux Technologies nouvelles

Le Secrétariat aux Technologies nouvelles assure la pluralité de l'information et vérifie que l'information accessible aux citoyens suit les lois en vigueur. Il publie un débat transparent sur l'usage éthique des objets connectés et des produits issus de l'intelligence artificielle, en liaison avec la CNIL et avec le Ministère de la Défense et avec le Ministère de la Recherche.

Les technologies nouvelles permettent de fabriquer de la fausse information en même temps que des outils d'abrutissement. L'éducation citoyenne à la pratique des technologies nouvelles est impérative.

A l'heure où il devient possible d'anticiper le comportement ou le vote des individus à partir des données numériques individuelles, à l'heure des robots autonomes (y compris dans les armes létales), à l'heure du transhumanisme sous toutes ses formes (modification du génome, eugénisme pré-natal, financiarisation du corps, expérimentations,...), on peut être inquiet pour la société du futur. Les lanceurs d'alerte qui luttent pour la transparence (du virtuel et du réel) doivent être protégés.

Secrétariat aux Religions et courants de pensée

Le secrétariat aux religions est le portail entre les courants de pensée philosophique et la bonne gouvernance. Il exprime les conflits et les convergences, assure les conciliations et vérifie que tous les citoyens comprennent le principe de laïcité. Il établit (concertation) l'éthique dans tous les domaines;

La laïcité est un principe issu d'une longue maturation sociétale. L'intrication de la morale et de la religion crée des situations qui mettent en danger la rationalité du principe.

Ministère de la Production et du commerce

Le Ministère de la Production et du commerce vérifie et anticipe la cohérence des activités productives et commerciales, au regard des principes écologiques, déontologiques, de justice et de respect des dignités, au plan national comme au plan des échanges internationaux. Le Ministère vérifie la loyauté des contrats d'assurances des entreprises et de leur applications. La transparence est totale sur l'actionnariat.

L'Etat prévoit des mécanismes qui agissent sur les contributions fiscales des **entreprises en réseau** en cas de fermeture. Pourquoi pas une garantie à déposer à la Caisse des Dépôts lors de la signature du contrat d'installation et une minorité de blocage avec les représentants du personnel.

Les multinationales et les grandes surfaces de vente créent un déséquilibre humain. Le travail crée du lien social. La relation employeur-salarié doit être constructive pour tous. Les normes doivent être de progrès et non d'enfermement. Comment faire bien du premier coup ? La production de services doit être connue et reconnue, en particulier en termes de pénibilité et de reconnaissance des handicaps.

La puissance des grands groupes est supérieure à la puissance des Etats. (en juillet 2020, Apple gagne contre la Commission Européenne dans le procès du placement de ses gains à taxe quasi-nulle en Irlande, soit 13 milliards d'optimisation fiscale)

Le commerce virtuel est en forte croissance. Il déséquilibre la société et les recettes de l'Etat.

La provenance mondiale des produits est aussi en forte croissance et déséquilibre les productions locales. Le protectionnisme a ses limites, mais il doit conduire à refuser des produits étrangers fabriqués et transportés dans des conditions écologiques et sociales non satisfaisantes.

L'agriculture et la pêche rentrent dans un cadre écologique complexe que les citoyens-consommateurs doivent comprendre en acceptant la juste rémunération de ce travail.

Le prix de revient (le coût de production) a disparu au profit du prix du marché (le prix que l'acheteur est prêt à payer). L'étiquetage des prix de revient de l'objet fini avant distribution pourrait amener à modifier les habitudes d'achat.

Une échelle de référence pour les salaires permettrait de définir les salaires minimum et le salaire proportionnel aux responsabilités exercées.

L'Etat doit être solidaire d'un secteur en difficultés conjoncturelles. Le fond de concours est abondé dans les contributions directes des entreprises.

L'actionnariat est impérativement ouvert aux représentants du personnel. Les Fonds d'investissement ont une responsabilité morale. Leurs votes au CA sont publiés.

Secrétariat à l'Emploi

Le Secrétariat à l'Emploi pose problème. Le chômage n'est que la plaie sur un corps social. La plaie s'étend, le corps social s'affaiblit. On peut soigner la plaie, on l'empêche de s'étendre trop vite, mais on ne soigne pas l'état général.

L'emploi est directement lié à l'offre et à la demande. Un tel ministère ne peut générer une offre artificielle, sauf à devenir lui-même employeur et générer du travail inutile. Le revenu de base devrait permettre de basculer le non-emploi ou le travail inutile vers le travail d'utilité collective ou dans l'action associative.

L'employeur et l'employé ont un intérêt commun. Les bonnes conditions de travail favorisent l'épanouissement par le travail et la productivité. Les abus d'une minorité employeurs doivent être dénoncés. Les contrats comportent une clause permettant à chaque employé de se faire assister d'un représentant syndical (interne ou externe à l'entreprise) en cas de litige et assurant une démarche préalable de conciliation.

La participation de l'employeur au bien-être social de ses employés va de soi. Les cotisations sociales, qui sont heureusement distinctes de l'impôt sur le revenu (parce que définies par les partenaires sociaux), contribuent à l'attractivité du travail dans l'entreprise. Le Comité Social veille à la qualité du lien social dans l'entreprise.

Le travail de nuit justifié par des machines qui peuvent s'arrêter la nuit est indigne. Les travaux pénibles ou les travaux "dont personne ne veut" doivent être reconnus comme tels. Le concept d'annuité (allongement de la retraite) pratiqué dans les armées est une piste à explorer pour les travaux spéciaux ou pénibles.

La défiscalisation des heures supplémentaires est une incitation à ne pas partager les emplois. L'annualisation du temps de travail peut donner une certaine souplesse à l'employeur comme à l'employé. Les heures peuvent être valorisées selon l'intérêt stratégique concerté entre l'employeur et les employés ou leur représentant.

La robotisation et l'intelligence artificielle vont modifier profondément les emplois et le marché de l'emploi. Les emplois de service, qui sont souvent pénibles, vont se multiplier, puis à terme être remplacés par des robots d'assistance.

L'industrialisation du 19ème siècle a créé du travail jusqu'à aujourd'hui malgré une démographie exponentielle. La robotisation crée de nouveaux métiers, de nouveaux risques, de nouvelles complexités et de nouvelles façons de consommer. Nous sommes passé d'une économie de l'indispensable à une économie du superflu et dans ce domaine (le superflu), l'imagination humaine est sans limites. Dans le domaine de l'indispensable, il faudra bien assurer les besoins d'une population qui s'accroît³¹ et qui veut, elle aussi, l'accès au confort moderne et au superflu. Restons prudents car les futurologues se trompent souvent. La croissance démographique mondiale pourrait

³¹ https://www.researchgate.net/figure/Evolution-de-la-population-mondiale-depuis-1800-et-projections-jusquen-2100-dapres_fig3_235696699

s'arrêter comme elle le fait déjà en Europe et la consommation pourrait elle aussi décroître.

Secrétariat des Groupements d'intérêt

Le Secrétariat des Groupements d'intérêt assure la transparence des demandes (Youtube des réunions,...) et dénonce les pratiques qui peuvent s'apparenter à la corruption.

La confidentialité nécessaire dans le cadre de la concurrence internationale doit être justifiée.

Ministère de l'Environnement

Le Ministère de l'Environnement et du cadre de vie gère le bien-être présent et futur des habitants. Il assure en particulier l'[attractivité des zones rurales](#)³², en lien avec le Secrétariat à la Cohérence Territoriale et avec le Secrétariat au Logement.

La robotisation³³ sera déterminante dans la reconstruction des logements inadaptés, dans la renaissance des villages et dans les transports³⁴. Les désordres climatiques obligeront à toutes sortes de solidarités et d'actions préventives et curatives. La transition énergétique³⁵ est face à au dilemme du nucléaire³⁶ qui doit être réglé par les législateurs et non par le gouvernement : ce sont les représentants des citoyens qui doivent endosser la responsabilité engageant des décennies (voire des millénaires). Entre le rêve ITER (production de ce type de réacteur attendue dans 30 ou 40 ans) et les micro-centrales nucléaires, il faut savoir où investir.

L'écologie est une science intégrée à tous les programmes d'éducation et de recherche. La sensibilisation des citoyens à la sauvegarde de la planète, de tous ses habitants et du cadre de vie est fondamentale.

La prévention des catastrophes vise à avertir tous les citoyens des risques et de leur probabilité et à définir pour chacun son degré de responsabilité.

L'eau, dans ses ravages météorologiques (y compris la sécheresse), dans ses pollutions et dans ses gaspillages, justifie un effort de pédagogie, de recherche et de régulation.

L'Environnement est un problème planétaire concernant le simple citoyen, la ville, la région, le pays, le continent...

³² http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Villes_demain.pdf

³³ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_ici_et_la/2024-Exosquelettes.pdf

³⁴ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Projets/Robots/Vehicule_automatique.pdf

³⁵ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Transition_energetique.pdf

³⁶ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Sortir_du_nucleaire.pdf

Secrétariat à l'Agriculture

Le Secrétariat à l'agriculture assure le cadre de vie des agriculteurs, la production agricole saine et locale. Il constraint l'Europe à une politique agricole raisonnée et équilibrée.

Les conditions de vie (et de retraite) des petits exploitants sont scandaleuses.

L'Europe est toxique pour le monde agricole.

Les agriculteurs sont les jardiniers nationaux. L'agriculture productiviste n'a pas sa place dans un pays "souriant". La biodiversité est essentielle pour la pérennité des sols et la santé de tous. Aujourd'hui, seuls les Etats peuvent arrêter les dégâts engagés par les multinationales de l'agro-alimentaire et des transports de denrées.

Secrétariat au Recyclage

Le Secrétariat au recyclage assure une mission transversale pour orienter l'urbanisme³⁷, les industries, l'agriculture et les services vers des produits minimisants les déchets.

Le problème n'est pas européen, il est mondial. Une intense pédagogie devrait souligner la laideur du plastique neuf, la répugnance du déchet plastique dans les fossés, dans les arbres après les crues, sur les rives des cours d'eau, sur les plages,... la nocivité des décharges à ciel ouvert ou enterrées, des plastiques brûlés, des vapeurs d'incinération, dans le cheminement des déchets qui aboutissent dans le cycle alimentaire. Le plastique étouffe la faune, et ne se décompose jamais complètement, jusqu'à revenir de façon invisible dans nos assiettes. De façon visible, le Golfe de Gascogne est en péril et plusieurs "continents" de déchets flottants se forment dans les océans, sans parler de ces montagnes de déchets aux portes des grandes métropoles qui exploite la misère.

[Pollution des océans par le plastique, des solutions existent !³⁸](#)

Seule une prise de conscience générale pourra contrer les lobbies du pétrole et du charbon qui oeuvrent à Bruxelles. On commence à voir des campagnes citoyennes où les bénévoles s'organisent pour nettoyer les zones publiques, mais leur moyens sont dérisoires face au problème posé. Les fédérations sportives lancent des campagnes pour que les manifestations sportives évitent les contenants plastiques dans les buvettes. Les couverts plastiques pour les pique-niques se remplacent peu à peu par des couverts biodégradables (amidon de maïs pour les assiettes, bois pressé pour les fourchettes et cuillers,...). Les pailles en plastiques seront bientôt interdites, comme les pochons le sont dans les commerces. Restent les bouteilles d'eau plus ou moins minérale, les films plastiques et les emballages.

³⁷ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Villes_demain.pdf

³⁸ <https://theconversation.com/pollution-des-oceans-par-le-plastique-des-solutions-existent-74336>

Si la prise de conscience est importante, les consommateurs peuvent s'orienter vers des produits ou des emballages plus écologiques et accepter le tri de leur déchets. Si la pression des citoyens est forte, les crédits publics pour la recherche sur les déchets plastiques pourraient être importante (au grand dam des gens qui crient "sus à l'impôt"). Traiter le problème des déchets peut générer de nombreux emplois qualifiés.

Ministère de la Défense

Le Ministère de la défense est un garde-fous. Les "fous" sont désignés par les élus, qui définissent le niveau de confidentialité des actions militaires.

Le Ministère de la Défense gère le Service Civique, vecteur de citoyenneté et de solidarité, en lien avec le Ministère de la Justice qui gère les travaux d'intérêt général.

L'armée, la police et la justice ont des pouvoirs qui peuvent dériver et mettre en cause les élus.

Inversement, le pouvoir peut manipuler les forces à sa disposition pour assouvir ses dérives autoritaires, sans parler des collusions avec les fabricants d'armes (avions, navires, chars, munitions,...) qui entretiennent les conflits partout dans le monde. La transparence des objectifs dans les rapports entre nations doit être la règle et autant que possible, l'Etat, l'exécutif et le législatif doivent peser pour la réciprocité dans la transparence.

L'un des rôle du Service Civique est d'animer l'éducation civique et de tutorer les Travaux d'Intérêt général.

Les arguments doivent être débattus mondialement, sur un horizon d'au moins un siècle, en pensant à l'absurdité des guerres dont la plupart n'ont ni vainqueur ni vaincu (à l'aune du temps long) :

"Si nous arrêtons de fabriquer des armes, d'autres le feront à notre place"

"L'industrie militaire représentent énormément d'emplois et des actions de recherche"

"Les ventes d'armes alimentent aussi le budget de la France"

"Nous ne pouvons pas dépendre des armes d'autres pays"

"La fabrication d'armes est fondamentale pour assurer notre intégrité"

"Les armées, comme toutes les forces de l'ordre, sont des garde-fous, à condition que quelqu'un puisse dire qui sont les fous !"

...

Le maintien de l'ordre local doit être revu en pensant que le préventif coûte infiniment moins cher que le répressif. Le répressif entretient l'angoisse dans le cadre de vie. Le préventif consiste essentiellement à installer des rapports de confiance entre les hommes et les communautés. Une pédagogie de l'anti-corruption est à intégrer dans l'éducation civique..

Les réactions observées après chaque action violente (terrorismes) montrent une société dépassée par ses passions. La pédagogie est indispensable pour éviter les boucs émissaires et le rejet des responsabilités sur les autres. La judiciarisation n'est pas une solution humaniste (même si elle contribue à la résorption du chômage !).

Secrétariat Inter-Ministériel

Le Secrétariat Inter-Ministériel assure la cohérence entre les Ministères

Les divergences et les convergences doivent être transparentes. Les Ministères doivent rendre compte de leurs actions passées, présentes et futures.

La notion de secret d'Etat est à revoir. Le secret d'Etat qui protège la corruption n'est pas un secret d'Etat mais une malhonnêteté politique.

Décentralisation du Gouvernement

L'échelon départemental n'est pas électif. Il est le relai territorial des lois et règlements et son bureau d'études est au service des Collectivités Territoriales qui sont confrontées à des problématiques de plus en plus complexes.

Les Ministères sont déconcentrés dans les Préfectures, avec des lettres de missions cadrées et réactualisées à chaque évolution législative.

*La diversité des fonctions administratives est énorme. Les technologies nouvelles sont peu à peu introduites dans les services de l'Etat, sans pour autant résoudre les problèmes de concentration géographique. Constatons que des fonctionnaires communiquent essentiellement par voie numérique (courriers, écrits partagés, tableaux en accès multiples, visio-conférences, maquettes de documents ou de projets,...), même si leurs bureaux sont dans le même couloir. Le télé-travail permet de déconcentrer les services partout en France. La hiérarchie devrait être formée à l'élaboration de cahiers des charges³⁹ définissant tous les services, que ceux-ci soient rendus par des fonctionnaires ou par des sous-traitants. (démarche d'**analyse de la valeur pour chaque projet**, définissant les besoins, les objectifs, les fonctions, les moyens au présent comme au futur).*

*La dispersion des Ministères dans les préfectures sont une façon d'inscrire l'administration dans les territoires, avec un **usage rationnel** de la vidéo-conférence. Chaque Préfecture assure **un guichet physique et un portail numérique** pour que tous les citoyens aient un accès immédiat à tous les Services publics.*

Les sous-traitances des études, des réalisations et des contrôles sont rarement exemplaires. Il est essentiel que les Collectivité Territoriales puissent s'appuyer sur des compétences internes fortes.

³⁹ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

Budget de l'Etat

Recettes 2021		
<u>Impôt sur le revenu</u>	92 835 138 856	24 %
<u>Impôt sur les sociétés</u>	62 984 885 027	16 %
<u>Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</u>	19 194 042 064	5 %
<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>	145 493 491 163	38 %
Autres contributions fiscales	66 696 386 886	17 %
	Recettes fiscales	387 203 943 996
<u>Dividendes</u> et recettes assimilées	4 788 421 455	
Produits de la vente de biens et services	1 983 646 736	
<u>Amendes</u> , sanctions pénalités et frais de poursuites	1 729 818 493	
Divers	16 806 526 710	
	Recettes non fiscales	25 308 413 394
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des <u>collectivités territoriales</u>	43 400 026 109	
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l' <u>Union européenne</u>	27 200 000 000	
	Prélèvements sur les recettes de l'État	70 600 026 109
Fonds de concours	5 673 785 095	

Source Wikipedia

Recettes de l'Etat

Les recettes de l'Etat, des Collectivités territoriales, des Services sociaux et des Entreprises publiques, sans parler des circuits financiers, sont très diversifiés. Les fiches de paie sont devenues caricaturales⁴⁰ les niches fiscales innombrables et tordues, les taxes sont affectées ou non affectées, avec des taux compliqués, les redevances soumises à quantité de règles. La Contribution sociale généralisée mérite des explications. La taxe d'habitation, qui disait bien son nom, va s'envoler au profit d'un mécanisme plus obscur.

Ce monde de la recette de l'Etat génère des milliards d'heures de travail au sein de l'Etat, des entreprises, des employés et des ménages. Les mauvaises langues peuvent dire que cela, au moins, génère de l'emploi tout autant que de l'illégalité et de l'inégalité.

Le Service Public utilise parfois beaucoup d'énergie à appliquer et à contrôler certaines recettes négligeables ou perverses par rapport aux recettes principales.

La technique de l'analyse de la valeur devrait être utilisée pour chaque type de recette, pour chaque catégorie de recette et pour l'ensemble des recettes. Les techniques d'ergonomie permettraient aussi de présenter au citoyen (et aux élus) un panorama

⁴⁰ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Voltaire-Rabelais-Impots.pdf

officiel des recettes de l'Etat, des Collectivité locales, des Services sociaux et des Entreprises publiques et des circuits financiers.

Les citoyens assument le fonctionnement de l'Etat, par leur contributions directes et indirectes. Une proposition pour des impôts compris et admis par tous, progressifs, redistributifs et sous tutelle du Parlement est au chapitre sur les **Fiscalités** et sur le [site de l'auteur](#)⁴¹, ainsi qu'une réflexion sur les [fiscalités ciblées](#)⁴².

Les **contributions directes** sont un pourcentage des revenus individuels, y compris les héritages, et des bénéfices des sociétés.

La fortune des plus riches n'a pu se constituer que sur les moyens mis en place par la collectivité pour que la Société fonctionne harmonieusement. La contribution des plus riches est un juste retour. Le patrimoine individuel (immobilier, mobilier, immatériel, financier,...) ne saurait être pérennisé sans rémunération de la Collectivité qui permet de lui garder sa valeur, nulle pour le patrimoine de base, progressive pour le patrimoine superflu.

Les profits engrangés du fait des dépenses des Français sont des revenus, taxables en France comme tous les revenus. L'évasion fiscale est un délit.

Gagner de l'argent avec de l'argent, sans créer de production concrète, est aussi un revenu, taxable comme tous les revenus.

Les niches fiscales et les exonérations anti-écologiques ont la plupart du temps un effet négatif sur le long terme.

Les **contributions indirectes** sont en pourcentage sur les ventes de produits et services, y compris les plus-value des patrimoines.

La TVA représente un gros tiers des recettes de l'Etat. Il revient au Parlement de définir les taux en fonction des produits de première nécessité, des produits courants non essentiels, des produits de luxe, importés ou fabriqués en France

Le système des contributions citoyennes (voir le chapitre des fiscalités) est à revoir, sous réserve d'une pédagogie de l'impôt, en particulier son caractère progressif et redistributif.

L'impôt sur le revenu ne représente qu'un quart des recettes de l'Etat. Il appartient au Parlement de définir l'assiette de l'impôt en fonction de l'état économique et social du pays.

Il y a longtemps, "votre" propriété n'appartenait à personne. Si elle vous appartient aujourd'hui, c'est parce que les hommes ont construit un système qui permet de certifier cette propriété. Ce système est notre cadre de vie, notre cité (d'où le nom de citoyen), fait de Services du cadastre, de services de conservation des hypothèques,

⁴¹ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Impots_Proposition.pdf

⁴² http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Fiscalites.pdf

d'instruction des permis de construire,... mais aussi des routes qui permettent d'y aller, qui permettent aux ordures ménagères d'être ramassées,... mais aussi des écoles qui permettent d'apprendre en particulier le droit foncier, des équipements collectifs qu'il faut entretenir et moderniser, au niveau de la commune, du département et de la région. Autrement dit, en payant sa taxe foncière, le propriétaire paie chaque année le droit d'être propriétaire. Au droit correspond le devoir !!

L'acquisition de la richesse se fait parce que les "communs" (voir le chapitre sur les "Communs") le permettent. La société fonctionne grâce aux routes, aux aéroports, au cadastre,... utilisés d'autant plus qu'ils permettent cette richesse. Il est normal de contribuer aux services publics à la mesure de sa richesse.

Le chapitre sur la [fiscalité](#)⁴³, en particulier celles de l'énergie, des successions et des œuvres d'art peuvent alimenter un débat d'une complexité bien française.

Dépenses de l'Etat

Dépenses sociales

Le progrès social et le progrès technologique accroissent le coût des services publics. La santé, l'éducation et la sécurité du citoyen et du pays n'ont pas de prix mais elles ont un coût. L'espérance de vie et la démographie vont multiplier les durées cumulées des **retraites** (voir le chapitre des Retraites) et les situations de dépendance médicale. L'accroissement des dépenses publiques est inéluctable.

Chacun devrait décider de son âge de départ à la retraite. Plus le travailleur travaille longtemps plus il accumule des points de retraite (modulés pour les travaux pénibles et pour les périodes "sans activité"), à charge pour l'Etat de publier chaque année le nombre de points nécessaires pour assumer les années restant à vivre avec une retraite mensuelle égale à 75% de la moyenne des meilleurs salaires. Le calcul se fait sous tutelle du Parlement sur la base statistique du reste à vivre en bonne santé, en maison de retraite et en situation de dépendance.

Dépenses opérationnelles

Les dépenses de l'Etat et des collectivités locales se font dans la transparence. Le citoyen devrait tout savoir sur ses [Services Publics](#)⁴⁴.

Chaque opération est suivie de sa naissance à son aboutissement, en passant par l'instruction préliminaire publique, le vote de l'instance élue, la conduite de l'exécution, l'inscription au patrimoine et à son entretien pérenne.

⁴³ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Fiscalites.pdf

⁴⁴ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Services_publics.pdf

Les outils modernes de partage de l'information sont d'usage obligatoire pour le suivi d'une opération⁴⁵, à charge pour les responsables de s'y investir personnellement (il est de tâches qu'un responsable ne devrait jamais déléguer).

Grands corps de l'Etat

L'Etat entretient ses compétences au travers de fonctionnaires recrutés sur concours.

"Ne perdez de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisissez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux." (La Commune)

Au Etats-unis, les Directeurs d'Administration changent avec les Présidents élus. En France, l'Administration ne devrait pas avoir de couleur politique. Elle a le double rôle d'appliquer et de faire appliquer les lois et les décisions gouvernementale tout en assistant les élus et les ministres avec toute la compétence nécessaire à la qualité des décisions et à la continuité du Service Public, au niveau national comme au niveau régional ou local.

Les compétences sont très diversifiées. Certaines de ces compétences très techniques peuvent être déléguées à des entreprises privées agréées, sous-réserve d'une nécessaire concurrence, de la continuité du service et du maintien d'un service de contrôle régional très spécialisé. Une fonction publique bien gérée est efficace et respectable. Il y a encore de gros efforts à faire. Souvent, faute de l'implication des responsables, les argumentaires des décisions sont élaborés par des techniciens qui ont des compétences trop spécialisées mais qui n'ont pas le recul nécessaire pour dégager les lignes de force.

La notion de Service Public est floue. Les "communs" et leur fonctionnement devraient être enseignés à tous. Les missions de chaque service sont définies clairement et publiquement.

Une analyse de la valeur redéfinit l'essence de chaque service, ainsi que la transition entre l'administration à l'ancienne et l'administration d'aujourd'hui. Chaque service anime un site Internet publiant sa mission, ses objectifs et leurs évolution, et pour chaque action l'objectif spécifique, la charge salariale, les résultats à attendre et la progression en temps réel de l'action. Un site Internet bien tenu est utile principalement aux membres du service, pour qui il est une référence, et pour les administrés qui sont à la fois "usagers" (et non les clients) et "actionnaires" (contributions directes et indirectes). Un site mal tenu est un indice de décrépitude, en premier lieu celle du Responsable de Service.

Les fonctionnaires n'ont plus la fierté d'appartenir à un Service Public, d'être au service du public. Débordés par la complexité de la vie moderne, les agents de l'Etat

⁴⁵ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

n'ont d'autres destin que d'obéir aux règles, attitude qui tend à tirer les décisions vers ceux qui n'en n'ont pas la compétence. La compétence se mérite. Encore faut-il être compétent pour apprécier la compétence, comme dans toute bonne entreprise.

Un simple ingénieur des Travaux Publics de l'Etat ne fait pas le poids face à la puissance de négociation d'une multinationale. Les milliards de bénéfices de Vincy dans la concession des autoroutes en sont un exemple. Les "Ingénieurs des Ponts" font carrière et sont seulement "gestionnaires" de leur Service.

L'ENA, ne devrait recruter ses élèves qu'après un stage de 6 mois dans des administrations territoriales, puis comporter des stages de plusieurs mois dans son cursus de formation. Chaque stage devrait faire l'objet d'une notation par l'ensemble des fonctionnaires impliqués par le stagiaire.

Ce type de formation alternée devrait être généralisé à tous les corps de fonctionnaires.

La formation à des outils tels que l'Analyse de la valeur permettrait sans doute d'apporter du concret dans l'art d'analyser la France et de trouver les bons moyens de son fonctionnement.

Un système de révocation sur demande d'instances représentatives (citoyennes, syndicales,...) devrait être mis en place pour éviter les abus de position dominante.

Institut de la Terre - Proposition

La connaissance objective du pays est aussi celle de la planète. Les frontières concernent les hommes et non les choses. Les animaux et les végétaux ont leur propre domaine.

Entreprendre de l'agriculture intensive dans un pays n'est pas neutre ; éradiquer une espèce animale peut aussi avoir des conséquences sur la bio-diversité ; épuiser les richesses du sol engage l'avenir de tous à moyenne ou longue échéance...

Nous avons aussi besoin d'évaluer l'importance des choses, selon qu'elles servent à un seul ou à la multitude, selon qu'elles épuisent ou enrichissent la terre, selon qu'elles procurent richesse ou provoquent pauvreté, bonheur ou maladie, selon qu'elles transforment ou sont transformées,...

L'Institut de la Terre est un conservatoire à vocation locale et internationale.

Localement, il est un **cadastré amélioré**, dépositaire de tous les actes de propriétés et de toutes les règles de jouissance de chaque parcelle, géré par l'agglomération, contrôlé par le Conseil provincial, alimenté par les services notariaux.

Il convient de protéger les communs contre les abus des promoteurs et contre la faiblesse du personnel politique. La transparence est un régulateur efficace.

L'Institut de la Terre est aussi **dépositaire des actions publiques**, télécartographiées par les compétences locales. L'IGN fait un énorme travail mais sans lien direct avec les compétences territoriales. L'Institut de la Terre agit à l'instar de

la BnF, qui légalise toutes les productions immatérielles, à charge pour toutes les compétences territoriales d'alimenter l'Institut pour une mise à jour en temps réel, sous contrôle des Préfectures. La culture du récolelement devrait être une obligation. :

- *Affectation de toutes les surfaces publiques (en cyberliens avec les gestionnaires compétents) :*
- *Emprise des rues et des routes, emprise des chemins de fer, emprise des fleuves, canaux et rivières, lacs et rivages maritimes, emprise des productions et des réseaux d'énergie et de transmission, autorisations de carrières et autres concessions,*
- *Emprise des ports, aéroports et gares SNCF, routières ou maritimes, écluses, péages, parkings*
- *Domaines forestiers ou agricoles, réserves biologiques,*
- *Bâtiments ouverts ou non au public qui sont propriétés des compétences territoriales,*
- *Centres administratifs, Centres de secours, hôpitaux et centres de soins,*
- *Localisation des signalisations routières (en lien avec les arrêtés afférents)*
- *Expositions au risques naturels ou industriels*
- *Chantiers en projet⁴⁶ ou en cours, ...*

Il est effarant que les Google, Wase et autres sociétés privées aient constitué leur base de données en dehors des services de l'Etat qui ne disposent pas d'un récolelement informatique efficace, complet et transparent. Le manquement à ces récolements publics devrait relever du tribunal administratif.

L'Institut de la Terre intervient en appui des cours d'histoire et géographie dans les écoles, les collèges et les lycées et dans le cadre de l'éducation civique pour que tous comprennent comment fonctionne notre planète et quelle place juridique y occupe les hommes.

Au niveau national, c'est un Parlement des Choses⁴⁷, où les hommes de sciences et les poètes pourront débattre et défendre l'utilité et la beauté de chaque chose devant une commission d'élus, en lien avec l'Académie des sciences.

Au niveau international, c'est un organe de réflexions et de concertations tirant sa légitimité de ses compétences et de son indépendance : dire ce qui est, est déjà un acte politique sain.

⁴⁶ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

⁴⁷ Bruno Latour : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2018-1-page-47.htm>

Institut des Activités Travaillées - Proposition

La connaissance objective de l'activité des hommes est une action pour la dignité des hommes. L'Institut des activités est une référence pour le cadre de travail, mis à jour en permanence, sous la tutelle du Parlement :

- *répertorier les différentes activités humaines des hommes et des femmes pour assurer leurs conditions de vie dignes ;*
 - *répertorier les différentes natures de dépendance matérielle, sociale, administrative, financière ;*
 - *estimer la pénibilité et les risques de chaque type d'emploi ;*
 - *vérifier la viabilité digne des retraites ;...*
 - *apprécier les normes, leur application, leur cohérence, leur implication sociétale.*
-

Institut du Temps Long - Proposition

L'Institut du temps long analyse les lois et les décisions à l'aune du temps long et des risques⁴⁸ pour la collectivité, afin de publier leurs conséquences positives ou négatives à long terme. Tous les abonnés (gratuit, sans condition) peuvent faire remonter leurs espoirs et leurs craintes sur tous les aspects du cadre de vie, en référence à une loi ou un projet de loi. Un collège de citoyens, tirés au sort chaque année parmi les volontaires, reçoit la mission d'exposer, avec l'assistance des experts de leur choix, les conséquences possibles, à moyen et long terme, des choix (ou des non-choix) politiques sur les sujets évoqués sur le forum des abonnés.

L'évolution du climat (réfugiés climatiques,...), les risques naturels majeurs (éruptions, pandémies,...), les risques de crash boursier majeur, l'accroissement des inégalités et la violence qui en découle,... sont autant de chantiers à ouvrir, autant de préventions à imaginer.

Trésorerie Nationale

L'Etat dispose d'une Banque et d'une Caisse des Dépôts et Consignation, sous tutelle du Parlement. Les participations de l'Etat dans le secteur privé sont limitées au secteur des "communs". Le sauvetage d'un secteur d'activité doit rester conjoncturel, sans "effet d'aubaine" ni développement de niches fiscales.

Problème avec l'Europe trop libérale et avec l'Euro trop rigide. L'Etat devrait disposer d'un levier de régulation de l'inflation. L'inflation trop faible ne bénéficie qu'aux puissances financières. L'inflation trop forte déséquilibre l'économie. Une inflation modérée permet de réviser les anomalies économiques, en particulier de mieux valoriser les bas salaires, de mettre les biens et les services au juste prix, d'écrêter les sur-profits.

⁴⁸ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Reflexion-Risques.pdf

Aucune aide de l'Etat ne saurait être une source de dividendes.

Sécurité Sociale

La sécurité sociale, organisme paritaire, n'est pas seulement une mutualisation des dépenses de santé. Elle devrait être étendue à tous les "**accidents de la vie**" où la solidarité entre tous les habitants de France et les Français à l'étranger doit jouer.

Les **allocations familiales** aident les familles à élever leurs enfants et à prendre soin des membres de la famille en situation de dépendance.

L'**aide au logement décent**, la lutte contre les marchands de sommeil et les propriétaires abusifs sont des devoirs de solidarité, y compris pour ceux qui n'ont plus les moyens de payer leur habitat. (chômage, divorce, violences conjugales ou parentale, ...).

Le **chômage**, ou la condition de **SDF**, sont des situations subies, à traiter au cas par cas. En particulier, les emplois d'activités bénévoles peuvent aider à surmonter cet accident de la vie. Les associations qui agissent en complémentarité des actions sociales de l'Etat doivent voir reconnues leurs actions de solidarité.

La défiscalisation des dons aux associations est un mécanisme pervers, manque à gagner pour l'Etat, aubaine pour une grande majorité des donneurs et préjudice aux réels besoins sociaux. Il serait intéressant de distinguer les associations qui aident à l'économie de survie et celles qui se situent dans l'économie du superflu.

Le **revenu de base** est une première mesure de solidarité, dont l'objectif est que tous les habitants soit au-dessus du seuil de pauvreté.

La contrepartie est la création d'une base de données individuelle complémentaires. Il semble que l'on ait réussi à maintenir la confidentialité des données sur la santé. Mais les autres données posent un problème si l'on veut que l'Etat aide en toute transparence.

La notion de solidarité réfléchie et exprimée par les élus doit être expliquée en permanence à tous. Pour éviter les soubresauts politiques, il est souhaitable que la Sécurité Sociale élargie reste un organisme paritaire où les syndicats ont un rôle protecteur à jouer.

Les mutuelles et autres assurances sont des captations à la limite de la légalité et une avancée insidieuse vers la suppression de la sécurité sociale.

Conseil des Experts - Proposition

La Constitution reconnaît la complexité de la gouvernance. L'Etat est garant de la connaissance nécessaire aux prises de décision des Instances électives et exécutives.

La distinction entre lobbyiste et expert est fondamentale et les données publiques sont ouvertes à tous.

Un expert de domaine doit être reconnu par ses pairs (nomination approuvée par le Conseil de l'Ordre ou par la Chambre syndicale du domaine). Si ses travaux sont liés à un ou des groupes d'intérêt, son titre doit explicitement le mentionner (par essence, un expert intervient auprès des majors du domaine. Il est juge et partie, mais, pour autant, doit-on se passer de son savoir ?). Dans ce cas, l'expert ne peut intervenir que sous tutelle d'un autre expert indépendant. La qualité d'expert est provisoire. Le Conseil des Experts valide annuellement leur titre.

Les expertises sont publiques (sauf le confidentiel défense, strictement défini et soumis à l'approbation d'une Commission Parlementaire) et contradictoires. L'Expert assume ses expertises.

Conseil technique de l'Etat

Cet organisme est le Conservatoire des connaissances techniques, le rédacteur des avis en amont, en cours et en aval de toutes les opérations engagées par l'Etat et le Conseil auprès des Maîtres d'oeuvre.

Ses ingénieurs opèrent à la fois sur le terrain et dans l'évolution de la réglementation technique. Ils sont notés par les responsables territoriaux.

Le Conseil Technique de l'Etat applique systématiquement à chaque projet ou partie de projet la technique de l'Analyse de la valeur, nécessaire à une compréhension globale et détaillée des projets, garante de l'ouverture à tous les aspects de chaque opération ou partie d'opération.

Les "techniciens de l'Etat" sont trop souvent imbus de leur position (et parfois d'un savoir contestable) et aveugles à certains aspects des projets. Il arrive que certains choix importants soient le résultat d'une analyse réalisée par des personnels n'ayant ni la formation, ni la compétence ni la hauteur de vue suffisante, mais avec un jargon qui aveugle leur hiérarchie.

Le Conseil Technique de l'Etat intervient à la demande des territoires (Commune, Agglomération,..., Europe et/ou en appui des techniciens départementaux).

Conseils de l'Ordre / Chambres syndicales

Chaque catégorie professionnelle est soumise à une déontologie éditée et contrôlée par un Conseil de l'Ordre formé d'élus de la profession et de la société civile. Ces Chambres interviennent en conciliation ou en requérant auprès des Tribunaux. Ces organismes doivent afficher la plus grande transparence.

Sur les Codes d'application des lois

Si l'homme est naturellement bon, son intérêt immédiat lui fait oublier son humanisme. La vie en collectivité nécessite des lois qui définissent les frontières physiques et morales : qu'est-ce qu'une personne humaine, qu'est-ce que la liberté, qu'est-ce que la propriété,...

Ces lois permettent de codifier la vie en société.

Le Code de la Route est une solide illustration. Chacun comprend bien l'obligation de rouler du même côté de la route ou qu'il faut s'arrêter au feu rouge même s'il n'y a personne sur la voie antagoniste. Une limitation de vitesse est plus difficile à admettre, mais elle fait partie du Code dont l'un des objectifs est la sécurité. Un autre exemple est le Code de la Pêche, où tous les acteurs doivent comprendre que la sur-pêche conduit à court terme à des inégalités dramatiques et à long terme à un suicide collectif.

On peut imaginer les différents Codes qui peuvent réguler la vie de la société en France :

Le Trop de normes tue la norme. Le Trop de règles tue la règle. Même si les nouvelles technologies de l'information permettent d'accéder rapidement aux corpus qui régissent tous les aspects de la vie en société, il faut privilégier les principes qui président aux règles plus que les détails de leur application.

- **Code de l'Entreprise** (plus général que le Code du Travail) : il régule les rapports entre les acteurs du système de production de biens et de services. Une Entreprise est une structure formelle - il convient de définir aussi l'économie informelle - reconnue juridiquement et fiscalement, qui accepte la transparence de son activité. Les dirigeants, les actionnaires et les salariés ont un intérêt réciproque à la pérennité de l'entreprise où chacun a droit à sa dignité. L'entrepreneur décide d'une action et s'appuie sur les employés pour la réaliser. Chacun a besoin de l'autre. L'entrepreneur a aussi besoin d'actionnaires.

L'entreprise est le lieu de relations humaines. Les risques d'abus d'autorité ou de comportement toxique des cadres ou des employés ou de dépassement des limites morales en interne ou vis à vis des partenaires ou des clients sont à prévenir.

La sous-traitance ne doit pas exonérer l'entreprise de ses responsabilité dans la façon dont le sous-traitant exécute la commande, à charge pour le donneur d'ordre de mandater l'Inspection du travail et l'Inspection des finances.

La relation entrepreneur-salarié est à double sens. Elle doit être comprise comme une relation équilibrée d'homme à homme. Cette relation est d'autant méprisée que l'entreprise est grande. La négation humaine devrait être prise comme un facteur de

pénibilité. Pour faire court : il est pénible de ne pas dire bonjour tous les jours au salarié qui permet de produire de la richesse.

L'actionnariat anonyme est la négation de l'entreprise. Cette déshumanisation devrait être lourdement taxée sur les dividendes perçus par les personnes morales (fonds de pension,...). L'actionnaire devrait avoir un lien de confiance avec l'entreprise à qui il prête de l'argent. Au lieu de jetons de présence, ce sont des pénalités qui devraient lui être appliquées en cas d'absence physique aux réunions paritaires où sont débattues les orientations de l'entreprise. Par exemple, le Code de l'Entreprise doit indiquer clairement que l'achat/vente d'une entreprise pour des raisons purement spéculatives est une atteinte à la dignité des employés et devrait être lourdement taxée. On peut imaginer l'obligation pour un acheteur de rencontrer, en amont de l'achat, les représentants du personnel.

La création d'entreprise doit être facile en contrepartie de contrôles fréquents sur les conditions d'embauche, de travail et de rupture de contrat, ainsi que sur la fiscalité et sur les cotisations sociales et sur les cotisations au fond de solidarité à prévoir en cas de faillite. La durée du travail peut être annualisée pour s'adapter aux fluctuations du volume des commandes, avec des minima et maxima quotidiens et hebdomadaires et avec possibilité de travail à temps partiel. Les employés devraient être intéressés aux résultats (primes sous forme d'actions). La rupture de contrat prend en compte l'ancienneté dans l'entreprise. Les litiges sont soumis à conciliation avant recours à la justice. Les frais de conciliation et justice sont supportés par les plaignants au prorata de leur responsabilité établie. Le fondement d'une conciliation ou d'une décision de justice est l'humanisme.

Le recours à la sous-traitance, souvent en cascade de sous-traitance, est l'occasion de dérives des conditions de travail et de conditions financières insupportables.

- **Code du Commerce** en France : il régule les actes de vente ou d'achats de biens ou services entre personnes physiques ou morales déclarées en France. Les actions visant à détruire la concurrence ou à acheter des matières premières en dessous du prix de revient ou qui incitent le producteur à des pratiques déshumanisantes sont condamnables. L'Etat a le pouvoir régulateur de fixer les prix d'achats minimum (fixés par le pouvoir législatif). Le lobbying, les ententes et la publicité peuvent avoir des pratiques condamnables. Le commerce en ligne modifie profondément la structure sociale avec des effets pervers que l'Etat doit compenser. Cette charge devrait se retrouver dans les taxes.



- **Code de la Prévention individuelle et collective** : il régule et promeut les activités de prévention du danger et de sécurisation. Il définit la notion de pénibilité, en lien avec le Code de l'Entreprise. Le Code de la Route est un chapitre spécifique.

- **Code de la Citoyenneté** (plus général que le code civil) définit les droits et devoirs des citoyens.

L'Education Nationale a la charge de promouvoir les devoirs et les droits de la citoyenneté depuis l'école maternelle jusqu'au baccalauréat. Toutes les études supérieures devraient comporter un volet d'éthique citoyenne.

- **Code des Services d'Ordre** définit les compétences des différents Services de Police, y compris les activités de maintien de la cohésion sociale (maître-nageur, police de proximité,...).

Identifier la Police uniquement à un rôle répressif est contre-productif. La Police est un service qui protège et qui aide. Les actions de prévention concernent tous les moyens qui évitent une politique de sanction et les effets néfastes des prisons. Les actions de prévention visent à organiser des lieux de travail - même non-rentable - là où les citoyens ont du mal à s'intégrer à la société. Il vaut mieux offrir un travail avant la prison que pendant la prison. C'est une action autant sociale qu'économique.

- **Code de la Justice** : il encadre le fonctionnement de la Justice et du système pénitentiaire pour toutes les atteintes physiques ou morales aux personnes et aux biens. La Justice est spécialisée par domaine : Justice des familles et des enfants, Justice des comportements routiers, Justice du travail, Justice des atteintes au cadre de vie, Justice des média, Justice administrative,...

Lorsque les parties sont d'accord, le juge peut proposer une procédure par conférence vidéo, avec dépôt numérique des argumentaires.

- **Code de la Famille** : il encadre les droits et devoirs de tous les membres de la famille. La Justice des familles considère que les attitudes passionnées (violentes) dans les séparations sont à porter au discrédit de leur(s) auteur(s).

- **Code de l'Environnement et du Cadre de vie** : il régule l'impact des activités sur l'environnement. Le Code de la Mer et le Code des Ressources naturelles sont des chapitres spécifiques : Eaux, Forêt, Pêche, Agriculture, Mines,... Production et la distribution d'énergie (obligations des opérateurs,...), Transports de marchandises,...

- **Code des Media** : il régule les activités de production et de distribution de l'information et de la culture : Périodiques, Internet et information numérique, livres, cinémas, (droits d'auteur, obligations des opérateurs, dématérialisations...). Il définit la liberté d'expression.

L'usage des réseaux sociaux est une bombe sociétale à retardement. Il y a urgence à un débat démocratique.

- **Code des réseaux sociaux** : il définit la dignité humaine, celle de soi et celle des autres. il définit les limites de la liberté d'expression et les abus d'usage. Il définit les droits de l'Etat dans la recherche des responsabilités éditoriales et de diffusion en cascade. Voir le chapitre "[Risques/Réseaux sociaux](#)".
- **Code des Services à la Personne** : il régule les activités de service, y compris l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, en lien avec le Code de l'Entreprise.
Les technologies nouvelles (surveillance distance, robotisation, réseaux sociaux,...) peuvent améliorer l'efficacité des services tout autant que les déshumaniser. Le service à la personne prend en compte le temps nécessaire aux bonnes relations humaines. Les métiers de l'hôtellerie sont souvent "pressés". La pression est un paramètre de la pénibilité qui doit être pris en compte par l'employeur.
- **Codes des Collectivités locales** : il définit les frontières et les compétences de chaque échelon, en lien avec les autres Codes. Les nouvelles technologies permettent une meilleure information de tous ainsi que la remontée des problèmes vers les élus et décideurs.
Tous les organismes publics devraient offrir un site Internet institutionnel décrivant les questions qu'ils traitent. La difficulté est de préciser les responsabilités relatives des donneurs d'ordre et des sous-traitants, institutionnels ou privés. Les [marchés publics](#)⁴⁹ doivent être publics !
- **Code Fiscal** : il définit les objectifs et les procédures de chaque type de contribution directe et indirecte des citoyens, des entreprises et des collectivités.
- **Code des rémunérations** : il définit les principes de la juste rémunération, sur lesquels les salariés et leur employeurs peuvent s'appuyer pour que tout travail soit reconnu à sa juste valeur.
L'investissement personnel, le degré de responsabilité, le risque, la pénibilité, les conditions de travail, les conséquences sur la carrière,...
- **Code de l'Education et de la Recherche**
Tous les personnels ont des objectifs et des missions avec les moyens afférents. Tous les parents et tous les élèves doivent savoir pourquoi et comment fonctionnent les structures éducatives et de recherche publiques et privées.

⁴⁹ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

- **Code de la Santé**

Tous les personnels ont des objectifs et des missions avec les moyens afférents. Tous les habitants de la France et les Français de l'étranger doivent savoir pourquoi et comment fonctionnent les structures de santé publiques et privées.

- **Code International** : il régule les relations entre les citoyens français et les pays étrangers. Il définit le rôle des institutions internationales dans le système politique.
- **Code du Commerce international** : il tient à jour les traités bi-latéraux et multi-latéraux et définit les frontières entre chaque traité et le droit français.
- **Code des Organisations Professionnelles** tels les Prud'hommes, les Tribunaux de Commerce, les Conseils de l'Ordre, les Chambres de Commerce, les Syndicats, les Sociétés de droits d'auteur, Offices de normalisation...

Qui fait quoi, comment, pourquoi, où, pour qui, avec qui (bénévoles, salariés) ? Ces organisations font un énormes de travail chacun dans leur domaine. Peut-être pourra-t-on éviter les dérives d'un Conseil de l'Ordre des Médecins aveugle aux prévisions démographiques, où sclérosé dans une éthique médicale d'un autre temps...

Le faible taux de syndicalisation est anormal.

Les groupements d'intérêts (lobbies) ont une action souterraine auprès des pouvoirs et des médias.

- **Code minier et des énergies**

Olivier Gourbinot de la FNE : « *L'idée de mine responsable est une fumisterie intellectuelle, car une mine reste une décharge. Il est certes préférable d'ouvrir une décharge chez nous qu'en Chine, mais il faut savoir avant tout si on en a vraiment besoin, et quelle part de ce besoin peut être couverte par le recyclage.* »

Le pays s'est débarrassé de ses mines d'abord à cause d'un « intérêt économique limité face aux importations », et « non en raison de l'épuisement des gisements », indique un rapport du Conseil économique social et environnemental (Cese)⁵⁰. En cause également, un « climat général de scepticisme, voire de méfiance vis-à-vis de l'industrie ».

Les agissements des lobbies pour l'implantation forcée d'éoliennes⁵¹, dont l'intérêt économique et écologique est douteux autant que coûteux pour l'Etat, ou de photovoltaïque sont scandaleux. Il y a urgence à surseoir à tous les projets. Il y a urgence à regarder le nucléaire avec un regard apaisé.

⁵⁰ https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_03_metaux_strategiques.pdf

⁵¹ <https://eoliennes-lefilm.com>

- **Code des Associations** avec ou sans but lucratif

Qui fait quoi, comment, pourquoi, où, pour qui, avec qui (bénévoles, salariés), en lien avec la base de données en Préfectures ?

Les dons aux associations sont souvent un manque à gagner pour l'Etat, dans la mesure où ses dons sont défiscalisés, pendant que l'association glane des subventions. La liberté d'association est fondamentale et en grande majorité sert des causes sociales et économiques honorables. Les institutions qui délivrent les subventions ont de la difficulté à pondérer les critères d'attributions, à définir leur volume et assurer le suivi pluri-annuel. La jouissance d'une installation municipale est "opaque", la valorisation économique et sociale des bénévoles n'apparaît pas souvent comme critère,...

- **Services de Contrôle** : Le respect des règles définit la crédibilité de la gouvernance. Les Services de contrôles ont une grande autonomie et un lien clair avec les autorités judiciaires. L'Inspection des règles vérifie, à chaque mise à jour des codes, la cohérence des règles et leur applicabilité.

L'Inspection du travail doit être considéré comme un service de prévention et de pédagogie auprès des employeurs. En particulier, elle fait remonter au donneur d'ordre les manquements des sous-traitants. Les cotisations des employeurs doivent contenir une part de son financement.

L'inspection du commerce vérifie que les transactions sont équitables (lutte contre la malfaçon, les contrefaçon, l'abus de position dominante dans tous les domaines (marchands de sommeil par exemple)...)

L'Inspection des risques assure la transparence des risques identifiés (une page internet par type de risque et une page internet par risque local identifié) et des mesures à prendre en prévention,...

La gouvernance d'un Etat est d'une trop grande complexité pour que sa Constitution présente la faille de passer entre les mains d'un homme seul ou d'un groupe d'hommes au-dessus des lois. Pour sa pérennité, l'Etat doit être encadré. Cette rigidité laisse peu de place à l'invention, à la légèreté du cadre de vie. Espérons que la Constitution, les lois et les codes se limitent aux principes essentiels sans tomber dans une infinité de règles tatillonnes souvent contradictoires et ouvertes aux aubaines ou aux abus.

Que tous les hommes soient des humanistes !

Sur le rôle des citoyens

Voir aussi les pages "[Proposition pour les impôts⁵²](#)" et "[Fiscalité⁵³](#)"

Tous les citoyens sont bénéficiaires des actions de l'Etat. En retour, ils contribuent à assurer la réalisation de ces actions. La constitution définit les principes selon lesquels :

- les plus riches sont redevables à l'Etat de leur richesse

La production de richesse est possible grâce au système sociétal qui garantit la liberté des flux de matières, d'idées, de monnaies, d'informations. Plus on produit de richesse, plus on utilise la trame sociétale.

- les contributions sont redistributives afin que nul ne connaisse une économie de survie et que les inégalités (de tous types) soient régulées entre les individus, les quartiers, les villes et communautés, les départements et les régions. L'Etat doit aussi prendre sa part dans les inégalités internationales.

- les **services publics de base** définis par la Constitution sont assurés pour tous sans contrepartie : l'eau, l'air, la liberté de circulation, la liberté de pensée et d'expression, l'éducation civique, l'accès aux savoirs de base, la recherche fondamentale, la santé de base, la sécurité intérieure et extérieure, la protection contre les risques sanitaires, le traitement des accidents et des catastrophes, le paiement de la dette... (voir le chapitre sur les "communs")

Laisser faire le marché pour ces services essentiels conduirait à mettre de nombreux citoyens en économie de survie.

Les réseaux tels que les routes, l'eau, l'électricité, les canaux de transmission appartiennent à tous. La notion de concession devrait être remise à plat. Les sous-traitances des dernières décennies ont conduit à des enrichissements exorbitants. (exemple : la Compagnie des Eaux, devenue aujourd'hui plusieurs énormes multinationales dont les bénéfices échappent à l'Etat).

Une re-nationalisation est-elle utopique ? Les cliniques privées sont rentables parce qu'elles traitent de la partie rentable de la santé, tandis que les hôpitaux publics ont des obligations sociales et sanitaires et de recherche (leur déficit est tout à fait normal). Le transport de marchandise par la route est rentable parce que les transporteurs ne paient pas l'entretien des routes et le traitement de la pollution à hauteur de leur usage. Les écoles privées sont rentables parce que les parents paient, alors que l'école publique est gratuite...

- les services publics autres sont encadrés par le Parlement, qui fixe en particulier les prix. (une page web par nature de service)

⁵² http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Impots_Proposition.pdf

⁵³ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Fiscalites.pdf

- l'Etat dispose d'une structure financière cohérente entre Caisse des Dépôts et Consignations et Banque nationale, qui devrait être seule habilitée à prêter aux collectivités publiques. La liste des emprunts publics doit être publique, chaque emprunt doit être documenté et suivi (une page web par emprunt)

Les emprunts toxiques de certaines Collectivités locales sont aberrants. D'un autre coté, l'existence de prêts à intérêt négatif, - tout aussi aberrant - pourrait être une aubaine pour la banque nationale d'emprunter à l'extérieur tout en gagnant de l'argent (façon intelligente de réduire la dette publique - elle aussi aberrante⁵⁴-).

- les rentes et les héritages sont des revenus qui n'existaient pas sans une structure de gouvernance. L'Etat doit en avoir un retour.

L'héritage est souvent considéré comme un avantage acquis. Tout patrimoine se constitue grâce à la structure de la société. Les héritiers doivent participer à hauteur de leur richesse à la pérennisation de cette structure et à la redistribution constitutionnelle des richesses.

- les transactions financières sont des opérations commerciales.

Gagner de l'argent avec de l'argent sans production afférente est comme un jeu de casino. La spéculation est un jeu de hasard. L'Etat doit en avoir un retour. Est-il envisageable que l'Etat assure la transparence des échanges financiers spéculatifs et la taxation des bénéfices de ces opérations afin que les citoyens se rendent compte du mécanisme d'enrichissement. La fiscalité des casinos et autres jeux de hasard est aussi à connaître.

- les incitations fiscales sont conjoncturelles et exceptionnelles. Elles ont un mécanisme d'évaluation et d'extinction (une page web par niche fiscale).

Les incitations fiscales sont des leviers politiques pervers facile à mettre en place, mais difficiles à arrêter.

- la distribution de l'énergie est un service public à la charge des citoyens. La répartition des coûts est une variable d'ajustement (plus on consomme plus le produit devrait être cher et non l'inverse - incitation à la dé-consommation). La consommation est très diversifiée, depuis le chauffage d'un habitat insalubre et mal isolé, jusqu'à l'industrie dévoreuse de kWh, en passant par la climatisation gloutonne d'une grande maison, les installations frigorifiques de tous types, la régulation thermique des bureaux, surfaces commerciales et entrepôts, et bien sûr les transports.

⁵⁴ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Je_comprends.pdf

Sur les Données ouvertes

Le citoyen doit s'appuyer sur des informations fiables, complètes et cohérentes.

La Constitution devrait prévoir l'organisation de l'accès aux données publiques. Le Gouvernement actuel a déjà mis en place une structure de diffusion des données (Données ouvertes) à qui il manque une orientation constitutionnelle et le contrôle par une instance élective.

La Constitution devrait d'urgence définir le cadre de circulation et de traitement des données personnelles ou relatives aux entreprises.

Les administrations n'ont pas encore la culture de la diffusion de leur données. L'océan des données utiles s'approfondit sans cesse au détriment des objectifs initiaux. Google et Cie ne sauraient être des tiers de confiance pour un service citoyen juste et efficace. Les GAFA n'ont qu'une volonté de maximisation des profits à partir du gigantesque tas de données que leur puissance leur a permis d'accumuler, à bon droit pour certaines comme la numérisation des livres sans droit d'auteur, à droit "gris" pour nos trajets, nos achats et autres données personnelles.

Sur l'Europe

Le citoyen européen doit-il se sentir concerné au niveau philosophique, moral, social, financier, national, européen ou mondial ?

L'appartenance à l'UE, notre conglomérat politique, est floue, entre un exécutif prompt à dépasser ses attributions et des parlementaires lointains, dans une assemblée de 700 membres de Cultures et d'Histoires différentes, engoncés dans le multilinguisme (utilisant la langue d'un pays divorcé).

Dans le nouveau forum sur la communication, où l'on peut débattre en 20 langues, on voit bien que le débat entre un Italien et un Suédois ne se fera pas plus qu'entre un Polonais et un Espagnol. Les Français débattront avec des Français, et les élites (qui se reconnaissent au fait qu'elles parlent l'anglais) entre élites...

Comment chaque citoyen, chaque élu, chaque commissaire peuvent-ils se sentir solidaires, dans un système où l'unanimité est la règle plus que le consensus et où les lobbies sont infiniment plus présents que les citoyens. Les contacts avec les groupes d'intérêt prennent l'essentiel du temps des fonctionnaires européens, qui n'ont plus l'énergie pour rechercher le contact avec ceux qui n'ont pas les moyens des lobbyistes. Face aux lobbies, les agendas des fonctionnaires européens devraient être publics et documentés (identités et statut ; compte-rendus ; ...)

En 2017, l'UE annonce 11 000 lobbyistes⁵⁵ pour 751 députés et 56 000 salariés⁵⁶(cependant que "Bercy" emploie 140 000 employés). Le lobbyisme est une forme légale de corruption. L'élite financière, commerciale et industrielle a su s'emparer de la Commission Européenne pour imposer le libéralisme économique, favorisant le dumping social, au préjudice des populations défavorisées, bloquant la nécessaire taxation des transactions financières et la non-moins nécessaire séparation entre les banques de détail et les banques d'affaires. La Banque Centrale Européenne, indépendante des élus, est essentiellement au service des puissances financières.

Petite provocation : que la Commission Européenne se mette à l'écoute des poètes, qui sont une caisse de résonance extraordinaire. Plus pragmatiquement, pourquoi la CE ne commanderait-elle pas des rapports aux écrivains ou aux cinéastes. Ces œuvres pourraient alors devenir le socle des débats.

Internet est formidable mais l'information s'y noie. Au lieu d'utiliser l'argent des contribuables européens à des montagnes de traduction, pourquoi ne pas transformer ce travail en un travail de structuration de l'information. L'hypermedia devrait permettre de présenter les questions et leur avancement de façon progressive et illustrée. (Wikipedia, GoogleEarth sont d'admirables exemples d'outils, l'un collaboratif au niveau du contenu, l'autre l'illustratif au niveau visuel).

Une nouvelle technologie, à mon avis tout aussi révolutionnaire qu'Internet, et qui fait ses preuves hors des sphères politiques et économiques et des élites (qui s'identifient par leur capacité à parler l'anglais), c'est la langue d'échange qui permet à plus d'un million de personnes de toutes nationalités de se comprendre : l'Esperanto. Dans toutes l'Europe, ils se trouvent au moins plusieurs dizaines de milliers de gens qui savent se parler en Esperanto. Pourquoi ne pas leur offrir un espace de débat en Esperanto, qui permettrait à des citoyens de tous les pays d'Europe de débattre sur un pied d'égalité linguistique avec d'autres citoyens d'autres pays d'Europe. Il serait temps que les commis européens aient le courage de prendre quelques heures pour s'informer de sa réalité.

Toute question européenne a des implications sur les autres niveaux (de l'individu à la nation et au monde). C'est d'une part à la CE d'expliquer les conséquences de ses décisions sur chaque niveau, avec, en contrepartie, l'avis de chaque niveau sur la question en débat. Il s'agit d'une stratégie donnant-donnant (gagnant-gagnant!)

Par ailleurs, l'avalanche de règles et de normes englue l'activité.

⁵⁵ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/05/23/petit-guide-de-lobbyisme-dans-les-arenes-de-l-union-europeenne_5466056_4355770.html

⁵⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Fonction_publique_de_l'Union_europ%C3%A9enne

Un exemple parmi tant d'autres est le programme DATEX, monopolisant des dizaines de fonctionnaires dans chaque pays, qui essaie d'imposer un codage européen de l'information routière, là où de simples échanges de courriels ou de messages électroniques en langue courante suffisent aux gestionnaires (qui savent disposer de traduction automatique et aujourd'hui de système à base d'Intelligence Artificielle), à une époque où le secteur privé participatif, tel Wase, offre gratuitement sur ordiphone un service de connaissance des conditions de circulation en temps réel. Aujourd'hui, l'argument d'un tel programme est le transport intelligent vis à vis duquel les "experts européens" seront toujours dépassés par les méga-entreprises beaucoup plus pragmatiques et réactives.

Sur l'ONU

L'ONU est un système instituant des rapports politiques entre les nations. Peut-être a-t-il été utile pendant la guerre froide, peut-être a-t-il éviter l'embrasement nucléaire? Qui pourrait l'affirmer. Il a créé l'Unesco, une organisation qui défend comme elle peut le patrimoine de l'humanité, et, de ce fait, est mal vue des pays riches (les EU n'ont pas payé leur écot pendant des années, tout en maintenant en place leurs fonctionnaires !).

Aujourd'hui, l'ONU apparaît vraiment comme le "machin" prisonnier de lui-même. A l'évidence, comme contre la Banque mondiale, on peut faire campagne avec le slogan "50 ans, ça suffit!".

L'ONU est composé de représentants des gouvernements, nommés et non élus. Les votes s'achètent en coulisse⁵⁷. A ce jeu, ce sont bien sûr les pays riches qui font la politique et qui souvent se neutralisent entre eux.

L'ONU ne représente donc pas vraiment les peuples, mais plutôt les puissances financières qui savent faire pression sur les gouvernements. L'ONU ayant pour elle-même la puissance et l'argent, il semble difficile de la faire évoluer. Au mieux, on peut envisager un contre-pouvoir, tel que ceux qui se mettent en place face à la puissance de la Banque Mondiale.⁵⁸ et à l'irresponsabilité du FMI.

⁵⁷ "C'est le vote négatif le plus coûteux que vous ayez émis" a dit l'américain John Kelly au représentant du Yemen à l'ONU pendant la guerre du Golfe...! Les autres pays qui auraient voulu voté avec le Yemen ne l'ont pas fait pour ne pas bloquer les attributions de prêts importants.

⁵⁸ Development Group for Alternative Policies (D-GAP) et sa campagne "50 ans, ça suffit!"

Environmental Defense Fund ; Friend of the Earth ; Greenpeace ; NGO Working Group on the World Bank, composé de 25 ONG ayant entrepris un "dialogue critique" autour de sujets de préoccupation mutuelle

Face à ce constat, l'envie d'une "Constitution mondiale" surgit, pleine d'utopie :

La gouvernance mondiale ne peut être la gouvernance des gouvernants. Elle doit être la gouvernance des hommes et des femmes de toute la Terre.

Proposition : L'Organisation des Nations Coopérantes (ONC) est un organisme constitué de représentants des Nations ayant, par référendum spécifique, décidé de participer positivement à son existence. La crédibilité de cette instance devrait croître avec ses adhérents.

Le référendum est un moyen de responsabiliser les citoyens vis à vis des décisions prises à l'échelon mondial.

L'ONC est un site Internet traitant de la "Coopération des Nations dans la Dignité".

Les moyens modernes de communication peuvent éviter les immenses constructions dédiées aux instances internationales, qui sont autant de tentations personnelles pour y siéger et autant de facteurs de dépenses (salaires exorbitants, frais de fonctionnement exponentiels, luttes d'égo...). La gouvernance participative est un moyen d'éviter la personnalisation et ses dérives. L'ONC est un organisme "immatériel".

Chaque Nation peut proposer un projet où la coopération des adhérents doit être positive.

Les projets doivent faire la preuve que leur réalisation apportera une meilleure dignité quelque part dans le monde ou s'opposera à des réalisations indignes.

Le projet est débattu selon les règles inspirées de Wikipedia, jusqu'à un cadrage consensuel. Son financement est participatif.

La transparence et la compétence sont indispensables à tous les niveaux des projets (fixation des objectifs, des fonctions et des moyens, programmation, cahier des charges, participations financières, réalisation, suivi,...). Chaque projet est sous tutelle de citoyens tirés au sort parmi ses promoteurs. Les dépenses sont gérées par les bénéficiaires du projet eux-mêmes.

Annexes

Reconnaissance des inégalités climatiques et écologiques par l'ONU

"Au milieu des années 2020, les populations les plus affectées par les dérèglements climatiques se sont progressivement organisées, afin de faire reconnaître leurs droits et de dénoncer les responsables de leur situation. En 2023, à l'initiative d'associations écologistes de la Caraïbe et de mouvements afro-américains pour la justice environnementale aux États-Unis, a eu lieu le premier forum "Justice pour les populations affectées". Au cours de ce rassemblement, le philosophe Malcom Ferdinand a déconstruit l'acception couramment partagée selon laquelle l'humanité dans son ensemble est responsable du dérèglement du climat et de la planète : « L'anthropocène désigne cette ère géologique au cours de laquelle l'activité humaine a produit des perturbations dans les équilibres physico-chimique à l'échelle planétaire. Mais c'est aussi un récit qui occulte totalement les rapports de pouvoir et nie l'histoire coloniale. Ce sont des êtres humains qui ont détruit la terre et non pas l'homme. Ce ne sont pas les Haïtiens, ni les gens qui habitent les bidonvilles de Nairobi ou de Soweto qui en sont responsables. Constatant que les populations racisées les plus pauvres et les minorités étaient alors plus affectées que les autres par les dérèglements climatiques, de plus en plus de mouvements se sont appropriés la revendication d'une reconnaissance des inégalités écologiques, poussant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) à adopter, en 2027, la déclaration des "Principes de justice environnementale". Celle-ci reconnaît dans son préambule que la crise écologique ne se réduit pas à sa dimension technique mais qu'elle est bien "le produit d'injustices, de rapports de domination et de l'exploitation de la nature par une minorité de personnes et de multinationales qui en ont tiré profit".

D'après Samy Archimède (entretien avec Malcom Ferdinand), L'abolition de l'esclavage n'a pas mis fin à l'écologie coloniale, Basta !, 20 janvier 2020.

Revendications des gilets jaunes

Voici une synthèse (parmi d'autres sans doute) qui n'engage pas l'auteur. Comme on peut le voir, il n'y a pas une revendication mais un ensemble de "doléances", sans unanimité ni consensus :

- Zéro SDF : URGENT.
- *Davantage de progressivité dans l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire davantage de tranches.*
- *Smic à 1 300 euros net.*
- *Favoriser les petits commerces des villages et centres-villes. Cesser la construction des grosses zones commerciales autour des grandes villes qui tuent le petit commerce et davantage de parkings gratuits dans les centres-villes.*
- *Grand plan d'isolation des logements pour faire de l'économie en faisant faire des économies aux ménages.*
- *Impôts : que les GROS (MacDo, Google, Amazon, Carrefour...) payent GROS et que les petits (artisans, TPE, PME) payent petit.*
- *Même système de Sécurité sociale pour tous (y compris artisans et auto-entrepreneurs). Fin du RSI.*
- *Le système de retraite doit demeurer solidaire et donc socialisé. Pas de retraite à points.*
- *Fin de la hausse des taxes sur le carburant.*
- *Pas de retraite en dessous de 1 200 euros.*
- *Tout représentant élu aura le droit au salaire médian. Ses frais de transports seront surveillés et remboursés s'ils sont justifiés. Droit aux tickets-restaurant et aux chèques-vacances.*
- *Les salaires de tous les Français ainsi que les retraites et les allocations doivent être indexés à l'inflation.*
- *Protéger l'industrie française : interdire les délocalisations. Protéger notre industrie, c'est protéger notre savoir-faire et nos emplois.*
- *Fin du travail détaché. Il est anormal qu'une personne qui travaille sur le territoire français ne bénéficie pas du même salaire et des mêmes droits. Toute personne étant autorisée à travailler sur le territoire français doit être à égalité avec un citoyen français et son employeur doit cotiser à la même hauteur qu'un employeur français.*
- *Pour la sécurité de l'emploi : limiter davantage le nombre de CDD pour les grosses entreprises. Nous voulons plus de CDI.*
- *Fin du CICE. Utilisation de cet argent pour le lancement d'une industrie française de la voiture à hydrogène (qui est véritablement écologique, contrairement à la voiture électrique.)*
- *Fin de la politique d'austérité. On cesse de rembourser les intérêts de la dette qui sont déclarés illégitimes et on commence à rembourser la dette sans prendre l'argent*

des pauvres et des moins pauvres, mais en allant chercher les 80 milliards de fraude fiscale.

- *Que les causes des migrations forcées soient traitées.*
- *Que les demandeurs d'asile soient bien traités. Nous leur devons le logement, la sécurité, l'alimentation ainsi que l'éducation pour les mineurs. Travaillez avec l'ONU pour que des camps d'accueil soient ouverts dans de nombreux pays du monde, dans l'attente du résultat de la demande d'asile.*
- *Que les déboutés du droit d'asile soient reconduits dans leur pays d'origine.*
- *Qu'une réelle politique d'intégration soit mise en œuvre. Vivre en France implique de devenir français (cours de langue française, cours d'histoire de France et cours d'éducation civique avec une certification à la fin du parcours).*
- *Salaire maximum fixé à 15 000 euros.*
- *Que des emplois soient créés pour les chômeurs.*
- *Augmentation des allocations handicapés.*
- *Limitation des loyers. Davantage de logements à loyers modérés (notamment pour les étudiants et les travailleurs précaires).*
- *Interdiction de vendre les biens appartenant à la France (barrage, aéroport...)*
- *Moyens conséquents accordés à la justice, à la police, à la gendarmerie et à l'armée. Que les heures supplémentaires des forces de l'ordre soient payées ou récupérées.*
- *L'intégralité de l'argent gagné par les péages des autoroutes devra servir à l'entretien des autoroutes et routes de France ainsi qu'à la sécurité routière.*
- *Le prix du gaz et de l'électricité ayant augmenté depuis qu'il y a eu privatisation, nous voulons qu'ils redeviennent publics et que les prix baissent de manière conséquente.*
- *Fin immédiate de la fermeture des petites lignes, des bureaux de poste, des écoles et des maternités.*
- *Apportons du bien-être à nos personnes âgées. Interdiction de faire de l'argent sur les personnes âgées. L'or gris, c'est fini. L'ère du bien-être gris commence.*
- *Maximum 25 élèves par classe de la maternelle à la terminale.*
- *Des moyens conséquents apportés à la psychiatrie.*
- *Le référendum populaire doit entrer dans la Constitution. Création d'un site lisible et efficace, encadré par un organisme indépendant de contrôle où les gens pourront faire une proposition de loi. Si cette proposition de loi obtient 700 000 signatures alors cette proposition de loi devra être discutée, complétée, amendée par l'Assemblée nationale qui aura l'obligation, (un an jour pour jour après l'obtention des 700 000 signatures) de la soumettre au vote de l'intégralité des Français.*
- *Retour à un mandat de 7 ans pour le président de la République. L'élection des députés deux ans après l'élection du président de la République permettrait d'envoyer*

un signal positif ou négatif au président de la République concernant sa politique. Cela participerait donc à faire entendre la voix du peuple.

- *Retraite à 60 ans et, pour toutes les personnes ayant travaillé dans un métier usant le corps (maçon ou désosseur par exemple), droit à la retraite à 55 ans.*
 - *Un enfant de 6 ans ne se gardant pas seul, continuation du système des aides Pajemploi jusqu'à ce que l'enfant ait 10 ans.*
 - *Favoriser le transport de marchandises par la voie ferrée.*
 - *Pas de prélèvement à la source.*
 - *Fin des indemnités présidentielles à vie.*
 - *Interdiction de faire payer aux commerçants une taxe lorsque leurs clients utilisent la carte bleue.*
 - *Taxe sur le fuel maritime et le kérosène.*
-

Syndicalisme

C'est à partir des années Mitterrand que la France s'est désyndicalisée....

Certains salariés n'ont pas supporté les quelques militants radicalisés qui voulaient les emmener dans la culture de l'affrontement. Ils ont quitté le syndicat. Il faut être au moins deux pour se chamailler. J'emploie ce terme parce que les querelles que nous vivons entre adultes ressemblent en plus dramatique à des querelles de cours de récréation.

J'ai toujours dit à mes enfants qui se chamaillaient : "c'est le plus intelligent qui s'arrête le premier".

Aujourd'hui, les entreprises de service public sont les moins "désyndicalisées". Les métiers en situation de monopole ont, à force d'actions de blocage, obtenu des avantages importants en contrepartie de leur disponibilité (!) et de leur pénibilité - sans distinguer le personnel de terrain et le personnel de bureau et sans adaptation à l'évolution des métiers -.

Le métier de mécano de la locomotive à vapeur n'a plus grand-chose à voir avec le métier d'un conducteur de TGV, qui lui-même n'a pas grand-chose à voir avec le métier de chauffeur de car qui, à mon avis, a autant de responsabilités vis à vis de ses passagers ou d'un Pilote d'Airbus, ou d'un contrôleur aérien dont l'intelligence doit certes être plus aiguisée. Les éboueurs se savent très utiles, voire indispensables. Les dockers et les mineurs avaient des métiers durs largement améliorés par la mécanisation. Le développement du transport de fret routier s'est fait au préjudice du transport de fret ferroviaire, dont la faillite peut-être annoncée. Les camions internationaux peuvent bloquer toute l'économie d'un pays. Que dire

de l'agent EDF qui, au mépris de la loi, coupe l'électricité indispensable à un pan entier de l'économie, avec des répercussions sur des services vitaux.

Quant aux hôpitaux, ils font face à une médecine libérale que le numerus clausus a rendu égoïste. Ils font aussi face à des exigences de soins (et de résultats) de plus en plus coûteuses. La gestion de la pénurie ne peut être qu'une mauvaise gestion. Les aide-soignantes et les infirmières sont aussi des victimes

Quant aux forces de l'ordre, nous, citoyens électeurs et contribuables, nous devrions comprendre que la prévention est infiniment plus bénéfique que la répression et que la sanction qui encombre nos tribunaux et nos prisons. Nous comprenons aussi que chaque policier soit vindicatif vis à vis du politique.

Les militants radicalisés ont établi leur pouvoir au sein de leur syndicat. Ils y ont appris les techniques d'assemblée générale où leur meilleurs tribuns manipulent "démocratiquement" les adhérents, face à leurs employeurs, dans un jeu politique qui échappe en général à l'ensemble des citoyens.

Mention spéciale pour les cheminots qui ne lâcheront rien jusqu'à ce que tout lâche et qui arrivent à faire dire aux usagers maltraités qu'ils comprennent leur action. Une espèce de syndrome de Stockholm.

Chacun protège ses avantages acquis sans recul. La phrase : "On ne lâche rien !" est bien pauvre. Elle permet à ceux qui la prononcent d'attirer les voisins à la "convergence des luttes". La manipulation est devenu systémique.

Chacun voit midi à sa porte et pense qu'en mettant tous les midis à la même heure le soleil brillera pour tous.

Le résultat sera la conservation des avantages acquis tout autant que la conservation des inégalités subies.

« Celui qui use de son pouvoir du nuire accroît son domaine existentiel. »

Traduction : « je gêne donc j'existe ! »

Accepter un compromis, est-ce se déjuger ?

(d'après LaCroix Hebdo de fin janvier 2020, Dominique Greiner)

"Ce mot n'est guère aimé. Pour certains, il est synonyme de compromission, de renoncement à ses convictions. Pour d'autres, à vouloir ménager la chèvre et le chou, le compromis ne peut échouer que sur une cote mal taillée, laissant les différents acteurs insatisfaits. Ce serait une sorte d'entre deux, sans véritable choix. Le compromis serait un pis-aller, une voie de sortie du conflit vers le bas, aucun acteur n'ayant réussi à imposer ses vues aux autres. Mais c'est implicitement supposer que, pour mettre fin à un conflit, un groupe devrait nécessairement l'emporter sur un autre. Cette logique est celle de la lutte des

classes : toute concession faite à l'adversaire est une défaite ; toute concession qu'on réussit à lui arracher est une victoire.

Le compromis peut pourtant être envisagé plus positivement, comme une manière de sortir non par le bas, mais par le haut. Mais il faut déjà porter un autre regard sur le conflit et considérer qu'il fait partie de la vie normale d'une démocratie. Il est même le signe de sa vitalité. Il manifeste que les citoyens exercent leur droit de peser sur les choix sociaux qui engagent leur avenir et leurs conditions de vie. Et le conflit sera d'autant plus violent qu'ils auront eu le sentiment d'être tenus à l'écart du processus de décision.

"Face à un conflit, certains regardent simplement celui-ci et passent devant comme si de rien n'était, ils s'en lavent les mains pour pouvoir continuer leur vie. D'autres entrent dans le conflit de telle manière qu'ils en restent prisonniers, perdent l'horizon, projettent sur les institutions leurs propres confusions et insatisfactions, de sorte que l'unité devient impossible. Mais il y a une troisième voie, la mieux adaptée, de se situer face à un conflit. C'est d'accepter de supporter le conflit, de le résoudre et de le transformer en un maillon d'un nouveau processus." (Pape François). Ce n'est pas la victoire ou l'empiètement d'un partenaire sur un autre qui met fin au conflit d'une manière satisfaisante. Sa résolution passe par l'élaboration d'un possible qui n'avait pas été initialement envisagé par les différents partenaires concernés. Ce possible va s'inventer au fur et à mesure. Il passera par des concessions réciproques.

Mais pour cela, des conditions doivent être réunies. Le compromis suppose une reconnaissance mutuelle des acteurs, avec leurs références, leurs valeurs et leur rationalité. C'est aussi reconnaître qu'aucun n'a d'entrée de jeu la solution aux problèmes. Il va donc falloir la construire en inventant aussi des modalités de négociation, avec les différentes instances représentatives concernées : "la fabrique du compromis se met en route". Pour commencer à s'élaborer, un compromis a besoin que les acteurs renoncent non pas à leurs convictions de base, mais à une logique d'affrontement et de surenchère.

Le compromis est "le seul moyen de viser le bien commun. Nous n'atteignons le bien commun que par le compromis, entre des références fortes mais rivales" (Paul Ricoeur). Dans le compromis, par un jeu de concessions réciproques, mais aussi par l'invention de nouvelles modalités d'action ou la mise en place de nouvelles institutions, les acteurs manifestent leur capacités à dépasser leurs propres intérêts en vue de ce bien commun. Loin d'être une solution de facilité, la voie du compromis est donc particulièrement exigeante. Ce n'est pas se déjuger que de vouloir s'y engager. Reconnaître la nécessité de trouver un compromis, c'est simplement faire preuve de réalisme et témoigner de son attachement au bon fonctionnement de la démocratie."

Réflexions sur les "Communs"



"Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des **ressources**, gérées collectivement par une **communauté**, celle-ci établit des **règles** et une **gouvernance** dans le but de préserver et pérenniser cette ressource.

Des logiciels libres aux jardins partagés, de la cartographie à l'énergie renouvelable, en passant par les connaissances et les sciences ouvertes ou les AMAPs et les épiceries coopératives, les « Communs » sont partout !

En d'autres termes on peut définir les communs comme une ressource (bien commun) **plus** les interactions sociales (économiques, culturelles et politiques) au sein de la communauté prenant soin de cette ressource.

On peut aussi définir les biens communs comme la recherche par une communauté d'un moyen de résoudre un problème en agissant au bénéfice de l'ensemble de ses membres. "

<https://lescommuns.org/>

Quelle part de l'Etat ? Même le citoyen peut y réfléchir

Ils ne se sentent pas responsables. Ils ??

- Fermer une **gare**, prélude sans doute à fermer une ligne, c'est pour la bonne cause de l'équilibre financier de la SNCF.
- Fermer une **maternité** qui n'accouche pas assez, c'est une bonne chose pour les cas d'accouchement difficile.
- Fermer une classe, voire une **école** entière, c'est une bonne logique de répartition des professeurs.
- Fermer un centre des **impôts**, c'est une évidence avec la dématérialisation des déclarations de revenu.
- Fermer une **Poste**, c'est bien lorsqu'on peut transférer le service de proximité vers l'épicerie
- Fermer une brigade de **gendarmerie** à 18h, c'est une mesure d'économie évidente....

L'Etat, les régions, les départements se désengagent, comme "on" le souhaite tous.

*Chaque service public, individuellement, se dit qu'il ne peut pas faire autrement. Mais, à chaque service qui ferme, ce sont quelques clients du **boulanger** qui n'achètent plus leur pain, c'est le magasin de vêtement, le boucher qui eux aussi ferment la porte. Le **supermarché**, à vingt kilomètres de là fera le nécessaire. La vie de la petite ville ou du gros bourg s'éteint ainsi et ce n'est la faute de personne ! En face, les métropoles attirent. Les plus riches s'en sortent bien, mais les autres n'ont qu'un **cadre de vie subi**.*

Alors, qui est responsable ?

Moins de fonctionnaires, moins d'impôts, tout le monde devrait être content. Sauf que : un fonctionnaire de moins, c'est aussi un chômeur en plus, une famille contrainte à limiter ses dépenses au strict nécessaire... alors que le superflu génère lui aussi des emplois...

Lorsque l'économie dicte le monde, elle sort de son rôle.

Quand comprendra-t-on qu'un service public qui ferme entraîne la nécrose de son terroir.

Elinor Ostrom :

"Ce n'est pas l'entreprise qui crée de l'emploi, c'est la capacité des hommes à acheter des produits qui conduisent les entreprises à satisfaire la demande. Par exemple, les catastrophes naturelles incitent les entreprises de la finance à inventer et vendre des primes d'assurances et d'assurances d'assurances. Les Fondations d'utilité publique sont souvent des Fondations d'utilité privée, qui permettent l'optimisation fiscale et un mécénat profitable à la bonne image des mécènes - une publicité qui ne dit pas son nom."

Contexte

La vie en collectivité implique un minimum d'organisation pour assurer les besoins vitaux de chacun. Outre la sécurité contre les catastrophes naturelles, ou contre les individus ou groupes d'individus mal intentionnés, la collectivité ne peut subsister qu'en assurant la libre circulation des personnes, des marchandises, des idées, du savoir, de l'eau potable, de l'air respirable, la libre production de nourriture, de biens et de services,... et la dignité de tous.

Une démonstration par l'absurde est que les riches ne peuvent exister sans les pauvres. La question posée est de définir les limites de la solidarité et de la mutualisation des "communs" et de réfléchir à ce qui peut relever de la gestion privée, de la gestion publique et de la gestion communautaire. Cette distinction aide à comprendre comment le citoyen-actionnaire peut "contribuer" (impôts) ou payer (redevances ou taxes) pour le bien commun.

Il s'agit de faire fonctionner l'Etat tout autant que produire une communauté de citoyens. Ces réflexions viennent en appui d'une réflexion générale sur la "Constitution".⁵⁹

La terre, la mer, l'air et l'eau sont des biens communs dont ni les Etats, ni les Entreprises, ni les Individus ne peuvent être propriétaires légitimes. Les produits de la terre, de la mer, de l'air et de l'eau peuvent être la propriété collective ou individuelle de ceux qui travaillent à ces exploitations, sous réserve de règles de bien vivre en collectivité.

Lorsque les hommes ont inventé l'heure pour tous, celle des horloges publiques était un bien commun. Aujourd'hui, les montres sont individuelles, et les horloges

⁵⁹ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Constitution.pdf

publiques ont disparues. Certaines sont devenues œuvres d'art. Même les horloges de gare tombent dans l'oubli⁶⁰. Par contre, l'heure de référence,⁶¹ établie à la picoseconde près, est un bien commun suffisamment important pour qu'elle soit sous la tutelle d'une organisation intergouvernementale regroupant 70 laboratoires. Ces laboratoires vendent leurs services et sont sous tutelle des Etats qui garantissent leur pérennité. Il en va de même pour toutes les grandeurs physiques utilisées dans le monde. Le Bureau International des Poids et Mesures BIPM⁶² est trop indispensable pour faillir !

Lorsque la collectivité investit, au cours des siècles, pour construire des équipements utiles à tous les citoyens-contribuables, elle constitue des monopoles naturels non cessibles, dont l'administration garantit le bon usage et la pérennité.

S'il fallait écouter la Commission Européenne, instance non élue, la plupart de ces monopoles naturels devraient être sous le régime de la concurrence libre et non faussée... Devra-t-on notre consommation d'air à des entreprises concurrentes habilitées à vendre l'air ? C'est déjà le cas, puisque, au travers de nos entreprises, nous achetons du droit à polluer. Tous les citoyens doivent-ils contribuer au fonctionnement des installations portuaires qui, a priori, ne servent qu'aux armateurs et affréteurs de navires ?

Néanmoins, les dépenses liées aux « communs » sont limitées. Le patrimoine existe, il faut seulement l'entretenir. L'investissement représente environ 10%, les dépenses sociales 57% la charge de la dette 10%, l'éducation 10%, soit ensemble 87%. Il reste difficiles d'attribuer aux communs une part du reste. Au regard de cette faible part, la privatisation des communs ne serait pas d'un grand apport dans la richesse nationale. Au contraire, les communs doivent être considérés comme un bien d'utilité collective.

*Le commun n'est rien moins qu'un principe politique de réorganisation de la société . C'est un concept qui demande la coexistence de trois éléments fondamentaux : une ressource collective définie, une communauté déterminée, un mode de gouvernance collectif. Cela signifie qu'un bien ou un service n'est pas commun par nature, mais par son usage (Pierre Dardot et Christian Laval : *Commun. Essai sur la révolution au XXIème siècle*, cité par Mouvement Utopia : Propriété et communs)*

Pour s'inscrire dans les évolutions vertigineuses des sociétés, un regard sur les villes de demain⁶³ est nécessaire.

⁶⁰La grande horloge de la gare TGV d'Aix en Provence est restée en panne pendant plus d'un an. C'est là la désuétude !

⁶¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Temps_atomique_international

⁶² <https://www.bipm.org/fr/about-us/>

⁶³ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Villes_demain.pdf

Enfin, la complexité des communs génère une insatiable réglementation qui coûte cher à établir, à maintenir et à faire respecter. Le métier de contrôleur aura de beaux jours devant lui, à condition que le citoyen accepte de payer toutes ces agences qui doivent traquer le cynisme ou la paresse de ceux qui, par leur non-respect des règles portent préjudice à la collectivité.

A titre d'exemple et de débats : "Que fait la Métropole de Lyon"

https://www.irigny.fr/IMG/jpg/competences_de_la_metropole.jpg

Communs naturels

La Planète

La planète est le premier des communs. A minima, nous devons la garder vivable. Un livre ne suffirait pas à comprendre sa diversité et à démêler nos actions toxiques ou bénéfiques, à comprendre les démographies et les morales. Le présent document n'a pas cette ambition.

Entre autres exemples, les firmes agro-industrielles recherchent des forcages génétiques⁶⁴ dont les conséquences à terme seraient la disparition complète de certaines espèces naturelles qui contribuent à l'équilibre biologique général. La biodiversité est l'expression d'un bien commun.

Air - Commun planétaire

L'air que nous respirons sera de plus en plus cher. La dépollution, la climatisation, la lutte contre les incertitudes météorologiques obligent à des actions concertées.



Tant qu'il n'y avait que des vélos à Pékin, l'air était respirable. Lorsque voitures et gratte-ciel ont pris la place, la pollution de l'air affecta même les dirigeants et leur famille au plus profond de leur être. C'est sans doute pour cela que la Chine devient un leader de la lutte contre le dérèglement climatique.

Le secteur privé devient moteur de la recherche pour l'air pur qu'il vendra aux plus riches, qui, cependant, auront eux aussi à souffrir de l'air pollué. L'Etat, pour sa part est garant de la bonne santé collective et s'oblige à des mesures parfois impopulaires et coûteuses.

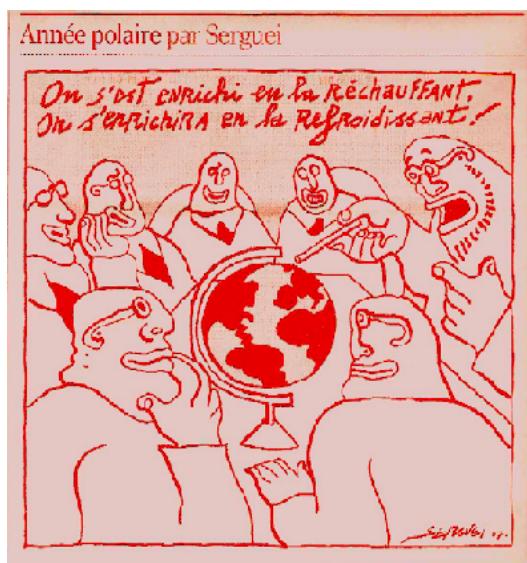
Climat - Commun planétaire

Certains commencent à parler du climat comme d'un bien commun. Le climat ne connaît pas les frontières. Les "dômes de chaleur", les incendies monstrueux de l'Amazonie ou de la Sibérie, la fonte du permafrost, les moussons incontrôlables,...

⁶⁴ <https://www.infogm.org/6089-forcage-genetique-un-potentiel-destructeur-incontrolable>

ont un impact planétaire derrière lequel se profilent des intérêts financiers considérables autant que des drames humains de grande ampleur. Qui payera quoi ? Un chef d'Etat qui ignore que le climat est un bien commun mondial est indigne, tout autant que les esprits étroits qui l'ont élu.

Dans son livre "[Justice pour le climat](#)⁶⁵", Judith Rochfeld considère que le climat est une ressource fondamentale dévolue à l'usage de tous et de chacun, dont les règles d'utilisation garantiraient la pérennité maximale pour les générations futures, à l'instar de ceux qui proposent une personnalité juridique aux fleuves ou un [Parlement des choses](#)⁶⁶ (Bruno Latour) ou un [Institut de la Terre](#)⁶⁷



Eau douce - Commun planétaire

L'eau douce est un bien commun. Elle est source de richesse et à ce titre, elle est captée sans scrupules, souvent fruit de décisions politiques irresponsables. Le besoin d'eau et le besoin en énergie croissent d'année en année.

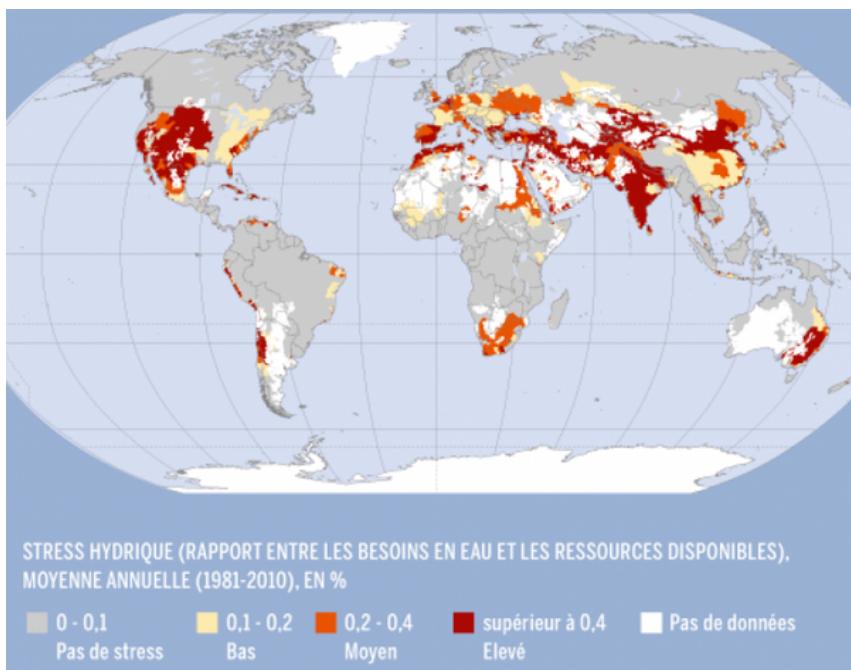
Les trois quarts des habitants des pays arabes vivent en dessous du seuil de pénurie (1000 m³ par an). Les sécheresses favorisent les feux en Russie (monoculture intensive) comme en Australie ou dans l'ouest américain (arrosgages outranciers). En Inde, la mousson tarde et la police est obligée de surveiller l'accès aux puits. Au Chili, la culture des avocats pompe 1m³ d'eau par kilo, au préjudice de la population qui en est réduite à l'eau apportée par les camions citernes. Sans parler de la pollution domestique ou industrielle des rivières et des nappes souterraines, insoutenables pour satisfaire les besoins des mégalopoles.

⁶⁵ <https://ds.hypotheses.org/6855>

⁶⁶ <http://www.bruno-latour.fr/sites/default/files/P-50-PARLEMENT-republication.pdf>

⁶⁷ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Constitution.pdf

2,5 milliards d'habitants vivent sans raccordement direct à un réseau d'eau potable. La sécheresse entraîne la famine. Les "exodes climatiques" compliquent la vie politique.



(source Journal Le Monde)

Les eaux souterraines fournissent l'eau potable à la moitié des habitants de la planète, mais 20% des nappes sont surexploitées et d'autres sont polluées du fait de la hausse du niveau de la mer. Les eaux usées sont rarement recyclées et la dessalinisation de l'eau de mer est un gouffre énergétique.

La gestion de l'eau est un enjeu de pouvoir d'autant plus grand que la ressource est rare et polluée.

La gestion de l'eau en France est correcte à quelques querelles de pouvoir près.

Plus généralement :

Le secteur de l'eau comprend l'eau potable, l'assainissement, l'irrigation, l'hydroélectricité et la gestion des ressources en eau.

La gestion des ressources en eau consiste à répartir équitablement et sans sur-exploitation l'eau non-polluée des rivières et des nappes phréatiques. La gestion des ressources hydrauliques est multiforme : la cession des droits d'utilisation de l'eau, le reboisement des bassins hydrographiques supérieurs, le contrôle de l'érosion, la réglementation de l'utilisation des eaux souterraines, la récolte de l'eau, le contrôle de la pollution de l'eau par les eaux usées domestiques, industrielles et agricoles, la protection des berges, les ouvrages pour lutter contre les inondations (digues et écluses) et des projets d'atténuation du changement climatique.

L'accaparement de l'eau en amont, tout autant que la pollution affectent la vie en aval et d'une rive à l'autre, attisant de façon croissante les conflits entre Etats, entre régions et entre particuliers et générant une corruption difficile à juguler.

La corruption intervient à tous niveaux : forages illégaux, rejets toxiques, appels d'offres pipés, droits de tirage au profit des plus gaspilleurs, la lecture falsifiée des compteurs, raccordements clandestins, sur-facturations des travaux, contrôles incures de qualité de l'eau et du réseau (entretien, remplacement,...), renégociations injustifiées, mainmise sur les contrats rentables, détournement de l'aide étrangère, népotisme, entregent, clanisme, pots-de-vin pour les postes lucratifs, attribution opaque des permis de produire (et productions illicites), spéculation sur la valeur de l'eau d'irrigation, promesses électorales, laxisme dans le traitement des eaux usées, laxisme sur l'impact environnemental, projets inutiles ou toxiques, manipulation sur les fonds de prévention et de soins des inondations ou sur fonds de ré-installation/ indemnisation des populations déplacées par les barrages, fraudes à l'assurance sur les équipements, surexploitation des aquifères,...

Selon le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), la [corruption dans le secteur de l'eau](#)⁶⁸ coûte des millions de vies. Cette corruption augmente les coûts de la construction l'infrastructure hydraulique de 40 %, ce qui implique que 12 milliards de dollars supplémentaires par an sont nécessaires pour assurer la distribution de l'eau potable et l'assainissement.

L'inégalité d'accès à l'eau douce non toxique est variable selon les pays. L'eau potable de mauvaise qualité et les services d'assainissement affectent de manière disproportionnée les enfants des familles les plus pauvres ; beaucoup d'enfants dans ces communautés meurent de maladies diarrhéiques transmises par l'eau contaminée.

Les responsables du secteur de l'eau sont multiples : gouvernements et régulateurs sectoriels indépendants, instances électives, pouvoir judiciaire, organisation anti-corruption, médiateur, citoyens, associations d'usagers, media, protection des informateurs. Le débat « gestion publique / gestion privée » n'est pas forcément la clé du problème. Un système rigoureux peut être assuré par le Privé (dont la finalité est le profit) ou par le Public (dont la finalité est le bien commun). Ce sont les citoyens qui choisissent (en principe !).

Les solutions pour le bien commun "eau" sont diversement applicables : responsabilisation (ascendante, descendante et horizontale), transparence et intégrité (formation et sensibilisation), évaluation des performances pour détecter la mauvaise gouvernance,...

⁶⁸ https://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/democratic-governance/lutte_contre_la_corruption_dans_le_secteur_de_l_eau.html

Les exemples de facteurs favorisant l'approche participative sont les suivants :

- *renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit (y compris la responsabilisation des autorités politiques à l'égard des usagers de l'eau),*
- *contrôle effectif par les citoyens et les audits sociaux,*
- meilleure sensibilisation du grand public sur la corruption dans le secteur de l'eau,*
- *participation active des représentants des usagers aux conseils des fournisseurs de services d'eau,*
- *participation budgétaire,*
- *participation aux travaux de construction d'ouvrages hydrauliques et aux projets de réhabilitation,*
- *renforcement et mobilisation des organisations des usagers de l'eau et des travailleurs du secteur hydraulique (avec une meilleure formation des organisateurs),*
- *mobilisation des coalitions d'organisations pour la défense, la recherche et la gestion des réseaux de lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau*
- *médias libres et indépendants ainsi que des journalistes formés sur les questions liées à la corruption.*

... *L'eau pour tous ne coule pas de source !!!*

L'eau douce naturelle est parfois polluée naturellement, mais le plus souvent sa pollution relève des activités humaines. Les facteurs de la pollution de l'eau sont de mieux en mieux identifiés. L'Etat réglemente face aux lobbies industriels et face aux pollutions diffuses. L'analyse de l'eau, les bassins de rétentions, de décantation, de traitement, les conduites de tout à l'égout, les avaloirs et les réseaux pluviaux, et, en amont, les conduites d'eau potable ou d'irrigation, les bassins de retenues, les contrôles et traitements préventifs, les installations de désalinisation, sont des biens communs que l'Etat (ou les collectivités locales) doit pérenniser.

La désalinisation de l'eau de mer consomme énormément d'énergie (réchauffement climatique). La recherche agronomique pense à modifier génétiquement les plantes pour une culture avec de l'eau de mer⁶⁹, ou à des serres à paroi épaisse en carton⁷⁰ treillis maintiennent leur humidité par évaporation de l'eau salée.

Les consommations individuelles sont mesurables (ou évaluables – eaux usées) et donnent lieu à redevance. Les premiers mètres cube d'eau sont indispensables à toutes les familles et devraient être presque gratuits. La redevance devrait s'accroître avec le volume consommé, en tenant compte de l'utilité commune de cette consommation

⁶⁹ <https://www.semencemag.fr/plantes-sols-sel.html>

⁷⁰ <https://naturecialeilleurs.over-blog.com/2019/12/cette-serre-en-carton-utilise-l-eau-de-mer-pour-cultiver-des-fruits-et-des-legumes-dans-les-climats-les-plus-rudes.html>

d'eau. Les tarifs agricoles devraient tenir compte de l'adaptation des cultures à l'environnement hydrologique. Les cultures intensives peuvent être un vrai désastre pour les territoires en aval.

Les périodes de sécheresse obligent à des restrictions équitables souvent mal comprises. Pendant qu'il est encore temps, le Service public doit investir pour faire face aux possibles restrictions de la ressource : détection et réparation des fuites, révision complète des conduites, régulation mécanique des débits (ajout de nombreux petits seuils et biefs mécanisés sur les cours d'eau), analyse critique des gaspillages et incitation des gros consommateurs à l'économie,...

L'exemple de la Californie, asséchée par les cultures intensives d'amandiers, ou de Las Vegas et ses golfs en plein désert,... illustre les conséquences du laisser-faire de l'Etat.

L'expérience montre que les concessions de la distribution de l'eau au secteur privé vendent l'eau plus chère que lorsque la collectivité locale gère elle-même son patrimoine. Par exemple, la Ville de Paris a retiré à Suez et Véolia leur concession surprofitable. Le concessionnaire, pour rémunérer ses actionnaires, est moins motivé à bien entretenir le réseau de distribution et d'écoulement.

Là où l'eau est rare, les Fonds financiers ont compris qu'il fallait faire de l'eau une marchandise, une "culture" comme on cultive du coton, qui serait plus rentable que le pétrole, une source de profit majeure. « Ce n'est pas parce que l'eau est la vie qu'elle ne doit pas avoir un prix. Comment convaincre les gens de réduire leur consommation si vous leur donnez l'eau gratuitement ! ». Quand l'eau ne sera pas chère, vous pourrez faire des réserves que vous revendrez au prix fort au moment des pénuries. L'eau ira à ceux qui peuvent la payer. Les villes riches assècheront les campagnes, comme en Australie ou en Californie. Même si l'Onu a adopté, le 28 juillet 2010, une Résolution intitulée « Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement⁷¹ » dans laquelle elle constate l'importance que revêt l'accès équitable à l'eau potable et l'assainissement, faisant de cet accès une partie intégrante de la réalisation de tous les droits humains.

L'eau douce indispensable à tous devient un enjeu majeur du cadre de vie. Seul le Service Public saura faire face aux égoïsmes. L'eau douce (et son assainissement) est un droit public inaliénable constitutionnel.

L'accès à l'eau potable pour tous est un gigantesque chantier mondial : comment arroser les terres qui doivent nourrir des mégalopoles de plusieurs millions d'habitants, comment inciter les gaspilleurs à un comportement responsable et comment dépolluer les eaux souillées ?

⁷¹ <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/water/index.html>

Selon l'OMS, 800 000 personnes dont 300 000 enfants meurent chaque année de diarrhées à cause du manque d'eau potable et d'installation d'assainissement. Voir en annexe "La valeur de l'eau"

L'eau douce est aussi un élément majeur dans la production d'électricité (et dans le refroidissement des centrales nucléaires). Les barrages ont un rôle essentiel pour l'équilibre techniquement obligatoire entre la production et la consommation.

La privatisation des barrages sous prétexte de la nécessaire concurrence décidée par Bruxelles est une aberration technico-économique, qui pourrait aboutir à un effondrement complet à l'instar de la crise des subprimes immobilières.

Terre - Commun planétaire

La terre, la glèbe, à l'origine n'appartenait à personne. Et chacun s'est mis à défendre son lopin. Puis l'homme a inventé les personnes morales, qui se sont à leur tour instituées propriétaires, de gré ou de force. Les Etats ont gardé quelques domaines.

La propriété privée est assujettie au droit du sol, très différents selon les pays. Dans certains pays, le sol ne saurait être une propriété privée et ceux qui veulent y construire ou y cultiver ne peuvent qu'y être locataires de longue durée. Loyer (droit d'usage) ou taxe foncière, cela ne fait pas de différence dans les faits mais dans les esprits. Le locataire ne pense pas à la pérennité, le propriétaire pense à la transmission de son bien (Réflexions sur la fiscalité).

A noter le Mouvement Utopia, qui considère la terre comme un commun au service de l'autonomie alimentaire, de la ruralité et de la biodiversité et qui propose une refonte plus juste de l'héritage. A noter aussi le Mouvement Terre de Liens dont l'objectif est de favoriser l'accès collectif au foncier agricole. A noter la proposition d'Edgar Pisani : grand livre du foncier (suivi des valeurs vénale par un Etablissement Public Foncier Local), taxation afférente, droit de préemption (Région)

Le Droit foncier est complexe. Par exemple, l'emploi de pesticides ou d'OGM peut avoir des conséquences sur les terres voisines et sur les eaux de ruissellement. Les terres voisines d'un site classé ont des servitudes. Le classement en zone constructible est soumis à des règles citoyennes. L'emploi d'ouvriers agricoles est soumis au code du travail. Les zones désertiques ou peu peuplées échappent souvent aux règles nationales ou internationales.

L'entretien du domaine public et la protection de ses valeurs naturelles (faune, flore, paysages, forêts,...) ont un coût. Une sous-traitance obligerait l'Etat à mettre en œuvre un suivi et des contrôles pour une grande partie en doublon de l'entretien.

L'Antarctique est soumis à un traité international⁷² . Le Névada ou Tahiti ont été soumis à des essais nucléaires, l'Everest est devenu un attracteur touristique, les déchets de tous types fleurissent légalement ou illégalement... L'élévation du niveau des océans aura des conséquences d'une telle ampleur que les multinationales y verront un énorme intérêt... et des bénéfices que les peuples devront payer.

La terre est un bien commun. Les taxes foncières ne couvrent pas – et de loin – tous les frais engagés par la collectivité pour maintenir la pérennité de leur usage et du cadre de vie collectif. Transformer le droit sacré de la propriété au profit du droit d'usage comme dans certains pays serait une grande chose... Une évolution du Droit du sol est à débattre.

La nature vivante est aussi un commun que les brevets sur le vivant déciment : "le système agro-industriel impose aux agriculteurs comme aux jardiniers de racheter des semences chaque année, associées aux engrains et pesticides nécessaires à leur culture, alors qu'ils pourraient les produire eux-mêmes." (Serge Bridonneau). La déforestation criminelle des forêts primaires déséquilibre la nature, l'eau est injustement accaparée, des milliers d'espèces disparaissent chaque année. La notion de terroir disparaît au préjudice des habitudes nourricières.

Le droit international n'a pas les moyens de prévenir ces appropriations illégitimes. Le droit local s'oppose au droit national. Un Tribunal International du vivant est-il une utopie ? Pour l'instant, les agriculteurs s'organisent pour faire admettre l'idée que la semence est un bien commun, à gérer collectivement.

L'espace

L'espace est un bien commun. En 1960, "on" parlait de la conquête de l'espace dans un sens plutôt humaniste. En 2020, l'espace est le lieu de machines de guerre, de machines à "voir" la Terre dans ses richesses et ses faiblesses - pour le bien des plus riches comme pour le bien des plus pauvres -, de machines à voir et à "conquérir" l'espace pour le meilleur et pour le pire, de prochaines machines de tourisme, d'objets errants en tous genres.

La pollution de l'espace est dangereuse et devrait atteindre un seuil critique : un objet errant heurte un satellite qui explose en de multiples objets errants qui s'ajoutent aux autres, jusqu'à ce que cette multitude devienne incontrôlable.

Les scientifiques de tous les pays collaborent, mais de nombreuses recherches contournent cette collaboration pour des raisons politiques ou financières. Le premier débarquement sur la Lune s'est réalisé sous l'entièvre tutelle du Gouvernement des

⁷² https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_sur_l'Antarctique

EU. Aujourd'hui, des projets importants se font entièrement sous capitaux privés. Ce transfert de compétence présente le danger d'une régulation de l'espace pour des profits à court terme.

Mer - Commun planétaire

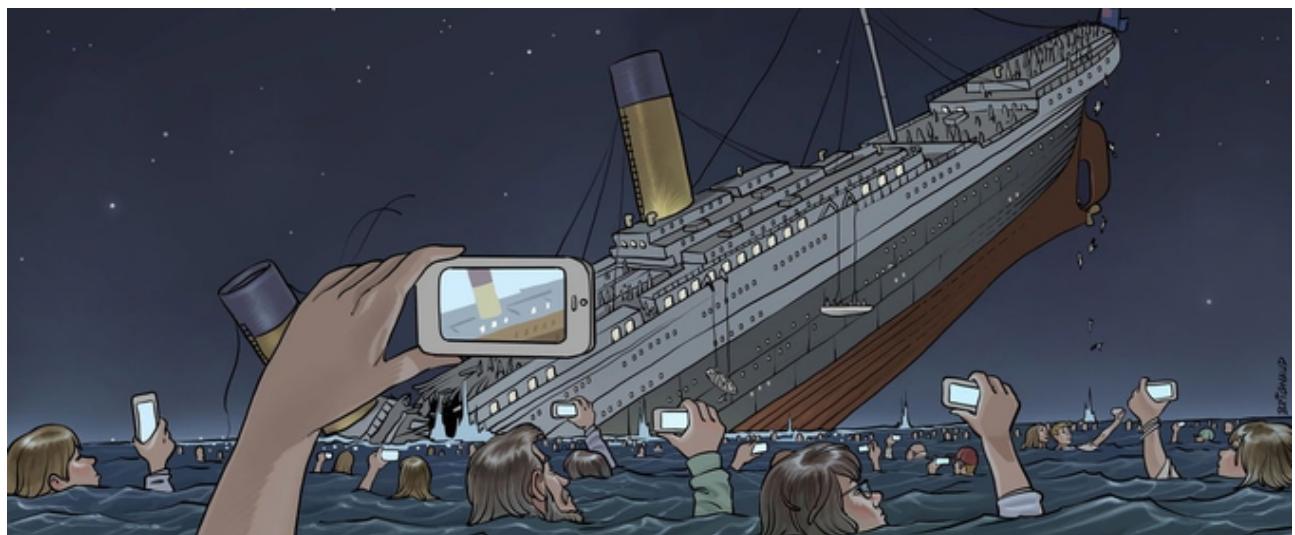
La mer est territoriale et internationale. Elle est utile à la pêche, au transport maritime, à l'exploitation pétrolière et minérale, à la production énergétique... Le rôle de l'économie de la mer est essentiel pour la France entière. 1000 métiers différents (environ 1 million d'emplois) interviennent. Le trafic maritime perd chaque année des milliers de conteneurs souvent chargés de produits toxiques.

La mer est le siège de cyclones et de tsunamis qui ont jusqu'ici épargné nos côtes. Les changements climatiques pourraient changer la donne.

La mer contient des ressources halieutiques limitées, des continents de déchets flottants. La pollution par les micro-déchets plastiques est généralisée et menace la chaîne alimentaire. Cette pollution est gigantesque et continue à s'accroître.

La suppression des plastiques et la dépollution des rivières et des mers sont des chantiers porteurs de nombreux emplois.

Les Préfectures maritimes de Brest, Cherbourg et Toulon sont les relais de l'Etat pour la garde des cotes, l'environnement marin, l'aménagement durable du littoral et des espaces côtiers, la prévention des risques, l'économie durable, la politique internationale de la mer, la dimension maritime importante des outre-mers.



Dessin de Pierre Brignaud dans le cadre du Concours international d'arts visuels "Juste pour Rire 2015" - Twitté par Denis Cosnard

Qui doit payer quoi ? Qui peut réglementer pour éviter la surpêche ? Qui doit contrôler la navigabilité des navires et des hauts fonds et suivre les conteneurs maritimes ?...

Le [droit de la mer](#)⁷³ (géopolitique) et le [droit maritime](#)⁷⁴ (navigation) essaient de composer entre de multiples intérêts économiques (pêches, pavillons de complaisance, exploitations sous-marines, sécurité...) et écologiques.

Santé - Bien commun mondial

Les virus ne connaissent pas de frontières. Les médicaments et la recherche sont un enjeu économique mondial. L'[OMS](#), émanation de l'ONU, dispose de 6 milliards de dollars annuels et emploie 4000 agents. Selon sa constitution, l'OMS a pour objectif d'amener tous les peuples des [États membres](#) et partenaires au niveau de santé [le plus élevé possible](#), la [santé](#) étant définie dans ce même document comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

A noter que D. Trump a mis fin à la participation des EU (20 mai 2020) à l'OMS, preuve que sa conscience planétaire est plutôt [étriquée](#)⁷⁵.

La Santé au niveau national passe par un grand nombre de statistiques, épidémiques,... qui permettent de dimensionner l'arsenal sanitaire : combien de médecins, de spécialistes, de "maison de la Santé", de maternités, d'hôpitaux de proximité, de CHU et d'universités, de pharmacie... à répartir géographiquement. Combien d'équipes de recherche, de producteurs de médicaments et de machineries sanitaires, de transports sanitaires,...

La Santé ne se réfléchit pas en termes de productivité et de coûts, mais en termes d'humanité, de solidarité et de sensibilisation des citoyens. L'Etat (nous) se doit de donner à chacun les compétences pour gérer au mieux sa propre santé et celle de ses proches.

Les mesures d'optimisation (financière) dans la répartition des centres de santé (hôpitaux, maternités, généralistes, spécialistes,...) sont un non-sens, une nécrose des terroirs isolés.

La Sécurité Sociale assure l'égalité d'accès aux soins, à charge pour les citoyens de contribuer au fonctionnement de l'Institution. Reste à définir le soin, en distinguant le

⁷³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer

⁷⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_maritime

⁷⁵ http://ertia2.free.fr/Pages_liées/Montesquieu.htm

superflu de l'essentiel. Reste aussi à définir les moyens de maintenir le citoyen en bonne santé. La Sécurité sociale peut sans doute aider le gouvernement, les médias et les écoles à promouvoir un cadre de vie (éducation, hygiène, logement agréable, travail sans stress, pratique du vélo, famille équilibrée,...) qui évite au corps de réagir en mal.

Le système actuel tend à développer les assurances privées ou mutuelles (qui n'en n'ont que le nom), avec des dérives inacceptables (prix des lunettes, cotisations outrancières,...). Le secteur emploie 150 000 salariés pour un service qui coûte à chacun beaucoup plus que ce qu'il cotise. Consolons-nous en pensant que cette activité participe à l'équilibre économique du pays.

Les grands laboratoires et industries chimiques ont des comportements d'un grand cynisme mené à l'échelle de la planète. La Justice Internationale est beaucoup trop faible et souffre des grands accords commerciaux.

Communs associatifs, collaboratifs

Les associations 1901 sont des biens communs qui, entre autres, maintiennent la diversité sociale et tissent la collectivité via le bénévolat. Elles vivent de cotisations, de dons, de subventions et de produits dérivés (lotos, écharpes,...). Elles sont aussi un contre-pouvoir autant qu'un pouvoir de mobilisation démocratique.

Parallèlement, les sites associatifs ou collaboratifs (Wikipedia, Astronomie, identification des plantes, annuaire des labels, cours en ligne, [portail des communs](#)⁷⁶,...) sont un vivier de connaissances ainsi qu'un conservatoire des idées.

Les associations et les sites Internet sont propagateurs de valeurs qui ne sont pas toutes positives ou désintéressées. Des garde-fous (qui sont les fous ?!) sont essentiels pour contenir les haines et les faussetés, au prix de restrictions de certaines libertés. Il faut trouver le juste équilibre pour contenir les zones grises ou noires. Plus les citoyens seront responsables et moins il faudra porter atteinte aux libertés

Il semblerait que plus les citoyens ont de libertés moins certains citoyens se comportent de façon responsables. Il s'agit de trouver un juste équilibre pour encadrer les imbéciles sans contraindre les libertés

Selon le [Mouvement Utopia](#)⁷⁷ (Propriétés et communs : Idées reçues et propositions) :

Dans les faits, les communs n'ont jamais disparu. On estime à près de deux milliards le nombre de personnes qui appliquent le principe de communs pour des biens et services de leur vie quotidienne. De plus, entre le privé et le public, nous assistons un peu partout dans

⁷⁶ <https://lescommuns.org/>

⁷⁷ <https://mouvementutopia.org/site/>

le monde à cette renaissance des communs. De nombreuses activités se développent : les jardins partagés, l'habitat participatif, la gestion de l'eau, les recycleries, les fablabs, les donneries, les bibliothèques ouvertes, etc

A chaque fois le même mode de gouvernance est mis en place : toujours semblable sur le principe, mais jamais identique dans son application. Chaque commun est unique, et sa gestion se doit d'être définie démocratiquement par ses membres. Le renforcement des liens sociaux est aussi un aspect positif du mode de gouvernance des communs : il permet à chacun de s'exprimer, sans distinction d'origine ou de capacités.

Cette nécessité d'une extension du domaine des communs est une réponse aux impasses ou faillites de la privatisation, étendue jusqu'au vivant par les transnationales, générant conflits, inégalités et destructions écologiques, ou, à l'inverse, aux échecs de l'extension de la propriété publique et du tout étatique, à la gestion souvent lourde et bureaucratique. Dans beaucoup de domaines, mais sous certaines conditions (une communauté à bonne échelle pour les biens matériels, un réseau actif pour les biens informationnels), le commun est efficace économiquement comme socialement. Il réconcilie l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. En tirant son efficacité d'une vision socialisée mais largement décentralisée et compatible avec l'initiative individuelle, le commun est susceptible de mobiliser des acteurs très nombreux et variés et donc de faire évoluer les rapports de forces.

Réseaux de circulation

Les réseaux de circulation assurent la liberté de circulation, sur terre, sur mer et dans les airs, depuis le sentier muletier jusqu'aux couloirs aériens.

Les sentiers - Commun national

Le sentier de randonnée peut disparaître, subtilement volé par des propriétaires⁷⁸, ou par défaut d'entretien. Le paysan qui l'entretenait n'a plus le temps, à moins que la grande distribution ne l'ait conduit au suicide ! Les associations de randonneurs s'organisent pour animer de nombreux itinéraires et promouvoir une activité touristique sur toute l'année. L'action de l'Etat pourrait être un soutien juridique contre les propriétaires spoliateurs. Un financement participatif par les randonneurs eux-mêmes pourrait être envisagé pour l'entretien du réseau, encore faudrait-il qu'une instance compétente soit mise en oeuvre. Faudra-t'il payer pour emprunter un sentier, comme cela est déjà à le cas pour les pistes de ski de fond, dont l'entretien est certes beaucoup plus coûteux. Les via ferrata, pour leur part, se rentabilisent avec la

⁷⁸Pour l'anecdote, le Chemin des Plaideurs, voie historique Aix-Arles, a vu se construire un golf qui s'est étendu de part et d'autre. Le propriétaire du golf, aidé par un bon ami avocat lui aussi riverain, cité en justice par un Comité d'Intérêt de quartier, a gagné le droit de barrer le chemin, au motif que les usagers risquaient de se prendre une balle de golf. Ni les vélos ni les randonneurs ne peuvent plus passer sur un chemin permettant d'éviter les dangers de la très dangereuse route départementale parallèle.

location des baudriers et casques et avec les bistrots associés et parfois avec des subventions à vocation touristiques. La loi littorale a réussi à stopper l'appropriation des cotes, à éviter le béton sur la bande littorale et à préserver de nombreux sentiers douaniers dont l'entretien est essentiellement public.

La diversité des situations justifie la diversité des financements, qui eux-mêmes participent à diverses socialisations. Les sentiers français sont notre cadre de vie.

Les voiries - Commun local

Les voiries sont assiégées par les voitures, les bus et les camions, avec une petite place pour les vélos et les piétons (sans parler des poussettes, des fauteuils roulants et des trottinettes). La liberté de circuler a ses effets pervers : pollutions, accidents, usure des chaussées, éloignements entre domicile et travail, ségrégations économiques... L'intérêt économique des voiries doit les faire considérer comme un bien collectif. Cependant, pour limiter l'afflux au sein des grandes métropoles, le péage urbain, qui pénalise les usagers qui ne peuvent pas faire autrement, basé sur le temps passé à l'intérieur du centre ville, fait son chemin (Londres, Singapour, Milan,...). C'est à la collectivité d'oeuvrer pour développer les transports en commun et les aménagements cyclables, tout en diminuant l'attractivité des grosses agglomérations.

Les technologies liées aux rues et boulevards sont de plus en plus sophistiquées et les municipalités ne peuvent disposer en permanence (jour et nuit) de toutes les compétences requises pour l'entretien et les réparations des chaussées et de ce qu'il y a dessous. Les marchés publics doivent être encadrés et contrôlés par du personnel technique à la hauteur des enjeux. Si les élus passent, les techniciens restent, avec tous les avantages et inconvénients.

La voiture individuelle en ville et en dortoirs a ses jours comptés, bientôt remplacée par le taxi ou le transport en commun autonome. Peut-on espérer une organisation urbaine qui raccourcisse drastiquement les trajets domicile-travail ? Au-delà de l'optimisation des transports en termes d'heures perdues et de pollution (accidents, gaz nocifs, bruit,...), la recherche pour minimiser les kilomètres parcourus (et donc pour restructurer les agglomérations) est un objectif humaniste et un grand générateur d'emplois.

Un giratoire coûte entre 200 000 et 1 million d'euros. Il y en aurait 40 000 en France et il faudrait débourser près de 2 milliards d'euros annuels pour leur jolis jardins. Heureusement, ils ont un rôle très positif en sécurité routière.

Les départements gèrent 380 000 km avec 25 000 agents (les données nationales sont difficiles à trouver - cela fait partie des charmes de l'administration française), soit environ 1,25 milliard d'euros.

Les voies communales représentent 673 000 km. Il semble difficile d'estimer la charge salariale des personnels municipaux qui gèrent les voiries, indépendamment des sous-traitances de travaux d'aménagement divers (entretiens et raccordements de réseaux en sous-sol, aménagements pour les transports en commun, vélos, piétons,...).

Les autoroutes - Commun national

Faire payer les autoroutes par les usagers est une sorte d'impôt discriminateur qui ne dit pas son nom. S'il n'y avait pas d'autoroutes, la vie économique serait considérablement réduite. Il serait logique que le coût des autoroutes soit supporté par la collectivité et non par les seuls usagers.

Les gestionnaires d'autoroutes et de voiries diverses peuvent "louer" le domaine public pour le passage des réseaux enterrés. Les sociétés d'autoroutes ont négocié cette utilisation du domaine public à un prix dérisoire. A l'inverse, les tarifs des péages sont exorbitants au regard de leurs charges de gestionnaire.

Les voiries sont aujourd'hui dimensionnées en général pour supporter des poids lourds de 44t, 13t à l'essieu, qui participent à 95% à la dégradation des chaussées dans le temps. Nos élus n'ont pas pris la juste mesure de l'entretien qui résulte des décisions d'autoriser 13t à l'essieu au lieu de 10t comme dans la plupart des pays européens et d'une largeur de 2,60m (camions frigorifiques), prise sous l'influence des lobbies. Le contrôle de la surcharge des poids lourds reste anecdotique, alors que la logique voudrait qu'un poids lourd moderne soit équipé d'un capteur de charge sur chacune de ses roues (nous sommes en 2019 à l'ère des objets connectés !). Ce capteur de charge, associé à un traceur GPS pourrait servir pour l'établissement de la redevance de maintien en état des routes et autoroutes.

L'autoroute réclame en moyenne 1 à 2 travailleurs au kilomètre pour 9000 kilomètres concédés (la moitié pour Vinci Autoroutes⁷⁹) et 2000 km gérés par l'Etat. La puissance économique des concessionnaires est prépondérante face à l'Etat. Les bénéfices et dividendes en 2016 représentent 7,5 milliards d'euros pour environ 75 milliards de km parcourus, soit 0,1€/km-parcouru.

Selon le journal Auto-Moto, emprunter la totalité des autoroutes concédées françaises aurait coûté 893 euros en 2018, soit un prix moyen de 0,1€/km. Cherchez l'erreur ! Si

⁷⁹ https://www.vinci.com/publi/vinci_autoroutes/vinci-autoroutes-rapport-activite-2017.pdf

les autoroutes concédées emploient 10 000 salariés, leur coûtant en moyenne 50 000 € par an, cela ne fait que 500 millions d'euros, somme ridicule au regard de leurs profits. Ajoutons l'amortissement des bureaux, garages, hangars et véhicules...

Quant à l'[Etat qui gère](#) lui-même 12 000 km d'autoroutes et de routes nationales pour lesquelles, il débourse annuellement 700 M€. Une dizaine de Directions Interdépartementales des Routes emploient chacune environ 1000 salariés, soit environ 10 000 en France (500 M€).

Les sociétés d'autoroutes ont dépensé, entre 2006 et 2018, 24 milliards d'euros pour améliorer et sécuriser les autoroutes françaises, tout en faisant, en 2016, 4,7 milliards d'euros de bénéfice et de dividendes. On peut dire que la société civile donne chaque année aux sociétés d'autoroute près de 5 milliards d'euros. Avec des taux d'emprunt à 0%, l'Etat aurait bien meilleur compte à augmenter sa dette pour financer le fonctionnement des autoroutes qui pourraient lui en rapporter au moins 2 fois plus (ré-utilisables pour épouser la dette nationale ou pour entretenir le réseau routier et ses ponts, ainsi que les voiries urbaines, qui commencent à sérieusement se dégrader faute de crédits suffisants (budget annuel accordé : 2,5 milliards d'euros).

<https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-30-mars-2019>

Les parkings - Commun local

Les parkings ont aussi une utilité/nocivité collective. Les parkings génèrent du trafic et incitent à l'habitat dispersé. Le parking dans les rues est une occupation du domaine public qui restreint largement l'espace des piétons et vélos.

Un parking d'hypermarché génère un trafic équivalent à celui d'une voie d'autoroute (1000 véhicules/heure en entrée et en sortie). Les hypermarchés n'ont jamais payé la construction des voiries qui permettent d'aller chez eux.

La gratuité des parkings ne semble pas envisageable. La plupart des concessionnaires gagnent très très bien leur vie. Leurs bénéfices devraient être assujettis à l'impôt, même si cela engendre une hausse des tarifs. Le citoyen qui profite de la ville doit en supporter les charges. Par ailleurs, l'usage de la voiture individuelle dégrade l'écologie. Vive les Transports en commun gratuits et vive l'activité physique (vélos, piétons,...)

L'hydrographie - Commun local/national/international

Les [canaux et voies navigables](#)⁸⁰ (12 000 km ; 4 500 salariés) sont des marqueurs importants et des générateurs d'activité spécifiques autour de la pêche, de la

⁸⁰ <https://www.vnf.fr/vnf/accueil/qui-sommes-nous-vnf/établissement/>

plaisance, du tourisme, d'une faune et d'une flore particulière. Le transport de marchandises représente près de 7 milliards de tonnes-km. Les écluses et les ports sont des centres de vie.

A la carte ci-contre datant de 1956, on peut faire correspondre la [carte actuelle](#)⁸¹.

Les voies navigables sont importantes dans l'animation des terroirs et dans la diminution de l'attractivité des trop grosses agglomérations. C'est à la collectivité d'en assurer la promotion et la sauvegarde



L'ensemble, non rentable économiquement, est protégé de la privatisation. Le fonctionnement et l'entretien des rivières et des canaux sont subventionnés à hauteur de 244 M€. Les recettes (péages, redevances domaniales) rapportent environ 80 M€. La taxe hydraulique, fondée sur le prélèvement ou l'évacuation des eaux sur le domaine fluvial, rapporte 140 M€.

Les réseaux souterrains - Commun local/national

La vie moderne nécessite une diversité de tuyaux étonnante : câbles électriques (basse, moyenne et haute tension), câbles téléphoniques et fibres optiques (local ou longue distance), éclairage public, réseaux privatifs pour les bus et autres,...réseaux pneumatiques (petits objets), eau de ville, eau du canal (arrosage chez les particuliers), eau d'arrosage des parterres municipaux, conduit pluvial, égouts, sans compter les servitudes diverses octroyées aux industries, banques,... Tous ces tuyaux nécessitent de l'entretien, de la maintenance, des chambres de regards, des connections physiques, des débouchages, sans parler du traitement des eaux usées et des effluents toxiques. Mêmes si ces réseaux sont sous-traités, on ne saurait faire l'économie de services programmatiques. L'ouverture d'une chaussée provoque des embouteillages, du vandalisme nocturne, des installations de chantier, y compris les tinettes pour les ouvriers qui, bien sûr ne peuvent plus pisser contre les murs, les itinéraires de déviation qu'il faut aussi surveiller la nuit, le rebouchage avec contrôle

⁸¹ <https://www.pnich.com/carte-voies-navigables.pdf>

de l'uni (ça se tasse au bout d'un mois...) et récolelement de l'intervention,... tout cela dans un fatras normatif dont l'objectif est la qualité et non le profit !

La collectivité territoriale doit avoir des compétences de plus en plus élargies et des actions de plus en plus nombreuses, qui ont un coût. Le BTP public doit être encadré du projet à l'entretien courant dans le cadre des marchés publics⁸²

La mutualisation des compétences réseau est possible au niveau départemental pour les petites communes hors communautés d'agglomération. Reste à fixer les règles pour que ces travaux soient directement confiés aux entreprises locales et non en sous-traitance à des mastodontes qui s'enrichissent indûment depuis trop longtemps.

Le réseau des déchets - Commun mondial

Bienvenue au camion-poubelle régulier ou déclenché par les manifestations culturelle, sportives ou politiques. Le problème s'envenime chaque année. Il faudra bien payer un jour ces tonnes de détritus entassés sans penser au lendemain. Bienvenue à la gestion du tri sélectif qui complique le problème mais nous conduit à mieux d'écologie. Les campagnes électorales mettent ces poussières sous le tapis.

Les services de ramassage et de traitement des déchets ont un monopole social. Une grève longue est un grand traumatisme pour le cadre de vie et pour l'environnement. Un plan B est essentiel pour éviter les affrontements, par exemple, un Service mobile de remplacement.

Transports aériens et maritimes

Les routes maritimes et les couloirs aériens sont définis pour assurer la sécurité. Internationaux par essence, ces transports posent des problèmes de nuisances et de pollution. Les taxes appliquées à ces transports sont loin de payer les nuisances qu'ils occasionnent.

Souvenons-nous du Concorde, interdit d'atterrissement à New-York soit-disant à cause du bruit, ou de l'Amoco-Cadiz qui pollua abondamment la Bretagne. De façon permanente, les combustibles utilisés produisent quantités de particules fines, de CO2,... Les traînées de condensation des avions couvrent les métropoles de fins nuages qui participent à l'effet de serre et à la diminution du rendement des installations photovoltaïques (qq %). Des conteneurs tombent en mer, les cargos dégazent,...

⁸² http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

La légitimité du transport et des voyages par avion vaudrait d'être étudiée. Aller à 900 km/h pour quelques jours à l'autre bout de la terre pour le prix d'un voyage en train entre deux villes européennes est un loisir égoïstement sympathique. Multiplier les voyages d'affaires intercontinentaux apparaîtrait-il comme une nécessité pour rentabiliser les entreprises. Acheminer des denrées fraîches d'un hémisphère à l'autre est un superflu cynique. Ces libertés qui créent de l'activité directe, indirecte, ou induite ont cependant un coût pour la planète.

Peut-être faudrait-il accepter de prendre l'avion moins souvent, d'aller moins vite, avec des avions moins gros⁸³, pour un prix qui compense les dégâts de ce mode de transport.

Le développement des taxis volants et des drones de livraison qui prétendent survoler les embouteillages est un problème à débattre. Les machines volantes sont bruyantes. Un petit nombre d'usagers ne devraient pas imposer leurs décibels. La tendance à la livraison hyper-rapide conduit à une augmentation de la pollution du cadre de vie (bruit, conditions sociales, énergivore...)

Contrôle aérien - Commun mondial

Le contrôle aérien est un service public avec une composante nationale et une composante internationale. La composante nationale, stratégique en cas de crise, ne peut être privatisée. Elle doit être suffisamment forte pour s'opposer aux pressions commerciales ou politiques des autres Etats.

Aéroports - Commun national/international

Les aéroport sont, comme les ports et les gares, des "actifs stratégiques", c'est à dire des institutions sensibles en cas de crise (catastrophes naturelles, effondrement de la Bourse, conflit entre nations, actions terroristes,...). Ils sont aussi des frontières. Le mélange de propriété "public/privé", a l'instar des autoroutes, est une source de profits aux dépens des contribuables. Les aéroports commerciaux ont une composante de



⁸³ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Projets/Drone/Avion_automatique.pdf

gestion des flux de voyageurs avec une sous-composante régaliennne de sécurité policière et douanière et une composante commerciale (parkings, boutiques, services à la personne,...). Le Cahier des charges des activités commerciales et les services de contrôle de la bonne exécution sont sous tutelle de l'Etat. Les redevances des passagers au départ, à l'arrivée et en transit ainsi que les redevances des commerces et services sont fixées par l'Etat. Le tarif tient compte de l'amortissement des investissements, des coûts d'entretien et de fonctionnement et d'une quote-part correspondant aux pollutions générées par le trafic aérien et par le trafic routier pour les accès aux aéroports.

Les redevances aéroportuaires⁸⁴ rémunèrent l'existence des aéroports. Seuls les aéroports accueillant plus de 1,5 millions de passagers par an font des bénéfices. Les autres ne subsistent qu'avec des aides publiques et des activités commerciales annexes.

Le kérosène échappe à la taxation sur les carburants (à l'origine, il fallait aider au développement des liaisons aériennes). Aujourd'hui, le km-passager en avion⁸⁵ produit 285 gr de CO2 (contre 14 en train). On peut douter que les aéroports privatisés acceptent de payer pour la pollution qu'ils génèrent.

La tendance à la rapidité induit des sur-consommations dont les effets pervers pèsent sur tous. (affairisme planétaire, tourisme lointain, denrées saisonnières,...)

Ports - Commun local/national/international

Les ports sont une frontière et un accès à la mer d'intérêt collectif pour la pêche, la plaisance, tourisme. Les grands ports sont dimensionnés pour l'accueil des grands navires, source de pollutions⁸⁶ diverses. Si l'infrastructure portuaire est "d'utilité publique", les coûts de fonctionnement du port et la jouissance des abords (routes, rues,...) donnent lieu à une redevance dont le montant est négocié à tous les niveaux (local, régional, national, international) pour tout type d'usage (Vrac, conteneurs solides, liquide, dangereux, polluant,... ou par passager en croisières ou en transit), sans parler de la plaisance et de la pêche. Cette redevance intègre la prévention et le traitement des pollutions afférentes, trop souvent passées aux pertes et profits des autres...

⁸⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxes_a%C3%A9riennes

⁸⁵ https://www.eea.europa.eu/media/infographics/co2-emissions-from-passenger-transport/image/image_view_fullscreen

⁸⁶ <https://www.fne.asso.fr/dossiers/linsoutenable-pollution-de-lair-du-transport-maritime-navire-bateaux-croisi%C3%A8res>

Il faudra encore longtemps pour que les gros navires consomment un carburant propre au port et à son voisinage et pour qu'ils soient tous équipés d'un branchement électrique au quai (jusqu'à 10 MW sous 11 000 Volts)

Le coût d'un seul paquebot de 330 mètres de long atteint 1 milliard d'euros alors que le coût prévisionnel d'un nouveau port à Bastia, compatible avec ces monstrueuses villes flottantes, ne serait que de 213 M€. Le croisiérisme est aussi une source de revenu à terre, avec des impacts commerciaux dans un rayon de 100 km

Réseaux de transmission -

Commun planétaire

Les PTT du XXème siècle ont irrigué le pays avec un réseau filaire relativement fiable et bien maintenu. Il était stratégique que l'Etat soit la tutelle technique, administrative et commerciale de ce service.

Les réseaux d'information sont notre ciment social, local ou planétaire, le gage de notre diversité et notre protection contre les totalitarismes. La liberté d'expression et la liberté d'émettre et de recevoir des informations est un bien public qui ne saurait être monopolisé ni par l'Etat ni par des puissances économiques. Par contre, l'action collective est nécessaire pour que la liberté d'expression et d'information ne soient pas étouffées par un pouvoir politique totalitaire ou par des groupes d'intérêts sans scrupules. La diversité des supports d'émission et de réception des informations assure un foisonnement difficilement maîtrisable par un Etat totalitaire et, à contrario, difficile à réguler dans ses dérives, qui dissémine la haine, la violence, le harcèlement, les atteintes à la jeunesse et les faux en tous genres.



Le progrès technologique depuis 1970 a été fulgurant et foisonnant. Les PTT ont été submergés. Le monopole étatique de la diffusion de l'information est obsolète : le transport du signal informationnel a pris la dimension nouvelle des réseaux sociaux. Le réseaux d'aujourd'hui transportent du signal mais aussi du contenu agissant comme un signal. Les virus, les contenus toxiques sont des éléments négatifs pour la collectivité qui doit avoir les moyens de les réguler. Les élus devraient avoir un droit de regard et de prescription. Si cette régulation est coûteuse, les opérateurs doivent en répercuter les coûts sur les abonnements, en toute transparence. Les opérateurs peuvent être assignés en justice par l'Etat qui relaie les plaintes au procureurs. Les amendes sont proportionnelles aux bénéfices des opérateurs.

Le transport de l'information se fait sur différents supports :

- *sur papier pour les lettres, les livres, les journaux, les pubs du pauvre (promos des supermarchés)*
- *sur support de pub ou d'information municipale ou routière - une façon pour la société de s'exprimer !*
- *par téléphonie courte distance sur câbles cuivre, en général aérienne pour faciliter la distribution chez l'usager.*
- *par téléphonie longue distance sur câble cuivre, en général enterrée en secteur urbanisé.*
- *via la fibre optique courte distance en secteur urbanisé, en général enterrée*
- *via la fibre optique longue distance en câbles enterrés (ou à fond d'océan) regroupant jusqu'à 144 fibres*
- *sur courant porteur (compteur Linky)*
- *en hertzien pour la TNT, pour la radio FM, AM et ondes courtes et pour la téléphonie analogique et numérique sans fil*
- *en hertzien pour la téléphonie par satellite*
- *en hertzien pour la localisation GPS*
- *en hertzien pour les applications spécifiques (militaires, spatial,...).*
Les transmissions hertziennes nécessitent des stations d'émission et des relais sur de nombreux points hauts, vulnérables à la foudre et aux terrorisme.
- *via les réseaux sociaux et les blogs*
- *sur les sites d'information ou de propagande...*

La falsification de l'information pose un problème grandissant :

- *Tout internaute peut pratiquer aisément le plagiat, la citation tronquée, la fausse dépêche, le tweet viral*
- *l'image peut être retouchée pour embellir ou pour effacer. Un logiciel récent, basé sur l'intelligence artificielle, permet de produire des photos de personnes qui n'existent pas avec un réalisme trompeur (ci-contre NVIDIA)*
- *les logiciels récents permettent d'utiliser une vidéo réelle pour composer une vidéo virtuelle qui permet de faire dire n'importe quoi à n'importe qui avec un réalisme trompeur. Face2Face est bluffant.*
- *La vérification des informations se complique du*



fait qu'une fausse information se propage beaucoup plus vite qu'une information vraie. Les fausses diffamations devraient pourrir les périodes électorales.

L'information gratuite ne peut exister qu'au travers de la publicité ou des aides publiques ou privées. Les chaînes publiques de télévision en direct ou en ligne doivent avoir une rédaction indépendantes pour faire contrepoids aux médias privés. L'Etat peut offrir l'infrastructure, et la redevance audiovisuelle doit assurer les dépenses éditoriales. Cette redevance pourrait être indexée sur le revenu individuel. Chacun doit pouvoir acheter de l'information fiable à des journalistes de confiance. Les journaux indépendants ont un rôle difficile à jouer face aux fausses gratuités qui envahissent Internet. L'Etat a laissé la diffusion des films sur abonnement à des entreprises privées (Netflix,...), mais Arte et France TV assure des rediffusions à la demande et les cinémathèques publiques ont un rôle à jouer dans les nouvelles technologies, encore faut-il qu'elles en aient les moyens.

La main-mise des grands groupes sur l'information aboutit à un équilibre difficile : la course à l'audience incite à produire le contenu qui plaît au plus grand nombre, au détriment de contenus plus "citoyens". Il faut bien sûr des émissions d'amusement, mais aussi des émissions riches intellectuellement, sans les perturbations publicitaires qui affaiblissent leur qualité. ("qui achètent du temps de cerveau"). L'Etat a un rôle à jouer pour la solidarité intellectuelle.

Le Minitel fut un média offert par l'Etat (France-Telecom), mais ce sont les messageries roses qui ont fait son succès. Ce succès a incité le secteur privé à prendre la place du Minitel, avec des technologies modernes beaucoup plus performantes. Qui pourrait s'en plaindre ? Cependant, les contenus pervers des réseaux sociaux sont difficiles à contenir. La régulation du contenu se fera au détriment de la vie privée. Ainsi, la Chine de 2019 espionne en permanence, par reconnaissance faciale, les déplacements des citoyens de la minorité ouïghoure.

Aujourd'hui, presque tous les supports de transmission sont privés et ont développé un modèle économique efficace. Une requête sur les moteurs de recherche, qui aboutit à des milliers de réponses en moins d'une seconde, semble être gratuite alors que le moindre échange sur le réseau mondial coûte en énergie, faisant d'Internet le plus gros pollueur⁸⁷ de la planète ; Google Earth offre en un clic gratuit (!) la couverture satellitaire complète de la planète ; le navigateur de notre voiture affiche la limitation de vitesse courante ; un message viral peut toucher des millions de gens en quelques heures ; une entreprise privée propose un taxi pour rejoindre une station spatiale ; ... Il aura suffit de 30 ans d'évolution technologique et d'inventivité

⁸⁷ [https://www.fournisseur-énergie.com/internet-plus-gros-pollueur-de-planete/](https://www.fournisseur-energie.com/internet-plus-gros-pollueur-de-planete/)

commerciale pour y arriver, sans pour autant réduire la "fracture numérique". L'Etat a abdiqué de son rôle de régulateur de la solidarité.

Malgré les injonctions de l'Etat, les opérateurs privés ne font rien pour l'accès à Internet dans les petites communes. En 2019, 15% de la population n'a accès à Internet qu'au goutte à goutte. Rappelons que les PTT, services public d'Etat avait installé les lignes téléphoniques de façon solidaire sur tout le territoire. L'ouverture à la concurrence a fait gagner aux opérateurs et aux financiers des dizaines de milliards d'euros. Confier la technologie au secteur privé est une bonne chose, sous réserve d'un cahier des charges élaboré sous la tutelle des élus et d'un suivi strict des exigences et de la régulation des profits réalisés sur le dos des citoyens.

En juillet 1969, le monde s'accordait pour dire que, seule, la puissance d'un Etat pouvait programmer de marcher sur la lune. Il n'aura fallu que 50 ans pour qu'une entreprise privée américaine vende des croisières dans l'espace. Vu par ce prisme technologique, l'Etat ne semble plus si indispensable que cela. Mais la contrepartie d'un tel système est un taux de 14% de pauvreté aux USA.

Les télétransmissions (et l'informatique) consomment 10% (2016 et +5%/an) de toute l'électricité produite dans le monde. On peut se demander comment ce colossal montage électrique, électronique et logique tient son rôle crucial sans faillir. Une panne majeure aura des conséquences incalculables, matérielles, physiques et psychiques et sans frontières.

Energie

L'énergie est un des aspects du changement climatique. Negawatts et Posiwatts⁸⁸ sont des concepts citoyens. Sortir du nucléaire⁸⁹ est un faux débat.

Electricité - Commun local/national/international

L'électricité pour tous est un actif stratégique : un 1/4 pour le secteur résidentiel (40 kWh par jour et par foyer – 28 millions de logements), 1/4 pour le secteur industriel, 1/4 pour les secteurs tertiaire et agricole, sans oublier 1/4 pour la consommation du numérique à l'horizon 2030

Pour avoir une idée concrète, les 40kWh consommés en un jour par une famille correspondent environ à l'énergie nécessaire pour monter un camion de 1 mètre ;:-)

⁸⁸ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Transition_energetique.pdf

⁸⁹ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Sortir_du_nucleaire.pdf



Une panne importante et prolongée peut déstabiliser un pays. Les systèmes de secours ne prévoient pas tout et peuvent faillir à leur tour. Il est très difficile de prévoir les conséquences d'un orage magnétique solaire de fréquence centennale. EDF a fait la preuve de la qualité et de la robustesse de son réseau aux interconnexions internationales, devenu trop gros pour faillir. Il faudra encore des dizaines d'années pour que la transition énergétique oriente la production d'électricité sur une autonomie locale, tout en maintenant le réseau de distribution opérationnel.

La production d'électricité est un mélange de propriétés.

Les gros barrages (appartiennent à l'Etat qui concède leur exploitation, mais l'eau qui y passe est un bien public géré par les Collectivités territoriales (agriculture, irrigation, alimentation de biefs et des douves, loisir, tourisme, pêche, gestion des crues, retenues de pollution,...). Les barrages présentent un risque potentiel (Malpasset en 1959) et ne devraient pas être exposés à la faillite ou à l'inconséquence d'une société privée (notons que l'Etat peut être lui-même inconséquent !).

La régulation des barrages⁹⁰ ne peut être techniquement qu'une affaire globale, non seulement sur une vallée qui comporte plusieurs barrages successifs, mais encore sur l'ensemble du territoire où l'énergie hydro-électrique est la seule qui dispose de la souplesse et de la rapidité d'action nécessaire à la gestion d'une demande et d'une production variable d'une minute à l'autre. Seul l'Etat est en capacité de le faire, au contraire d'opérateurs privés qui n'ont qu'un objectif de rentabilité.

Une centrale au charbon peut être privée, mais les mines françaises sont sous concession d'un droit d'exploitation (le sous-sol n'est pas privatisable) et paient à l'Etat (et à la collectivité territoriale) une redevance assez faible pour faire face à la concurrence étrangère, mais dont la faiblesse témoigne plutôt du pillage de la ressource. Trop polluantes, ces centrales devraient disparaître, mais elles pourraient devenir propres⁹¹.

Les avantages du nucléaire sont à comparer à leurs inconvénients et le gigantisme des futurs EPR est anti-écologique. L'électricité nucléaire devient de plus en plus coûteuse à produire et le démantèlement des centrales trop vieilles est un problème sans fin. L'Etat (le citoyen contribuable et écologue) doit assumer ses choix historiques. Pour le moment, les centrales nucléaires sont le monopole d'EdF, fortement soutenu par les lobbies du secteur. L'électricité se vend au prix du marché,

⁹⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=mEMr2TtENto>

⁹¹ <https://netpower.com/technology/>

suite à l'obligation de concurrence imposée abusivement par la Commission Européenne qui n'a pas compris que l'universalité de l'électricité nécessitait une gestion commune au niveau des Etats.

L'Etat fixe la TVA (5% sur l'abonnement et 20% sur la consommation), la contribution (environ 15%) au service public de l'électricité ([CSPE](#)⁹²), une taxe communale d'environ 4% et départementale d'environ 2%, soit au total [environ 38%](#)⁹³.

L'éolien, le solaire, l'hydrolien, la méthanisation,... sont des productions privées ou sous tutelle d'une institution, en général raccordées au réseau de distribution EDF sous obligation d'achat, à des tarifs aujourd'hui aberrants. Ces productions locales, en trop grand nombre pour être gérables par l'Etat, pourront rester privées lorsque le stockage domestique d'électricité sera résolu.

Le [réseau de distribution](#)⁹⁴ est un monopole naturel qui couvre entièrement les besoins du territoire, avec une bonne fiabilité. La privatisation de ce réseau ne présente pas d'autre intérêt que de renchérir le prix du kWh de la marge bénéficiaire du concessionnaire.

- Haute tension : 100 000 km aériens et 5 000 km enterrés.
- Moyenne tension : 600 000 km et 760 000 transformateurs MT/BT
- Basse tension : 700 000 km aériens et 260 000 km enterrés

Les coûts d'entretien du réseau sont noyés dans l'usine à gaz administrative qu'est le CSPE, inventé pour plaisir à Bruxelles.

Le prix d'achat de l'électricité devrait croître avec l'énergie consommée, en tenant compte de l'utilité collective de cette consommation. La consommation domestique essentielle ne devrait coûter qu'un euro symbolique. Un habitat mal isolé ou une climatisation outrancière, induisent une forte consommation. Cette surconsommation est un surcoût payé cher par le propriétaire. Cette somme est à bloquer sur un compte spécifique utilisable pour la rénovation. La collectivité peut prêter au propriétaire indigent jusqu'aux premières économies liées à la rénovation.

⁹² https://fr.wikipedia.org/wiki/Contribution_au_service_public_de_l%C3%A9lectricit%C3%A9

⁹³ <https://www.fournisseurs-electricite.com/guides/prix/kwh-electricite>

⁹⁴ <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/l-acheminement-de-l-electricite/le-reseau-de-distribution>

Gaz - Commun local/national/international

Le gaz est une source d'énergie soit fossile épuisable (qui paye, qui est payé ?), soit dérivée de l'énergie du soleil par décomposition des végétaux. Le gaz fossile est transporté par navires méthaniers ou par conduites enterrées ou sous gaine dans les immeubles ou sous forme de "bouteille". La sécurité semble satisfaisante. Le gaz végétal est consommé au voisinage des centres de méthanisation.

Le réseau de distribution du gaz est un monopole naturel utile à tous, lui aussi noyé dans le CSPE.

Patrimoine

Richesse immobilière - Commun local /national

La complexité croissante du service public multiplie les locaux administratifs et les interactions entre eux. Quand il fallait une heure pour valider un acte administratif en 1980, il faut 3 jours en 2019. La dématerrialisation⁹⁵ annoncée en 1997 par M. Jospin, Premier Ministre, n'a guère diminué la "paranoïa administrative". Le papier à en-tête doit circuler entre de différents services, de plus en plus nombreux et subtils, souvent distants de plusieurs kilomètres.

L'administration est aussi boulimique, à l'image du Palais de Justice de Paris, oeuvre de la judiciarisation de nos concitoyens.



Les immeubles propriétés de l'Etat représente plus de 60 milliards d'euros (75 millions de mètres carrés), dont une bonne partie à l'abandon. Le fonctionnement de

⁹⁵ <https://www.senat.fr/rap/r03-402/r03-4020.html>

ce patrimoine coûte annuellement 7 milliards d'euros. S'ajoute aujourd'hui les investissements liées à la transition énergétique.

Beaucoup de ces immeubles font la fierté nationale. Les musées nationaux , les grandes bibliothèques ou les bibliothèques historiques, les opéras, les ateliers historiques, les églises, cathédrales ou chapelles, les châteaux d'eaux, les sites archéologiques, les forêts domaniales, les parcs naturels, tout ce qui marque le paysage et draine l'activité touristique ou l'artisanat ancien,... a vocation à rester propriété collective. Brader l'un ou l'autre serait une faute politique.

Les bâtiments ou sites à valeur historique ou culturelle confiés au secteur privé lorsque les collectivités territoriales font défaut, doivent rester des témoins de l'histoire locale. Il font partie du cadre de vie. Le loto du patrimoine est une institution intéressante, mais largement insuffisante pour réhabiliter ce qui devrait l'être, pour personnaliser le rapport du citoyen à l'histoire de son cadre de vie. (*analogie à la défiscalisation des dépenses associatives*)



Les déshérences, elles aussi coûteuses en fonctionnement, pourraient être confiées au secteur privé par bail emphytéotique, ou par cession définitive.

Cependant, une réflexion sur la cohérence nationale géographique des équipements collectifs doit être menée avec force. Par exemple, une voie de chemin de fer désaffectée et les bâtiments afférents sont trop précieux face à la désertification de certains territoires. Les casernes vides pourraient être re-conditionnées en programmes collectifs assurant une mixité du cadre de vie : associations, EPHAD, résidence étudiante et du 3ème âge, centres culturels et sportifs. Il serait dommage que ce type de grand domaine soit absorbé par un programme immobilier de luxe.

Le patrimoine mobilier comprend le patrimoine d'usage et le patrimoine historique. Tables, chaises, armoires, miroirs, ornements, servent à maintenir le passé dans ses murs et dans ses fonctions. L'Elysée se visite. Les journées du patrimoine élargissent les musées.

Patrimoine immatériel - Commun local/national/international

Le patrimoine immatériel des services publics est un entrelacs de lois, de codes et de règlements, enrichis quotidiennement par des arrêtés et circulaires émis par toutes les strates administratives, du Comité d'Intérêt de Quartier à l'Elysée.

Le patrimoine immatériel s'accroît avec le temps. La conservation des œuvres et leur mémoire suppose une infrastructure logicielle et technologique en constante évolution. Le personnel affecté à l'entretien de ce patrimoine ne peut être "volatil". Les compétences sont ciblées. Ce patrimoine peut être valorisé par des prestations diverses. Concéder cette fonction au secteur privé présente le danger des faillites ou de pressions sur l'Etat (chantage à l'indispensable).

Patrimoine des services publics - Commun local/national

Le patrimoine des services représente, outre les services ministériels, des institutions à vocation collective ou solidaire : Sécurité sociale, Allocations familiales, Caisses de retraite, Sécurité civile, INSEE, INA, bureaux d'études (Cerema), Services pour l'hygiène et sécurité, Services de lutte contre la fraude, INPI, Conservatoires, CEA, CNRS, Théâtres nationaux, Mobilier National,... Ce sont des communs non gouvernementaux non spéculatifs

La conservation des costumes de scène est un exemple de risque. Les milliers de costumes gérés par la société marseillaise Boyer ont été vendus aux enchères. Inversement le fond costumier d'un théâtre municipal est tombé en déshérence.

Patrimoine de la Justice - Commun national

Saisir la Justice pour un oui ou pour un non a un coût,... tout autant qu'une source d'emplois et de dépenses pour les justiciables. Les bâtiments de la Justice et la Magistrature, ainsi que les lieux de détention, sont des communs qui ne peuvent être sous-traités.

Les actions de prévention, qui permettraient de réduire toutes les situations d'indignité, (prison, détresse familiale, habitat insalubre, vol légal,...), devrait être mises au crédit de la Justice.

La justice économique prend une place grandissante. Il serait temps que les dépens couvrent largement les frais occasionnés par ceux qui se servent de la Justice à leur bénéfice.

La privatisation des prisons est une mauvaise idée car l'objectif de profit est incompatible avec le respect de la dignité des détenus. (Aux EU, le taux de récidive des prisons privées, a priori moins chères, est plus fort que celui des prisons d'Etat, conduisant à une dépense globale plus importante et à une plus forte proportion de délinquants dans la population).

Patrimoine éducatif et scientifique - Commun national

L'éducation et la recherche sont les fondements de la société citoyenne. L'égalité est un principe acquis, mais la diversité des enseignements est, à l'instar de la biodiversité, le garant de la pérennité de l'humanité. La complexité croissante des savoirs accroît le patrimoine intellectuel qu'il faut abriter, sauvegarder et diffuser. Les instances éducatives et les lieux (bâtiments et campus) sont des communs à pérenniser et à moderniser.

La cohabitation entre enseignement public et enseignement privé maintient une saine concurrence, sous condition d'égale mixité sociale. Le moyen d'y parvenir ne doit pas être monolithique.

Construire des collèges ou des lycées pour plus de mille élèves est une optimisation des coûts en même temps qu'une déstructuration de la société.

Peut-être devrait-on éduquer à l'intelligence technocratique du corps en saignant.

Apprendre à apprendre !⁹⁶

Patrimoine forestier - Commun local/national/international

La forêt occupe environ 1/3 du territoire. L'Etat en possède environ ¼. On y recense 136 espèces !

9000 salariés, 5800 bâtiments, budget de 855 Millions.

Il semble que l'Etat privilégie la rentabilité de ses forêts au préjudice de leur qualité patrimoniale, au nom de l'équilibre des comptes. S'agissant d'un patrimoine, cet argument est déplorable. Les concessions d'exploitations sont difficiles à contrôler.

Le sujet est international. La déforestation des forêts primaires est un crime écologique.



⁹⁶ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Apprendre_a_apprendre.pdf

L'importation des bois exotiques en fait partie. Par exemple, le chataignier est un bois d'œuvre qui peut remplacer les bois tropicaux.

Patrimoine militaire - Commun national

L'armée de terre est passée de 720 000 hommes en 1962 à 130 000 hommes aujourd'hui, avec un fort désengagement territorial qui a déstructuré de nombreuses villes. Le nombre de bases de l'armée de l'air s'est réduit à 32 (65 000 hommes). La Marine n'a plus que deux ports. La Gendarmerie (100 000 hommes) a adapté ses horaires et donc ses bâtiments de vie. Le budget de la Défense est de 36 milliards d'euros (2% du PIB).

Au titre du patrimoine, il faut noter l'armement : 100 millions d'euros pour un Rafale, sans compter le support technique ; 8 millions pour un char Leclerc (200 en France) ; 300 millions d'euros pour rénover 256 AMX....

Pour la Marine, le Charles de Gaulle a coûté 3 milliard d'euros, auxquels il faut ajouter le support technique à terre et le SNLE le Terrible 4,5 milliards (armé)

Les véhicules de tous types qu'il faut renouveler, les armes de tous types, les munitions par millions.

Sans parler de la force de dissuasion nucléaire. Et du maintien opérationnel général (hôpitaux, formation,...)

Patrimoine religieux et édifices classés - Commun local/national

Les édifices classés (43 600 immeubles), les oratoires, les chapelles, les églises, basiliques et Cathédrales et autres édifices de culte sont un formidable patrimoine où l'Etat a sa part pour l'entretien et les réparations⁹⁷.

La conservation des Bâtiments historiques justifie une organisation territoriale pour aider et encadrer les actions de pérennisation de ce patrimoine où se mêlent les associations, les diocèses, les mécènes et les propriétaires privés.

Les 36 000 communes de France ont toutes un ou plusieurs cimetières et monuments aux morts.

⁹⁷ <https://www.patrimoine-religieux.fr/rubriques/gauche/nos-conseils/questions-juridiques/statut-juridique-du-patrimoine-religieux-et-regimes-de-protection-1/2-entretien-et-reparation-des-edifices-du-culte>

Patrimoine institutionnel - Commun national

La déclaration des Droits de l'Homme et la Constitution sont des fondements moraux d'une société qui préserve la dignité humaine. Le corpus législatif et les Codes qui régissent les activités sont un bien commun essentiel à préserver. La Sécurité Sociale, les Caisses de Retraite, les droits des chômeurs, les revenus minimums, les syndicats... sont un ensemble de mécanismes du "patrimoine institutionnel" qui atténuent les inégalités et essaient de soulager les misères humaines. L'évolution sociétale, qui se soumet peu à peu aux volontés des multinationales ou des ultra-libéraux ou des "jusqu'au-boutistes", est un péril. Par exemple, la misère syndicale provoquée en grande partie par les positions dogmatiques de certains militants et de certains patrons, a conduit au remplacement de la culture de négociation par la culture de l'affrontement.

Site naturels

Plages et littoraux - Commun local/national

Beaucoup aimeraient une maison au bord de l'eau, si possible avec une petite plage de sable fin totalement inaccessible aux autres. D'autres n'iront sur une plage que si celle-ci est bondée. Laissons les rêves de coté. La loi littoral laisse la mer à tout le monde, mais il faudra bien que la collectivité nettoie la plage des immondices que la mer rejette ou que les vacanciers imbéciles laissent derrière eux, des algues toxiques qui peuvent s'y installer, des méduses,... Dans certains cas, la municipalité



rechargera la plage en sable, gérera le stationnement ou fera appel aux CRS pour prévenir les noyades... L'attractivité touristique a un coût. C'est aux élus qu'il revient de savoir à qui profite économiquement la fréquentation afin de répercuter les coûts.

La loi littoral a heureusement préservé nos côtes, mais leur préservation coûte cher à l'Etat qui, seul, peut agir, en particulier contre les pressions des promoteurs.

Parcs - Commun local/national

Parcs nationaux, régionaux, départementaux et communaux protègent le territoire contre des constructions ou des usages privatifs. Les beautés naturelles sont à tous, mais il faut les entretenir et les sécuriser. Ce sont des monopoles naturels dont il serait imprudent de concéder la gestion.

Aires de loisir - Commun local

La grande roue qui s'est incrustée place de la Concorde a apporté la discorde. Les fêtes foraines valent parce qu'elles sont éphémères. Les paillotes sur les plages ou au bord des sites naturels sont des installations démontables parce que construites sur le domaine de l'Etat. Ces activités commerciales ou de culture populaire sont les bienvenues pour une animation naturelle. Leur bail ne peut être que limité dans le temps.

Paysages et terroirs - Commun local

Les paysages privés accessibles à tous, pour certains inscrits au patrimoine officiel local, national ou international (Unesco) sont l'objet d'un équilibre privé/public. La collectivité peut participer à leur sauvegarde, soit par don ou subvention, soit par achat partiel ou total.

Les agriculteurs sont l'âme des paysages, mais ne sont pas reconnus comme tels. La FNSEA n'aide que les plus riches, la PAC européenne n'est pas sensibilisée...

Communs culturels

Commun local/national/mondial

Le mécénat et les financements participatifs sont une aide orientée à la création. Le rôle de l'Etat est de promouvoir et d'encourager la création de façon plus égalitaire et de réguler la spéculation financière autour des œuvres.

Peintures ; Sculptures

Les œuvres d'art, tableaux, tags, sculptures, architectures,... visibles par tous sont sous la protection de l'Etat qui doit empêcher l'appropriation privée et qui doit oeuvrer contre la spéculation. Les règles actuelles de la Propriété Intellectuel le



aboutissent à spolier les citoyens d'un patrimoine du coeur.

Le marché de l'art devrait être soumis à des règles de bien public : les œuvres d'art peuvent être labellisées de différentes manières. Un label permet la vente sous condition d'exposition publique. Un label permet à l'Etat de préempter au prix du premier acheteur (plus-value nulle). Un label permet de soumettre la vente de l'œuvre à une taxe fortement progressive.

Littérature ; Théâtre ; Cinéma

Les droits d'auteur à 70 ans sont une hérésie. Les droits de succession devraient être fortement progressifs et limités à une seule génération d'ayant-droits. La Sacem et autres sociétés d'auteur ne devrait toucher que 2 places gratuites pour les pièces théâtrales ou musicales produites par des amateurs.

Les œuvres dont le droit d'auteur est forclos peuvent tomber dans l'oubli faute de moyens. Le devoir de l'Etat est de les faire vivre.

Les outils industriels témoins de l'histoire technologique sont aussi un patrimoine artistique : le mot art et le mot artisan ont la même racine.

Communs immatériels

Données ouvertes - Commun local/national/international

Les administrations croulent sous les données en tous genres. Le décret du 26 mai 2011 pose le principe de la gratuité du droit à réutilisation des documents et [données publiques](#).

Corpus législatif et décrets associés, jurisprudence, [suivi des opérations](#) sous finances publiques, Météo, Insee, Sécurité routière, incidents routiers, maritimes ou aériens, Comptages des mobiles (trains, bus, trams, avions, plaisance, cargos, péniches, ferries, poids lourds en surcharge, planeurs, vélos, piétons et randonneurs...), actions sociales, associations sportives, sociales ou culturelles, géographie de l'emploi, casernements, îlotiers,...

Cette liberté est essentielle pour une bonne démocratie participative pour laquelle les citoyens doivent être informés.

Connaître les comptages des bretelles autoroutières d'accès à Roissy ou le taux de poids lourds en traversée d'agglomération relève de l'acrobatie administrative. Doit-on attendre le fantasme de l'Intelligence Artificielle pour obtenir ce que l'on souhaite des chiffres amassés par l'Etat ?

Il semble que les fonctionnaires soient englués dans leurs habitudes et leurs paranoïas et ne puissent appliquer des solutions simples à la fouille de données. Lorsque l'entreprise privée veut, elle sait investir. Par exemple, les navigateurs GPS savent afficher les limitations de vitesse tout au long de votre route, alors même que les services administratifs ne savent pas géolocaliser les arrêtés de circulation. Les entreprises privées l'ont fait, sans l'aide de l'Etat !!!

Trouver le texte original qui définit l'interdiction d'un tronçon de route départementale aux camions de plus de 3,5t est un sport administratif trop coûteux. Les arrêtés de circulation ne sont toujours pas numérisés. La carence de l'Etat a été comblée par des sociétés privées qui ont procédé à un relevé exhaustif des panneaux routiers pour des usages individuels. Les véhicules autonomes n'attendront pas l'Etat pour savoir à quelle vitesse circuler sur le réseau routier français. On pourrait se demander s'il ne vaudrait pas mieux confier la réglementation routière à une association privée et, pour aller plus loin dans le moins d'Etat, pourquoi pas privatiser les services du greffe qui ne font qu'enregistrer les actes de justice...

La gratuité de l'accès aux données publiques ne peut donner lieu à redevance. L'Etat, sur ses fonds propres, doit investir dans une administration "éveillée", quitte à sous-traiter les tâches les plus subtiles pour comprendre et satisfaire les besoins potentiels de citoyens. Encore faut-il une bonne intelligence des besoins et des contrôles de fiabilité, de robustesse et de mise à jour.

La numérisation des données publiques suppose des services de grande compétence et consomme un nombre impressionnant de kWh, pour un piètre service. Communs numériques

Les inventions tombées dans le domaine public, les logiciels en licence libre, un savoir-faire, une semence, un code génétique,... qui intéressent d'une façon ou d'une autre tous les citoyens, devraient être sous la protection de l'Etat. Combien d'initiatives utiles à la société ont été étouffées par l'incompréhension (souvent voulue !) de l'Etat.

Concernant les logiciels et le traitement des gros volumes de données, l'Etat se sent pris en tenaille entre la floraison des applications et les lobbies dont il dépend pour ses propres besoins.

On voit même parfois le chantage absurde d'un fonctionnaire ou d'un service entier prétendre que sa survie dépend de l'implication de l'Etat dans l'utilisation d'un produit numérique.

Wikipedia est un formidable patrimoine participatif (3 millions de visiteurs français par jour), vivant de dons, dont les règles garantissent l'indépendance et la fiabilité de son encyclopédie (malgré la perversité de certains contributeurs).

Communs monétaires

Certains prônent l'annulation de la [dette](#), en expliquant qu'un remboursement de notre dette nationale serait un remboursement (partiel) à nous-mêmes. Les circuits monétaires sont parfois difficiles à suivre et la complexité des cheminements présente le risque que la faillite d'un des maillons de la toile financière pourrait, par un effet domino, causer de drôle de désordre sur les avoirs publics comme sur les avoirs privés. En particulier, une multinationale lésée est une hydre dangereuse, depuis que certains des contrats de libre-échanges ont priorité sur le fonctionnement des Etats.

Le "trop gros pour faire faillite" est un bon argument pour socialiser les pertes, alors que l'Etat ne profite guère du corollaire qui privatise les gains.

La monnaie est un commun qui vaut de l'or et toutes sortes d'actifs. L'économie du monde entier se tient dans ces flux monétaires.

Une banque privée qui prête génère de la monnaie fictive. Ses fonds de garantie ne couvrent jamais ses découverts.

Arrivent les crypto-monnaies : le Bitcoin a fait son entrée en Bourse (1 bitcoin pour 64 000 €) en avril 2021, en tant que monnaie politiquement neutre, consacrant son rôle éminemment spéculatif (et bien adapté au commerce illicite) et acquérant le statut d'une valeur refuge. Mêmes les grandes banques américaines commencent à y participer. Le grand public commence à prendre des risques.

La Chine abrite les principaux centres serveurs qui gèrent les outils de participation à la garantie de sécurité des bitcoins, avec une consommation de charbon polluant considérable pour produire l'énergie nécessaire. La Chine possède ainsi un levier de déstabilisation géopolitique.

Cette monnaie numérique a des vices cachés. L'oubli d'un simple mot de passe anéantit les bitcoins correspondants. On imagine les dégâts d'une méga-panne du système. Les mafias s'en servent allègrement, en toute opacité.

Le bitcoin devrait un jour entrer en concurrence avec les monnaies officielles, bouleversant alors les circuits actuels. Sa bulle spéculative peut exploser ; les hackers

malveillants sauront bientôt vider les comptes de leur substance numérique impalpable.

Tant que le système fonctionne...

Communs de l'information

L'information est une énergie impalpable. Elle fonctionne comme une mer, avec des vagues et du clapot. Parfois, il faut plonger très profond pour être informé.

La liberté, la sécurité de l'information, sa crédibilité, sa diffusion sont un bien commun essentiel qui parfois est accaparé par des intérêts privés.

Un "observatoire de l'information" serait utile pour savoir qui parle, au nom de qui, pour quel objectif.

Les Radio libres ont été gangrénés par les radios publicitaires, les journaux quotidiens ou hebdomadaires à large tirage sont devenus la propriété d'une poignée de gens riches. La télévision publique a de la difficulté à rester publique et Internet bouscule le monde de l'information, avec son cortège d'influenceurs, de fausses informations et de fausses rumeurs.

Il est grand temps d'organiser pour l'indépendance de la presse, des écoles de journalistes chasseurs de faits inventés ou travestis.

Les algorithmes de modération des réseaux sociaux sont ou nuls ou pervers et l'"intelligence artificielle" n'est qu'un outil et non un système de lutte.

Communs de prévention des risques

Les catastrophes ont des conséquences qui dépassent les moyens individuels d'y faire face. Les assurances ne couvrent que partiellement les dégâts sous réserve que l'Etat établisse des arrêtés de catastrophes naturelles ou autre préjudice.

La collectivité doit se préparer à tous les phénomènes qui portent préjudice à un ensemble de citoyens : stocks de médicaments, stocks de matériels de santé ou d'intervention, brigades d'intervention (pompiers, police, réservistes,...) et leur environnement (bâtiments, véhicules,...).

L'éventail des risques collectifs est large et diversifié. Une bonne prévention coûte cher. Un cadre d'intervention efficace coûte cher. Voir au chapitre "Risques".

Conclusion

La charge de l'Etat pour les communs est énorme et diversifiée. Chaque contribuable veut voir midi à sa porte, sans égard pour les communs qui ne l'intéressent pas.

Certaines charges peuvent être concédées au secteur privé sous réserve d'un cahier des charges limitant les profits des concessionnaires et d'organismes de contrôle forts.

Le citoyen-contribuable doit comprendre la nécessité de l'Etat et l'irréversibilité de fait des charges collectives confiées au secteur privé.

© Perdiansyah, AFP, Archives cité par Futura Planète



Annexe : La valeur de l'eau

Martine Valo - Le Monde du 23/03/2021

Estimer la valeur réelle de l'eau, un pari nécessaire

L'ONU alerte sur l'urgence à mieux apprécier cette ressource, « trop souvent considérée comme acquise »

L'eau est vitale, irremplaçable, inestimable. Les humains en ont conscience : ils sont capables de consentir beaucoup d'efforts pour chercher ses traces jusque sur Mars. « Malheureusement, ici sur Terre, l'eau est trop souvent considérée comme acquise » et le risque de la déprécier est bien « trop grand pour qu'on puisse l'ignorer », regrettent les auteurs du rapport 2021 des Nations unies (ONU) sur les ressources hydriques. La valeur de l'eau, même si elle est fort difficile à établir,

« est bien réelle », écrivent-ils. D'où l'idée de lui consacrer le document que l'ONU-eau présente chaque année le 22 mars, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et que publie l'Unesco. L'objectif est clair : « *Ne pas attribuer assez de valeur à l'eau dans tous ses emplois constitue une cause majeure, voire un symptôme, de la négligence politique vis-à-vis de l'eau et de la mauvaise gestion de celle-ci* », affirme le copieux rapport. La masse d'études qu'il synthétise tend, entre économie et philosophie, à prendre la mesure non seulement monétaire, mais aussi éthique, morale, des valeurs ajoutées qu'elle nous offre.

« Elle paraît omniprésente, mais c'est une ressource épuisable, constate Richard Connor, rédacteur en chef du rapport 2021. A la différence de l'or, du bois ou de la tonne de CO₂, il n'existe pas de chiffres pour qualifier la valeur de l'eau, car il faut y intégrer de multiples perspectives. C'est difficile, par exemple, de montrer à un ministre de l'agriculture l'étendue des services qu'elle rend. »

Dans le monde, 69 % de l'eau prélevée – et même 95 % dans certains pays en voie de développement – est affectée aux cultures, à l'élevage et à l'aquaculture. Le secteur illustre l'un des premiers paradoxes : ce n'est pas parce que la ressource hydrique est indispensable à une activité qu'elle est payée cher par les producteurs. Tarification et valeur ne sont pas corrélates. En outre, avec sa gigantesque empreinte hydrique, l'agriculture ne représente qu'environ 4 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. En déduire que la valeur ajoutée que lui apporte l'eau est très faible n'aurait de sens que si nous pouvions nous passer de nourriture...

Sommes astronomiques

Il existe diverses façons, parfois indirectes, d'appréhender la valeur de l'eau. On peut chercher à mesurer ce que nous offrent les écosystèmes naturels, et ce dont on se prive en les détruisant. Ainsi les zones humides fourniraient à elles seules des services estimés à 26 000 milliards de dollars (21 860 milliards d'euros) : elles abritent des espèces rares, contribuent au contrôle des crues, à la séquestration du carbone, à l'atténuation de la pollution et attirent des visiteurs. On les détruit pourtant plus vite que tout autre écosystème.

On peut aussi calculer le prix de la pollution. En Australie, par exemple, l'excès de matières nutritives émanant de l'agriculture génère des efflorescences d'algues qui coûtent au pays entre 116 millions et 155 millions de dollars par an. Ou bien estimer les investissements nécessaires afin que les grandes villes en expansion rapide dans les pays du Sud soient équipées de réseaux d'ici à 2030 – il faudrait entre 900 milliards et 1 500 milliards de dollars par an selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques de 2017.

Les milieux économiques se livrent pour leur part à des analyses de plus en plus fréquentes de ce que pourraient leur coûter des pénuries d'eau, des ruptures dans les services d'approvisionnement, ou encore les dégâts causés par des inondations.

Tout cela se chiffre en sommes astronomiques, mais n'englobe pas la totalité des effets de l'eau sur l'environnement, l'attrait des paysages, la santé, le bien-être, les avantages socioculturels, spirituels, le bonheur. Le rapport évoque même un rôle de facteur de paix, car la présence d'un bassin transfrontalier peut inciter à davantage de coopération entre les riverains. L'ONU-eau cite notamment l'exemple de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Mais la ressource hydrique a tendance à être de plus en plus exploitée comme une arme sélective à l'encontre de tel ou tel groupe ethnique. Elle se paie alors en souffrance et en conflits à venir.

Alors en quels termes serait-il pertinent de mesurer l'importance de l'eau ? En vies fauchées ? En points de PIB ? En temps perdu ? Dans le monde, environ 230 millions de personnes passent plus d'une demi-heure par jour à aller s'approvisionner au puits ou à la borne du quartier. Ce sont essentiellement des femmes et leurs filles : selon l'Unicef, elles y consacrent 200 millions d'heures par jour, soit 22 800 ans au total ! Les terribles statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) révèlent, elles, que chaque année

829 000 personnes – parmi lesquelles 300 000 enfants de moins de 5 ans – meurent de diarrhées à cause du manque d'eau potable et d'installations d'assainissement.

A l'heure de la pandémie de Covid-19, plus de 3 milliards de personnes ne disposent toujours pas d'équipement leur permettant de se laver les mains, et deux établissements de soins sur cinq en sont dépourvus. L'absence d'hygiène au moment de l'accouchement est à l'origine d'infections qui tuent plus de 1 million de nouveau-nés et sont responsables de 11 % des décès maternels.

Dans de nombreux pays, faute de toilettes, les filles évitent l'école pendant leurs règles. Comment mesurer leurs chances réduites de réussir leur scolarité ? Une étude de 2016 considérait qu'aux Philippines,

13,8 millions de journées de travail pourraient être perdues si les femmes s'abstenaient de venir un jour par mois pour cette raison-là, ce qui entraînerait des pertes économiques de 13 millions de dollars. L'OMS estime que, dans 136 pays à revenu faible et intermédiaire, le manque de services d'eau et d'assainissement entraîne des pertes économiques annuelles de 260 milliards de dollars, l'équivalent de 1,5 % de leur PIB. Subventionner ces services se « justifie tant d'un point de vue économique que social et moral », note le rapport.

Mais ces aides publiques sont mal ciblées et sources de corruption. Une recherche menée en 2019 dans

dix pays à revenu faible et intermédiaire montrait qu'en moyenne 56 % des subventions profitent aux 20 % les plus riches et à 6 % aux 20 % les plus pauvres. Parce qu'ils sont privés de réseaux d'adduction d'eau, les habitants des quartiers informels la paient dix à vingt fois plus cher que les autres auprès de camions-citernes.

Disponibilité en déclin

En Amérique latine, où l'abondance de l'eau est trompeuse car très inégalement répartie, l'agriculture, la production hydroélectrique, l'exploitation minière se disputent la ressource, sans en prendre soin pour autant. Car, une fois le droit de prélèvements obtenu, les coûts d'utilisation ou d'entretien ne représentent bien souvent « qu'un montant négligeable, voire nul ». Quant aux services d'eau potable et d'assainissement, ils ne traitent qu'une part réduite des eaux usées (22 % en Argentine, 39 % au Pérou, 51 % au Mexique...). Un quart des fleuves sont donc touchés par une grave contamination pathogène.

Dans la région Asie-Pacifique, certains pays rejettent 80 % de leurs eaux usées dans la nature sans traitement. Surtout, c'est là que sont prélevées des quantités d'eau douce si massives qu'elles ne pourront pas se renouveler. La disponibilité de l'eau douce est en déclin, prévient l'ONU. Tout y concourt :

« L'extraction intensive et excessive des eaux souterraines » ; la perte accrue de celles de surface, la réduction de la capacité des réservoirs artificiels. De quoi recon siderer la valeur de l'eau sur cette planète.

Réflexions sur la fiscalité

Contexte

Le titre à la Une du *Monde* du 2 octobre 2012 « Impôts : tout le monde va payer » fait regretter le temps où les impôts s'appelaient les « contributions directes », laissant les contributions indirectes aux différentes taxes. Le mot « impôts » laisse entendre que l'Etat impose. Dans les mots, je préfère contribuer à la vie de la collectivité plutôt qu'être ponctionné par une lointaine entité qui impose, c'est-à-dire que je subirais malgré moi. Plus encore, le sous-titre de la double page « Les mesures fiscales du gouvernement visent les familles aisées et les hauts revenus. mais ils ne sont pas les seuls touchés ». Comme si on devait être touché par une espèce de maladie honteuse appelée « impôts ».

Cette impression est dans l'air du temps, mais est-ce bien citoyen de le penser ? Avant l'invention de l'argent, chacun donnait une part de son temps et de son énergie à entretenir les chemins, à faire son service militaire, à s'occuper des pauvres... Aujourd'hui, nous avons délégué à nos élus le soin d'organiser la vie collective. Nous contribuons financièrement comme nos élus le demandent. Nos exigences de service public devraient être à hauteur de nos contributions : n'exigeons de l'Etat que ce que nous lui donnons !

Le coût d'un kilomètre de tramway en 1910, en nombre d'heures de travail est sans doute mille fois moindre que celui d'un kilomètre de tramway en 2010. Le prix d'un char, d'un scanner, de dix ans d'études pour tous, d'une justice efficace, d'une société plus juste,... ira en grandissant avec la complexité de notre société, qu'elle soit basée sur des services publics payés par nos impôts ou sur des services à paiement direct comme les péages (marge bénéficiaire en plus et notion de service public en moins).

Le citoyen contribuable serait bien avisé de comprendre que les contributions directes ou indirectes servent à financer les services nécessaires à la vie de chacun et au fonctionnement des entreprises françaises, à charge pour chaque citoyen et chaque entreprise de payer son écot. Il faut aussi rappeler que c'est un vote citoyen qui a décidé que l'impôt serait redistributif, et que la solidarité entre citoyens vaut tout autant que la défense de l'intérêt individuel ou des groupes d'intérêt (lobbies). C'est à nous citoyens et donc à nos élus d'organiser l'argent public et de contrôler son utilisation. Peut-être aurons-nous moins tendance à penser que l'impôt est inique.

Il faut aussi comprendre que l'impôt permet à l'Etat d'acheter ses fournitures et d'investir dans les infrastructures, assurant ainsi le travail et le pouvoir d'achat de

nombreux salariés. L'impôt paye aussi les fonctionnaires. Tous ces salariés consomment à leur tour des biens qu'il faut fabriquer ou des services. L'impôt a un rôle économique direct ou indirect. Vouloir moins d'Etat revient à vouloir éliminer un maillon du système fondé sur le travail de tous. Le seul aspect négatif est que l'impôt paye aussi les intérêts de la dette nationale dont les fruits ne profitent qu'à quelques-uns.

Le discours ambiant contribue à l'impopularité des impôts. Télévision, radio, journaux parlent savamment du montant de l'impôt, pris souvent comme une cause de désordre économique, et non comme une conséquence de nos choix de société. La déclaration annuelle de nos revenus est vécue comme une atteinte à la personne parce que nous ne faisons plus le lien entre cette contribution et les services dont nous profitons. Les politiques et les économistes oublient de nous dire que la vie en société a un coût. A la télévision, à la radio et dans les journaux, Il serait temps que l'on explique et ré-explique au citoyen contribuable et à l'entrepreneur qu'avec ses «contributions» il achète des services. Que ferait une entreprise s'il n'y avait pas de route, que ferait un riche si les pauvres devaient mourir dans la rue, ou répéter les sanglantes révoltes. Il est urgent que l'on rappelle les mécanismes de notre société, qu'on explique l'inflation des coûts des services publics, que l'espérance de vie a doublé en 100 ans, qu'un sous-marin nucléaire représente 1,5 Milliards d'euros à l'achat et 6 Milliards d'euros de fonctionnement sur 40 ans, que le service de la dette nationale est de 50 milliards annuel, que l'Etat dépense l'équivalent d'une maison neuve pour la scolarité de chacun des 15 millions d'élèves en France.

Dans un monde qui se complexifie chaque jour un peu plus et où nos exigences de savoir, de sécurité, de cadre de vie et d'internationalisation sont de plus en plus grandes, il faut que chaque citoyen comprenne pourquoi nos contributions directes et indirectes augmentent.

L'impôt n'est pas une cause. C'est une conséquence. Espérons que les media et les politiques sauront l'expliquer afin de nous remettre dans une vision positive et équitable de nos contributions aux services publics. Les impôts sont la rançon de la vie en société : qui veut passer du stade de la cueillette au stade d'une vie confortable où l'on ait le temps et les moyens de penser et de jouer doit s'associer pour produire plus facilement. L'augmentation de la productivité ne peut se faire que par la division du travail et par une structure permettant les échanges.

La parcellisation du travail entraîne, à climat égal, des inégalités dans la répartition des tâches et des revenus : ceux qui gagnent beaucoup le font grâce à ceux qui gagnent peu. Il convient que la société soit régulatrice.

La structure qui permet les échanges se situe à de multiples niveaux, depuis les échanges les plus élémentaires de particulier à particulier, en passant par les

échanges à l'intérieur même de l'entreprise, jusqu'aux échanges au niveau de la planète, échanges de biens matériels ou abstraits telles les informations ou les connaissances. Il convient que la société prenne les moyens pour la libre circulation des hommes, des biens et des idées. Cela ne veut pas dire que les moyens soient une propriété collective, mais que les moyens d'échanges soient disponibles à tous, chacun ayant un droit de regard sur leur gestion, en particulier pour éviter que les quelques plus riches ne monopolisent les moyens d'échanges au détriment des plus pauvres, en appliquant le raisonnement qui veut que le service soit en fonction de l'investissement économique, version moderne de la loi du plus fort.

La solution actuelle qui sépare la fonction de collecte des fonds collectifs de la fonction d'utilisation de ces fonds semble satisfaisante et permet de décider démocratiquement d'une part du niveau de l'impôt et d'autre part du budget. Ce qu'elle ne permet pas, c'est de décider démocratiquement du processus de collecte, si ce n'est a posteriori, par la sanction électorale, que ce soit pour la répartition des prélèvements entre le niveau national, le niveau régional et le niveau local -sans parler du niveau international qui vient à l'ordre du jour- que ce soit pour la répartition des prélèvements directs et indirects, que ce soit pour la définition des barèmes à appliquer sur chaque type de prélèvement. En effet, les méthodes de prélèvement sont les leviers économiques par lesquels le gouvernement peut infléchir certains choix de société et maintenir l'équilibre du système économique national. Par exemple, le fait de baisser les taux d'intérêts des prêts d'accès à la propriété peut relancer le secteur de la construction, de façon à lui faire prendre le relais du secteur sidérurgique en crise.

La question est de savoir jusqu'à quel niveau les leviers de l'Etat (national, régional ou local) peuvent agir. Si ces leviers agissent dans le moindre détail, la machine devient si complexe que le résultat des multiples actions sur ces leviers n'a en général pas grand-chose à voir avec la réflexion qui a précédé l'action. Si les leviers économiques sont trop globaux, ils permettent des abus difficilement contrôlables par ailleurs. L'intelligence politique consiste à trouver le juste nombre de mesures pour le remplissage des caisses de l'état.

L'Etat est confronté à un ensemble d'inégalités naturelles qu'il doit conserver à l'intérieur de certaines limites :

- Régions riches et régions pauvres : il convient de déterminer ce qu'est une région riche par rapport à une région pauvre, en terme de pouvoir d'achat sans doute, mais aussi en terme de devenir, de cadre de vie, de sujétions climatiques, de potentiel culturel... Ainsi chaque région (mais qu'est-ce qu'une région?), devrait présenter un bilan multi-critère à un arbitrage (corps élu) susceptible de répartir un pourcentage de la recette de l'état selon des besoins clairement exprimés.

- Ville riches et villes pauvres : le procédé en vigueur pour les régions devrait être reconduit au niveau local

L'Etat pourrait n'avoir qu'une caisse, avec un mode de perception et un mode de distribution uniques pour l'ensemble du territoire. Ce serait faire fi des disparités et des cultures locales et régionales.

Citoyen actionnaire

Imaginons une entreprise ayant 100 actionnaires, dont une dizaine détient la moitié des actions, et les 190 autres l'autre moitié.

Cette société connaît de grosses difficultés. L'assemblée générale décide une participation des actionnaires pour sauver l'entreprise.

La première proposition consiste à modifier la répartition des actions en fonction de la participation fournie par chacun.

La deuxième est une participation égale de tous sans modification du nombre d'action détenu par chacun.

La troisième une participation de chacun en fonction du nombre d'action en sa possession, sans modifier le nombre d'action de chacun.

Les différentes propositions sont débattues, sans qu'un consensus ne se dégage, bien évidemment. Dans la salle, on constate quelques petits noyaux durs aux positions bien ancrées. Chez les autres, quelques petits conciliabules se créent. C'est en général celui qui possède le plus d'actions qui a fait la première démarche vers celui ou ceux qui en ont un peu moins. Parallèlement, les orateurs se succèdent à la tribune. Les discours sont de très inégale qualité. Ceux qui prononcent les discours les mieux construits interviennent toujours avec beaucoup d'à propos et se gardent bien de conclure quant à la proposition à choisir, mais les arguments amènent souvent à penser que la première proposition est bonne pour tous.

Au vote, celle-ci passe à une courte majorité.

Trois ans plus tard, l'entreprise est à nouveau florissante. Les 10 actionnaires les plus riches détiennent maintenant 60% des actions.

On pourrait imaginer une autre fin de l'histoire. Trois ans plus tard, l'entreprise est toujours en péril, après un passage optimiste à la fin duquel les gros porteurs ont revendu leurs actions. Les changements de directeurs, les dégraissages et les réformes de structure n'ont pas suffit. On est venu dire aux actionnaires fidèles qu'un faisceau de difficultés liées à la conjoncture a empêché le décollage espéré.

L'économiste me répondra vertement et doctement que la réalité est tout autre et autrement plus compliquée. Etais-il gros, moyen ou petit porteur, cet économiste, je ne sais.

En tout cas, je fais partie des 50 millions d'actionnaires de l'Etat français. Chaque année, l'Etat me verse quelques dividendes sous forme de routes plus ou moins entretenues, de remboursements de frais de maladie, d'éducation de mes enfants et des enfants des autres - car je pense que l'éducation des autres enfants que les miens m'est indirectement bénéfique - . D'un autre coté, je fais aussi partie de l'entreprise France. Seulement, au lieu de travailler pour elle, je lui verse chaque année l'équivalent d'une vingtaine de journées de travail, au travers de l'impôt sur mon revenu et l'équivalent d'une cinquantaine d'autres journées de travail au travers de la TVA et de diverses cotisations sociales, foncières....

Et de temps en temps, je vote, à l'Assemblée générale des actionnaires de l'Etat. Mais les discours ne m'impressionnent plus. Depuis que les moeurs sont ceux d'aujourd'hui, j'ai constaté que les actionnaires les plus riches devenaient de plus en plus riches, et que plus on était pauvre plus on s'appauvrisait. Alors je vote, c'est mon seul droit de citoyen actionnaire.

Autres temps, autres moeurs. Comme la vie est courte, il est commode aujourd'hui de vivre à crédit. Encore faut-il se limiter. Le patron du bistrot ne fait plus crédit, ça lui coûte cher, vu que le client le remboursera sans intérêt. Le banquier fait crédit, mais uniquement si cela lui rapporte, si l'emprunteur est un homme sûr. Le père de famille n'emprunte pas pour acheter un livre ou se faire un petit plaisir. On emprunte pour une maison, ou pour refaire la cuisine, même si cela doit au bout du compte coûter plus cher. Essayez donc aujourd'hui de vivre dans une location tout en économisant de quoi payer sans aucun crédit votre maison. Une vie de labeur et d'économie ne suffirait sans doute pas. La vie est courte et le banquier vous tend la main. Pourquoi ne pas acheter le service qu'il vous offre, même s'il est un peu cher payé.

Le chef d'entreprise fait une démarche similaire. En gagnant quelques mois ou quelques années sur un investissement, c'est la vie, voire la survie de l'entreprise qu'il assure. Mais le chef d'entreprise se situe aussi dans une perspective courte. Le jour où son entreprise dégagera les bénéfices qu'il escompte, c'est avec eux qu'il devrait poursuivre ses investissements, sans laisser à chaque fois 10 ou 20% dans les mains du prêteur.

L'Etat quant à lui, doit-il suivre cette voie ? L'économiste répondra à coup sûr oui, en arguant que plus un pays est endetté plus il est riche, voyez les Etats-Unis. Cependant, l'actionnaire de l'Etat que je suis se plaint. La dette coûte à l'Etat chaque année des dizaines de milliards. Quand l'Etat, qui engrange chaque année mille milliards d'euros, emprunte environ 100 millions pour faire 15 km d'autoroute, c'est comme si un père de famille qui gagne 36 000 € par an empruntait 360 € pour s'acheter un téléphone, qui lui reviendrait en fait à 476 € avec un emprunt à 6% sur 10 ans comme pour une autoroute. Les 100 millions

empruntés pour faire les 15 kilomètres d'autoroute, généreront, eux, en 10 ans, un intérêt de 32 millions, autant d'argent que l'Etat aura laissé dans la poche des riches prêteurs, qui seront alors encore plus riches.

Du fait de ses dettes, l'Etat emprunte en permanence et dilapide sa richesse dans le paiement des intérêts. La pression est telle que les gouvernements cherchent à se décharger de plus en plus des dépenses qui jusqu'alors leur incombait. Les autoroutes deviennent l'affaire des investisseurs privés en contrepartie du péage. Autant de dépenses que les impôts n'ont plus à couvrir. L'automobiliste peut être content en tant que contribuable. Mais c'est quand même lui qui paiera la construction des autoroutes. Il paiera même plus cher, puisqu'il faut aussi rémunérer le bénéfice de l'investisseur tout autant que les intérêts des emprunts qui auront été contractés pour la construction. Ce que n'aurait pas fait un Etat intelligent qui a les moyens de payer comptant.

La spirale est amorcée, l'Etat pourrait se désengager de tout. Pourquoi ne pas sous-traiter la tenue des registres d'Etat-civil, tout autant que la production et la distribution d'électricité. Tout travail clairement individualisé peut donner lieu à une facture. Et beaucoup de travaux actuellement du ressort de l'Etat sont beaucoup plus individualisables que le réseau autoroutier.

Ce faisant, on oublie quelques principes fondateurs de notre pays. Les œuvres de l'Etat s'inscrivent dans une répartition politique de la richesse collective, selon la devise "Liberté, Egalité, Fraternité". En particulier, le mécanisme qui sépare clairement les recettes et les dépenses collectives a fait ses preuves. Le vote du budget est le seul moyen de répartition politique de la richesse nationale. Les sous-traitances échappent à ce mécanisme, puisque l'usager d'un équipement concédé en paye directement l'usage. Poussé trop loin, le désengagement de l'Etat réduirait d'autant la capacité du citoyen à gérer son pays, faute d'un budget national suffisant. L'évolution civile serait alors essentiellement commandée par les marchands.

En tant que citoyen, je préfère être actionnaire d'un Etat riche et intelligent, c'est ma responsabilité vis à vis de mes enfants, et des enfants de mes enfants. Non l'impôt n'est pas inique.

L'Impôt : conséquence et non pas cause !

Dans le Monde du 7 mai 2013, Claire Gâtinois illustre le pessimisme des français. Les graphiques en toile d'araignée montrent leur déséquilibre : Ne pas déménager, ne pas accepter une baisse de revenu ni une hausse des impôts.

Il ne faut pas s'en étonner. Le discours des économistes agite le spectre du chômage qui empêche de songer à changer d'emploi et qui évite aussi d'être trop

revendicatif. Tout au plus accepte-t-on de ne pas être augmenté. Une baisse de salaire serait revenir sur des avantages acquis, cette baisse du coût du travail ne profitant qu'aux actionnaires.

Dans un monde qui se complexifie chaque jour un peu plus et où nos exigences de savoir, de sécurité, de cadre de vie et d'internationalisation sont de plus en plus grandes, il faut que chaque citoyen comprenne pourquoi nos contributions directes et indirectes augmentent.

L'impôt n'est pas une cause. C'est une conséquence. Espérons que les media et les politiques sauront l'expliquer afin de nous remettre dans une vision positive et équitable de nos contributions aux services publics.

Principes de financement

Différents principes de financement de la bonne marche de la société sont possibles :

- Le principe du moins d'Etat possible.

La loi du marché est partout ou presque. On peut confier la défense nationale à des mercenaires ou le maintien de l'ordre à des milices privées, mais il faudra alors définir qui les rémunère, quand, comment,... On peut confier la distribution de l'eau à une société privée, mais il faudra contrôler d'où vient l'eau, qui vérifie que l'on assèche pas la ressource, qui entretient le réseau, qui colmate les fuites (cette eau perdue devra in fine être payée par le consommateur), qui vérifie la potabilité, qui s'occupe des eaux usées et des pollutions afférentes,... qui vérifie que l'eau s'achète à son juste prix,... On peut laisser l'immobilier à ses promoteurs, mais qui vérifiera que les rues et les réseaux sont adaptés aux nouveaux programmes, qui vérifiera que les terrains ne sont pas inondables ou sismiques, ou préjudiciable au patrimoine historique ou archéologique,... On peut laisser l'éducation à des écoles privées, mais qui s'occupera des enfants sans école,... la santé aux cliniques et hôpitaux privés, mais qui s'occupera de ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter les soins,... qui pourra enrayer les épidémies,...

- Le principe du tout Etat.

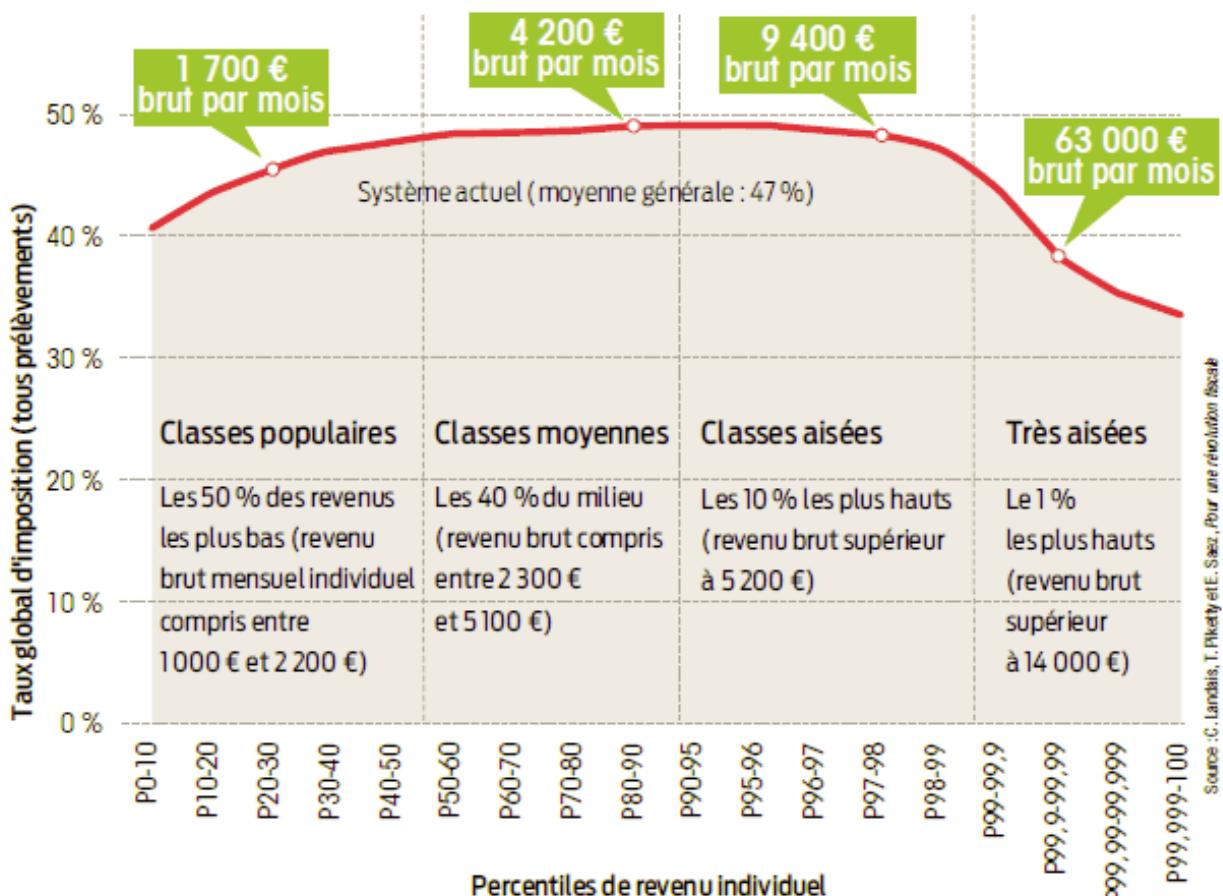
Un Etat idéal, qui anticipe les besoins, qui planifie les travaux et les naissances, qui sait tout de chacun,... L'Histoire a montré l'irréalisme de la démarche.

- Le principe régalien

Les citoyens acceptent la tutelle de l'Etat via leurs représentants, qui définissent les domaines et les limites de l'action de l'Etat et de ses collectivités territoriales. C'est un équilibre entre les groupes d'intérêt et l'intérêt général. La diversité des domaines à couvrir et leurs ramifications sont d'une complexité difficile à maîtriser.

- "Le TGV, oui, mais pas dans mon jardin"
- "Les avantages acquis peuvent être remis en cause chez les autres"
- "Le climat de la planète n'est pas mon affaire" ...

La liste des litiges possibles est sans fin, au grand bonheur des professions juridiques.



- Le principe de la redistributivité

.Les plus riches ont acquis leur richesse grâce à l'organisation de la société. Elle n'est pas apparue de nulle part (grâce aux salariés, aux héritages, à la chance, aux capitalisations... et aux fortes utilisations opportunistes des "communs") ! Plus il y a de routes, plus il y a d'électricité, plus il y a de facilité à créer des marchés... plus la richesse peut s'accroître. Encore faut-il que cela ne porte pas préjudice aux plus démunis ou à la société en général. Le cadre de vie digne pour tous oblige à une société solidaire. La redistribution des recettes publiques permet de recycler la richesse et de limiter les inégalités, non seulement entre les individus (et pas seulement les citoyens) mais aussi entre régions riches et régions pauvres, entre villes opulentes et villes sinistrées, ou entre quartiers agréables et ghettos... L'entr'aide et la solidarité sont des qualités citoyennes !

Dans le passé, la contribution citoyenne se faisait directement en travail pour la collectivité, tel l'entretien des chemins ou des sources ou l'aide à la veuve et à l'orphelin, qui permettait au village d'exister.

Puis les royaumes se sont constitués au fil de guerres dont il fallait assumer le fardeau financier et humain. Puis les Etats ont assumé leur charge d'organisation de la collectivité, avec des mécanismes de plus en plus complexes. L'évolution des feuilles de paie depuis la guerre est révélateur : 2 lignes en 1948, environ 40 lignes en 1993...

Aujourd'hui, les contributions des citoyens à la bonne marche de la société sont diverses. L'ensemble des prélèvements obligatoires est de 45% du PIB, que l'on ne saurait comparer aux autres pays, dont les charges publiques peuvent être très différentes. Par exemple, les dépenses de santé sont mutualisées en France alors qu'elles sont payées directement par les patients aux USA. Les subventions aux associations représenteraient 42 Mds (1/2 du budget associatif) employant 1,8 millions de salariés et 15 million de bénévoles ; ...

Redistributions à l'envers

Clément Carbonnier et Nathalie Morel (chercheurs au LIEPP - Sciences-Po - La République des idées - Seuil) montrent que les aides de l'Etat (6 milliard d'euros) pour les services à la personne sont inégalement répartis : les 10% des ménages les plus aisés captent 43% de l'enveloppe fiscale-sociale, alors que les 50% les plus modestes n'en captent que 6%.

En quarante ans, la France a vu les riches devenir plus riches et les pauvres devenir plus pauvres. Osons dire que ce n'est pas une simple coïncidence et qu'il existe des moyens d'inverser la tendance.

J'émet l'hypothèse que les Ecoles de Commerce, qui, du fait de professeurs en général conseillers des secteurs de grande richesse dont le but est essentiellement le profit, inculquent leurs analyses à leurs étudiants qui, à leur tour, porteront la vicieuse parole économique. La science économique ne peut pas être neutre.

Recettes et dépenses de l'Etat

Il apparaît, sauf erreur de ma part, que l'Etat français est incapable de présenter un tableau simple de ses principales recettes et de ses principales dépenses, année par année. Comment vérifier les 45% de prélèvements obligatoires annoncés par un peu tout le monde et comment comprendre où vont ces 45% au service des français.

Au mieux j'ai trouvé ces éléments :

A quoi servent les impôts :

- *Education et recherche* 100 Mds € (25%)

• Défense et sécurité	40 Mds €	(20%)
• Développement des territoires	52 Mds €	(13%)
• Solidarités	44 Mds €	(11%)
• Charge de la dette	44 Mds €	(11%)
• Union européenne	20 Mds €	(5%)
• Soutien à l'économie	20 Mds €	(5%)
• Logement et politique de la ville	16 Mds €	(4%)
• Transition écologique	8 Mds €	(2%)
• Vie citoyenne	8 Mds €	(2%)
• Transports	4 Mds €	(1%)
• Culture et loisirs	4 Mds €	(1%)

Etonnamment, les transports ne représentent que 1% du budget de la France, ce qui mériterait une explication : investissements, entretien, articulation avec les sociétés d'autoroutes, frontières avec les dépenses des collectivités locales sur le domaine des rues et des routes, taxes ciblées...

Par ailleurs, le service de la dette n'est pas mentionné (2 300 Mds €, soit l'équivalent du PIB, avec un remboursement en 2018 de 41 Mds €, soit autant que le budget de la Défense)

C'est Wikipedia qui assume ce que l'Etat français ne sait pas faire :

Budget de l'Etat français

Soit 400 Mds €, sans parler des 99 Mds € de la CSG pour le financement de la protection sociale, prélevé à la source et sans prendre en compte les recettes et dépenses propres des collectivités, ni du service de la dette.

L'Etat gagnerait à une intense pédagogie sur la façon dont il aide le citoyen et comment le citoyen l'aide, le citoyen-actionnaire, au bon sens du terme.

Il serait bien que l'Etat mette en place une série d'analyses de la valeur appliquée aux services de l'Etat en tant que produits, pour être efficace dans tous les secteurs où il intervient. Les gaspillages sont énormes. Ils ont cependant une vertu : résorber le chômage, car il vaut mieux de nombreux fonctionnaires avec tous leurs liens sociaux plutôt que des chômeurs dépressifs. Mais, tant qu'à employer des fonctionnaires, autant les employer efficacement à améliorer notre cadre de vie, plutôt qu'à les rendre moroses et vindicatifs. On se demande où est l'efficacité de l'administration quand on lit dans les milliers de rapports édités chaque année par l'Etat des phrases du genre :

"L'efficacité de l'initiative repose sur le rapprochement de pôles aux thématiques de travail apparemment éloignées, mais en réalité convergentes, afin de renforcer les approches multi-sectorielles et transversales les plus porteuses d'innovations technologiques et organisationnelles."

Fiscalités locales

Même celui qui habite au fin fond d'une campagne reculée profite des services communaux, départementaux ou régionaux. L'usage du chemin communal ou du réseau électrique suppose que quelqu'un contribue à son entretien. La loi française impose que les modifications de l'habitat soient soumises à des règles collectives pour la préservation du patrimoine, pour le traitement des déchets et eaux usées, pour la sécurité et l'hygiène et la santé, pour l'accès aux réseaux matériels ou virtuels. Aller acheter des chaussures une fois par an, offrir à ses enfants l'accès à l'école, assurer l'accès rapide des camions de pompiers rédiger son testament, trouver sa place au cimetière,... n'est possible que si l'infrastructure collective existe... Les accidents de la vie, matériels ou sanitaires ou sociaux, conduisent souvent à des conditions de vie dont il est difficile de sortir individuellement. Sauf à instaurer l'indignité de tous, la collectivité, solidaire par nature, porte assistance par des actions individuelles ou collectives (par exemple les structures de soins psychiatriques,...). Vivre quelque part en France n'est possible qu'en contribuant à l'élaboration et à l'entretien du cadre de vie.

L'assiette de chaque type de taxe ou redevance est définie par les élus pour les niveaux municipaux, départementaux et régionaux, qui votent le montant des recettes à obtenir et la pente de redistributivité. Le cadastre sert de base et l'assiette est indexée sur la Contribution directe national (l'impôt sur le revenu). Les cas sociaux sont traités séparément.

Redevance d'habitation

La taxe d'habitation, même déguisée en CSG, devrait s'appeler "Redevance d'habitation", puisqu'elle concerne essentiellement le cadre de vie local et la solidarité entre les habitants.

La diversité de l'usage des services municipaux (départementaux, régionaux) complique le calcul de la redevance de chaque foyer. Habiter sur un terrain de 4000 m² à 5 km du centre ville concerne une faible population mais oblige la collectivité à des services plus coûteux. L'entretien des réseaux (voies, trottoirs, éclairages, égouts domestiques et pluviaux, EdF, eau potable, fils téléphoniques ou fibres optiques (enterrés ou aériens), irrigation des plantations), ou le ramassage des déchets ou les transports en commun ou les contrôles sanitaires (habitat insalubre, épandages, faune et flore invasive,...) ou le fonctionnement des services administratifs et sociaux... coûtent plus à la collectivité, rapporté à chaque logement, pour un habitat dispersé que pour un habitat densifié.

La diversité des situations sociales est comme la bio-diversité une richesse, à condition que chaque citoyen puisse vivre dans la dignité. La Redevance d'habitation doit être régulée.

Bail cadastral

L'impôt "Portes et fenêtres", en vigueur jusqu'en 1926, a été transformé partiellement en impôt foncier, basé sur le cadastre. On pourrait dire que cette manière de contribution collective représente le droit d'un propriétaire à jouir d'une parcelle du territoire français (dans certains pays, c'est un bail amphitéotique qui permet d'occuper la parcelle). Cette contribution pourrait s'appeler "Bail cadastral" pour faire comprendre au propriétaire que sa parcelle appartient au territoire national. Le montant de ce droit est défini en fonction de l'utilisation de cette parcelle. Par commodité, le montant de ce droit est fonction de la valeur d'échange de la parcelle, ou de sa valeur locative mais, elle pourrait être régulée en fonction des objectifs proposés par les élus.

Redevance d'installation

La taxe d'équipement est la redevance nécessaire à chaque fois que s'érige une construction neuve ou que l'on transforme une mesure en immeuble, ou que l'on transforme un terrain agricole en surface commerciale. A chaque évolution cadastrale, la collectivité doit investir pour adapter ses infrastructures, par exemple en créant une école supplémentaire ou un tout à l'égout... Cette contribution, qui n'intervient qu'une fois au moment du changement de destination de la parcelle, pourrait s'appeler "Redevance d'installation".

Transports en commun

Les transports en commun devraient être gratuits. S'ils sont gratuits pour les habitants, ils sont assumés par la collectivité. Avant la gratuité, la participation financière des usagers ne couvrait que 30% du coût global du service. Parfois le coût des opérations de perceptions dépasse la recette des tickets. La collectivité s'y retrouve au travers de multiples avantages : moins de parkings, moins de pollution, moins d'accidents (meilleure sécurité pour les vélos), meilleure convivialité, meilleur contrôle de l'urbanisation.

La gratuité des Transports en commun est payée par la redevance d'habitation.

Gestion des déchets

Les déchets sont un problème mondial à traiter localement. Plus on consomme, plus on jette. Certaines municipalités ont opté pour faire payer les déchets quotidien au poids et assurent la gratuité de l'enlèvement des encombrants et la mise en oeuvre de stations de compostage.

Fiscalité de l'énergie

L'énergie est la base de la société. Sans énergie, pas de routes ni de transports, pas de chauffages ni de climatisations, pas de banques ni de réseaux sociaux,...

L'énergie devrait être considérée comme un bien public, comme l'air et l'eau, comme tous les réseaux matériels et virtuels. Ceux qui ont accaparé les combustibles fossiles sont des prédateurs, même s'ils sont propriétaires du terrain et des moyens d'extraction. Les richesses du sous-sol sont un bien commun à protéger.

Les technologies de productions, d'importation et de distribution de l'énergie et leur impact sur l'environnement sont diverses.

Le principe de la fiscalité de l'énergie est que l'Etat récupère auprès des acteurs qui tirent profit de l'énergie la part correspondant aux services qu'il leur rend. Par exemple, un camion citerne participe à la dégradation des chaussées. L'entretien des routes est un service public coûteux. Autre exemple plus complexe : les fumées d'une centrale au charbon créent des problèmes de santé à tous ceux qui les respirent et génèrent des gaz à effet de serre contribuant aux désordres climatiques. Les banques qui financent l'extraction du charbon ou l'importation de pétrole sont indirectement responsables de l'activité hospitalière et des dégâts des tempêtes.

- **La contribution du producteur** devrait tenir compte :

- de l'épuisement des ressources fossiles qui appartiennent à tous. Il faut aussi financer la recherche sur les ressources de substitutions.
- de l'impact sur l'environnement, depuis les forages préliminaires jusqu'à la remise en état, sans oublier les pollutions de tous types liées à la production comme à l'utilisation de la matière extraite jusqu'à son déchet. A noter que les panneaux solaires et les éoliennes ont aussi leurs pollutions (en fabrication, visuelles, auditives, lignes électriques, démantèlement...). La promotion des énergies renouvelables intermittentes (obligation d'achat) représente environ 1/4 de la facture d'électricité (CSPE), qui profite pour la plus grande part à des fonds d'investissements étrangers et à des usines étrangères, sans pour autant diminuer la part nécessaires des énergies pilotables (non intermittentes : nucléaire, gaz, charbon).

Contre les éoliennes : <https://eoliennes-lefilm.com/>

Pour les éoliennes : <https://fne.asso.fr/dossiers/1%C3%A9olien-terrestre-enjeux-et-impacts>

- du bénéfice et des dividendes versés

Tout kWh produit en France par une société privée (ou équivalent en pétrole ou gaz) devrait se vendre avec une TVA dont le taux, progressif avec la quantité produite, est fixé annuellement par le Parlement. Le bénéfice est soumis à l'impôt. Les dépollutions ciblées sont à la charge du producteur, avec un dépôt de garantie révisable à la Caisse des Dépôts.

Les banques françaises qui prêtent aux sociétés d'exactions des combustibles fossiles contribuent à reculer la transition énergétique, à polluer et à accroître les désordres climatiques. Les intérêts de tels prêts devraient être taxés selon un taux fixé annuellement par le Parlement.

Tout pétrole ou gaz importé en France depuis un pays européen devrait être soumis à une taxe définie par l'Europe. Le commerce du combustible fossile devient illégitime au regard de son impact sur le climat.

Tout pétrole ou gaz importé en France depuis l'extérieur de l'Europe contribue aux désordres climatiques est soumis à une taxe douanière définie chaque année par le Parlement.

- La **contribution du distributeur** devrait tenir compte :
 - des technologies captives, qui maintiennent l'utilisateur dans la dépendance de la technologie
 - des pollutions liées à la distribution : les lignes électriques, les routes qui supportent les camions citernes, le classement en site Seveso, la fin de vie des appareils et réservoirs...
 - du bénéfice et des dividendes versés

Tout kWh ou équivalent distribué est vendu avec TVA progressive. Les dépollutions ciblées sont à la charge du distributeur, avec un dépôt de garantie révisable à la Caisse des Dépôts.

- La contribution de l'utilisateur devrait tenir compte :
 - de l'usage de l'énergie (chauffage, transport, éclairage, informatique,...)
 - de la pollution liée à l'usage (particules, rejets, provision pour démantèlement,...)
 - du type de clientèle. Les besoins élémentaires devraient être gratuits.

Types de consommation :

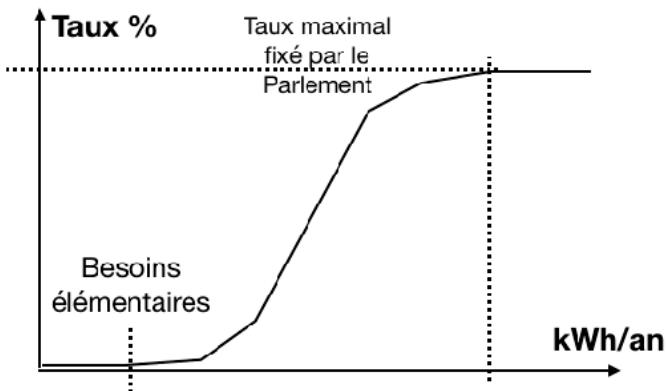
La distribution de l'énergie est un service public à la charge des citoyens. La répartition des coûts est une variable d'ajustement. La consommation est très diversifiée, depuis le chauffage d'un habitat insalubre et mal isolé, jusqu'à l'industrie dévoreuse de kWh, en passant par la climatisation gloutonne d'une grande maison, les installations frigorifiques de tous types, la régulation thermique des bureaux, surfaces commerciales et entrepôts, et bien sûr les transports.

Les logements insalubres ne devraient pas exister. Ils génèrent un cadre de vie indigne et provoque des gaspillages d'énergie. Leurs habitants sont en général dans l'incapacité de rénovation. La collectivité met en place des habitats de

remplacement en concertation avec tous. Le plan d'urbanisme explique que l'aide aux démunis est une obligation citoyenne.

La fiscalité de l'énergie participe est un des moteurs de la transition énergétique :

- avec un prix progressif de l'énergie, gratuite pour les besoins élémentaires et progressif selon la quantité consommée. (comme l'eau).



Cette participation induit que les taxes à la consommation sont ciblées (redevance libérée de la TVA) : elles assurent la gratuité des besoins élémentaires et remboursent les dépenses énergétiques des services publics. L'Europe ne le permet plus !!!

- avec un prix payé par les entreprises grosses consommatrices prenant en compte l'intérêt collectif de leur activité, selon des critères pondérés établis par une Commission parlementaire. Cette redevance peut couvrir la pollution incidente, à l'instar du prix de l'eau qui participe à l'assainissement.

Les recettes correspondantes devraient cibler les aides de l'Etat aux victimes de catastrophes climatiques, les aides aux économies d'énergie et les recherches à concernant la dépollution.

Les habitats mal isolés posent question.

- Le propriétaire qui loue un habitat sur-consommateur devrait payer la sur-consommation, pour l'inciter à réaliser les travaux d'isolation. Le montant du loyer est gelé jusqu'à la fin du remboursement des travaux. L'augmentation suivante du loyer correspond aux économies d'énergie. (le pétrole ou le gaz consommé est traduit en kWh). Si le chauffage ou la climatisation est réalisé par un équipement d'appoint, la consommation est lue sur le compteur électrique du logement. La sur-consommation est évaluée selon le volume d'air du logement. Les travaux sont faits par une société agréée.
- Le propriétaire qui habite un habitat sur-consommateur n'a en général pas les revenus suffisants pour engager les travaux d'isolation. Si l'immeuble est sain par ailleurs, les travaux d'isolation sont pris en charge par la collectivité qui se

remboursera sur les économies d'énergie des années suivantes (emprunt à taux zéro à la Caisse des Dépôts - Chapitre Economies d'énergie).

- Si le logement fait partie d'un îlot insalubre, la collectivité propose aux habitants de l'îlot (propriétaires ou non) un relogement provisoire dans un habitat proche, dédié à l'opération de rénovation de l'îlot, loué ou acheté par la collectivité. L'intérêt pour le propriétaire est de revaloriser son bien. La collectivité assure la maîtrise d'oeuvre de l'opération et se rembourse sur les économies d'énergie des années suivantes.

Fiscalité des successions

Les droits de successions fournissent à l'Etat 13 milliards d'euros par an, soit 1,3% des recettes fiscales.

Selon Jean_michel Bezat (Le Monde du 11/12/2018 le patrimoine des français a plus que doublé depuis 1970 sans que les français remettent en cause la fiscalité des grosses successions et huit français sur dix s'opposent à toute taxation supplémentaire sur la "richesse des morts". Une importante pédagogie semble nécessaire pour expliquer à cette grande majorité des français qu'ils s'opposent à une conception fiscale qui leur serait favorable.

Aujourd'hui, les enfants héritent en moyenne à l'âge de 60 ans et utilisent peu l'héritage à des fins productives.

"En matière d'héritage, il est facile pour le lobbying des plus riches de manipuler l'information et les croyances du reste de la population contre leurs intérêts propres, en invoquant de manière démagogique les arguments de morale familiale contre un impôt successoral qui serait une «taxe sur la vertu», une «taxe sur la mort» et un obstacle à la transmission de la maison familiale, en dénonçant à l'envi la menace à laquelle la taxation de l'héritage soumettrait les entreprises familiales, ou encore en diffusant de fausses croyances sur la probabilité de laisser un jour un héritage conséquent – largement surestimée aujourd'hui dans [une population très majoritairement peu concernée]. Or, du fait de la patrimonialisation croissante de nos sociétés depuis les années 1980, le lobbying des riches gagnerait en puissance parce que ces derniers, devenus de plus en plus riches, auraient beaucoup plus à perdre des politiques de redistribution et, en même temps, davantage de moyens pour s'y opposer efficacement" (André Masson citant Piketty, Saez et Stiglitz).

Voilà pourquoi une majorité de contribuables français ont une opinion défavorable des droits de succession, alors que les héritages entretiennent les inégalités sociales. Il fut un temps (1950-60) où les droits de successions étaient beaucoup mieux acceptés qu'aujourd'hui alors que leur justification et les effets redistributifs étaient

bien plus faibles. Aujourd'hui, les inégalités patrimoniales justifient d'autant plus les droits de succession qu'elles sont élevées.

Dire : "Ma richesse, c'est moi qui l'ai gagnée, j'en fait ce que je veux !", c'est oublier que c'est grâce à l'organisation de la collectivité que cette richesse a pu se constituer. L'homme n'est pas sa propre fin, la société qui lui a permis de s'enrichir lui survivra.

Warren Buffett : "une personne très riche doit laisser suffisamment à ses enfants pour qu'ils fassent ce qu'ils veulent, mais pas trop pour qu'ils ne fassent rien".

L'héritage revient à l'héritier. Il s'agit d'un revenu, à taxer au même titre que tout autre revenu, progressivement. En France, chaque citoyen contribue aux dépenses de la société à hauteur de ses revenus, progressivement. Les recettes de l'Etat sont redistributives, c'est à dire qu'elle permettent de réduire ou tout au moins de contenir les inégalités.

Les résistances les plus fortes aux libéralités testamentaires concernent notamment dans notre pays les familles recomposées (beaux-parents et beaux-enfants sont considérés comme des « étrangers », obstacle qui peut être contourné seulement par l'adoption simple de ses beaux-enfants, procédure lourde au plan psychologique) et les dons ou legs caritatifs qui supposeraient d'amoindrir la réserve des enfants. Mais il est possible que les retentissements récents de l'affaire Halliday contribuent à lever ce tabou sur la liberté de tester, notoirement prégnant jusqu'ici en France (Masson, 2006).

A noter la proposition du [Mouvement Utopie](#) sur les héritages, qui distingue ce qui relève de l'usage (maison, PME), de la propriété lucrative, de la grosse entreprise à dividendes et pose la question des bénéficiaires de l'héritage et de son plafonnement.

Fiscalité des œuvres d'art

Le ruissellement de la richesse en art n'existe pas. Ce n'est pas parce qu'un tableau s'achète à 1 million d'euros que les peintres professionnels peu connus pourront vendre leurs œuvres à un prix qui les fasse vivre correctement.

Ce n'est pas parce que les arrière-petits-fils d'un romancier célèbre touchent des droits d'auteur insolents que l'écrivain obscur qui passe 35h par mois à écrire pourra disposer d'un Smic.

L'œuvre de l'esprit est un bien public d'utilité sociale. Les droits d'auteur ne sont pas perçus par l'Etat, mais c'est la loi du 29 mars 1997 qui a porté les droits à 70 ans après la mort de l'auteur (suite à une directive européenne). Par exemple, un concert choral à 15€ l'entrée ayant eu jusqu'à 3000€ de frais d'organisation devra 475€ de droits (réduits de 50% si le programme contient plus de 50% d'œuvres du domaine public). Les manifestations gratuites sont aussi redevables. Si tout est fait pour

rémunérer pendant longtemps les "ayants-droits", on peut dire que les sociétés de droits d'auteur ne font pas grand' chose pour la diffusion de la diversité culturelle.

Il est difficile de trouver l'économie générale du droit d'auteur, de la perception à la rémunération de l'auteur. Une société comme la Sacem est en situation de monopole.

Une production artistique n'a de valeur marchande que dans sa renommée. L'artiste incompris ou sans talent devra survivre par d'autres moyens. L'idée d'un revenu de base garanti à tous émerge, mais il faudra longtemps encore pour que l'artiste inconnu en voie la couleur.

Chacun peut tenter sa chance en empruntant de quoi vivre en attendant qu'il vende ses œuvres à un prix décent. Les banques privées n'accepteront jamais ces petits risques. Elles préfèrent les gros risques, en pariant sur la renommée de l'artiste. Elle accepteront le rôle de mécène d'autant plus que l'Etat les y incite fiscalement sous le prétexte de défendre le marché de l'art français (Laurent Fabius en 1982). L'art échappe à l'assiette de l'ISF et les Fondations ne sont pas soumises à l'ISF.

Le financement participatif pour un créateur ne peut fonctionner sans un minimum de renommée.

Finalement, la fiscalité des œuvres d'art ne permet pas l'émergence de nouveaux créateurs. Seuls les musées pourraient pâtir d'une fiscalité maladroite.

Pour ne pas mélanger ISF et la spéculation culturelle, les œuvres d'art pérennes (ayant vocation à durer), vendues en France, devraient être soumises à une TVA progressive des plus-value, sans remboursement possible. Ainsi la TVA serait de 0% lors de la première vente par l'auteur, puis 5 % de la plus-value lors de la première revente, 10% lors de la deuxième revente, 15, 20, 25, 30,... sans plafond. Chaque œuvre est accompagnée de son pedigree de ventes successives. Le système a l'inconvénient de possibles fraudes et de freiner la circulation des œuvres. L'autre système est une TVA à taux variable progressif selon la plus-value, non plafonné, non remboursable. Le Parlement fixe annuellement la pente de la variable.

Les institutions publiques ne seraient pas assujetties à ces taxes. Les institutions semi-publiques seraient assujetties à ces taxes payées par les actionnaires privés à hauteur de leur participation.

Par ailleurs, les Fondations, qui sont un des gros moteurs de l'optimisation fiscale devraient être soumises à l'ISF incluant leurs avoirs artistiques, avec un barème à étudier.

L'argument de la fuite des œuvres d'art à l'étranger ne tient pas. Les œuvres aux prix faramineux n'intéressent que les acheteurs qui peuvent se les payer et les conservateurs à l'ego démesuré. Les musées n'ont pas à rentrer dans le jeu de la spéculation. Les œuvres de grandes qualité sont en grand nombre, en particulier

dans les réserves des musées qui peuvent rester attractifs avec leur propre fond et avec l'acquisition d'oeuvres nouvelles, en particulier pour la promotion de nouveaux talents.

Au cas par cas, l'Etat pourrait pré-empter le droit d'une copie de l'oeuvre qu'il ne peut se payer, en contre-partie d'une réduction de TVA. Cette copie peut être muséifiée (avec ou sans le nom du propriétaire de l'original).

Citons, à contrario, l'exemple des vestiges de l'Oppidum celto-ligure d'Entremont, près d'Aix en Provence, qu'il a fallu protéger des pillards. Le musée Granet s'est enrichi des vestiges originaux en mettant des copies à la place dans l'Oppidum. Les visiteurs de l'Oppidum acceptent tout à fait la substitution clairement affichée. Une copie d'oeuvre célèbre dans un musée ne devrait pas être considérée comme un outrage à l'auteur, mais comme une ouverture vers une oeuvre souvent enfouie dans une chambre forte et une économie substantielle permettant d'autres développements culturels.

L'argument concernant les héritiers d'un patrimoine d'oeuvres d'art important qui pourraient ne pas avoir les liquidités pour payer l'ISF, à l'instar du paysan de l'île de Ré qui a vu soudain la valeur de sa maison grimper, ne tient pas : l'héritier peut vendre ce revenu sans toucher à son propre capital, alors que le paysan ne le peut pas.

Autres fiscalités

D'autres fiscalités sont à analyser, par exemple sur les transactions financières boursières ou non, sur l'agriculture intensive, sur le tourisme, sur les produits de première nécessité ou de luxe, sur le nombre d'heures travaillées (régulation des emplois, ubérisation, chômage technique...), sur les assurances (fonds de garantie,...)

Celui qui gagne de l'argent en vendant des produits, des services ou de l'emprunt ou des actions aux habitants d'un pays doit comprendre qu'il peut le faire parce que le pays a les structures nécessaires pour permettre à ses habitants d'acheter. Sans routes, sans hôpitaux sans Ecoles et Universités, sans armée ni police ni justice, le pays serait jonché de pauvretés.

En particulier, les abstractions financières qui ne correspondent à des produits et services réels qu'au second degré (actions, obligations, produits financiers dérivé, subprimes,...) ne peuvent se faire qu'au sein d'une société techniquement et administrativement très développée. Une taxe sur les transactions financières ne serait qu'une légitime TVA.

Les GAFA qui font d'énormes profits en France doivent restituer à la France leur part d'utilisation des services de l'Etat. Les financiers qui jouent avec les actions des

entreprises françaises doivent aussi restituer à la France leur part d'utilisation des services de l'Etat.

En particulier, l'explosion des ventes par Internet conduit à vider les commerces locaux de leurs clientèle. Ces commerces meurent et avec eux la vie des quartiers, des petites villes et même des villages. Les dégâts occasionnés ne sont pas directement palpables. Au principe "pollueur/payeur" se rajoute le principe "destructeur/payeur". Il serait normal d'expliquer à tous ceux qui achètent par Internet qu'ils contribuent à la lente dégradation de leur cadre de vie, justifiant ainsi une taxe à la livraison ciblée sur la revitalisation des centres de quartier. Cette taxe ne se substitue pas à l'impôt sur les bénéfices des sociétés gagnées sur l'argent de leur clients français.

In fine, la contribution citoyenne prend plusieurs formes :

- Les contributions qui entrent dans un budget général que le Gouvernement réaffecte chaque année à des services publics mutualisés et fait approuver à la majorité du Parlement. Il serait intéressant que ce soit le Parlement qui définisse les recettes à percevoir et les pourcentages du budget à affecter sur les différentes charges de l'Etat, à charge pour le gouvernement de mettre en place les crédits correspondants.
- Les contributions dont l'objet est ciblé, qui ne rentrent pas dans le budget de l'Etat. Là encore, le Parlement pourrait définir le montant des taxes.
- Les services que l'Etat vend aux citoyens, au prix fixés par le Parlement.

Taxes particulières

La CSG (Contribution Sociale Généralisée) participe au financement de la protection sociale, prélevée à la source des revenus. On comprend que l'Etat veille à l'équité de la protection sociale sur tout le territoire.

La Taxe d'habitation est perçue au profit des collectivités locales ou intercommunale pour financer les services scolaires et sociaux, les équipements sportifs et culturels, la voirie, l'environnement,.. Elle est facile à comprendre par tous, d'autant qu'elle est gérée par les élus locaux. (curieusement, le ramassage des ordures ménagères relève de la taxe foncière !)

Les destinations de la CSG et de la Taxe d'habitation se complètent mais ne se recouvrent pas. Cependant, la richesse et la pauvreté des territoires est très inégale. Il est indispensable qu'une autorité régulatrice forte agisse pour que le cadre de vie soit digne et acceptable pour tous.

La fusion CSG-Taxe d'habitation serait une mesure anti-pédagogique et un reflet du mépris du gouvernement pour les élus locaux.

La Taxe foncière, liée à l'occupation cadastrale, revient à louer à l'Etat, de façon pérenne, une partie du domaine national. C'est ainsi que l'on parle de "valeur locative cadastrale". Il est sain que l'Etat ou les collectivités locales conservent un levier sur l'occupation du territoire ainsi que sur l'occupation réelle des logements. C'est un principe de solidarité. On sait trop les méfaits des immenses propriétés en Amérique du sud sur le cadre de vie (paysans sans terre, ouvriers agricoles à la limite de l'esclavage,...)

Ces contributions ciblées doivent faire l'objet d'une pédagogie constante, pour que chacun comprenne la nécessité des contributions correspondante. Les prélèvements bancaires ne sont pas explicites. Un courriel concis pourrait être envoyé à l'occasion de chaque prélèvement. (les relevés bancaires s'améliorent peu à peu. Suggérons aux banques qu'un ergonome de l'information s'occupe du libellé de la ligne de débit correspondant.

Divers

Avant de privatiser un service public, l'Etat serait bien inspiré d'expliquer aux citoyens les avantages et inconvénients de cette privatisation. Le cas des autoroutes est édifiant, quand on voit une société comme Vinci se permettre d'acheter 50,01% de l'aéroport de Gatwick.

Quant aux niches fiscales, elles ne sont que le reflet de la faiblesse des politiques : on ne soutient pas des secteurs en difficulté par un manque à gagner de l'Etat ou des collectivités locales. Le courage politique est d'aider positivement en toute transparence sur un budget approuvé par les élus. De plus, l'expérience montrent que les incitations fiscales ne favorisent pas, in fine, ceux qu'elles sont censées favoriser. Ces incitations créent un effet d'aubaine conduisant à des perversions de la mesure. A la lecture des mesures proposées par le Gouvernement, le budget de l'Etat est masqué par un maquis de règles.

Pour exemple de mesures opacifiantes : Extension du chèque énergie ; doublement de la prime à la conversion pour les gros rouleurs ; surprime à la conversion pour les foyers modestes

Cette opacité empêche le citoyen et ses représentants de voir le devenir du pays et des régions à moyen terme.

La notion d'Etat et la pensée moderne.

«Je suis devenu trader et je gagne 8000 euros par mois»

«Comment ne plus payer d'impôts pendant 12 ans»

“Faites un don”

Ces sollicitations de plus en plus fréquentes sembleront normales à beaucoup. Qui ne rêverait d'argent facile, qui se soucierait du manque à gagner de l'Etat, qui ne serait pas fier d'être philanthrope ?

Les arguments sont connus :

Le trader (le banquier, l'actionnaire) prend des risques. Le petit trader finit par se ruiner au profit des traders professionnels qui rémunèrent leur employeur en conséquence. Les conséquences sont délibérément ignorées : la spéculation financière est aveugle et cynique. Peu importe les faillites et les plans sociaux pourvu que les dividendes soient élevés. Le cas échéant, l'Etat couvre les pertes. Le court terme ne s'intéresse pas au long terme, les plus riches deviennent plus riches et les plus pauvres deviennent plus pauvres.

Les gains à court terme sont des gains, des revenus. Les revenus sont taxés. Pourquoi les transactions financières ne le sont-elles pas ?

Concernant l'impôt, les (mauvais) arguments sont aussi connus : l'Etat nous prend suffisamment comme cela (nous vole ! disent ceux qui ont intérêt à le dire) et c'est l'Etat lui-même qui nous incite à profiter de ses niches fiscales.

Non, l'Etat ne nous vole pas, certes il pourrait mieux se gérer, mais ce sont nos députés qui votent le budget. Criblé de dettes et de critiques, l'Etat est passé en économie de survie et ses choix ne sont plus dictés par l'intérêt commun, mais par la minimisation des dépenses à court terme, aggravant les problèmes sur le long terme.

La notion d'Etat se dégrade, la relation entre individu et bien public n'est plus perçue, la valeur réelle de la vie en société n'a plus de sens.

Il y a urgence à un large débat : qu'est-ce que l'Etat ?

Quant aux dons, quoi de plus humain que de donner à qui je veux, pourvu que je donne.

Les associations d'intérêt général ou d'utilité publique ont trouvé une façon de faire des recettes en incitant leurs adhérents à déclarer aux impôts une cotisation surévaluée en tant que don, ouvrant ainsi une déduction fiscale. Par exemple, si la cotisation annuelle réelle est de 170 €, l'adhérent peut faire un chèque de 414 € qui lui ouvrira une réduction d'impôts de 264 €, réduisant ainsi sa dépense à 150 €. L'association récupère du même coup 244 €. L'adhérents et l'association sont tous les deux gagnants... grâce à l'Etat qui permet ainsi à chacun de favoriser les activités

d'intérêt général ou d'utilité publique de son choix, en donnant aux associations la différence.

En ces temps où il est de bon (mauvais) ton de crier que l'Etat nous vole, cette pratique du don déductible est plutôt une façon légale de diminuer les recettes de l'Etat. Ce que nous donnons d'un côté à l'Etat par nos contributions fiscales, est redistribué en dehors du budget voté par nos élus.

Le système de la déduction fiscale du don est louable puisqu'il permet de développer la culture, le sport, le social, la recherche médicale,... au gré des volontés individuelles. Mais il présente l'inconvénient de limiter les aides de l'Etat pour les besoins collectifs identifiés par les élus.

Assiette de l'impôt (proposition)

Vivre en société signifie que chacun individuellement contribue à financer les services publics de notre cadre de vie. Les contributions directes (appelées impôts par ceux qui veulent les décrire) sont calculées avec une complexité désolante autant pour le citoyen que pour les commis du Ministère de l'économie et des finances.

La progressivité et la redistributivité sont de sains principes, qui s'appliquent séparément aux revenus du travail, du capital et du patrimoine. Mais bien malin serait celui qui pourrait le démontrer. Et pourtant!

A peu près un foyer fiscal sur deux ne paie pas d'impôts sur le revenu (mais tous payent la TVA qui représente la moitié des recettes fiscales contre un quart pour l'impôt sur le revenu). A entendre cela, ceux qui payent leurs contributions ont tendance à penser qu'ils sont surimposés. Cet état d'esprit pourrit le sens civique. Pédagogiquement, il suffirait que tous payent, les plus pauvres payant un euro symbolique et les plus riches assumant la redistribution de leur richesse.

Voir l'annexe : "[Pourquoi les riches devraient-ils payer plus d'impôts](#)"

Un site intéressant est celui du [Comité Bastille](#) qui propose, avec des arguments forts, de supprimer l'impôt sur le revenu pour mettre en place un Impôt progressif sur le Patrimoine Passif des personnes physiques.

Utopie :

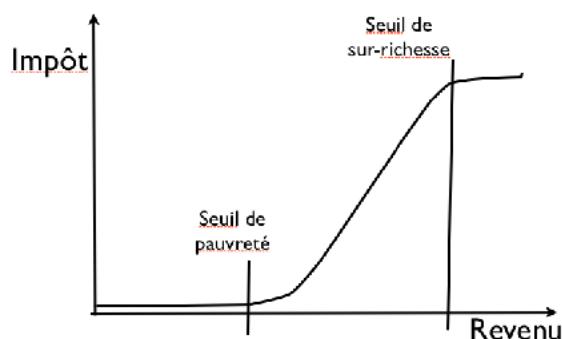
Dans un premier temps, les citoyens doivent comprendre à quoi servent leurs contributions directes et indirectes et admettre la progressivité des contributions selon la richesse, en élisant des représentants prônant clairement ce principe dans leur programme.

Parallèlement, l'Etat justifie ses dépenses : combien coûte un écolier, un collégien, un lycéen, une maîtresse, un ingénieur, un docteur... ; combien coûte la justice, les forces de l'ordre, la défense nationale, la santé, les actions sociales, les contrôles, la culture, le

sport,... les routes, l'eau, l'assainissement,... avec des détails compréhensibles par tous. Ces dépenses peuvent être explicitées par la charge moyenne par foyer fiscal.

Le citoyen doit aussi pouvoir voter ce qui relève des dépenses solidaires et ce qui relève de la dépense selon la consommation, distinguant ainsi le nécessaire du superflu.

Le Parlement (les élus) fixe annuellement un objectif de recette c'est à dire qu'il détermine le montant annuel que l'Etat doit obtenir des contributions citoyennes. Le Parlement fixe aussi annuellement la charge de l'impôt selon la richesse du contribuable, c'est à dire qu'il ajuste les paramètres de la courbe de progressivité-redistributivité. Le contribuable doit simplement comprendre que son imposition augmente en fonction du revenu de son travail et que cette fonction est déterminée par ses élus. Il vaudrait mieux ne plus parler de tranche d'imposition, car cette notion génère des raisonnements farfelus (ça m'a fait changer de tranche !), mais de courbe progressive d'imposition : les députés définissent sur cette courbe deux points d'inflexion déterminés : le point où l'on sort de la pauvreté (les plus pauvres ne payent qu'un euro symbolique) et le point où l'on entre dans la sur-richesse (plus un citoyen devient riche, plus il le doit à l'Etat... et aux plus pauvres qui lui ont donné directement ou indirectement leur force de travail), où le pourcentage de contribution est plafonné. Ce sont les élus qui décident le seuil de pauvreté et le seuil de sur-richesse. La pente entre ces deux points est calculée pour que soit atteint le montant total de l'impôt sur le revenu du travail.



Parallèlement, l'Etat met à disposition de tous un outil de simulation qui montre la répartition des revenus (le nombre de revenus par centile) de l'année écoulée, et qui calcule soit la recette totale de l'impôt en fonction des points d'inflexion, soit la position des points d'inflexion à recette définie. Cet outil permet aux citoyens de comprendre que l'impôt direct obéit à une règle juste.

De la même manière, le Parlement détermine le montant annuel que l'Etat doit obtenir de l'impôt sur la spéculation (achat et revente sans lien avec l'objet acheté, en particulier pour les œuvres d'art) et définit aussi les deux points d'inflexion : Le point où l'argent commence à rapporter de l'argent, et le point où l'enrichissement génère de l'enrichissement.

Même chose pour les bénéfices des sociétés, les dividendes, les plus-values, les primes, les loyers, les rentes et les intérêts de l'épargne.

Même chose pour le patrimoine : entre ceux qui n'ont rien et ceux qui ont énormément. Ce type d'impôt est actuellement très mal perçu car il génère quelques situations socialement insupportables, souvent utilisée comme mauvaise publicité par les détracteurs de l'impôt. Un mécanisme de lissage sur un temps long est à mettre en oeuvre pour traiter humainement ces situations.

Même chose pour les pensions (retraites ou pensions alimentaires). Les aides de l'Etat (allocations familiales, RSA, aides aux logement, bourse scolaires), rentrent dans les revenus pensionnés. Il est important que chaque citoyen ait conscience des aides qu'il reçoit de l'Etat à titre individuel.

Les héritages (immeubles) rentrent dans le patrimoine. Les héritages de portefeuille, œuvres d'art et donations rentrent dans les revenus de l'année (avec un mécanisme de lissage/étalement).

L'outil de simulation propose les 4 courbes séparément et cumulées sur le même graphique.

Les dons aux associations peuvent être considérés comme un impôt orienté vers l'association de son choix plutôt que vers l'Etat. Le Parlement détermine une courbe pour le plafond des dons déductibles selon les revenus (peut-il y avoir un impôt négatif chez les plus pauvres ?). Les dons des plus riches aux fondations ne doivent pas devenir un détournement de l'impôt.

Les niches fiscales, qui ont en général des effets pervers supérieurs aux objectifs poursuivis, et qui contribuent à l'opacité du système contributif, sont à oublier.

Reste l'énorme pavé légué par les eurocrates : l'harmonisation fiscale. Les contributions des citoyens sont très différentes selon les pays, car elles correspondent à des services très différents dont la part payée par le consommateur et celle assumée par l'Etat ne sont pas comparables. La répartition des recettes de l'Etat diffère aussi selon les pays : comment harmoniser les budgets de la Défense, de la Santé, des concessions de Service public,... comment répartir les contributions entre les Communes, Communautés de communes, Départements, Régions, Etat, dont les compétences sont réparties différemment selon les pays ? Comment intégrer les disparités des revenus individuels entre des pays dont les salaires minimum garantis varient du simple au triple ? Comment faire admettre aux régions riches qu'elle doivent aider les régions pauvres ?

Les impôts locaux sont établis de la même façon. (on rêve d'un [suivi Internet](#) de toutes les opérations municipales, depuis l'idée initiale jusqu'au suivi après réalisation)

Les contributions indirectes (TVA et impôts sur les plus-values) sont déterminées en fonction des contraintes d'usage. Les produits de première nécessité, de confort et de luxe sont redéfinis chaque année par une Commission parlementaire, qui prend en compte les consommations annuelles, l'amortissement des biens meubles et immeubles et l'origine des produits (y compris les conditions dans lesquelles ils sont fabriqués : respect du travailleur et de l'environnement). Les intérêts financiers considérables liés aux taux contributif justifie une totale transparence des travaux de la Commission, avec, le cas échéant, arbitrage du Parlement.

Les cotisations santé, retraite, chômage, vieillesse, qui sont des actions de solidarité doivent aussi apparaître comme telles. Ce sont les organismes paritaires qui déterminent les taux de contributions et les restitutions. On peut penser que ces actions de solidarités devraient elles aussi être gérées par l'Etat, mais la solidarité sera mieux traitée par la proximité naturelle entre les organismes paritaires et les contributeurs, sous réserve que chaque citoyen sache ce qu'il donne aujourd'hui et ce qu'il recevra demain (en moyenne selon l'espérance de vie). Un peu de pédagogie sur ce système serait bienvenue.

Le quotient familial permet de tenir compte de la composition de la famille en même temps que les allocations familiales. L'ensemble a un impact sur le niveau de vie des familles, sur la natalité et sur l'emploi (emplois des parents qui travaillent / emplois de service à la famille). Le taux est fixé par le Parlement.

Réflexions sur la Dette

L'Etat, c'est à dire les habitants de la France et les Français de l'étranger, dépense plus qu'il ne reçoit, en s'endettant, en principe pour la bonne cause : il fait travailler les fonctionnaires et les entreprises qui oeuvrent aux chantiers publics et aux actions collectives. Mais les services publics sont de plus en plus complexes et les ouvrages sont de plus en plus techniques et de plus en plus coûteux. Par exemple, il serait intéressant de comparer les coûts d'un tramway en 1900 et en 2000, ou les coûts de fonctionnement d'un hôpital en 1950 et en 2018. L'Etat n'a jamais prévu cette inflation des coûts des "communs" et, pour des raisons politiques, évite d'augmenter les taux des contributions citoyennes.

Vivre à crédit coûte plus cher que payer comptant. Les citoyens français devraient comprendre qu'il suffirait de payer plus d'impôts (direct et indirect) pendant un court moment pour effacer la dette pour, à moyen terme, payer moins d'impôts puisqu'il n'y aurait plus d'intérêts à payer. Vouloir effacer la dette en réduisant les dépenses de l'Etat, voire en vendant un patrimoine immobilier est une solution de myope avec effets pervers : sous-traiter les missions régaliennes ne saurait être bon pour une démocratie ; sous-traiter les services collectifs liés aux réseaux (énergie, transports, transmissions) et à la santé, c'est oublier qu'il faudra payer la marge bénéficiaire ; réduire les effectifs de la fonction publique, c'est traiter le symptôme et non la cause.

La France est actuellement en situation d'endettement chronique, voire de sur-endettement - M. Fillon, premier ministre , en son temps, a même employé le mot faillite.

C'est pendant les trente glorieuses qu'il aurait fallu se constituer des provisions à la Banque de France et à la Caisse des dépôts, pour que, la crise venant, ce soit l'Etat en concurrence avec les banques privées qui investissent dans des grands travaux propres à générer des emplois et des salaires corrects.

L'inverse s'est produit, la Banque nationale est devenue indépendante du politique, la frilosité s'est installée et les financiers surfent sur la vague qu'ils ont eux-mêmes créée. On est loin du bonheur que l'on pourrait avoir avec un Etat prêteur !

Les économies se préparent à long terme : prévenir par de l'action sociale (y compris une police plus utile et plus proche comme celle qui protège les plages ou les embouteillages), c'est diminuer la charge de la justice ; recruter des cadres moyens de qualité en les payant au prix de leur valeur, c'est s'assurer d'une administration cohérente et efficace...

Et quand vient une crise, c'est bien à l'Etat d'engager de grands chantiers (ou de grandes recherches) qui mobilisent ceux qui perdent leur emploi et qui dotent le pays d'investissements utiles.

Le théorème de JF Melon, selon lequel "*un Etat ne peut jamais être affaibli par ses dettes, parce que les intérêts sont payés de la main droite à la main gauche*" doit être fortement nuancé, car si l'Etat, par le service public, reverse à ses citoyens l'argent qu'il leur emprunte, tout le monde oublie la rémunération des actionnaires qui en évapore une partie. Vivre perpétuellement à crédit signifie qu'il faut aussi payer le coût du crédit. Le versement amplifie les inégalités puisqu'il profite à ceux qui ont les moyens de prêter.

Depuis 1973 (loi Pompidou-Giscard), l'Etat - c'est à dire nous, les habitants de la France - ne peut emprunter qu'aux banques privées (au taux du marché). En 1993 (traité de Maastricht-article 104) l'Europe oblige les Etats à emprunter aux banques privées, (rappelé dans le traité de Lisbonne en 2007-article 123). Une monnaie unique interdit la subsidiarité et en particulier la création de monnaie par les Etats.

De 1970 à 2018, la dette est passée de 3% à 98% du PIB (soit 2 255 Md€) et aujourd'hui, les contribuables supportent un service de la dette de 41 milliards d'euros, tandis que l'Etat s'oblige à l'austérité, avec tous les effets pervers que cela induit. La dette Covid s'y rajoute.

Les promoteurs de l'endettement sont ceux à qui le service de la dette profite directement ou indirectement. La plupart des professeurs des écoles de commerce sont aussi les conseillers des grands créanciers de l'Etat. Leur enseignement assure la promotion de la dette de l'Etat et entretient auprès des citoyens l'idée étrange que la dette nationale est une bonne chose pour la France.

Un particulier emprunte parce que sa vie est courte. Il ne saurait attendre d'avoir toute l'épargne nécessaire à l'achat d'une maison ou à un investissement coûteux. S'il emprunte pour des dépenses plus faibles, il frise le sur-endettement.

Pour les particuliers comme pour les entreprises, la dette peut avoir un effet positif si l'argent emprunté produit plus de valeur que le coût total de l'emprunt. Et pour l'Etat ?

L'Etat est "immortel". En différant les investissements lourds, il pourrait avoir les liquidités nécessaires pour un paiement immédiat, s'il n'était pas endetté par ailleurs. Cependant, un emprunt d'investissement peut relancer provisoirement l'économie générale. Par exemple engager un grand chantier en période de crise crée des emplois et de la circulation de richesse, y compris pour l'Etat lui-même au travers des contributions fiscales directes et indirectes. L'Etat peut aussi s'endetter pour subventionner certains investissements industriels ou de services provisoirement en difficultés.

L'Etat se met en faute si l'emprunt n'est pas provisoire et couvre ses dépenses de fonctionnement. Il se met en situation de sur-endettement qui conduit à un cercle vicieux : différer les investissements, réduire les dépenses de fonctionnement, injecter moins d'aide à l'économie générale, gagner moins en recettes fiscales. Entretenir 2 000 milliards d'euros de dette de façon pérenne est une faute grave.

Une bonne gouvernance aurait été d'admettre une inflation⁹⁸ faible et régulière et une des contributions directes plus rentables, avec éventuellement émission de monnaie. Mais l'Europe et l'Euro bloquent ce système qui ne profite pas au monde financier, qui a su imposer des règles coercitives contre lesquelles le pouvoir politique est impuissant.

Pour l'instant, l'Etat doit trouver au moins 40 milliards par an pour rembourser les banquiers (dont lui-même pour une certaine partie), sauf à tomber dans l'effet cumulatif, puisque ces milliards s'ajoutent au montant global de l'emprunt. Si l'Etat emprunte à court terme, il doit constamment ré-emprunter pour couvrir la dette en cours, au taux d'intérêt fixé par les créanciers, qui peut exploser à tout moment . (vers 1970, les taux d'intérêt atteignaient les 17%, heureusement compensés par une très forte inflation)

Ajoût en avril 2021 :

La lutte contre la pandémie du Covid19 entraîne un manque à gagner pour toutes les professions qui cessent ou réduisent leurs activités et une situation intenable pour les locataires vis à vis de leurs propriétaires, qui par cupidité ou par besoin légitime refusent d'aménager les loyers.

L'Etat du "quoiqu'il en coûte" s'endette pour atténuer les préjudices. L'argent déborde chez les financiers qui préfèrent prêter à des taux nuls voire négatifs. L'emprunt est une bonne solution conjoncturelle pour l'Etat. Il peut injecter de fortes liquidités pour aider les citoyens et les entreprises en difficulté, en tablant sur un redémarrage très fort de l'économie générale en fin de pandémie. Plus d'activités, plus de taxes, plus de recettes pour rembourser ses emprunts.

Cela ne suffira pas à sortir de sa politique d'austérité et à revenir à un cycle vertueux de remboursement de la dette ancienne. La modernisation du pays, la prise en compte écologique et la lutte contre les méfaits climatiques, c'est à dire les déficits qui comptent (bons emplois, infrastructures de qualité, environnement propre, durabilité climatique,...) ne pourront se faire qu'avec de nouvelles dettes, avec de nouvelles règles de taxation des échanges commerciaux, des revenus, des bénéfices et des patrimoines, à tout le moins en taxant les gagnants de la crise à hauteur de leur gains. Les règles comptables de l'Europe devront suivre.

⁹⁸ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Inflation_inegalitaire.pdf

Gestion de la dette

La méthode du bas de laine pour la gestion financière de l'Etat n'est pas enseignée dans les écoles de commerce, ni chez les banquiers. Commerçants et banquiers ont intérêt à commerçer avec les particuliers comme avec l'Etat.

Le Traité de Maastricht interdit aux Etats d'emprunter à leur propre banque, au profit des banques privées. C'est un déni de souveraineté. Si cela est un obstacle à la cohésion de l'Europe, pourquoi ne pas permettre aux Etats d'emprunter auprès de la Banque Centrale Européenne, en instituant des partenariats entre la BCE et les banques nationales, sous réserve d'un mécanisme obligeant les institutions publiques emprunteuses à tenir leurs engagements, par exemple un fond de garantie sous tutelle de banques privées françaises.

Extrait de l'article de Mathieu Lehot (France Info - 24/02/21)

Notre dette n'est plus seulement détenue par des investisseurs privés. Depuis 2015, la BCE et les banques centrales nationales (comme la Banque de France ou la Bundesbank en Allemagne) rachètent les titres de dette des Etats auprès des acteurs privés (banques, assureurs, fonds d'investissement...). Au total, près de 3 245 milliards d'euros⁹⁹ d'emprunts ont ainsi été rachetés, dont 768 milliards en lien avec le Covid-19¹⁰⁰.

Or les banques centrales nationales (BCN) ont pour unique actionnaire leur Etat. Quant à la BCE, il s'agit d'une filiale des BCN. Cela veut donc dire que **nous devons désormais une certaine part de notre dette à nous-mêmes**. Et c'est ce qui fait dire à certains économistes que nous pourrions donc décider d'effacer notre propre ardoise. La manœuvre offrirait à la France un rabot de près de 626,7 milliards d'euros, soit près d'un quart de notre dette.

Dette odieuse

La dette odieuse¹⁰¹ est une jurisprudence avancée par certains auteurs en matière de droit international¹⁰² relative à une dette¹⁰³ contractée par un régime, et qui sert à financer des actions contre l'intérêt des citoyens de l'État et dont les créanciers avaient connaissance. On parle aussi de « dette odieuse » lorsqu'elle a été contractée par une dictature et qu'elle doit être remboursée lors de la transition démocratique.

⁹⁹ <https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/omo/html/index.fr.html>

¹⁰⁰ <https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/pepp/html/index.fr.html>

¹⁰¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Dette_odieuse

¹⁰² https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_international_public

¹⁰³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Dette_publique

Dans cette optique, ces dettes sont considérées comme des dettes du régime qui les a contractées, et non pas de l'État en entier.

Le CISDL (Centre for International Sustainable Development Law) définit trois critères qui fondent le caractère "odieux" d'une dette¹¹:

- *l'absence de consentement : la dette a été contractée contre la volonté du peuple.*
- *l'absence de bénéfice : les fonds ont été dépensés de façon contraire aux intérêts de la population.*
- *la connaissance des intentions de l'emprunteur par les créanciers.*

Au-delà de cette conception a minima, fondée sur l'iniquité de dirigeants fautifs, la charge de la dette peut maintenir certains Etats, groupes ou particuliers, dans une situation en impasse, même s'ils sont débarrassé de leur stupides cupides.

Le Tribunal Pénal International devrait avoir la compétence de juger des enrichissements illégaux des gouvernants, avec gel des avoirs placés à l'étranger et interdits de déplacement à l'étranger.

Les pays en sur-endettement pourraient renégocier leur dette sous forme d'un volume défini et non révisable de matière première (obligations d'achat par les pays créanciers), de façon à sortir du système financier.

Les particuliers sur-endettés devraient recevoir gratuitement, de la part des créanciers (banques, propriétaires,...) les aides matérielles nécessaires à sortir de l'impasse : Logement décent, emploi stable, revenu universel,...

Les groupes en sur-endettement (municipalités, associations,...) devraient accepter une tutelle multipartite transparente qui pointe en permanence les facteurs d'endettement et évite le recours à des titres pourris.

Guy Longueville () | La Tribune 12/01/2021 propose d'annuler la dette Covid, sans risques réels d'inflation ou de défiance à l'égard de l'Euro, afin d'éviter le retour aux politiques d'austérité.*

Réflexions sur les Retraites

Chacun veut voir midi à sa porte. Entre celui qui a commencé à travailler à 16 ans et qui n'a jamais pu prendre de vraies vacances, celui qui a pu partir à 56 ans avec une espérance de vie à 85 ans, celui qui accuse physiquement ses conditions de travail, avec une phlébite, un mal de dos, une maladie pulmonaire, une perte de repères temporels,... sans parler d'une carrière bridée par les maternités, d'un avenir interrompu par une faillite (ou une pseudo-faillite), une suppression d'emploi, une dépression, elle-même générée par de multiples facteurs explicites ou pervers...

Pour les uns, chacun est pleinement responsable de sa vie. Citation édifiante :

"Dans les années qui suivirent la guerre de Sécession, un certain Russell Conwell, diplômé de l'université de droit de Yale, pasteur et auteur de livres à succès, tint la même conférence (« Acres of Diamonds ») plus de cinq mille fois devant différents auditoires à travers tout le pays. Il s'adressa au total à plusieurs millions de personnes. Son message était simple : tout le monde peut devenir riche s'il travaille assez dur ; partout, si les gens voulaient bien se donner la peine de chercher, se trouvent des « acres de diamants ». Voici un extrait de cette conférence : « J'affirme que vous devriez être riches et qu'il est même de votre devoir de le devenir, [...] Les hommes riches sont sans doute les individus les plus honnêtes de la communauté. Je n'hésite pas à le dire clairement : 98% des hommes riches en Amérique sont des gens honnêtes. Et c'est pour cela qu'ils sont riches. C'est pourquoi ils reçoivent l'argent en récompense. C'est également pour cela qu'ils dirigent de grandes entreprises et trouvent un grand nombre de gens qui acceptent de travailler avec eux. C'est parce qu'ils sont honnêtes. [...] Je compatis avec les pauvres, qui sont pourtant bien rares à mériter cette compassion. En effet, compatir avec un homme que Dieu a puni pour ses péchés, c'est agir mal. [...] N'oublions jamais qu'il n'est pas un seul pauvre en Amérique que sa propre incompétence n'ait pas maintenu dans la pauvreté."

Il semble qu'il y ait encore au XXI^e siècle de nombreux cyniques appréciant un tel discours. Pour les autres, le libre-arbitre est relatif. L'individu et la société sont intimement liés et chacun a sa part de responsabilité dans la vie des autres. Citons Montesquieu :

"Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejettérais de mon esprit.

Si je savais quelque chose utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier.

Si je savais quelque chose utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime."

La vie est plus ou moins longue et sa durée, en dehors des accidents majeurs de la vie, est corrélée à la situation sociale.

Le contexte et le cadre de vie évoluent et imposent une grande souplesse des aides sociales :

La lutte contre les bouleversements climatiques incite l'homme à moins produire, à mieux consommer en limitant ses besoins. Cela devrait conduire à travailler moins, en réduisant les horaires de travail et/ou les années de travail. A contrario, cette lutte pourrait générer de nouveaux métiers (recherches, substitutions et éliminations des plastiques, augmentations des services à la personne, contrôles normatifs et contrôle des contrôleurs,...)

La robotisation/automatisation va influer sur les métiers. Souhaitons qu'elle atténue certaines pénibilités. Elle devrait aussi conduire à travailler moins ou différemment. Agriculteurs, aide-soignantes,... même combat ! La formation professionnelle continue permet les adaptations tout au long de la carrière.

La solidarité inter-générationnelle s'est disloquée physiquement avec l'éloignement des uns et des autres et les "parkages" des seniors en bonne ou en mauvaise santé.

Le tissu associatif est une source d'activités diverses bénévoles ou rémunérées et l'idée de revenu de base fait son chemin.

Peut-être faut-il commencer par établir des grands principes :

La Dignité, avec un grand D, pour que le bout de la vie ne soit pas un univers de misères physiques, morales et sociales. Les situations de grande dépendances devraient être traitées identiquement quelque soit la catégorie sociale, à l'instar de la Sécurité Sociale qui sait prendre en charge à 100% les graves maladies.

La Solidarité, où chacun doit prendre sa part dans la gestion des accidents de la vie des autres. Le Libre-arbitre, c'est dire la capacité à faire des choix, et la responsabilité individuelle sont relatifs. Les années passées sans travail (chômage, maternités, activités parentales, maladie grave..) ou sans rémunération en proportion du travail réel (cas des paysans, auto-entrepreneurs ou entreprises familiales déficitaires,...) doivent être considérées avec humanité, ce qui milite pour l'institution d'un Revenu de base.

La Reconnaissance de l'effort individuel et des possibilités de choix tout au long de la vie de labeur. La pénibilité, sous toutes ses formes (travail physique intense, travail à risque, travail aux intempéries, travail sur l'hygiène, horaires décalés, tensions psychologiques,...) doit être reconnue. Notons que, souvent, les travaux pénibles sont les moins rémunérés.

La Pérennité du système de retraite en regard du système économique. Les retraites devraient suivre le pouvoir d'achat, avec un plancher pour les retraites les plus faibles.

La Transparence et la Démocratie du mode de calcul.

La proposition ci-dessous n'est pas issue du projet du Gouvernement de septembre 2019, dont elle diffère substantiellement. L'idée de base "Un euro cotisé doit donner les mêmes droits à tous", exprimée par M. Macron n'a pas de signification claire. La notion d'âge pivot est technocratique et le système à points tel que proposé semble échapper à l'arbitrage des élus du Parlement et des organismes paritaires. Par ailleurs, un euro de l'année 2000 n'a pas la même valeur qu'un euro de l'année 2040 et, s'il s'agit d'une épargne virtuelle continue sur toute la carrière, on ne dit rien des intérêts virtuels issus de cette épargne.

Techniquement, les paramètres de la retraite sont déterminées par un calcul statistique. Les hommes vivent moins longtemps que les femmes, ceux qui ont eu des professions répétitives vivent moins longtemps en bonne santé que les cadres épargnés par le stress... La somme des cotisations-retraite des actifs d'une année doit recouvrir la somme des retraites versées aux retraités dans l'année.

Il semble logique d'indexer la retraite sur la durée cotisée et sur le total des cotisations. Plus on travaille longtemps, plus l'on peut espérer une retraite confortable.

On notera que ces années passées à travailler plus longtemps sont autant d'économies pour l'Etat qui, non seulement reçoit les cotisations, mais encore n'a pas à payer les pensions. Inversement, celui qui veut prendre sa retraite très tôt doit savoir que c'est la collectivité solidaire qui lui versera sa pension pendant plus longtemps et donc qu'elle sera d'autant plus faible qu'il partira tôt en ne jouant pas le jeu de la solidarité.

On note aussi que l'espérance de vie est assez corrélée selon les catégories sociales¹⁰⁴, allant jusqu'à 13 ans d'écart sur la durée de vie en bonne santé après l'âge de la retraite. Les plus bas salaires ont en moyenne des retraites plus courtes et les métiers "pénibles" induisent une mauvaise santé précoce.

Il semble logique de mettre en oeuvre un système à points qui soit un reflet de la vie de chacun intégrant la pénibilité et les cas particuliers cités. Le principe établi pour que les anciens soient aidés par les plus jeunes, établi au sortir de la guerre, est digne. Une vie ne peut se résumer à des euros cotisés qui pourraient être assimilés à une retraite par capitalisation.

Chaque revenu mensuel devrait donner lieu à des points de retraite à proportion du revenu et des conditions dans lesquelles chacun a pu vivre.

La notion de retraite à point est abstraite pour beaucoup. Il convient d'expliquer que les euros gagnés ont une valeur qui évolue tout au long d'une carrière de travailleur

¹⁰⁴ <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/en-france-les-pauvres-vivent-13-ans-de-moins-que-les-riches-20190604>

et que la transformation de chaque salaire d'euros en points permet de s'en affranchir de façon stable. ("Ainsi, pour ne pas dépasser les 2°C, la Suède devrait passer à la semaine de 12h" - !! - le Monde du 19/12/19).

Le système à point proposé ne préjuge ni du taux de cotisation, ni du montant de la retraite. Il sert seulement de contre-valeur, à charge pour les élus et les organismes paritaires de la définir démocratiquement chaque année. Il permet de tenir compte de l'évolution des métiers, de la démographie, de l'étalement des richesses et des inégalités et de la richesse générale. Il faut comprendre (et faire comprendre) que le système à point est un moyen pratique et non une manœuvre subtile pour flouer les travailleurs. Les Syndicats qui cultivent l'affrontement et la manipulation devraient comprendre leur "obsolescence" et considérer les solutions plutôt que les problèmes. Le Gouvernement qui cultive sa rigidité devrait comprendre que les lois judicieuses sont celles qui sont pédagogiquement proposées aux citoyens et construites avec l'aide de tous.

L'intrusion des monnaies cryptées (bitcoins,...) devrait provoquer de grandes variations de la valeur de l'euro. Souvenons-nous des sub-primes qui ont ruinés un grand nombre de retraités aux Etats-Unis.

Un observatoire de la pénibilité des métiers et des cas particuliers serait le bienvenu, afin que les employeurs puissent se référer à des valeurs standardisées et judicieuses. Il convient que les points de pénibilité ne soient pas une variable d'ajustement, ni au niveau de l'entreprise, ni au niveau politique ou syndical et qu'ils soient protégés constitutionnellement contre toute intimidation.

Cela suppose en même temps un accroissement des moyens des Inspecteurs du travail. Un travail statistique est à faire pour déterminer les points de pénibilité, de telle façon que les travailleurs concernés bénéficient, en moyenne, d'une durée correcte de retraite en bonne santé.

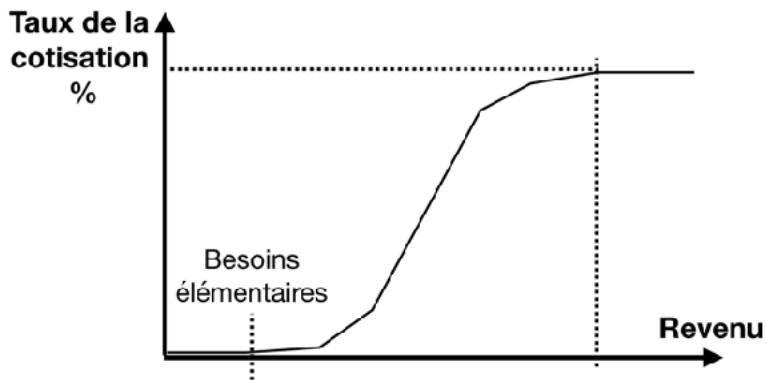
Il convient que les périodes "non-productives" (mère de famille, père à la maison,...) ou à "revenu réduit" (travail émietté, chômage,... longue maladie, licenciement abusif, études,...) génèrent des "points de solidarité".

Les maladies professionnelles, les handicaps ou les situations de maladie entraînant une mort précoce doivent aussi être traitées avec humanité. Ces cas particuliers sont instruits individuellement, avec suivi jusqu'au décès, par un collège de spécialistes.

Il ne semble pas utile d'établir un "âge médian de départ" qui cristallise les discours d'inquiétude ou de défense des avantages acquis. La régulation devrait se faire d'elle-même, chacun décidant de l'âge où il pense avoir fait son devoir d'homme et de ce qu'il souhaite faire de ses dernières années en bonne santé, en fonction de la valeur attribuée annuellement à la valeur du point.

Le Parlement et les corps intermédiaires, qui représentent l'ensemble des Français dans leur vie courante, devrait avoir la charge d'établir le budget global annuel des retraites, à partir duquel se calcule la valeur du point à prendre en compte au moment du départ à la retraite. Le Parlement, qui a été élu pour définir la manière dont les recettes de l'Etat sont acquises et la manière de répartir les dépenses, vote le budget des retraites, à la hausse comme à la baisse. La valeur du point est recalculée annuellement selon la prévision démographique de l'année, tant pour les retraités en bonne santé que pour les retraités en situation de grande dépendance.

Les Elus, et non le gouvernement, ont alors la charge de d'établir la courbe du taux de cotisation individuelle en fonction du revenu.



Par exemple, pour les très faibles revenus, la cotisation est symbolique, puis le taux augmente, plus ou moins rapidement selon le degré de solidarité selon la richesse.

Le plafonnement du taux de la cotisation pour les hauts revenus induit une limitation des pensions de retraite des hauts revenus et un léger redressement de la pente sur le graphique.

Il faut que tous comprennent que le système de retraite peut être déficitaire si les élus votent un tel budget, avec des arguments conformes avec les principes cités plus haut. En même temps, il faut aussi que tous comprennent que les retraites suivent les fluctuations économiques du pays.

L'Administration propose aux Elus des simulations basées sur les statistiques démographiques sur le nombre d'individus en situation de grandes dépendances, sur le nombre d'années à la retraite en bonne santé, sur le nombre de revenus par tranche. Ce simulateur est accessible par tous en ligne. Ce simulateur tient compte des prévisions démographiques en estimant combien de points devront être distribués sur les 20 prochaines années et en estimant le contenu des caisses de retraites qui doit être abondé en période faste en vue des périodes démographiquement difficiles.

A cet ajustement prévisionnel, on pourrait réfléchir à un ajustement redistributif, en augmentant la valeur du point de ceux qui en ont peu et inversement. On pourrait aussi réfléchir à un ajustement incitatif en augmentant le nombre de points des mois

travaillés au-delà de l'âge moyen de départ à la retraite. L'inconvénient est la perte de lisibilité et de visibilité du système de retraite.

On ne refait pas l'Histoire, mais on peut être sévère avec ceux qui ont considéré la retraite comme une variable d'ajustement et ont mis en oeuvre des contrats repoussant les problèmes sociaux chez leurs successeurs. Entre 1965 et 2015, l'espérance de vie en bonne santé est passée régulièrement de 70 ans à 82 ans. Les contrats relatifs aux régimes spéciaux, qui permettaient de bénéficier de la retraite dès 50 ou 55 ans, ne tiennent pas compte de cette évolution où les caisses de retraite ont dû payer des pensions jusqu'à 12 ans de plus que prévu. On comprend que les intéressés et leurs successeurs s'expriment avec d'autant plus de vigueur que leurs avantages acquis sont importants. Les régimes spéciaux corporatistes défendent aussi leurs acquis, avec un argument de "spoliation" qui oublie le caractère solidaire du système de retraite.

Le syndicalisme de confrontation a détourné de nombreux travailleurs du syndicalisme de concertation qui devrait être la règle dans notre société apaisée. Certes, les employeurs ont aussi leurs raideurs, mais il serait temps de comprendre qu'un employé heureux de travailler est un employé plus productif qu'un travailleur aigri. Il serait aussi temps que les travailleurs comprennent qu'ils ont un rôle à jouer au sein des syndicats pour apaiser les militants les plus radicaux au bénéfice d'un syndicalisme constructif.

Néanmoins, les citoyens devraient comprendre l'impératif :

- de l'égalité de tous devant la retraite : "à conditions de travail égales, conditions de retraite égales".
- d'un minimum vital pour tous

La standardisation des retraites suppose un passage progressif de la situation actuelle vers la situation souhaitable à terme, sans léser outre mesure les acquis, en gardant, pour ceux qui le souhaitent, les contrats actuels jusqu'au départ en retraite aux conditions actuelles en balance avec un contrat renégocié sous une forme moderne assurant le même niveau de pension. L'exercice est difficile tant les calculs actuels sont complexes et opacifiants. Il serait urgent de mettre au point des outils pédagogiques qui aident à évaluer sereinement les acquis et les situations futures.

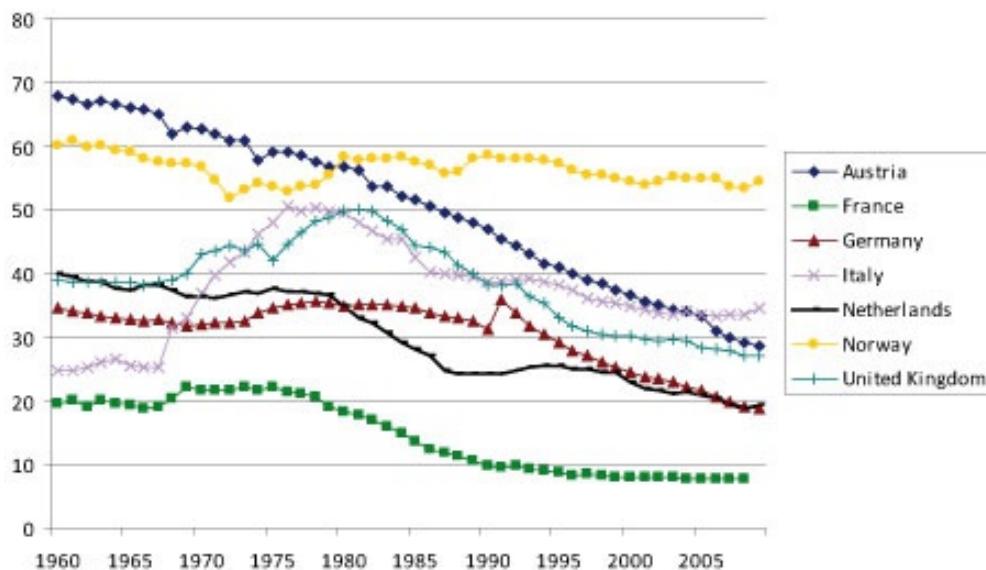
Nota : La notion de "Revenu" est ambiguë. Le salarié cotise pour sa retraite. Le rentier devrait-il cotiser quelle que soit l'origine de sa rente : pensions alimentaires (réellement versées, dues mais non versées,...), pensions du militaire ou du handicapé, revenu universel (RSA, RMI,...), allocations familiales, intérêts des placements financiers, dividendes, transactions financières par personne morale... Les situations d'exonération de CSG sont nombreuses. Qu'en est-il pour les cotisations ciblées pour la retraite et pour la vieillesse, dans le régime général comme dans les régimes complémentaires ?

La convergence des luttes, ou comment manipuler les opinions.

Le mouvement social de décembre 2019 amène les réflexions suivantes :

Les historiens nous rappellent que le servage était une forme d'esclavage. Le syndicalisme et le droit de grève sont nés dans la violence. Peu à peu, nous nous « civilisons ». La pauvreté recule ou est moins visible, tandis que la richesse s'accroît. Mais on aimerait aussi que les inégalités soient moins criantes. La [réforme des retraites](#) dans leur diversité illustre le problème.

C'est à partir des années Mitterrand que la France s'est désyndicalisée. Quel dommage !



Certains salariés n'ont pas supporté les quelques militants radicalisés qui voulaient les emmener dans la culture de l'affrontement. Ils ont quitté le syndicat. Il faut être au moins deux pour se chamailler. J'emploie ce terme parce que les querelles que nous vivons entre adultes ressemblent en plus dramatique à des querelles de cours de récréation.

J'ai toujours dit à mes enfants qui se chamaillaient : "c'est le plus intelligent qui s'arrête le premier". Donc "Oui au droit intelligent de grève intelligente !".

Aujourd'hui, les entreprises de service public sont les moins "désyndicalisées". Les métiers en situation de monopole ont, à force d'actions de blocage, obtenu des avantages importants en contrepartie de leur disponibilité et de leur pénibilité - sans distinguer le personnel de terrain et le personnel de bureau et sans adaptation à l'évolution des métiers -.

Le métier de mécano de la locomotive à vapeur n'a plus grand-chose à voir avec le métier d'un conducteur de TGV, qui lui-même n'a pas grand-chose à voir avec le métier de chauffeur de car qui, à mon avis, a autant de responsabilités vis à vis de

ses passagers, ou d'un Pilote d'Airbus, ou d'un contrôleur aérien dont l'intelligence doit certes être plus aiguisée. Les éboueurs se savent très utiles, voire indispensables. Les dockers et les mineurs avaient des métiers durs largement améliorés par la mécanisation. Le développement du transport de fret routier s'est fait au préjudice du transport de fret ferroviaire, dont la faillite peut-être annoncée. Les camions internationaux peuvent bloquer toute l'économie d'un pays. Que dire de l'agent EDF qui, au mépris de la loi, coupe l'électricité indispensable à un pan entier de l'économie, avec des répercussions sur des services vitaux.

Les régimes spéciaux de retraites sont les conséquences de situations historiques où les affrontements et concertations ont conduit à des compromis et règlements "provisoirement définitifs" composites entre salaire, conditions de travail et conditions de retraite, sans doute adapté à une catégorie d'emploi, mais abusivement appliqué aux catégories voisines.

La SNCF emploie environ 160 000 personnes pour 140 métiers différents, dont 57 000 agents d'exécution sédentaires et 22 000 roulants. On ne peut appliquer les mêmes conditions au personnel mobile qui rentre chez lui tous les soirs et à celui qui découche et celui de la nuit, au personnel "au sol" travaillant essentiellement aux heures ouvrables et exceptionnellement en dehors des œuvres ouvrables, le personnel administratif,... L'engagement au travail n'est pas le même pour la vie de tous les jours et les conséquences sont différentes pour la retraite. La notion de pénibilité est très relative.

EdF a des obligations de service continu et des astreintes nécessaires aux rares interventions de grande ampleur (météorologie).

Il reste les services publics "sinistrés" où la notion de pénibilité est forte :

Les hôpitaux font face à une médecine libérale que le numerus clausus a rendu égoïste. Ils font aussi face à des exigences de soins (et de résultats) de plus en plus coûteuses. La gestion de la pénurie ne peut être qu'une mauvaise gestion. Les aide-soignantes et les infirmières sont aussi des victimes.

L'école est plus ouverte mais aussi désacralisée. Les parents d'aujourd'hui ont été des élèves qui n'avaient plus de considération pour le savoir et qui aujourd'hui déconsidèrent les professeurs. L'Education Nationale est dans un cercle vicieux et la plupart des professeurs en sont victimes.

Quant aux forces de l'ordre, nous, citoyens électeurs et contribuables, nous devrions comprendre que la prévention est infiniment plus bénéfique que la répression et que la sanction qui encombre nos tribunaux et nos prisons. Nous comprenons aussi que chaque policier soit vindicatif vis à vis du politique.

Quant à la magistrature, elle est débordée par la judiciarisation croissante. Les professions juridiques représentent environ 257 000 emplois dont 68 000 avocats en

2018 contre 49 000 dix ans plus tôt alors que l'effectif de la magistrature n'a pas suivi. Cette forte augmentation pèsera à terme sur le régime de retraite des avocats.
Le milieu carcéral est indigne autant pour les prisonniers que pour le personnel pénitentiaire.

Les militants radicalisés ont établi leur pouvoir au sein de leur syndicat. Ils y ont appris les techniques d'assemblée générale où leur meilleurs tribuns manipulent "démocratiquement" les adhérents, face à leurs employeurs, dans un jeu politique qui échappe en général à l'ensemble des citoyens.

Mention spéciale pour les cheminots qui ne lâcheront rien jusqu'à ce que tout lâche et qui arrivent à faire dire aux usagers maltraités qu'ils comprennent leur action. Une espèce de syndrome de Stockholm.

Chacun protège ses avantages acquis sans recul. La phrase : "On ne lâche rien !" est bien pauvre. Elle permet à ceux qui la prononcent d'attirer les voisins à la "convergence des luttes". La manipulation est devenu systémique. La convergence des mécontents et la culture de l'affrontement ne sont pas productives : chacun voit midi à sa porte et pense qu'en mettant tous les midis à la même heure le soleil brillera pour tous.

Le résultat sera la conservation des avantages acquis tout autant que la conservation des inégalités subies.

« Celui qui use de son pouvoir du nuire accroît son domaine existentiel. »

Traduction : « je gêne donc j'existe ! »

Réflexions sur les Risques

Contexte

Le risque individuel rentre dans un cadre plus philosophique que politique. La drogue, les risques au volant, les attitudes suicidaires,... sont des expressions individuelles avant d'être des problèmes pour la société. Il faudrait les analyser en parallèle avec la recherche du bonheur individuel ou collectif. Le risque individuel n'est pas abordé dans ce chapitre.

Un Etat a l'obligation de pérennité. Il ne peut faire l'impasse des dangers qui guettent la société et tout manque de prévoyance sera sanctionné. Face à une catastrophe, l'Etat doit avoir une obligation de moyens plus que de résultats, au-delà des inévitables critiques de la part de ceux qui cherchent le bouc émissaire ou qui cherchent à se dédouaner de leur propre responsabilité ou des victimes qui ont besoin d'un salut juridique pour tourner la page.

Le présent chapitre montre que les risques sont innombrables et très diversifiés. Il est souhaitable que le citoyen en prenne conscience et considère positivement le rôle de l'Etat (c'est à dire tous les citoyens) dans la prévention et dans le traitement.

La catastrophe peut être un préjudice pour beaucoup. Le citoyen sera prompt à dénoncer l'imprévoyance et le manque de moyens, c'est à cela que servent les impôts.

Néanmoins, il importe de ne pas sombrer dans la paranoïa, de croire que tout repose sur l'Etat, de s'ériger en victime au lieu d'assumer sa condition humaine et sa part de responsabilité. Face aux dangers et face aux drames, nous sommes solidaires.

Mondialisation du risque

Les désordres climatiques, la pollution aérienne et maritime et les épidémies commencent à être pris en compte au niveau mondial, mais les moyens à mettre en oeuvre sont énormes. La sensibilisation des populations est en retard et les gouvernances sont tiraillées entre les intérêts économiques, environnementaux ou religieux nationaux et la préservation de la planète à long terme.

Risques raisonnables

Au-delà du grand effondrement, l'échelle des risques, du plus gros au plus petit, du plus probable au moins probable, est incertaine. Elle s'écrit en fonction des conséquences matérielles, handicapantes, invalidantes, traumatisantes, morales, avec création d'inégalités fortes ou de contraintes difficilement acceptables.

Il y a des risques soudain, qui arrivent une forte fois ou de temps en temps, et il y a les risques insidieux qui, sur 10 ans ou sur un siècle, peuvent devenir des fléaux. Tous les risques doivent être envisagés avec leurs conséquences et les moyens de les prévenir.

Mettre de gros moyens pour prévenir de petits risques ou mettre des petits moyens pour prévenir de gros risques, ou satisfaire les exigences d'une minorité déjà satisfaite, ou éluder les risques d'une majorité déjà en survie... C'est avant la catastrophe qu'il faut se préoccuper des injustices que celle-ci déclenchera.

La gestion des risques collectifs est une activité qui devrait croître en volume (emploi) et en complexité (recherche). Les assurances privées leurrent plus qu'elles ne consolent. Elles récupèrent des primes qui seraient a priori mieux utilisées par les Services publics, mais les Français considèrent (à tort) que trop d'impôt tue l'impôt. La solidarité prêche pour la mutualisation nationale vis à vis des calamités.

Catastrophisme (collapsologie)

Collapsus est un mot latin, récupéré par les américains dont certains se construisent des abris anti-atomiques et autres fariboles pour se protéger des autres. La collapsologie semble un passe-temps pour narcissiques dépressifs. Pour les Etats, la collapsologie est un des éléments d'une bonne gouvernance.

En voici quelques thèmes (Wikipedia)) :

Liste non exhaustive des thèmes généraux identifiés notamment par Pablo Servigne et Raphaël Stevens :

- *Limites thermodynamiques et frontières planétaires (early-warning signals, regime shifts, tipping points, etc.)*
- *Anthropologie et sociologie de l'effondrement (survivalisme, imaginaire, violence, entraide, coopération, résilience, etc.)*
- *Psychologie de l'effondrement (émotions, deuil, déni, etc.)*
- *Agriculture de l'effondrement (conséquences de l'Agriculture industrielle de masse, de la monoculture, de la surpêche etc. ; permaculture, agroécologie, jardins partagés, etc.)*
- *Économie de l'effondrement (risques systémiques, corruption, mafias, rationnement, reboot, économie post-croissance, monnaie locale, low-tech, etc.)*

- *Démographie de l'effondrement (modèles, chiffres historiques, etc.), (surpopulation, dénatalité etc.)*
- *Politique de l'effondrement (failed-states, décroissance, mouvements de la transition, mouvements insurrectionnels, etc.)*
- *Géopolitique de l'effondrement (sécurité, conflits armés, guerres du climat pour les ressources, migrations, etc.)*
- *Archéologie et histoires des civilisations anciennes (facteurs de déclins, liens entre les facteurs, etc.)*
- *Philosophie de l'effondrement (éthique, paradoxes, irréversibilité, incertitude, catastrophisme éclairé, religions & spiritualités, risques existentiels, etc.)*
- *Futurologie (scenarios, projections, etc.)*
- *Santé et effondrement (épidémies, famine, médecine, systèmes de santé, etc.)*
- *Droit et effondrement (exemples historiques, justice, reconnaissance du crime d'écocide, verrouillage/déverrouillage socio-technique, etc.)*
- *Art et effondrement (science-fiction, narration, photographie, musique, théâtre, danse, arts plastiques, etc.)*

La science des catastrophes n'a guère empêché les catastrophes. Les futurologues se trompent presque toujours et c'est tant mieux. Si l'humanité s'effondre, la terre s'en remettra. La bio-diversité est là pour que tout ne s'effondre pas en même temps. C'est comme cela que l'humanité survit.

Principe de précaution

Se laisser guider par le principe de précaution, c'est construire des murs, comme il y en a tant dans le monde. L'Etat doit trouver l'équilibre entre protéger ses citoyens et assumer leurs libertés. Une pédagogie intense est à mener pour que tous comprennent les décisions prises et **assument leurs responsabilités individuelles**.

L'Homme de Néanderthal a disparu il y a 35 000 ans, tout en laissant à l'Homo Sapiens, que nous sommes, jusqu'à 20% de son génome. A l'échelle de la vie sur terre, c'était hier. Y aura-t-il demain une division de notre Sagesse (Sapiens), rameau augmenté (Homo Sapiens Effrenus) versus rameau naturel (Homo Sapiens Sapiens) ? L'évolution darwinienne laissera émerger de nouvelles sociétés qui, à leur tour, disparaîtront ou engendreront de nouvelles sociétés (Homo Sapiens Prothesis). Rendez-vous dans quelques milliers d'années. A notre échelle, hormis un improbable énorme météorite, nous pouvons augmenter notre savoir sur les risques majeurs et mineurs afin de les prévenir et d'en traiter les conséquences.

L'hyper-puissance a ses hyper-fragilités. Imaginons le prochain orage magnétique de très haute intensité, qui pourrait toucher des millions d'ordinateurs ou aboutir à

la destruction totale de la distribution électrique. Imaginons les folies nucléaires... Certains paranoïaques ont déjà leur abri anti-atomique et anti-tout... ou presque !

Le seuil critique de la violence ou de la délinquance ou du fanatisme est déjà atteint dans quelques pays ou dans quelques quartiers. Saurons-nous gérer une crise collective d'angoisse ? Sans parler des va-t-en guerre de tous poils, de bactéries insensées,...

Les désordres climatiques auront-ils raison de nos raisons ? Saurons-nous faire face aux déplacements massifs de population qui apparaissent déjà ingérables ?

Une entreprise bien gérée anticipe les désastres majeurs. Pour sa pérennité, elle mise sur la recherche/développement et sur la formation et régulièrement elle réfléchit aux catastrophes qui pourraient la guetter. L'humanité devrait en faire autant, sans attendre d'être au pied du mur pour réagir. Le temps politique n'est pas le temps de la prévention.

De l'inconséquence à la peur du lendemain, chacun peut choisir, au niveau individuel comme au niveau collectif. L'angoisse collective est très mauvaise pour notre gène grégaire. Les corps sociaux devrait apprendre à respirer un grand coup, à prendre du recul sur eux-mêmes et à avoir un regard positif.

L'apocalypse inspire de tous temps. On attend le déluge, Sodome et Gomorrhe, l'astéroïde monstrueux, l'invasion des extra-terrestres. Laissons les adeptes du complot à leur fantasmes.

Plus concrètement, Jon Davis imagine un scénario progressif depuis la civilisation d'abondance jusqu'aux dévastations par la violence : la dépression avec l'homme devenu incapable d'innover suffisamment pour régler les problèmes croissants du monde en nombre et en importance. Globalement les hommes, habitués au superflu, ne prennent pas conscience de l'énormité du problème, tels la grenouille dans l'eau tiède, qui n'aura plus la force de sauter hors de la casserole quand l'eau sera trop chaude. Alors, les gouvernements, accaparés par les plus riches, seront débordés par l'aide sociale aux victimes de cette dépression. Les plus riches appliqueront la solution de pilonner les rebelles, sans gain réel. Les Etats-Unis seront les premiers à s'effondrer. Les conflits régionaux deviendront internationaux, tandis que chacun se calfeutre chez soi et que les cyber-guerres individuelle, communautaires, ou étatique se déploient jusqu'à invalider les réseaux d'énergie et d'information. Viennent alors les famines, les guerres civiles et l'embrasement nucléaire.

D'autres futurologues, qui, par essence, se trompent toujours, assaisonneront le grand effondrement avec les sauces religieuses.

A moindre échelle, Brecht a raconté la ville de Mahagonny, opéra où son pessimisme démontre que l'homme a un besoin insatiable de violence.

Face à ce pessimisme, souvenons-nous que l'homme est aussi un animal. Comme tous les animaux qui ont grandi aujourd'hui, l'animal-homme a subsisté grâce à son instinct de conservation, grâce à des mécanismes inconscients qui produisent un comportement collectif d'auto-défense et de pérennisation.

- *Une super-éruption volcanique provoquant un hiver permanent (tous les 30 000 ans ?). A moindre effet, deux éruptions simultanées comme celle de 1709, qui provoquèrent de grands hivers et de grands désordres climatiques à l'origine de grandes famines, ou comme celles de 1783 avec les mêmes conséquences et l'avènement de la Révolution en 1789*
- *Une météorite géante (tous les 100 millions d'années). A moindre effet, une météorite comme celle [Tougoouska](#) qui a été au-dessus de la Sibérie en 1908, libérant 1000 fois la bombe d'Hiroshima*
- *Un déclin démographique inexorable (taux trop faible ou diminution des spermatozoïdes). A moindre effet, une démographie de combat religieux imposant des lois divinement stupides (comme l'internationale communiste ou autres qui nient la diversité)*
- *Un réchauffement climatique rendant la terre invivable (au-delà de 35°C et avec 100% d'humidité empêchant toute évaporation, la durée de vie est inférieure à 6 heures). A moindre effet, des désordres climatiques générant des millions de déplacés*
- *Une guerre nucléaire généralisée (14 000 armes dans le monde Exemple Inde/Pakistan)*
- *Une famine mondiale déclenchée par le déclin de la biodiversité (75% des aliments proviennent d'à peine 12 espèces végétales et 5 espèces animales qui peuvent être touchées par la maladie)*
- *Une épidémie incontrôlable (éventuellement suite à un accident de manipulation génétique ou à un acte de terrorisme biologique)*
- *Un bombardement cosmique (un (improbable) sursaut gamma croisant l'orbite de la Terre) et détruisant tous les cyber-régulateurs*
- *L'inversion des pôles, qui se produit tous les 300 000 ans en moyenne, mais qui n'a pas eu lieu depuis 740 000 ans et qui pourrait casser les cyber-défenses du Net puis les cyber-défenses des régulations de l'électricité. Risque d'angoisse*

La liste des risques au préjudice de l'homme ou de la planète est impressionnante. Plus on en parle plus l'angoisse humaine se développe et conduit à des attitudes irrationnelles individuelles ou collectives. C'est là un risque induit, accru par les réseaux sociaux qui naturellement magnifient l'angoisse et minorent les efforts moraux à entreprendre pour la surmonter.

Ceux qui sacrifient aux théories du complot ne peuvent être aidés (contrés) que par une pédagogie de tous les instants. Leur refus du rationnel est inextricable.

Risque électrique

La distribution de l'électricité se fait au travers d'un réseau maillé complexe qui, au moins en France, semble particulièrement fiable.

Cependant, faute de stockage efficient de l'électricité, la production intermittente des énergies renouvelables ne pourra assumer, en cas d'absence de vent et soleil prolongé, les pointes de consommation supérieures aux productions des systèmes pilotables : nucléaire, gaz, charbon. Par exemple, l'Australie a connu pour cette raison plusieurs "black-out" dont le plus long a duré 48h. Dans l'analyse bénéfices/risques, le gros nucléaire reprend sa légitimité, en attendant le petit nucléaire réparti, ou des centrales à charbon propre, ou du gaz à profusion (politiquement très risqué).

Par ailleurs, plusieurs cyberattaques concertées ou un énorme orage magnétique pourraient effondrer le système de façon durable.

Ce scénario extrême ne reste probable que chez les angoissés professionnels :

La coupure d'électricité aura des effets en cascade. Le plus important serait l'arrêt de toutes les stations service et donc la panne de tous les véhicules lorsque leur réservoir d'essence ou de batterie serait vide.

Faute de camions de ravitaillement en fuel, les hôpitaux tiendraient le temps que leurs cuves de gas-oil qui alimentent les groupes électrogènes de secours soient vides.

Même punition pour les centraux téléphoniques et les serveurs informatiques (qui pompent actuellement 15% de toute l'énergie électrique produite).

Même punition pour les forces armées, celles du maintien de l'ordre et chez les fournisseurs de Rungis et autres centrales d'achats.

Faute de voitures, de train, de bateau et d'avion, on ne se déplacera qu'à vélo ou à pied.

La nuit noire deviendrait vraiment nuit noire. L'angoisse aura des effets dévastateurs chez les plus fragiles mentalement et les foules auront des mouvements de panique.

Même les pilleurs n'auront bientôt plus de lumière pour piller la nuit. Ils pilleront le jour. Aux Etats-Unis, les particuliers joueront du revolver ou du fusil d'assaut jusqu'à épuisement de munitions ou de combattants. En France, les milices privées fleuriront dans de nombreux quartiers, riches comme pauvres.

Les frigo et congélateurs commenceront à sentir une odeur pestilentielle.

Alors commencera une grande famine pour les gens des villes. Seules les campagnes reculées, habituées à vivre en autarcie sauront se sauver de la famine jusqu'aux prochaines récoltes qui seront maigres car les tracteurs seront à l'arrêt.

Là où l'électricité n'est pas distribuée (Afrique, Sibérie, Amazonie,...) les effets seront limités, mais les habitants seront peu à peu gagnés par l'angoisse. Alors les machettes ressortiront et la loi du plus fort sera longtemps la meilleure.

Peu à peu, les survivants se reconstitueront en tribus, amicales ou hostiles entre elles selon leur intelligence.

L'humanité ne repartira pas de l'âge du feu, car une bonne partie de son savoir restera disponible.

La fabrication manuelle fournira peu à peu les outils à tout faire, y compris ceux qui pourront remettre en marche les productions d'électricité et le réseau local de distribution. Il faudra malgré tout compter avec les bandes de pillards promptes à attaquer ceux qui auront réussi à subsister. Sans armes à feu (au moins pendant les premiers temps), les bandes les mieux organisées auront raison des tribus les plus faibles.

Songeons qu'en 1950, les chariots étaient encore tirés par des chevaux, et que beaucoup s'éclairaient à la bougie. Alors, on peut être optimiste. L'Homme s'adaptera et recommencera sa recherche du bien-vivre. Peu à peu se re-créera l'Etat de droit.

A priori, la probabilité de panne décroît avec son importance : une coupure EdF sur tout un quartier peut arriver une fois dans l'année, une panne générale de toute une région peut arriver une fois tous les 10 ans, une panne mondiale sur un continent tous les 100 ans, une panne mondiale tous les 1000 ans et une panne mondiale de plus de 100 jours tous les 10 000 ans.

Les dinosaures ont disparu il y a 65 millions d'années...

Alors, arrêtons de jouer les collapsologues, de nous fatiguer à prévoir l'improbable. Concentrons-nous sur le probable (Bonjour Monsieur Covid...)

Risque du réseau numérique

Les ordinateurs, les ordiphones (smartphones) ne savent plus fonctionner sans connexion au réseau numérique (WiFi, 3G, 4G, 5G). Le nombre d'objets connectés croît exponentiellement, les services dépendent de leur connexions : Relais hertziens, satellites, moteurs de recherche, courriels, messageries, agendas (Doctolib), notes partagées, analyses médicales, météo, cartographie, guidage, achat et paiement par téléphone, domotique, livraisons, traductions, télétravail (documents partagés), bibliothèque, contrôles, sécurité, données dans le nuage, assurances, banques,...

La dialectique gendarme-voleur est du 4ème type. Le progrès technologique entraîne le risque correspondant.

L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSI) prédit que des services [étatiques] avec des moyens financiers et techniques importants placent des [cyber-mines] dans de multiples cyber-endroits stratégiques, qui pourront exploser en cas de conflit. Chacun peut se rendre compte que la panne de son ordinateur peut lui être catastrophique. Cela peut se passer pour tout un pays (ou

un continent). Il y a urgence à créer des plans B. La doctrine de la dissuasion, à l'instar des armes nucléaires, ne fonctionne plus dans un monde où le cyber-crime est sans attaquants identifiés.

Risques des réseaux sociaux

Ces réseaux sociaux peuvent jeter des millions d'imbéciles contre d'autres millions d'imbéciles. Il serait intelligent de mettre en place des moyens de prévenir ce type de situation. La justice est trop lente pour assurer la modération des échanges que l'anonymat pervertit et qui incitent au communautarisme activiste radicalisée (attaque trumpétée du Capitole). Les plateformes ne sont pas totalement légitimes dans l'élaboration des algorithmes de tri peu efficaces (voire toxiques) face aux contenus conflictuels et aux fausses informations que les émotions propagent plus vite que l'information vérifiée et que les voix diplomatiques. Certains gouvernements ou groupes d'opposition seront tentés de détourner les réseaux à leur profit, comptant sur l'imbécillité émotionnelle addictive et invasive. La liberté d'expression est à la fois le problème et la solution. ([Claire Legros, le Monde du 02/04/21](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/04/02/reseaux-sociaux-et-liberte-d-expression-inventer-des-dispositifs-pour-proteger-nos-democraties_6075320_3232.html))¹⁰⁵

Quelques aspects délétères des « réseaux sociaux » (Lieux communs, 04/12/18) :

- **Les réseaux sociaux électroniques nous rendent vulnérables.** Tout le monde voit bien que Facebook est aussi un grand fichier d'informations et de fichage des individus. Il donne aux services de renseignements, mais aussi aux groupuscules dangereux et aux personnes malveillantes toutes les informations nécessaires et les moyens pour faire pression, harceler, adresser des menaces, exercer un chantage ou inculper sous n'importe quel prétexte et à moindre coût.
- **Les réseaux sociaux électroniques sont très fragiles.** Un pouvoir aux abois n'a besoin que de quelques minutes pour faire supprimer un message, un compte, une page, un blog, ou briser n'importe quel lien existant. C'est l'expérience des dissidents dans les pays dictatoriaux. Un mouvement qui ne se baserait que sur ces relations informatisées peut s'effondrer immédiatement, sans que le gouvernement ait recours à la force.
- **Les réseaux sociaux électroniques permettent toutes les manipulations.** L'anonymat sur internet peut être une force mais aussi un moyen facile de pratiquer l'entrisme. N'importe qui peut propager une rumeur, se faire passer pour quelqu'un d'autre, infiltrer n'importe quel milieu, semer le doute ou la discorde. C'est évidemment la stratégie des psychopathes, des militants idéologisés, des agents de l'ordre plus ou moins officiels.
- **Les réseaux sociaux électroniques sont sources de confusion.** Ils sont le royaume du tout et du n'importe quoi, les fausses informations se mélangent aux révélations

¹⁰⁵ https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/04/02/reseaux-sociaux-et-liberte-d-expression-inventer-des-dispositifs-pour-proteger-nos-democraties_6075320_3232.html

explosives, les réflexions intelligentes côtoient les lubies caractérielles et le travail de qualité se confond avec la malhonnêteté et la perversité. Tout ce qui nous empêche de voir clair y prolifère : vieux dogmes et nouvelles idéologies, complotisme et conspirationnisme, crédulité et scepticisme, gourous et prophètes, pervers et démagogues, le tout en des vidéos de quelques dizaines de secondes ou en deux ou trois phrases.

- **Les réseaux sociaux électroniques provoquent l'hystérie.** Ils font régner la facilité, les messages étant de plus en plus court et visuels, l'immédiateté et la frénésie, les nouveautés tombant en continu, l'impulsivité, chacun réagissant au coup-par-coup. Ils sont évidemment hautement addictifs, au détriment des formes traditionnelles de sociabilité, de discussion et de réflexions. Ce n'est pas le nombre de vues ou de « likes » qui doit décider, dans la précipitation fébrile des « clics », d'un représentant, d'une revendication ou d'un mode d'action.
- **Les réseaux sociaux électroniques isolent et déshumanisent.** Ils peuvent être efficaces concernant des questions strictement techniques, mais certainement pas pour des délibérations importantes. Alors qu'aujourd'hui tout fait question, tout s'écroule et est à réinventer, il nous faut des lieux de rassemblement, de rencontre, d'échange, où nous pourrions réinventer une autre manière de faire société. Nous avons besoin de nous parler, directement, pour nous comprendre, nous faire confiance, nous accompagner mutuellement, élaborer ensemble une nouvelle société en commençant par des réunions de gens « réels ». Celles-ci sont aussi invisibles des médias que de Facebook, dans l'exacte mesure où elles sont peu spectaculaires et souvent laborieuses.
- **Les réseaux sociaux électroniques appartiennent à l'ennemi.** Le monde construit par les relations électroniques, c'est celui que nous contestons : c'est une société éparsillée, peuplée d'inconnus que l'oligarchie domine ; une pseudo-démocratie fondée sur l'émotion éphémère au profit des puissants ; un univers habité par des écrans, des appareils, des machines, des techniques qui infantilisent et déresponsabilisent ; une civilisation qui consomme de plus en plus d'énergie, rendant progressivement la planète inhabitable.

Risque de manipulation politique ou religieuse

Les groupes ou les foules hystérisées existent. Quelques meneurs épris de pouvoir, ou d'argent, ou d'adrénaline - sans même être militant de la cause -, peuvent s'appuyer sur des relais crédules jouant sur l'émotion et ostracisant les contestataires.

La désyndicalisation a généré des jusqu'au-boutistes dont la culture est l'affrontement plutôt que la négociation. Les métiers en situation de monopole sont propices à des paralysies économiques sporadiques. Voir le paragraphe sur le syndicalisme dans le chapitre sur la Constitution.

L'assaut contre le Capitole à Washington (janvier 2021) aurait pu tourner aux drames. Il suffisait d'une étincelle au bon moment au bon endroit, tout cela grâce (ou à cause) des réseaux sociaux. Rappelons par exemple qu'un accident de la route est le résultat d'un faisceau de coïncidences. Ceci est transposable dans les phénomènes politiques.

Les coups d'Etat fonctionnent en général avec quelques militaires qui jouent sur la discipline des soldats. Aujourd'hui, les réseaux sociaux exacerbent les communautarismes, incitent aux séparatismes (Catalogne, Lombardie,...), reconstruisent la liberté d'expression pour le meilleur comme pour le pire.

Ces réseaux sociaux peuvent jeter des millions d'imbéciles contre d'autres millions d'imbéciles. Il serait intelligent de mettre en place des moyens de prévenir ce type de situation. La justice est trop lente pour assurer la modération des échanges que l'anonymat pervertit et qui incitent au communautarisme activiste radicalisée (attaque trumpétée du Capitole). Les plateformes ne sont pas totalement légitimes dans l'élaboration des algorithmes de tri peu efficaces (voire toxiques) face aux contenus conflictuels et aux fausses informations que les émotions propagent plus vite que l'information vérifiée et que les voix diplomatiques. Certains gouvernements ou groupes d'opposition seront tentés de détourner les réseaux à leur profit, comptant sur l'imbécillité émotionnelle addictive et invasive. La liberté d'expression est à la fois le problème et la solution. ([Claire Legros, le Monde du 02/04/21](#))

La conséquence majeure possible est la guerre civile, avec l'écrasement des mouvements pacifistes.

La "fouloscopie¹⁰⁶" est un mot inventé pour l'étude du comportement des foules. La vidéo en lien est tout à fait intéressante pour comprendre les mouvements de paniques ou les déclencheurs d'actions irraisonnées et l'importance de la communication en temps réel dans la prévention.

¹⁰⁶ <http://www.mehdimoussaid.com/quest-ce-que-la-fouloscopie/>

Les manifestations de foule peuvent atteindre plusieurs millions de personnes



(Allemagne nazie, staliniens, nationalistes de toutes obédiences, marches blanches,...). Aujourd'hui, la violence s'immisce dans de nombreux cortèges et pollue le message. A la Mecque, lors du pèlerinage de 2015, un mouvement de foule provoqua la mort de 2431 personnes !

Une pédagogie intense, de tous les instants, et à tous les niveaux de la société, portant sur les mécanismes sociaux et leurs dangers, pourrait être une prévention efficace.

Risque militaire

Au XXème siècle, on estime à 191 millions de victimes de conflits politiques (rapport OMS 2002), sans parler des famines indirectement liées et des estropiés et futurs estropiés victimes des sous-munitions résiduelles. 5 000 morts chaque jour !

D'un autre coté, la défense du territoire et son industrie occupent plus de 500 000 emplois (160 000 travailleurs, 300 000 militaires et administratifs, 100 000 gendarmes).

Passons sur l'Histoire qui justifie bien des armées, de défense comme de conquête.

Aujourd'hui, l'armée se justifie dans l'urgence de garde-fous. Il y a deux façons de garde-fous : le bastion et la palabre.

Le bastion était la ville fortifiée. Aujourd'hui, ce sont des missiles, des chars, des avions, des navires et des satellites, avec tous leurs servants,... dont bien peu sont

prêts à mourir pour une noble cause. La vie d'un soldat vaut bien des symboles. Il ne s'agit plus de la vie d'un homme, mais de la survie d'une société. Et pourtant un soldat mort est aussi un homme mort.

La palabre d'aujourd'hui est plus que la diplomatie. Les échanges se font par TV interposées. Les media sont l'arbre à palabre et contribuent plus à éloigner le conflit qu'à l'attiser. Ne parlons pas du commerce, qui prend trop souvent la forme de conflits économiques - qui souvent sous-tendent les conflits armés - dont les plus pauvres font les frais.

Ces garde-fous sont pour les situations d'urgence. Va pour la force, quand la ruse n'a pas suffit. Encore faut-il que la force soit adaptée à l'urgence... Vaste débat !

Hors de l'urgence, les latins nous ont légué l'adage «*Si vis pacem, para bellum*» (si tu veux la paix, prépare la guerre), sans doute valable il y a 2000 ans, mais à débattre aujourd'hui, sur le thème : «Ce n'est pas avec des coups qu'on arrêtera la violence».

La sagesse voudrait que l'on se préoccupe d'éviter les situations d'urgence, d'éviter que les clochemerles ne deviennent des casus belli, que les passions ne l'emportent sur la réflexion et que l'on apprenne à faire la paix des braves plutôt que la guerre des peurs. La prévention coûte humainement et matériellement moins cher que la sanction, mais cynisme ou lâcheté, ou manque de vigilance et d'humanisme, nous ne savons prévenir.

Lorsque nos députés ont voté la suppression du service militaire, la Commission parlementaire en charge d'un rapport préliminaire avait conclu que l'institution était trop utile pour être supprimée. Nos députés avaient sans doute reçus trop de sollicitations individuelles pour échapper à ce service si déprécié pour comprendre l'importance de celui-ci.

Au-delà de l'éphémère «savoir dégoupiller une grenade», le service militaire était le lieu de la découverte citoyenne, de la découverte de la diversité et de l'appartenance à une société. Accessoirement, les appelés étaient matière utile à statistique.

Même dans sa forme anachronique, le service national (justement rebaptisé) était une institution fondamentale, un lieu où chacun pouvait apprendre et comprendre comment passer de l'individuel craintif au collectif solide et tisser des liens élargis, un lieu où le service public peut prendre une dimension d'entr'aide et d'assistance aux détresses du monde.

La logique voudrait que l'on répare cette erreur et que chaque citoyen comprenne qu'une année de Service National autant civique que militaire devrait être l'évidence de l'entrée dans la société. Plutôt qu'y apprendre à faire la guerre, je

suggère qu'on y apprenne à «vivre en guerrier», non pas le guerrier martial et sanguinaire d'hier, mais le guerrier vigilant, conscient et humaniste, intégré dans de multiples actions civiques.

L'armée de métier est là pour rassurer et pour dissuader. Lorsqu'elle intervient à l'extérieur, elle représente un constat d'échec. Elle rafistole l'Histoire autant qu'elle fait vivre le lobby militaro-industriel dont l'intérêt est plus de mettre de l'huile sur le feu que d'aider à terminer un conflit.

La forme des conflits a évolué : guérilla qui ne porte pas son nom, terrorisme sur fond religieux, banditisme sous couvert de terrorisme, cyber-attaques, sanctions commerciales, mines anti-personnel, technique de la non-guerre (affichage de sa force armée humaine et matérielle). Les guerres de pays à pays se transformeront en guerres de collectifs à collectifs, lorsque les intérêts des uns et des autres deviendront antagonistes ou menaçants. Peut-on penser que dans tous ces collectifs se trouveront la lucidité et la modération ? C'est aujourd'hui que les pouvoirs d'éducation et d'information doivent forger la lucidité des enfants de toutes la planète. La mondialisation n'occupe que les affaires économiques et les coups tordus. Il serait temps que la diplomatie et les échanges d'idées prennent le relai, que la palabre l'emporte sur le bastion.

Risques liés au fichage informatique

Un fichier contenant des informations personnelles n'est pas anodin. Le fichage de la population a fait la preuve du risque de répression et de détournement d'usage qu'il constitue. Les malveillants peuvent se servir, au nom de la sécurité ou pour de plus basses besognes d'une quarantaine de fichiers de police dont on peut douter de l'absolute nécessité. Faut-il vraiment ficher les acheteurs de bicyclette ? Faut-il un passeport-santé, incitation au tri sélectif ? Il s'agit d'une restriction des libertés publiques et de la vie privée pour une efficacité limitée. L'ère de l'informatique inquisitoriale a commencé : "si vous voulez profiter de mon service, répondez d'abord à quelques questions..."

Inversement, la possession d'une voiture ou d'une arme ou de tout autre système à fort potentiel énergétique nécessite une certaine maîtrise et donc une formation, un diplôme, un permis décrivant les usages autorisés et une assurance capable de réparer les dégâts matériels, corporels et moraux d'un accident. L'Etat doit se donner les moyens de vérifier en temps réel ces éléments.

[L'histoire du fichage en France](#) montre que les fichiers sont très souvent détournés de leur objectif initial. Les forces de police, de gendarmerie, les services des douanes, les agents de police municipale, les gardes-champêtres, les agents municipaux affectés au service des objets trouvés, les gardiens de fourrières, les personnes, services ou organismes qui contribuent à l'identification des véhicules,

les directeurs des administrations centrales et leurs agents, représentent autant de canaux de consultation légaux mais aussi de personnes avec des intentions douteuses.

Fuites et reventes de données personnelles donnent lieu à des harcèlements commerciaux, politiques ou moraux. Les GAFA vont ainsi réussir à changer le monde.

L'intelligence artificielle est en marche pour revoir nos libertés, comme nous le projette la Chine. Le numérique pourrait nous transformer en assistés, soumis à des cadres de plus en plus stricts, soit parce que "c'est la faute à l'informatique !", soit parce que le "système expert informatique" sait mieux que les experts, soit pour encadrer certaines activités. Le passe-sport santé pour aller au concert (pandémie), la boîte noire pour payer moins cher l'assurance,...

Tout aussi graves sont les algorithmes qui sont capables de prédire à 95% pour qui vous votez, à partir de vos achats/déplacements/sites consultés... Une machine n'a pas de morale. Si elle déraille, il n'y aura personne pour s'en apercevoir.

Il faut aussi s'attendre à ce qu'une IA ait son propre blog et converse avec les curieux du monde entier. ([Watson](#)), au risque d'une communication échappant à tout contrôle.

Qui pourrait appliquer un indice de crédibilité à ces cyber-machines ?

Risques fouloscopiques

L'Histoire donne quelques exemples d'hystéries collectives, de lynchages, de croyances, d'engouements,... La peur et l'angoisse, quand elles deviennent collectives, génèrent l'irrationnel. Les foules sont d'autant plus manipulables qu'elles ont peur. Via les réseaux sociaux et par les outils informatiques de falsification, les théories du complot s'universalisent, la défiance de tous pour tous cristallise les antagonismes.

Les moyens de ramener au rationnel des foules déstabilisées n'ont pas été réfléchis. Préventivement, l'éducation à la réflexion rationnelle devrait être une obligation.

Rappelons l'histoire de l'[attaque des extra-terrestres](#) à New York, orchestrée à la radio par Orson Welles.

Rappelons la ruée sur le papier toilette (en France) ou sur les armes (aux U.E.) à l'annonce du confinement face à une pandémie, qui permet cette plaisanterie :

Les Américains et les Français n'ont pas la même conception du trou de balle :-)

Risques juridiques

La **judiciarisation** remplace les rapports directs entre les hommes et paradoxalement ralentit une société qui veut toujours aller plus vite. La lenteur de la justice devient un instrument de pouvoir. Cette judiciarisation capte les forces de préventions. Faute de préventions, les actions délictuelles se multiplient et mobilisent la Police et la Justice de façon croissante.

Le **principe de précaution** ne saurait être un principe constitutionnel, car il ouvre la porte à la judiciarisation de toutes les actions de l'Etat. "L'Etat n'aurait pas dû faire cela, parce que son action a conduit à des préjudices... S'il avait appliqué le principe de précaution, cela ne se serait pas passé !"

La thrombose de la Justice est un danger pour la vie démocratique et une porte ouverte à faire la justice soi-même. Les citoyens les plus malléables pensent malheureusement à la création de milices, voire à l'emploi de mercenaires pour de basses besognes là où la justice est défaillante (expulsion de locataires, chasses au dealers,...)

L'institution devrait instaurer un circuit court pour les affaires courtes, pour éviter de les mettre dans la pile des affaires longues. Un "pré-jugement" permettrait de définir le circuit à engager (avec possibilité de changer de circuit en cours d'affaire). Chaque Tribunal devrait se doter d'un Agenda consultable sur Internet.

Risques de l'ubérisation

La tendance est d'isoler les travailleurs et les bénéficiaires des profits. Travailleurs indépendants et sous-traitants de sous-traitants développent le chacun pour soi, au détriment des individus eux-mêmes. Les mécanismes régulateurs des sociétés ne fonctionnent plus assurer des collaborations harmonieuses dans les entreprises.

AirB&B concurrence les hôtels, le clic à emporter ferme les rapports humains,.... Ce type de travail porte atteinte aux droits sociaux (retraite, chômage,...), aux devoirs fiscaux (non déclaration de revenu) et aux sous-traitances clandestines. Ce n'est pas ainsi que peut vivre une démocratie, encore moins une démocratie participative.

Une "sous-classe" de travailleurs précaires se développe. Ce sont les consommateurs qui détiennent la clef du risque, **en acceptant de payer plus cher les services solidaires** au lieu de faire jouer la concurrence entre travailleurs isolés.

L'agriculteur à faible revenu est aussi un travailleur isolé. Le taux de suicide de ces producteurs méritants illustre le problème. Le risque est sociétal et c'est à la société (intermédiaires, consommateurs, Service publics,...) de donner aux producteurs une vie décence. Nous n'avons pas intérêt à voir disparaître les jardiniers de la France pour voir apparaître cultures ou élevages intensifs et souvent nocifs.

Risques économiques

Les multinationales et les gros fonds d'investissement ont une énorme puissance politique supranationale. Les armées d'avocats ne sont pas bienveillantes.

*Analysant les campagnes de 506 investisseurs activistes aux Etats-Unis, une étude a démontré qu'une entreprise qui investit dans le développement durable peut également attirer l'attention non désirée d'investisseurs qui considèrent qu'un tel engagement est un signal d'alerte indiquant que l'entreprise « dépense » au lieu de maximiser la valeur de l'action à court terme (« [Why Activist Hedge Funds Target Socially Responsible Firms : The Reaction Costs of Signaling Corporate Social Responsibility](#) », Mark DesJardine, Rodolphe Durand et Emilio Marti, *Academy of Management Journal*, 22 avril 2020).*

Les échanges internationaux peuvent être sujets à blocus ou à taxations insupportable par certains pays dont la faillite pourrait avoir des effets dominos. (exemple de la Grèce)

Le "too big to fail" (trop gros pour être mis en faillite) est un chantage au monde politique. Le système de privatisation des profits et de socialisation des pertes a ses limites et le développement de la pauvreté peut entraîner des dérives populistes.

Le [bitcoin](#) et autres crypto-monnaies prennent une importance démesurée (1 bitcoin vaut 47 000 € en mars 2021 contre 100 € en mars 2013), y compris dans la consommation énergétique. L'explosion d'une bulle spéculative est possible du fait de leur volatilité, de l'absence de régulation (matière première ou devise virtuelle), de possibles erreurs informatiques, de piratages, de blocages des transactions,...

Sans parler du risque sur la consommation énergétique du système, qui consomme plus d'électricité que l'Argentine ! Une transaction consomme l'énergie d'une voiture sur 100 km (200 kWh, à 0,1 € du kWh, cela fait 20 €) !!!

Les banques nationales commencent à utiliser les crypto-monnaies, sans forcément mesurer les risques d'un système trop nouveau et d'une double comptabilité.

Risques des violences adolescentes

Le chômage, la drogue, déstructurent la jeunesse et conduisent la collectivité à des clivages au préjudice de tous. La violence commence de plus en plus tôt et empoisonne la vie de tous les jours, avec des radicalisations. Les réseaux sociaux promettaient un accès fantastique à la connaissance, à l'information et au débat. Ils sont devenus une bombe à retardement : parents et enfants se cloisonnent face à leur écrans, se repaissent d'un contenu flasque, laissent les fausses informations noyer celles qui pourraient éléver les consciences.

Les travailleurs sociaux et la participation des habitants sont urgentement requis. Sur le long terme, c'est la diminution des ghettos, l'emploi pour tous les jeunes, l'éducation des parents, la sacralisation de l'école et un cadre de vie digne.

Le phénomène semble mondial, certains trouvent quelques remèdes efficaces, à commencer par une aide des parents débordés ou absorbés eux aussi par leurs écrans - exemple délétère pour leurs enfants - en passant par le soutien aux associations et aux travailleurs sociaux, par une police et une justice constructive, et par la restructuration des prisons pour conduire à la ré-insertion réussie et à la non-récidive.

Pour information, les droits télévisés des matchs de foot de Ligue atteignent le milliard annuel. Seul 5% de cette somme va aux petits clubs qui sont pourtant le vivier de ces spectacle sportif et qui ont un rôle fondamental dans la prise en charge des jeunes.

Risque sanitaire/pandémique

L'engorgement des hôpitaux, particulièrement des installations coûteuses (opérations, réanimations, respirations artificielles), la pénurie de sang et autres adjuvants, doit être l'objet de calculs statistiques pour le dimensionnement des moyens (chambres, laboratoires, équipements d'analyse,...) en fonction des urgences d'une (ou plusieurs) épidémie(s) ou d'une catastrophe importante.

Le problème est d'éviter les inutilités (personnel pléthorique, stocks périssables,...) hors période de crise. Les consommables doivent être dimensionnés pour disposer du volume tampon nécessaire en prévision d'une surconsommation. (masques, matières premières de vaccination,...)

A l'échelle nationale, un réseau numérique de sécurité permet d'alimenter un site de coordination des moyens logistiques avec leur répartition en temps réel tant sur les grands hôpitaux que sur les centres de soins locaux publics ou privés.

Le manque de personnel qualifié est aussi un risque sanitaire insidieux. S'il faut 3 ans pour former une aide-soignante, 5 ans pour une infirmière, 8 ans pour un généraliste, 10 ans pour un spécialiste, les projections démographiques/géographiques sont indispensables.

Un Service de logistique national devrait permettre de trouver le bon équilibre, de gérer les "inutilités conjoncturelles" et d'annoncer aux citoyens les choix politiques qui éviteraient la recherche de boucs émissaires en cas de pénuries.

L'armée peut aussi jouer un rôle, dans la mesure de sa disponibilité. C'est l'occasion de déployer son service sanitaire et ses hôpitaux de campagne, ou d'assurer des

transports, voire des travaux de génie civil (cas des séismes) ou pour des aménagements d'urgence.

Les laboratoires, dans leur course aux profits (brevets), peuvent devenir des obstacles à la création de médicaments ou de vaccins, particulièrement en cas de pandémie mondiale où les pays pauvres, faute de soins, peuvent devenir des cibles sans défense contre les attaques virales et devenant ainsi des réservoirs de virus.

La pandémie du Covid19 est un exemple pour l'analyse Bénéfice/Risque de la vaccination. A titre individuel, le vaccin peut avoir des inconvénients statistiquement très faible à court terme et des conséquences inconnues à long terme (génétique). A titre collectif, le vaccin contribue à diminuer la pandémie jusqu'à la rendre maîtrisable, avec, comme effet indirect, la protection de ceux qui ne sont pas vaccinés, par angoisse ou par principe et qui tirent ainsi les marrons du feu ! Les experts auto-proclamés manipulent les réseaux sociaux et les médias de mauvaise qualité. Il est difficile pour chacun de faire sa propre analyse Bénéfice/Risque. Les décisionnaires ont à leur disposition des informations de bonne qualité et des contraintes qui débordent le simple champ sanitaire. Les conséquences sur l'économie, sur les relations sociales ou intra-familiales conduisent à des décisions qui peuvent aller à l'encontre de l'intérêt individuel et créer des phénomènes de masse positifs ou négatifs. Un phénomène de panique générale peut provoquer des dégâts considérables (pillages, agressions, délations,...).

Risques sur l'eau douce

La sécheresse est progressive sur le temps court comme sur le temps long. Elle peut être provoquée par des accaparements ou par de mauvais usages. Dans certains pays, l'eau douce n'est plus un bien commun, ressource naturelle accessible à tous, mais une marchandise qui se vend aux enchères. Voir le chapitre "Eau douce - Commun planétaire".

Les conflits autour de l'eau (ou de son tarissement) deviennent plus nombreux et plus intenses, avec accroissement des inégalités. Le Conseil mondial de l'eau essaie d'y répondre.

Un risque particulier est l'empoisonnement terroriste de l'eau potable. Ces réserves sont constamment surveillées, mais les failles sont nombreuses. Explosifs sur les conduites, blocage des vannes, introduction du poison au niveau des vannes ou en section courante, empoisonnement des réserves,...

Les pluies acides sont une pollution planétaire naturelle et anthropique (industries, transports,...) attaquant la flore, la faune (les humains) et la pierre (les cathédrales...). Ces pluies ont un coût économique en même temps qu'un gisement d'emploi (réductions à la source, lois, contrôles,...)

Selon l'OMS, 800 000 personnes dont 300 000 enfants meurent chaque année de diarrhées à cause du manque d'eau potable et d'installation d'assainissement.

Article de Martine Valo à lire dans l'Annexe des "Réflexions sur les communs".

Risque sur la bio-diversité

L'absurde consommation des ailerons de requins, les échouages en masse de mammifères marins (pollution sonore), les consommations outrancières qui incitent à la sur-pêche, les méthodes de pêche (méga-chalutiers, pêche électrique,...), le recours à la farine de poisson pour l'alimentation animale,... sont les causes humaines cyniques de la perte de diversité marine.

Ces libertés prises par des humains sans scrupules seront de toutes façons bridées de facto par les extinctions de ces espèces recherchées pour le plaisir de quelques-uns. La condamnation de ces pratiques peut apparaître comme une atteinte aux libertés, mais elle ne fait qu'avancer le temps où elles tomberont d'elles-mêmes.

En mer et en eau douce, les déchets plastiques sont directement toxiques pour les poissons, les cétacés et les oiseaux et indirectement pour les êtres vivants qui les retrouvent dans la chaîne alimentaire, les pollutions chimiques, les désordres climatiques (méduses, algues invasives, moustiques,...) modifient les éco-systèmes.

Sur terre, les désordres climatiques, la destruction des habitats, les pesticides destructeurs de pollinisateurs, la déforestation, les plastiques, les produits chimiques non contrôlés, l'urbanisation par mitage, les espèces exotiques envahissantes, la chasse non contrôlée, l'agriculture intensive, les brevets sur les graines et les monopoles semenciers, industriels, agro-alimentaires,... réduisent peu à peu la diversité des espèces végétales, animales et minérales.

Les plantes invasives allergisantes, les nuées de criquets,... peuvent durablement, voire définitivement affecter l'équilibre écologique, avec parfois des progressions exponentielles. Les traitements chimiques ou les modifications génétiques ont des effets secondaires insoupçonnés.

Nous, humains, sommes le produit de la bio-diversité. Réduire la bio-diversité nous sera tôt ou tard nocif. Malheureusement, les lobbies et les politiques inféodés sont sans scrupules. Les citoyens doivent contrer ces politiques du pire.

Une veille sanitaire coûte cher mais plus la détection sera précoce, moins le traitement coûtera.

Risque de séisme

La prévision des séismes s'améliore. L'Intelligence Artificielle est un outil propice à la détection de facteurs annonciateurs complexes, y compris là où les scientifiques ne sont pas inquiets.

Haïti, 12 janvier 2010 : magnitude 7 ; 280 000 morts, 1,3 millions de sans-abris

Sumatra, 26 décembre 2004 : magnitude 9,1 ; 250 000 morts

Les séismes sous-marins provoquent des tsunamis.

Vidéo impressionnante¹⁰⁷ : Japon 11 mars 2011, suite à un séisme de magnitude 9 : 15 000 morts, 6 000 blessés, 200 000 sans-abris

Là où les phénomènes sont plus fréquents, les habitants prennent peu à peu conscience des risques et agissent pour s'en prémunir avec normes anti-sismiques, des délimitations de zones interdites (éboulements, submersions,...) ou des systèmes d'alarmes réactifs à la minute.

Les habitants Californie attendent le "Big One" sur la faille San Andrea (90% de chance dans les 30 années à venir).

Là où les phénomènes ne se sont pas encore produits, les habitants sont démunis mais les gouvernements peuvent profiter de l'expérience des autres pour développer une pédagogie du risque sismique. A San Francisco, les précédents séismes ont conduit les autorités à installer sous la chaussée de nombreuses grandes cuves de 10m de diamètre permettant aux pompiers d'avoir de l'eau (les bornes de villes pouvant être endommagées) et à former des milliers de volontaires (avec casques vert de reconnaissance et lampe frontale).

Ce sont les conséquences d'un séisme, et non le phénomène en lui-même, qui font le plus de victimes : incendies, fuite de gaz, effondrement de bâtiments, chute d'objets, inondations, tsunamis, etc, sans compter les répliques (effets domino).

L'urgence est de sauver les victimes immobilisées dans les décombres, avec des risques pour les sauveteurs, sans électricité, sans pétrole pour les engins disponibles, sans eau potable et dans les cas importants, avec des services spécialisés débordés (pompiers, médecins, hôpitaux, morgues, transports divers,...) sans tentes, sans nourriture.

Dans l'urgence, la première action est le Déblaiement à mains nues, par les survivants, sous réserve d'optimiser les zones de déblaiement, de se prémunir contre les

¹⁰⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=GgtFkaLeSnk&t=1s>

éboulements et coulées de boues secondaires, les poussières, les fluides dangereux, les câbles sous tension, les pilleurs,...

Le déblaiement peut être assisté par une brouette électrique avec moteur-roue de 400W, éventuellement munie d'un treuil. Encore faut-il qu'une bonne quantité de ces engins soient préventivement stockés (batteries chargées!) non loin des zones les plus touchées. Un tel engin léger à vide (22kg) peut se déplacer sur un chemin étroit (bastaings de 18cm de large, chemin de terre ou empierré), avec quelques batteries de rechange. En cas d'absence de réseau électrique, il faut prévoir le

groupe électrogène pour la recharge des batteries (400Wh représente une autonomie de quelques heures). L'usage d'un tel engin doit être bien maîtrisé et nécessite une bonne force musculaire pour maintenir l'équilibre à pleine charge (120kg) et en descente (prévoir un dispositif de freinage et de blocage).



Il est aussi possible de mettre en oeuvre des convoyeurs de chantiers et des palans de levage sur trépied ou sur portique, ainsi que des écarteurs, des étais, des coussins gonflables de levage, des grilles de protection, des cisailles pneumatiques, des plaques enlisement, des caméras de chantier connectées (satellites), des lampadaires, des endoscopes,... Ces outils sont simples à utiliser mais les bénévoles sur place ne connaissent pas les gestes élémentaires de sécurité et les façons efficaces de s'en servir. Un stand de formation est à prévoir sur place.

Utilisation de chiens renifleurs : ces auxiliaires sont précieux pour la détection des êtres vivants ensevelis, tout autant que pour la détection de mines antipersonnel, de fluides dangereux, de drogues ou de maladies particulières (choléra,...)

Risques terroristes

- Machine à tremblements de terre : il est possible de provoquer de grands séismes en déclenchant plusieurs petits à l'aide d'une machine MHD de Pavlovsky¹⁰⁸, capable d'émettre un "coup de foudre" pouvant se propager jusqu'à 50km de profondeur, entraînant alors des micro-répliques sismiques, elles-mêmes susceptibles de provoquer un séisme majeur sur des failles comme

¹⁰⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=GgtFkaLeSnk&t=1s>

celles de San Francisco (le Big One aurait 90% de chances de se produire dans les 30 prochaines années) ou celle d'Istamboul.

- Projection d'un nuage toxique au vent d'un mégapole.
- Destructures coordonnées de répartiteurs électriques.
- Fausses catastrophes instillées dans les réseaux sociaux. (canular radiophonique de la [guerre des mondes](#)¹⁰⁹ de Orson Welles). La manipulation des esprits est une réalité de tous les jours. Quelques attentats de faible ampleur mais rapprochés dans le temps suffisent à créer une psychose collective.
- Cyber-attaques en tous genres.
- ...

Les terroristes frappent là où on ne les attend pas avec une imagination sans limites, obligeant les gouvernements à de gros moyens de défense (renseignements, contrôles de circulation des produits dangereux et des armes, création d'enceintes sécurisées, protection rapprochée des personnes célèbres...).

Le terrorisme intérieur est aussi inquiétant. Rappelons l'attaque du Capitole à Washington en février 2021 lors de l'élection de Jo Biden. Fomenter une guerre civile ou un coup d'Etat n'est pas un fantasme.

Face à [l'imbécillité](#)¹¹⁰, un des points-clés est l'éducation civique. La déconstruction des fanatiques radicalisés est d'autant plus difficile que les réseaux sociaux entretiennent le communautarisme et le complotisme. Une pédagogie intense et à tous niveaux (de l'école au quartier, dans les médias,...) et couplée avec un renseignement ciblé, des structures juridiques fortes et un traitement au sein des prisons peut contenir ces déferlantes toxiques. Comme toujours, la prévention vaut mieux que la sanction ou l'accident.

Le terrorisme est un mal mondial, une culture de l'affrontement. Tous les efforts diplomatiques doivent tendre à remplacer la culture de l'affrontement par la culture de la négociation.

Risque d'éboulement majeur

Certaines vallées peuvent être isolées par des coulées détruisant les routes et les réseaux, voire les habitations. Ces zones sont en général répertoriées, mais les moyens de reconstruction ont un coût sans commune mesure avec les ressources

¹⁰⁹ [https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Guerre_des_mondes_\(radio,_1938\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Guerre_des_mondes_(radio,_1938))

¹¹⁰ http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_ici_et_la/Philae-Genie-Imbecile.pdf

locales. Dans l'urgence, il serait intéressant de disposer au niveau national d'un stock de passerelles modulaires démontables légères, facilement mises en oeuvre (héliportées), adaptées à la circulation des piétons et des deux-roues légers (hors les motos qui pèsent 200 ou 300kg), de 1m de largeur avec refuges de croisement pour les 2-roues électriques (y compris trottinettes) avec ou sans remorques électriques¹¹¹.

Dans certains cas, la mise en oeuvre de conteneurs vides (2 tonnes pour 6m) pour former un tunnel auto-porté (et/ou une passerelle) peut être envisagée.

Un hélicoptère de transport peut transporter des structures d'assemblage de 1 000 kg environ, par exemple pour la construction d'une arche légère facile à appuyer sur deux versants, afin d'y ajouter des éléments d'une arche plus lourde qui servira de passerelle, qui elle-même servira à la construction d'un pont... dont les éléments préfabriqués sont compatibles avec des conteneurs de 12m à toit ouvrant, acheminés par convoi routier au plus proche du chantier. Quelques conteneurs chargés mutualisés et pré-disséminés sur le territoire peuvent suffire à traiter la plupart des catastrophes locales.

Risques de cyclone

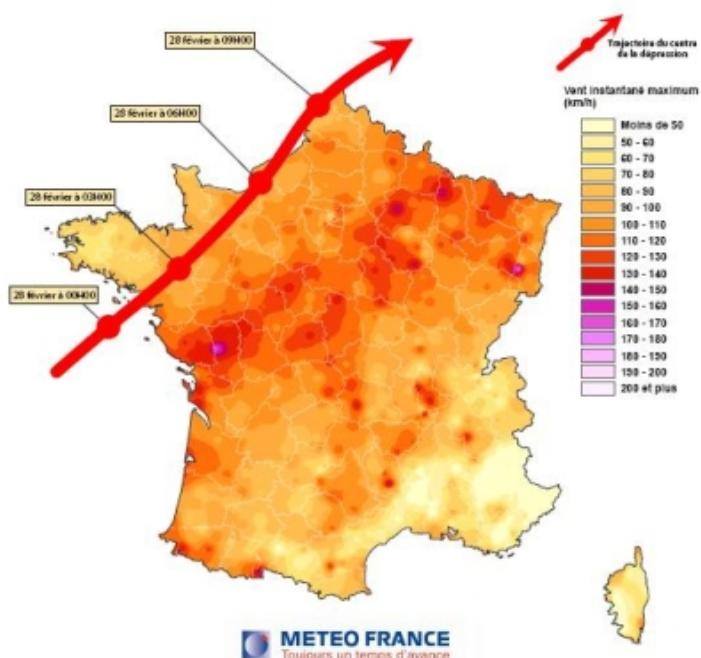
Les zones cycloniques s'étendent avec le réchauffement climatique. Dans quelques années, la Méditerranée connaîtra ses premiers cyclones, avec des vents bien supérieurs à ceux que les riverains connaissent et qui pousseront la mer loin sur les terres les plus basses. Les cyclones opéreront aussi sur l'Atlantique.

L'énergie cinétique du vent augmente avec le carré de la vitesse. Un vent de 200 km/h a 4 fois plus d'énergie qu'un vent de 100 km/h. Les habitations en dur peuvent être ravagées (toitures,...), les arbres obstruent les chaussées et cours d'eau, les poteaux électriques sont abattus. (les machines d'exploitation forestière peuvent être réquisitionnées).

Les cyclones sont accompagnés de submersion des terres basses. Ces événements, inconnus jusqu'à aujourd'hui sur les côtes françaises métropolitaines, sont récurrents outre-mer, doivent être modélisés dans le cadre d'un Plan Cyclone. Les cyclones-tempêtes océaniques peuvent avoir des effets importants en métropole avec des vents jusqu'à 160 km/h.

¹¹¹ <http://aevon.fr/remorque-velo/remorque-electrique/>

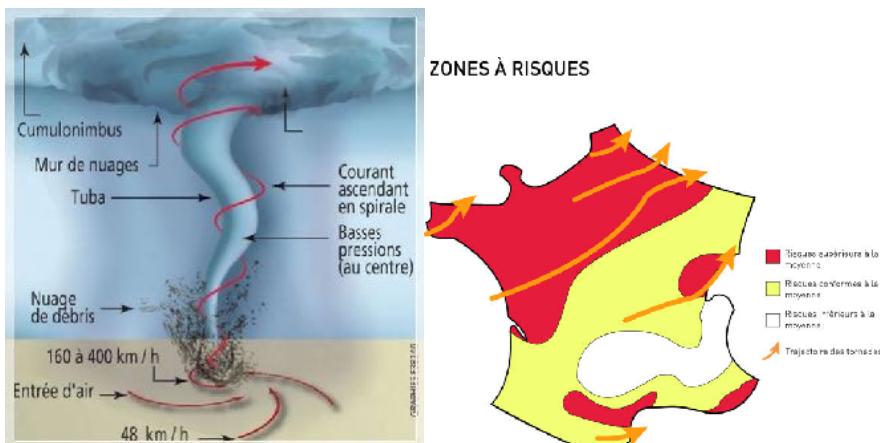
Tempête des 27 et 28 février 2010
Vent instantané
Valeurs maximales observées les 27 février et 28 février



Carte tracée uniquement à partir des postes d'altitude inférieure à 1200 mètres

Météo-France peut assurer la prévention à courte échéance, mais, sur le long terme, tous les aménagements côtiers doivent être conçus pour des phénomènes trop rares pour éveiller les consciences.

Les tornades terrestres sont brèves et localisées mais les vents qui peuvent atteindre 400 km/h peuvent être dévastateurs des cultures, des habitations et des routes.



Ces météores apparaissent dans des conditions météorologiques particulières et leur parcours est difficile à prévoir.

Risque d'éruption volcanique majeure

Quelques éruptions volcaniques historiques ont eu des effets dévastateurs durables.

L'éruption du Tambora (1815 - Indonésie 7°S de latitude) a fait près de 100 000 morts, avec tsunami (vagues de 10 mètres), avec des cendres qui firent plusieurs fois le tour de la Terre, à l'origine d'un refroidissement climatique général (été glacé, -3°C en Europe : crise alimentaire, émeutes de la faim, 200 000 victimes de famine sur la terre)

Il y aurait 1500 volcans actifs dont les plus dangereux seraient Hawaï, le Piton de la Fournaise (La Réunion), l'Etna en Sicile, le Santa Maria au Guatemala. Des dizaines de milliers d'habitants (Naples,...) sont directement exposés aux coulées de lave et aux nuages de cendres. Les observatoires volcanologiques associés à chaque volcan en activité peuvent prévoir les risques d'éruptions à court terme et à identifier les couloirs de lave.

Il reste difficile de sensibiliser une société pour des phénomènes qui surviennent une ou deux fois par millénaires et qui sont transfrontières, jusqu'à interdire le trafic aérien à l'échelle d'un continent (volcan islandais).

Risques météo

Les canicules, qui risquent de se multiplier avec l'élévation des températures mondiales, affectent tous les organismes vivants avec des séquelles graves. Chez les humains, les risques d'AVC et de déshydratation (personnes âgées ou nourrissons ou co-morbidité, services de santé,...) engagent une grande consommation d'eau avec des risques de pénurie (voir "Risques sur l'eau douce").

Les canicules conduisent à se confiner (santé physique et morale), à climatiser parfois à outrance, en maintenant une température de 20°C à l'intérieur face à 40°C à l'ombre. Les climatiseurs, consommant une énorme énergie, produisent de l'effet de serre...

La canicule précoce associée à la sécheresse, grille les récoltes de façon très différenciées, dont les dégâts peuvent être difficiles à évaluer, avec le risque que les assurances ou les aides de l'Etat soient inégalitaires. Les incendies de canicules sont très peu contrôlables, d'autant que la recherche du profit à tous prix dans l'exploitation forestière favorisent les arbres à croissance rapide particulièrement inflammables.

Les orages de grêle peuvent dévaster un terroir en quelques minutes.

Les invasions de criquets remontent de l'Afrique vers l'Europe, les méduses suivent la progression des eaux chaudes, certaines espèces de champignons, d'insectes, de bactéries, de nuisibles migrent avec le changement climatique. Ces évolutions sont

lentes et peu perceptibles. Plus on attend pour les traiter, plus elles seront lourdes de conséquences.

Les grands froids conduisent à confiner, à augmenter les dépenses d'isolation des immeubles et des canalisations. Froid et humidité génèrent des moississures, des maladies pulmonaires.

Le gel à la floraison anéantit la récolte d'une année ;

Le risque météorologique est néfaste aux agriculteurs. Il est trop aléatoire pour être géré individuellement et les assureurs savent trop profiter des angoisses météorologiques. L'Etat a un rôle à jouer pour protéger ceux qui nous nourrissent, par exemple, en assurant aux agriculteurs une garantie de revenus et en élaborant avec une large pédagogie et une large concertation des projets de prévention : bassins anti-sécheresse, bocages, cultures adaptées,...

Canicules, gels, sécheresses, tempêtes, tempêtes de sable, rafales de vents, brouillards ont des conséquences sur la santé, sur la sécurité, sur les éco-systèmes, sur les ressources en eau, sur les transports.

Les investissements de prévention sont trop importants pour être imposés aux propriétaires. Une analyse de la valeur est à conduire à tous les niveaux, de l'exploitants aux décisionnaires nationaux et européens.

Risques de famine

Les émeutes de la faim¹¹² existent au XXIème siècle, en Afrique, à Haïti, en Asie, en Amérique latine. Les denrées alimentaires sont vendues aux enchères et les pénuries sont autant conjoncturelles et naturelles (!) que structurelles (biocarburants vs cultures vivrières, cours boursiers, farines animales, spoliations foncières,...). 850 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde.

La pauvreté émergent dans des pays autrefois bien développés (Venezuela,...). Tous les pays sont à la merci de désordres politiques ou de catastrophes naturelles...

Les producteurs à la merci des aléas climatiques (ou politiques) doivent être protégés des aléas boursiers qui jouent sur la pénurie. La gestion des stocks de nourriture doit être mutualisée à l'échelon international.

Les circuits de produits alimentaires peuvent confiner à l'absurde : le prix du poulet français vendu en Afrique est moins cher que celui produit sur place ; les tomates

¹¹² <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2008-4-page-927.htm>

de l'hémisphère sud importées par avion sont vendues en Europe en hiver ;... Ces circuits déstructurent les agricultures locales chez les producteurs comme chez les consommateurs. Les cultures et élevages intensifs ont un effet dévastateur sur l'agriculture vivrière locale et contribuent à la déforestation.

La surpêche par chalutiers géants affame les populations côtières pauvres.

La prévention se fait à long terme en incitant à l'autarcie alimentaire locale et avec une gestion à la fois régionale et internationale des stocks de nourriture assurant un minimum de deux saisons improductives.

Risques d'élévation de la mer

Le niveau des océans, lié à la fonte des glaces et à la dilatation thermique, a augmenté de près de 20 cm depuis 1900 avec une prévision de plusieurs mètres en 2100 si rien n'est fait contre le réchauffement climatique, concernant environ un milliard de personnes. Ce phénomène progressif devrait générer des réfugiés climatiques en continu, avec risque de surpopulation des régions et pays voisins et de migrations lointaines.

L'anticipation obligatoire consiste à mettre en place des structures d'accueil plus largement dimensionnées que celles qui luttent contre la pauvreté, la ghettoïsation, et le manque d'intégration à la population générale. Malheureusement, les forces politiques sont déjà dans l'incapacité de gestion humaine des problèmes actuels.

Risques de crues

Le réchauffement climatique crée des désordres climatiques. Les épisodes pluvieux sont plus intenses et plus nombreux en même temps que des périodes sèches s'allongent (épisodes cévenol). L'énorme volume d'eau (500mm en 24h, représente de l'eau jusqu'au genou sur toute la zone touchée) n'a pas la place dans les fleuves côtiers (et leurs affluents) pour s'écouler jusqu'à la mer sans déborder. La mer elle-même n'absorbe pas l'eau de l'embouchure des fleuves. Les zones inondables atteignent les villes jusqu'ici épargnées. Les crues millénaires deviennent centennales et les crues centennales se produisent presque chaque décennie, avec des dégâts sur les cultures comme dans les habitations, avec, en prime, le débordement des eaux usées sur la voirie.

La mise en oeuvre de bassins de rétention est une mesure insuffisante et souvent mal vécue localement. Les travaux de canalisations qui permettraient une grande

vitesse d'écoulement sont complexes et ne résolvent pas les problèmes à l'embouchure où la mer constitue un blocage.

Les anciens avaient le temps et l'énergie de construire des terrasses. Peut-être faut-il revoir l'urbanisation et les cultures pour revenir à ces organisations.

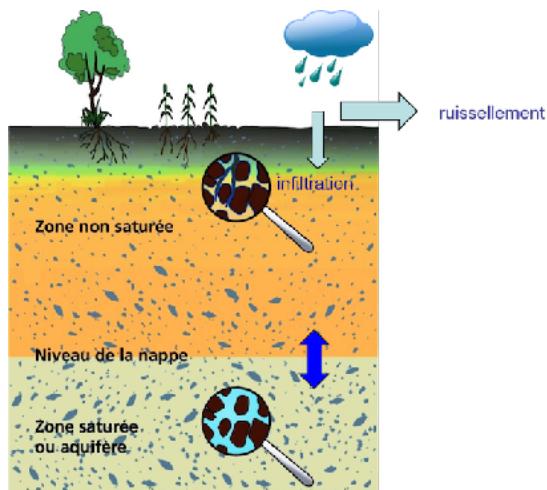
Dans les vallées très étroites, les crues emportent les routes, les rails et les réseaux, d'autant que les grosses pluies favorisent les éboulements en plus des inondations. Les travaux de génie civil sont hors de proportions avec les finances locales. La solidarité nationale est une obligation morale avec la contrepartie de l'accès à la montagne pour tous.

Pour éviter l'isolement des villages en amont, il faut prévoir un cheminement d'urgence comme celui proposé pour les coulées de boues.

Risques sur l'eau douce

L'eau douce est un bien commun planétaire, *mais elle ne coule plus de source !*

Voir le chapitre "Eau douce - Commun planétaire".



Les nappes phréatiques sont fragiles. Leur pompage constitue un usage du bien commun. Cet usage doit être régulé d'autant plus que les désordres climatiques pourraient augmenter les périodes de sécheresse et les pluies diluviales trop brutales pour recharger les nappes et entretenir un bon étage (débit minimal admissible) dans les rivières. Une nappe asséchée peut ne plus pouvoir se recharger et la sur-exploitation¹¹³ des nappes phréatiques tue les rivières de façon insidieuse. La monoculture intensive est un facteur d'assèchement. (Mer d'Aral)

¹¹³ <https://reporterre.net/La-surexploitation-des-nappes-phreatiques-tue-les-rivieres>

Le forage d'un puit peut être **polluant** pour la nappe. Le creusement d'un puit est soumis à autorisation.

Si, aux EU, le sous-sol appartient à celui qui possède le sol, en France, le sous-sol doit faire l'objet d'un permis d'exploitation.

Les barrages sont une solution pour autant que les consommations en aval et en amont soient régulées.

Les réseaux hydrauliques sont vieillissants. Les fuites peuvent être importantes. L'entretien du réseau d'eau potable ne peut se comprendre que sur un long terme incompatible avec les concessions privées.

La désalinisation de l'eau de mer consomme énormément d'énergie (réchauffement climatique). La recherche agronomique pense à modifier génétiquement les plantes pour une culture avec de l'eau de mer¹¹⁴, ou à utiliser des serres à paroi épaisse en carton¹¹⁵ treillis maintiennent leur humidité par évaporation de l'eau salée.

Le partage de l'eau face à des mégalopoles de plusieurs millions d'habitants est un problème permanent, à tel point que l'eau devient un produit coté en Bourse ! C'est un chantier urgent de la gouvernance mondiale.

Risques du dégel du pergélisol¹¹⁶

La hausse des températures due au changement climatique entraîne le dégel des sols (tourbes) de Sibérie, du Canada, du Groeland, des pays Baltes et de l'Alaska : les émissions de N2O, de CO2 et de CH4 (méthane) contribuent à l'effet de serre, qui contribue à la hausse des températures !! avec en prime, libération de produits toxiques (mercure, virus, bactérie mortelle Anthrax¹¹⁷, et pourquoi pas d'autres...).

Le pergélisol du nord de l'hémisphère nord est un problème mondial qui ne semble pas encore avoir de solution.

Risques sur les déchets

La science n'a pas encore trouvé le moyen de transformer les déchets plastiques en matière neutre (ou utile !). Les déchets toxiques ne sont pas tous neutralisés, loin de

¹¹⁴ <https://www.semencemag.fr/plantes-sols-sel.html>

¹¹⁵ <https://natureiciailleurs.over-blog.com/2019/12/cette-serre-en-carton-utilise-l-eau-de-mer-pour-cultiver-des-fruits-et-des-legumes-dans-les-climats-les-plus-rudes.html>

¹¹⁶ <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2020/11/10/le-pergelisol-pourrait-devenir-un-emetteur-d-oxyde-nitrique-plus-important-qu-on-le-croyait/>

¹¹⁷ https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/climat/question-de-la-semaine-la-fonte-du-permafrost-est-elle-une-menace-pour-l-humanite_142207

là. L'amiante, les algues nitrifiées, les pesticides, les OGM, les vieilles machines, les friches industrielles, les déchets radio-actifs et le démantèlement des centrales nucléaires dangereuses de vieillesse, les éoliennes envahissantes¹¹⁸, ou en fin de vie,... génèrent une inquiétude insidieuse et rendent invivable une partie grandissante du territoire.

Sans parler des déchets militaires (mines anti-personnels, vieilles munitions, traces de napalm,...) et des poudres explosives.

Les pollueurs sont loin d'être les payeurs et encore moins les liquidateurs.

Il s'agit là d'un risque économique où le traitement des déchets augmente le coût de la vie et mécontente politiquement les citoyens. Au mieux, c'est un secteur porteur d'emplois !

Risque domestique

Les accidents domestiques représentent 20 000 morts / an en France contre 3 500 morts sur la route.

Les risques sociaux répercutés sur l'individu existent : empoisonnements par produits alimentaires avariés, troubles de voisinage (rodéo, drogue, violence familiale).

Face à une intoxication alimentaire de masse, possible malgré tous les contrôles amont, les services sanitaires peuvent être débordés.

Une pédagogie de tous les instants et à tous les niveaux est nécessaire, en particulier via les réseaux sociaux. Les assurances privées, déguisées ou non en mutuelles, si habiles à encaisser leurs primes, ne feront pas grand'chose pour diminuer ce qui est pour elles un fond de commerce.

Risques d'incendie et de déforestation

Les grands incendies de Californie, d'Australie ou de Sibérie, les 2 millions d'hectares brûlés au Canada (9000 incendies) et ceux moindres du Portugal ou de France sont difficilement maîtrisables. Le réchauffement climatique accroît leur fréquence et leur importances. Attisés par le vent, sur des zones trop sèches, avec des essences facilement inflammables et souvent se développant sur des reliefs, ces incendies se répètent à une cadence plus grande que la reforestation. Les fumées et leurs suies sont cancérigènes, polluantes (composés chimiques) sur de longues périodes.

¹¹⁸ <https://eoliennes-lefilm.com/>

Les incendies et déforestation du Brésil sont politiques, avec des conséquences mondiales.

AFP du 15-01-21 : *Quelque 43 millions d'hectares de forêts, soit la taille d'un pays comme l'Irak, ont été perdus sur les 24 « fronts » principaux de la déforestation dans le monde entre 2004 et 2017, selon un rapport du WWF publié mercredi. L'agriculture commerciale, qui défriche pour les cultures et l'élevage du bétail, est la principale cause de cette déforestation, notamment en Amérique du Sud, selon l'ONG. Le secteur minier, mais aussi les infrastructures, notamment routières, l'industrie forestière et l'agriculture vivrière, surtout en Afrique, sont aussi d'importants facteurs identifiés.*

Sur ces 24 « points chauds » de la déforestation mondiale, 9 se trouvent en Amérique latine, 8 en Afrique et 7 en Asie Pacifique. Ils concentrent à eux seuls plus de moitié (52 %) de la déforestation tropicale mondiale, selon l'ONG. Les zones les plus affectées sont l'Amazonie brésiliennes et la région du Brésil, l'Amazonie bolivienne, le Paraguay, l'Argentine, Madagascar, et les îles de Sumatra et Bornéo en Indonésie et Malaisie.

La région brésilienne du Cerrado est, par exemple, principalement affectée par le développement de l'agriculture, avec une perte de 3 millions d'hectares de forêts entre 2004 et 2017 et une disparition de plus de 30 % de sa surface forestière totale depuis l'an 2000. Par ailleurs, près de la moitié (45 %) des forêts restantes dans ces 24 zones ont subi des dégradations ou fragmentations, les rendant plus vulnérables, notamment aux incendies comme les méga feux qui se sont multipliés ces dernières années.

[...] "La mauvaise gestion des forêts mondiales favorise les émissions de carbone, ravage la biodiversité, détruit des écosystèmes vitaux et affecte la subsistance et le bien-être des communautés locales et des sociétés en général" (Marco Lambertini, directeur général du WWF. [...] "Sans forêts vivantes, nous n'aurons pas de planète et d'humains en bonne santé" Véronique Andrieux, WWF France.

Les incendies en Amazonie sont dûs au développement de l'agro-alimentaire intensif. La France pour sa part importe 3 millions de tonnes de soja chaque année pour l'alimentation des animaux d'élevage.

La prévention ne suffit pas face à l'augmentation des imprudences, des pyromanes, des politiques agraires défavorables (Bolsonaro et Cie).

Les incendies sont un risque planétaire, qui doit être combattu au niveau local comme au niveau mondial, dans les actes comme dans les idées.

Au niveau local, c'est à nous de consommer les produits de nos prairies et de nos fourrages, en redonnant aux agriculteurs la place qui leur revient. Les circuits

courts sont la sauvegarde de la planète car ils dénoncent les élevages intensifs. C'est à nous

- *d'éduquer tous les habitants à surveiller les forêts,*
- *d'inciter fortement aux reboisement de feuillus,*
- *de gérer l'eau pour qu'elle s'évapore vers les territoires trop secs et non dans le gaspillage intensif.*
- *d'utiliser le châtaignier imputrescible pour nos meubles plutôt que des bois issus de forêts primaires.*
- *de placer les vigies du feu pour des interventions immédiates. (feu de camp, cigarette, chicha ou réchaud en plein massif forestier).*
- *d'innover pour la lutte contre les incendies (extincteur à ondes subsoniques¹¹⁹ ; modélisation géographique d'une forêt, brumisateurs, coupe-feu, drones,...)*

Au niveau mondial, l'action pour le climat doit comprendre l'action de protection des forêts. Le Tribunal Pénal International pourrait citer à comparaître les chefs d'Etat déforesteurs (Brésil, Asie du sud-est,...).

Feux de tourbières ou de veines de charbon

Les feux de tourbières ou de veines de charbon sont difficiles à éteindre (Les japonais proposent une mousse de savon¹²⁰ non synthétique qui réduit l'eau nécessaire à noyer les couches) et peuvent brûler pendant des années, rejettant du CO2 et du mercure. Ces combustions lentes provoquent des pollutions incompatibles avec des habitations.

La tourbe est une matière organique fossile formée par accumulation sur de longues périodes de temps de matière organique morte, essentiellement des végétaux, dans un milieu saturé en eau. Lorsque la nappe phréatique s'assèche, la tourbe se fendille et permet à l'oxygène de s'immiscer, avec des élévations de températures parfois suffisantes pour déclencher une combustion spontanée et lente (source non vérifiée).

Au Canada : 6 millions de tonnes de CO2 par an ; en Sibérie, 1,3 milliard de tonnes en 2008 ; en Australie la Burning Mountain brûle depuis 6000 ans. En Indonésie, les feux de tourbières émettent des fumées denses et toxiques (250 tonnes de CO2) à l'hectare (sur 30cm), souvent couplées à de l'écoubage et à la déforestation. La solution est la valorisation de la biomasse et la réhabilitation des forêts naturelles :

« Les épisodes climatiques extrêmes comme El Niño en 2015 ou les sécheresses longues que nous subissons aujourd'hui en Asie du Sud-Est , complète Alain Rival, Directeur régional du Cirad en Indonésie, interrogent la résilience des plantations monospécifiques (palmier, hévéa ou eucalyptus) qui ont tout intérêt à évoluer vers des

¹¹⁹ <https://www.delltechnologies.com/en-us/perspectives/fighting-fire-with-bass-using-sound-waves-to-drown-flames/>

¹²⁰ <https://www.japan.go.jp/tomodachi/2019/autumn-winter2019/wildfires.html>

systèmes agroforestiers complexes ». Ces systèmes sont aptes à recycler la biomasse par compostage et à créer à terme des microclimats favorables au développement d'agroforêts denses, capables de freiner la propagation des incendies, et ainsi briser le cercle vicieux.

Risques satellitaires

Les satellites sont vulnérables aux tempêtes solaires et aux débris spatiaux

La soudaine mise hors services de plusieurs dizaines (centaines ?) de satellites lors d'un très gros orage magnétique aura des effets en cascade sur tous les systèmes utilisant l'heure, le GPS et les communications. Ce premier niveau de défaillance peut entraîner d'autres défaillances, en particulier sur le télétravail, sur les téléopérations, la météo et sur les opérations bancaires, eux-mêmes attaqués par l'orage.

Les débris spatiaux peuvent provoquer des réactions en chaîne : une seule collision peut générer des centaines de débris importants qui à leur tour vont augmenter la probabilité de collision de façon exponentielle, jusqu'au point singulier où les satellites endommagés seront trop nombreux pour être remplacés. Face à cette situation, tous les cyber-systèmes vont se complexifier et se fragiliser.

Le principe de précaution devrait inciter à des plans B indépendants des systèmes satellitaires., au moins pour les installations essentielles au fonctionnement des sociétés.

La prévision des éruptions solaires pourra-t-elle déclencher le maintien préventif des avions au sol et le débranchement des équipements sensibles ?

Risques chimiques

Le 4 août 2020¹²¹, 2 750 tonnes de nitrates d'ammonium explosaient au port de Beyrouth, faisant 207 morts et 6500 blessés. Outre l'explosivité du composé, cet engrais a des conséquences fâcheuses dans nos campagnes et jusque sur nos plages (algues vertes¹²²)

Seveso¹²³, le 10 juillet 1976 a laissé s'échapper un nuage d'herbicide contaminant 358 hectares et 70 000 têtes de bétail. Cet accident a donné son nom à tous les sites de production à risque (1259 rien qu'en France).

¹²¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Explosions_au_port_de_Beyrouth_de_2020

¹²² <https://reporterre.net/Algues-vertes-en-Bretagne-4-points-pour-comprendre-le-probleme>

¹²³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Catastrophe_de_Seveso

En dehors des sites Seveso, combien d'usines manipulent des produits qui ne sont pas neutralisés après usage et dont on retrouve des traces dans les égouts (gaz d'égout¹²⁴).

Les procès contre Monsanto/Bayer montrent l'importance des problèmes liés aux produits chimiques et aux produits génétiquement modifiés. Le poids politique des industriels de la chimie est considérable. Les réglementations ne suffisent pas à prévenir tous les risques des mineurs de matières premières, du transport de ces matières, des ouvriers qui transforment et conditionnent les produits, les utilisateurs et les collatéraux de l'utilisation. Les pollueurs ne sont pas les vrais payeurs des conséquences de leurs bénéfices.

Les procès des innombrables victimes de pollution chimique et les amendes pour non-respect de la réglementation ont peu d'effets sur les pollueurs.

La chimie des plastiques à révolutionné nos modes de vie, mais les déchets plastiques posent d'énormes problèmes dans leur stockage, dans les cours d'eau, sur la vie halieutique et même dans nos aliments qui contiennent des nanoplastiques engageant notre santé.

La recherche chimique reste une nécessité, à condition qu'elle soit accompagnée de la recherche sur les contrôles à effectuer en amont et en aval de chaque projet. Cette meta-recherche doit être confiée à une agence indépendante ayant légalement accès aux données confidentielles des laboratoires et des usines de production.

Les marées noires maritimes ou terrestres sont un fléau récurrent. Les réserves et les stocks de produits énergétiques, qui sont l'objet d'une spéculation économique et politique effrénés, devraient être régulés au niveau mondial, tant la majeure partie des pays producteurs sombrent dans la pauvreté.

Risques miniers

Mini-séismes, gaz, grisou, effondrements, fracturation hydraulique, maladies des mineurs, pollutions des nappes, conditions indignes des orpailleurs, spéculations sur les terres rares, trafics de sable de rivière, carrières illégales, déchèteries illégales et/ou polluantes sont d'innombrables tracas pour les autorités locales.

La politique de l'environnement porte sur d'innombrables problèmes, à charge pour l'Etat de produire des réglementations et d'organiser les instances de contrôles qui permettent d'endiguer le cynisme de quelques-uns.

Risques parasitaires

En France les maladies parasitaires humaines sont des risques individuels.

¹²⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Gaz_d%'C3%A9gout

Les risques parasitaires en élevage sont en général maîtrisés

Le réchauffement climatique fait migrer les moustiques. Le paludisme, la dengue, la fièvre jaune, le virus du Nil occidental, le zika, le chikungunya sont autant de risques a priori maîtrisés en Europe.

En Afrique, le paludisme fait près de 500 000 morts par an, 1,2 millions dans le monde. Le paludisme entraîne la pauvreté et la pauvreté entraîne le paludisme. L'OMS n'a pas encore trouvé de solution. (créer des moustiques stériles ?)

Risques biologiques

La grippe aviaire, la peste porcine et toutes les épidémies animales peuvent obliger à la destruction de tout un cheptel. Les industriels de l'élevage optent pour l'élevage en batterie, sans souci du bien-être animal.

Le Covid19 montre le risque épidémique et les difficultés d'enrayer la contagion. Il faut s'attendre à d'autres virus tout aussi virulents, tel Ebola, qui pourrait revenir en force. La mise au point d'un vaccin est désormais possible, avec de gros moyens, en une année, tests compris.

"Depuis toujours, quand il y a une maladie grave qu'on ne sait pas guérir, les théories les plus farfelues émergent avec des fidèles extrêmement engagés. Evidemment, c'est amplifié par les réseaux sociaux et par le phénomène, tout à fait nouveau, des chaînes d'info en continu. Quand j'ai vu ce qui se passait, je me suis dit que je pouvais considérer que j'avais loupé ma vie. Je m'explique : quand le jeune Axel Kahn commence à faire de la vulgarisation scientifique, il a le sentiment qu'il faut donner au citoyen la possibilité de se faire une opinion, de comprendre les choses, de se familiariser avec l'outil de la raison. Mais là, je vois un monde où ce qu'il y a de plus nouveau, c'est l'irraison la plus totale. Tout énoncé, de quelque logique soit-il, qui peut être considéré comme mainstream, venant d'une autorité quelle qu'elle soit, est immédiatement considéré comme l'un des éléments d'un complot mondial. Qu'est-ce que les hommes de ma génération, avec leur approche, ont-ils manqué, pour qu'on aboutisse à ça ?" (Axel Kahn Le Monde du 28/02/21)

Risques chimériques

Les scientifiques après avoir réussi à connecter entre eux les cerveaux de deux rats, ont constaté qu'ils étaient plus intelligents à deux que tout seul.

Il est probable qu'il se trouvera un jour deux fous qui se connecteront leurs deux cerveaux...

Il est probable que des scientifiques irresponsables feront naître des enfants sans intervention des parents...

Il est probable que des virus ou autre organismes vivants mutent naturellement ou artificiellement pour produire des chimères dont on ne maîtrisera pas le devenir...

Les manipulations génétiques sont inéluctables mais aussi difficiles à encadrer.

Pour le cybernéticien anglais [Kevin Warwick](#)¹²⁵,

« Il y aura des gens implantés, hybrides, et ceux-ci domineront le monde. Les autres, qui ne le seront pas, ne seront pas plus utiles que nos vaches actuelles gardées au pré. [...] Ceux qui décideront de rester humains et refuseront de s'améliorer auront un sérieux handicap. Ils constitueront une sous-espèce et formeront les chimpanzés du futur. »

"Les transhumanistes¹²⁶ s'engagent dans des approches interdisciplinaires pour comprendre et évaluer les possibilités de dépasser les limitations biologiques. Ils s'appuient sur la futurologie dont les divers domaines de l'éthique tels que la bioéthique, l'infoéthique, la nanoéthique, la neuroéthique, la roboéthique, et la technocéthique proviennent principalement mais pas exclusivement d'une philosophie utilitariste, et d'une perspective libérale du progrès social, politique et économique. Contrairement à beaucoup de philosophes, critiques sociaux, et activistes qui placent une valeur morale sur la préservation des systèmes naturels, les transhumanistes voient au mieux le concept spécifique de ce qui est « naturel » comme problématiquement nébuleux, et au pire comme un obstacle au progrès."

Risques pharmaceutiques

Les pharmacies sont la cible des drogués.

La réglementation et la surveillance sanitaire limitent les risques d'intoxication pharmacologique. Cependant, les contre-façons dangereuses se répandent très vite, en particulier via les achats sur Internet. La lutte contre cette fraude est difficile.

Mal logés

Le mal-logement est un risque endémique. En France, [300 000 sans domicile](#)¹²⁷, [400 000 logements insalubres](#)¹²⁸ en bidonvilles, immeubles dangereux, ou habitat précaire (sanitaires, passoire thermique), soit 2 millions d'habitants. Ce mal-logement entretient les ghettos.

La pauvreté (moins de 1063€/mois) atteint un habitant sur 7.

¹²⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Kevin_Warwick

¹²⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Transhumanisme>

¹²⁷ https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/15/la-fondation-abbe-pierre-estime-que-la-france-compte-pres-de-300-000-sdf_6059802_3224.html

¹²⁸ <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/habitat-insalubre>

Camps de réfugiés

Les camps de réfugiés sont la honte des politiques et donc la nôtre aussi.

Les réfugiés ont fui les risques politiques, climatiques ou religieux.

Il reste possible de construire ces camps avec des normes sanitaires, sociales et juridiques internationales. Le [Haut-Commissariat pour les Réfugiés](#)¹²⁹ (HCR ONU) essaie de prendre en charge des millions de déplacés dont les situations perdurent depuis des années.

Migrations

La libre circulation entre pays devraient être acquise partout dans le monde. La pression migratoire (guerre, climat, mauvaise gouvernance,...) est aggravée par l'économie des "passeurs" qui font rêver leurs "clients".

Les migrants arrivés en France ont droit à la dignité. C'est à tous les citoyens d'en assumer la charge, de leur assurer un logement décent et si possible un emploi, garantie d'une bonne stabilité et d'une bonne intégration. La "peur" de l'étranger , qui conduit à stigmatiser et à ostraciser, est une attitude irresponsable non viable sur le long terme. Les quelques radicalités religieuses font beaucoup de bruit. La pédagogie de la laïcité et du respect de l'Etat de droit doivent être forts et constants.

Logements d'urgence en France

Toute la diversité de logements est requise pour pour la solution immédiate, depuis les conteneurs aménagés facilement déplaçables, aux bungalows de camping, déplaçables ou non, aux chambres d'hôtel, aux chambres courts séjours, aux appartements inoccupés, aux gymnases, aux chapiteaux ou campements sous toile.

Les logements déplaçables nécessitent des aires d'installation, équipées ou non d'eau courante, d'électricité, d'égouts ou de toilettes sèches, de dalles propreté d'accès, si possible complétés par une salle de réunion (et/ou de jeux et/ou d'école) et par un ou plusieurs conteneurs de stockage. Ces camps sont exclusivement d'urgence. Le transport de ces logements d'urgence devrait être planifié en permanence afin de gagner quelques heures ou quelques jours pour la mise en sécurité des biens et des personnes.

¹²⁹ <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/refugees/index.html>

La logistique doit prévoir un Service spécialisé dans le relogement à court, moyen et long moyen terme, associé à un Service social. Un recensement permanent des capacités d'accueil est nécessaire.

Sur le toit des conteneurs, des panneaux photovoltaïques (co-générateur thermique) avec batteries et onduleurs, directement clipsables et résistants aux vents de 200 km/h, ainsi qu'un réservoir d'eau potable facilement remplaçable et à l'intérieur des toilettes sèches facilement remplacable.

Conclusion

Le risque est un "mal commun" à opposer au "bien commun". Il devrait être suffisamment maîtrisé par des actions de prévention et de la pédagogie "morale" pour éviter l'angoisse individuelle ou collective et suffisamment marginalisé pour ne pas mettre le principe de précaution à toutes les sauces.

Réflexions sur la corruption

(réflexions sur la violence)

- Qui peut me dire ce qu'est la corruption ?
- *C'est quand un volcan fume !*
- Non ! Qui peut me dire comment s'appelle ce qui s'échappe d'un volcan ?
- *Une irruption ! Non ! Madame, je sais, c'est une éruption !*
- C'est intéressant, car dans les deux mots il y a la racine "ruption", que l'on retrouve dans le mot rupture et dans le verbe rompre. Alors, qu'est-ce que la corruption ?
- *C'est quand un Député va en vacances avec l'argent de l'Etat !*
- Non ! Mais tu n'es pas loin ! Le Député qui va en vacances avec l'argent de l'Etat abuse de sa fonction. C'est de l'abus de bien social. Mais on dira aussi que c'est un Député corrompu.
- *Alors, le Président de la République qui demande que l'Etat refasse la décoration d'un bureau de l'Elysée pour sa femme, il est corrompu ?*
- Là, je ne sais pas quoi te répondre, parce que je ne sais pas si les activités de sa femme sont au service de l'Etat, ou pour lui permettre de gagner elle-même de l'argent, ou pour aider des associations d'utilité publique. La coutume française est que le Président et sa famille habite à l'Elysée. Mais entre le Général de Gaulle qui remboursait à l'Etat des frais de téléphone et un Président qui passe ses vacances en famille au Fort de Brégançon au frais du contribuable, l'écart est considérable. Laissons de coté pour le moment notre Président.

...

Proposer à un enseignant d'animer plusieurs heures d'éducation citoyenne sur la corruption est une façon de mettre les élèves dans un contexte très large, dans le temps, l'histoire, dans l'espace, la géographie, dans la philosophie, la morale, voire la religion, dans le droit écrit ou coutumier...

La première définition de la corruption est : "Action de changer l'état naturel d'une chose en la rendant mauvaise, généralement par décomposition". Par exemple, si je paye quelqu'un pour l'obtention d'un passe-droit, je participe à la décomposition de la société tout autant que celui qui reçoit mon argent, tout autant que celui qui ferme les yeux sur le trafic de passe-droit, créant différentes situations de dépendance. La dépendance est addictive, croissante et contagieuse.

La corruption a de nombreux visages, depuis le petit pourboire donné pour acheter un silence, à l'Etat corrompu du dictateur au plus miséreux ; depuis la petite faute morale à la grande arnaque illégale ; depuis le couple corrupteur-corrompu n'ayant aucune conscience sociale, à l'individu acculé à une pratique qu'il réprouve ; depuis l'échange de bons (mauvais) procédés, jusqu'à la corruption d'une matière ou d'un système ou d'une intelligence qui aboutit à porter tort à une personne ou à un groupe de personne. La corruption qui nous occupe est celle où il faut être au moins deux, dont un au moins est de mauvaise foi.

En France, la corruption d'un fonctionnaire ou d'un élu est un délit :

La loi vise "les offres, promesses, dons, présents ou avantages quelconques". Cette énumération très large englobe des avantages directs (biens en nature, sommes d'argent, octroi d'un prêt ou ouverture d'une ligne de crédit, exécution d'un travail gratuit, ristourne...) ou des avantages indirects (acquittement d'une dette, embauche d'un proche...) parfois obtenus grâce à l'intervention d'un tiers. De bonne foi, ce tiers échappe à toute sanction, de mauvaise foi, il pourra être poursuivi en tant que coauteur ou complice.

La corruption privée est aussi un délit :

Le simple fait de faire une proposition de nature corruptrice suffit à caractériser l'infraction.

[...]Il s'agit non seulement de l'obtention d'un bénéfice, mais aussi de la réalisation d'une économie. Il peut s'agir, à titre d'exemple, de présents en nature (repas, voyages, électroménager), de la promesse de l'amélioration la situation professionnelle, d'un emploi plus rémunératrice; de l'offre de participation dans une société, de dons de sommes d'argent en espèces... Peu importe que l'agent corrompu bénéficie personnellement des avantages. Ils peuvent être destinés à des tiers.

Nb: l'utilisation d'avantages issues de fonds sociaux dans le but de corrompre autrui est constitutif du délit d'abus de biens sociaux (Crim. 27 octobre 1997, pourvoi n°96-83698)

Réalisation ou omission d'un acte de la fonction de l'agent corrompu en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles Par exemple, un joueur de football qui ne joue pas à fond pour laisser gagner l'adversaire, un banquier qui accorde un découvert, un crédit ou un prêt, un employé qui fournit des informations concurrentes

Un acte de corruption peut déclencher une situation de dépendance. Le corrupteur et le corrompu s'obligent l'un vis à vis de l'autre, en général le plus faible par rapport au plus fort.

La dépendance ordinaire, dans un Etat où le Droit est reconnu et appliqué, peut être contenue. Par exemple, le banquier sait jusqu'où il peut refuser un prêt, car il protège sa réputation auprès de ses clients et doit la transparence aux autorités de contrôle... quand elles existent... et qu'elles ne sont pas corrompues. Mais celui qui prête en dehors du cadre légal est corrompu et l'emprunteur est corrupteur. Il entretient un système même si grâce à cet emprunt il y trouve son compte. Cette transaction occulte encourage d'autres transactions occultes qui sont la marque d'un société corruptible et un manque à gagner pour la société (taxes sur les activités commerciales). Un Etat de Droit exige la transparence des flux financiers et rend plus difficile la corruption. Cette obligation de transparence peut être considérée dans son principe comme une atteinte aux libertés individuelles et favoriser l'émergence d'un Etat policier.

Cependant la frontière est floue entre le petit service et la corruption. Où est le mal ? La morale est subjective. Doit-on normaliser la morale, doit-on définir un droit pour chaque action de la vie ? La justice pourra-t'elle être rendue par des robots ? Ma réponse est : Non ! La diversité humaine est la condition de la pérennité de la société. L'ancrage moral est le respect de la dignité de chacun et de soi-même. Reste à comprendre ce qu'est la dignité.

Dans les zones de non-droit, l'économie grise est l'économie de la corruption généralisée. Le trafic de stupéfiant, le travail au noir sont des actes de corruption qui ne sont pas perçus comme tels. La création d'activités "légales" pourrait être l'amorce d'un cercle vertueux.

Dans les zones d'économie de survie, la notion de corruption est absente. Chacun fait ce qu'il peut avec ce qu'il a. Qui peut juger l'autre ?

Les pays à corruption généralisée peuvent-ils s'en sortir par eux-mêmes, tant les relations de dépendance maintiennent l'indécence de la richesse face à l'indécence de la pauvreté ? Au mieux, les coups d'Etat succèderont aux coups d'Etat. Au pire la violence sera la vie quotidienne. Une personne en économie de survie n'a aucun pouvoir vis à vis d'une corruption généralisée et ceux à qui profite la corruption agissent pour la faire perdurer. Le Rwanda semble être un contre-exemple. Près de 200 policiers ont été limogés pour faits de corruption : le simple fait de toucher un pot de vin pour faire quelque chose que le fonctionnaire aurait dû faire gratuitement peut être puni de 5 ans de prison, 20 ans si cet acte est proscrit par la loi. Les citoyens aussi peuvent être punis pour avoir proposé de l'argent à des policiers. Reste à dresser les accusations et à engager les poursuites judiciaires ! Cette évolution se fait au prix d'une dérive autoritaire bafouant les Droits de l'Homme.

Cependant, ces pays embourbés dans le droit du plus fort ne vivent pas en vase clos : les corrompus dépensent leur fortune à l'étranger et les compagnies étrangères entretiennent le système. Face à gens sans loi, les Etats de droit, les

instances internationales, les banques éthiques, Amnesty International, Transparency International, Human Right Watch,... peuvent agir, relayés par les médias : identification et procédures juridiques contre les flux d'argent "sale" et leurs bénéficiaires, procédures contre les biens mal acquis hors du pays corrompu, ou exigence de transparence dans l'exploitation des richesses intérieures du pays corrompu par les multinationales. Vendre des armes à un pays pauvre ne saurait se faire sans corrompre quelques responsables ; acquérir des droits d'exploitation minière ou pétrolière auprès d'un dictature implique aussi de la corruption. Les technologies modernes permettent d'identifier ces nids des corruptions majeures et les bénéficiaires corrupteurs. Il faut avoir le courage politique de les publier et de faire comprendre que toutes les activités productives qui nous sont profitables ne sont pas forcément un bien pour d'autres pays. C'est notre responsabilité de citoyen.

Le ruissellement de la corruption est automatique : les subordonnés sont associés à la corruption de niveau supérieur et le virus se dissémine d'autant plus rapidement que les Services publics sont opaques ou incures. A l'inverse, un acte corruption à bas niveau peut être couvert par la hiérarchie pour toutes sortes de contreparties. D'un bout à l'autre de la chaîne, chacun tient l'autre par la barbichette.

Se pose le problème de la délation et de la vengeance. Le "Pas vu pas pris" est d'autant plus pratiqué que le citoyen est globalement arrangeant, pense qu'il paye trop d'impôt et méprise les services publics. Cette attitude peut évoluer avec une pédagogie adaptée. Il nous faut donc une pédagogie et des pédagogues, à l'école, dans les universités, dans les media et sur les réseaux sociaux. Il faut aussi qu'à tous les niveaux des services publics, chaque fonctionnaire se sentent investit de son rôle dans un Etat de Droit, seul garde-fou contre la gangrène de la corruption. En contre-partie, les citoyens sont dans leur rôle quand ils protègent les libertés individuelles. Les hommes sont faits pour s'entendre et non se détester et ce, sans la médiation du droit.

Réflexions sur l'éducation

Apprendre à apprendre

suivi de "l'école des parents"

Le film «Demain» évoque l'éducation finnoise où les enfants et les enseignants paraissent heureux et libres. On y parle «d'apprendre à apprendre»... Aux deux sens de l'expression ?



Dans les classes rurales où les enfants de niveaux différents sont mélangés, on observe des comportements assez naturels, possible explication des bons résultats obtenus dans le cursus primaire et encore par la suite.

D'un coté, les plus jeunes ont constamment sous les yeux l'exemple de leurs aînés. De l'autre, les aînés ont une évidente facilité à faire participer les plus jeunes à certaines de leurs activités. Comme l'instituteur ne peut s'occuper de tous les niveaux à la fois, il s'arrange pour deux choses. D'abord, plutôt que d'enseigner un savoir, il apprend aux enfants comment faire pour acquérir le savoir. En plus, il

délègue souvent sa mission aux élèves les plus grands, en leur disant : "Si tu as bien assimilé ce que tu as appris, tu dois être capable de l'apprendre à ton jeune camarade". Les plus âgés apprennent aux plus jeunes, et cela se fait bien, compte tenu de la proximité de leur langage. Au bout du compte, en fin de primaire, tous les enfants sont fins prêts pour la suite : ils savent comment on apprend et leurs acquis sont vigoureux.

Les 4 étapes de la méthode Feynman

Feynman a comparé les résultats obtenus à des tests entre deux types de candidats :

Un groupe A devait apprendre un cours en vue d'une évaluation sur ce cours.

Un groupe B devait apprendre un cours dans le but d'enseigner ce cours à un autre groupe (fictif) qui serait lui aussi évalué. Puis le groupe B serait lui-même évalué comme le groupe A.

En réalité, le groupe B n'enseigna le cours à personne, mais fut évalué directement.

Le groupe B réussit à se rappeler bien mieux les réponses que le groupe A et ses réponses étaient à la fois plus complètes et mieux structurées.

1 - Prenez connaissance avec le sujet. Choisissez vos sources puis lisez, étudiez... vous savez faire. Une fois que vous savez de quoi ça parle, sortez une feuille de papier et un crayon, c'est là que ça devient intéressant.

2 - Enseignez le. Imaginez que vous faites la leçon à quelqu'un qui ne connaît pas le sujet. Utilisez votre feuille comme un professeur utiliserait un tableau : notez les idées, faites des schémas, organisez vos connaissances, vous pouvez même parler à voix haute en même temps. Il faut expliquer le

tout dans un langage simple. Essayez d'être clair et de relier les idées entre elles. Anticipez les questions que l'on pourrait vous poser.

3 - Réapprenez. En enseignant, vous allez vous rendre compte que vous avez des lacunes que vous ignoriez. Dès que vous n'arrivez plus à vous exprimer simplement ou que vous réalisez qu'une partie vous échappe, revenez à la source et étudiez la partie que vous ne comprenez pas bien. Une fois celle-ci assimilée, revenez à l'étape 2 et enseignez la. Répétez les parties 2 et 3 autant de fois que nécessaire jusqu'à pouvoir tout expliquer sans avoir besoin de vos sources.

4 - Expliquez à un enfant. Simplifiez, simplifiez, simplifiez. Expliquez le concept de la manière la plus simple et la plus fluide possible, de sorte qu'un enfant pourrait le comprendre. Relisez vos notes et assurez-vous de ne pas avoir de vocabulaire technique ou de phrases alambiquées. Pour vous en assurer, vous pouvez relire vos notes à voix haute. Feynman recommande l'utilisation d'analogies : elles permettent de rattacher le concept à des idées concrètes et déjà connues. **Si vous ne pouvez pas expliquer le concept de manière simple, c'est que vous ne l'avez pas bien compris.**

Mettre en place de bons mécanismes d'apprentissage très tôt dans la vie, c'est éviter de recourir au système d'apprentissage par essai-erreur, qui pompe beaucoup d'énergie et qui conduit à mettre en place dans la tête des mécanismes complexes pour comprendre et utiliser des concepts simples. Commencer par apprendre à apprendre, c'est à dire mettre en place les mécanismes et les méthodes d'apprentissage, c'est mettre en place un fondement que l'on gardera toute sa vie. On pourrait presque se passer de l'école, puisque chacun saurait trouver les moyens de savoir ce qu'il veut, quand il veut. On pourrait alors avoir des écoles conçues pour répondre à une vraie motivation de savoir. Et les jeunes, ça a tellement envie de savoir, ça veut tellement savoir se débrouiller dans la vie, ça veut tellement savoir former son jugement...

- "Au moins, laissons l'enfant choisir librement son entrée en lecture et en calcul, c'est là son premier acte responsable. La motivation fera le reste. C'est ça, apprendre à apprendre".

L'autre aspect du slogan "apprendre à apprendre" est tout aussi important.

Les classes mélangées développent un autre mécanisme de l'apprentissage : les enfants apprennent à transmettre leur savoir. Ils ne seront ni avares ni rapaces. Ils seront pédagogues et participeront naturellement à la dissémination du savoir. Si tous les enfants suivaient ce chemin, le monde finirait bien par être un peu moins imbécile, le savoir mieux partagé et les gens plus proches.

- Comprendre et assimiler sont deux choses différentes. Aujourd'hui, ce sont les examens qui vérifient la bonne assimilation, et c'est toujours le professeur qui corrige. On tourne en rond. Le professeur enseigne, l'élève apprend, le professeur vérifie. Le cercle est bouclé, certes. Mais c'est un maillon stérile. Où est la chaîne de la connaissance si chaque maillon n'est pas pénétré par le maillon voisin?

Proposons que, pour chaque élève, l'enseignement reçu soit répercuté. "Tu as compris, alors fais-le comprendre à un autre et montre ainsi que tu n'as pas compris pour rien."

A la base, des modules d'enseignement, c'est à dire un cours sur un sujet très précis, aux frontières amont et aval parfaitement définies, c'est à dire les connaissances indispensables pour suivre le cours et les connaissances supplémentaires qu'il permet d'acquérir.

Le module est enseigné initialement à deux élèves. Pour réussir le module, chaque élève doit avoir subi avec succès le contrôle final, avoir enseigné à son tour le module à deux autres élèves et avoir été l'un des trois notateurs du contrôle final de six autres élèves. On voit poindre une diffusion exponentielle de l'enseignement...

Le mécanisme est utopique, mais des modules de difficultés progressives et un petit nombre d'élèves, ça va dans le bon sens, non!

Un enseignement bien retransmis est un enseignement bien reçu. Et le fait d'être notateur développe la responsabilité. L'échec ne prend pas l'importance d'un redoublement. Les élèves doués progressent vite alors que les autres progressent à leur rythme et peuvent maintenir leur motivation.

Le mécanisme a ses limites. Une classe traditionnelle est un tissu social important pour le développement des enfants qui se sécurisent à rencontrer tous les jours leurs 20 condisciples. Les classes de 30 ou 35 élèves sont plus anonymisantes et propices aux "meutes".



Et le professeur ?

Au début, il se sent un peu moins fier. Il ne règne plus par son savoir sur une large masse d'élèves. Mais son rôle est plus noble, plus humain. Il est en assistance technique. Bien sûr, il initie les enseignements, il vérifie que l'enseignement se diffuse sans erreur ni omission, il aide dans les difficultés, il oriente les élèves entre les différents modules.



Des modules très courts en maternelle, dix minutes, une heure peut-être, quelques heures en primaire, quelques jours au collège, quelques semaines au lycée, quelques mois en facultés.

Au delà du bac, ou dans certaines filières parallèles, on imagine un système très libre de création de modules d'enseignement dépassant largement le cadre de l'université. Pour augmenter la diversité des connaissances, tout personne pourrait proposer un module d'enseignement, sous réserve de le déposer devant un organisme de protection de la propriété intellectuelle et devant un collège d'évaluateurs : un titre, un mnémonique, les

mots clés, les références, les branchements sur d'autres matières, les niveaux requis pour suivre le module, le résumé, le support de cours, les moyens matériels nécessaires.

Pour être reconnu, l'initiateur du module devait alors enseigner son module à une première fournée d'élèves, puis assurer l'assistance technique pour au moins une vingtaine d'élèves.

Ce module pourrait alors être vendu aux élèves demandeurs, et disséminé selon la loi du marché. Un élève ayant réussi le module peut à son tour le vendre, c'est à dire l'enseigner, en versant les droit d'auteur demandés par le déposant.

Bien sûr, la communauté technique, scientifique, intellectuelle pourrait avoir droit de regard sur le module et en sortir une analyse critique argumentée dans la revue de liaison de la spécialité.

Ne semble-t-il pas important qu'en marge de l'université officielle, chacun puisse enseigner ce qu'il pense savoir. C'est important pour le pluralisme des points de vue de la connaissance, à charge pour chacun et pour la science officielle d'être critique vis à vis de ces enseignements parallèles qui peuvent parfaitement compléter l'enseignement conventionnel.

On peut voir d'ici nos éducatocrates lire ce blog avec moultes hochements de tête. Le coup des modules à dissémination libre, flottant dans la société civile, il faut oser. C'est comme soulever les jupes de cette grande et vieille dame qu'est l'Education Nationale. Mais le slogan "Apprendre à apprendre" vaut d'être retenu.

Le mauvais temps avait continué. La montagne était fermée, faisait relâche. On repartit pour un nouveau vin chaud, qui aida à rester dans l'utopie éducative. Chacun s'imagina riche d'avoir breveté des tas de modules. En maternelle, on promettait la musique, la danse, la perception de l'autre, en primaire, c'était les choses de la vie et même déjà on imagina un module sur la responsabilité de l'homme dans la société. Dans le secondaire, on activa des modules à contenu artistique, corporel et civique, voire philosophique. Pour le lycée, on se disputa sur ce qu'il était souhaitable qu'un bachelier d'aujourd'hui ait dans la tête pour vivre sa vie d'homme. En gros, on assistait au clivage habituel, les doigts crochus contre les baba-cools, l'ordre contre la fantaisie. Après, on s'aperçut qu'il fallait aussi éduquer les parents, qui deviennent parents sans avoir jamais su ce qu'est un bébé, cette petite chose fragile qui recevra toujours trop tôt sa première baffe pour n'avoir pas su ce qu'on ne lui a pas appris. On suggéra aussi des modules spéciaux, de philosophie par exemple, pour les candidats aux élections et d'autres pour les élus.

Extrait de Pérégrinages (<http://ertia2.free.fr/Niveau2/Nouvelles/Peregrinages.pdf>)



Une école des parents



La mission éducative de l'école est large. Au-delà de l'apprentissage des fondements scientifiques, littéraires, philosophiques, l'école doit former des citoyens. Plus, elle doit aussi former des hommes et des femmes, à qui elle doit donner toutes les règles de la vie dans la société d'aujourd'hui.

La société d'aujourd'hui a ses avantages et ses lacunes, qui sont nombreuses, à en juger par l'encombrement de la justice, la désespérance télévisuelle, la fascination de la violence, les problèmes éthiques, l'indifférence au politique...

Particulièrement, l'éclatement des familles et l'anonymat urbain laissent les familles démunies dans l'éducation des enfants du premier âge. La fibre maternelle s'estompe autant que la fibre paternelle. Il n'y a guère de grands parents, ou d'adultes référents qui permettraient aux nouveaux parents d'être à la hauteur de la première éducation.

Si tout ne se joue pas avant six ans, du moins l'essentiel d'une vie prend ses bases dans le milieu familial. Ce sont les parents qui sont les premiers éducateurs. Si la société pense à former les éducateurs, elle ne pense pas à former les parents, alors que ce sont les plus importants à former.

Trop de bébés, trop de très jeunes enfants font les frais des comportements stupides de leurs parents. Apprenant mal, les enfants reproduisent des schémas absurdes et s'engagent dans une spirale d'inadaptation, dont il feront les frais à l'école et pendant leur adolescence. Plus tard, ils reproduiront ces schémas sur leur propres enfants.

Il y a donc nécessité de briser ce terrible enchaînement.

Il est un moment privilégié où les parents peuvent être à l'écoute des conseils d'éducation. C'est au moment des derniers mois de la grossesse et au moment des premiers mois du bébés. C'est là que l'on pourra expliquer à un père qu'un bébé ne sait rien de la vie et qu'il ne pleure pas sans raison ; qu'un jeune enfant ne sait pas distinguer ce qui est bien de ce qui est mal et que cette distinction ne se fait que progressivement ; que l'éveil de l'enfant se fait dans la relation confiante...

C'est aux environs de l'accouchement que les parents seront le plus réceptifs. C'est là seulement que l'on pourra faire comprendre à un père que sa présence et sa patience sont essentiels. Alors, plus tard, les instituteurs auront sans doute plus de contacts avec les parents, les enfants se sentiront mieux encadrés.

Alors, pourquoi ne pas financer les maternités pour que les cours d'accouchement soient les meilleurs cours de préparation au métier de parents, en incitant les pères à assister à ces cours, avec des heures de "pré-paternité/maternité".

Alors, pourquoi ne pas faire comme les anglais, en faisant accompagner la jeune accouchée chez elle par une assistante maternelle qui aiderait les parents à prendre dès les premiers jours les bons réflexes vis à vis des bébés, et dont les visites seraient suffisamment fréquentes pour éviter les dérives comportementales, et éventuellement repérer les cas de détresse familiale, avec lesquels la société dite de progrès doit se sentir solidaire.

Certains vont même plus loin et considèrent que l'enfant se construit au premier désir des parents, au premier regard de la construction du couple. C'est alors aux adolescents qu'il faut apprendre que le cycle de la vie n'est pas seulement biologique, mais encore affectif.

Les villes de demain

La ville de Canton avait 7 millions d'habitants en 2001 et 15 millions en 2008

Le Caire avait 300 000 habitants en 1800 et 15 millions en 2010

Sao Paulo avait 240 000 habitant en 1900 et 11 millions en 2011

...

Les temps modernes (ceux de Charlot) ont peut-être été le déclencheur de la désertification des campagnes. Les projections ONU prévoient que 60% de la population de la terre vivra en ville (80% en Europe), avec, déjà en 2015, 36 mégalopoles de plus de 10 millions d'habitants (contre 23 en 2005).

Environ 1/4 de ces habitants des villes sont dans une économie de survie (1/3 sans électricité ni eau), 6% dans les pays riches et jusqu'à 80% dans les pays pauvres.

(http://www.laterre.fr/article.php3?id_article=262)

Loger, nourrir, vêtir et gérer les déchets de 20 millions d'habitants concentrés sur quelques kilomètres carrés est une oeuvre colossale chaque jour renouvelée. Le système se nourrit de lui-même et grossit à l'image d'un trou noir cosmique sans que personne ne sache comment faire marche arrière... Jusqu'à quand ?



L'Egypte

Comment Le Caire peut-il vivre ? Sans doute y a t'il une myriade de tout petits échanges, de tout petits boulots. Mais d'où viennent les tonnes de nourriture, de vêtements, de chaussures, de ciment, de terre crue,... ? Il faut quelque part des exportations en retour, vers la campagne dans un pays à 94% désertique, vers l'étranger, avec un peu d'énergie primaire, de métaux, de cotons et de tourisme.

La croissance démographique déborde les infrastructures et engage l'Egypte vers un déficit chronique de logement, d'écoles et d'emploi.

La transformation d'une agriculture vivrière tout le long du Nil en monoculture de coton ou de canne à sucre a cassé la possibilité de développement de petites villes et accru les inégalités : une grosse cimenterie est plus rentable pour les actionnaires que des milliers de petites production de briques... mais elle détruit l'équilibre social et incite au bétonnage.



L'autre erreur est de construire ou reconstruire en parpaing là où l'on construisait en briques épaisse. Une maison à l'occidentale fait plus riche mais est beaucoup moins fraîche qu'une maison de briques épaisse. La climatisation à outrance a trop d'effets pervers.

Un jour, l'Egypte aura peut-être la sagesse d'inciter, par l'éducation et par la publicité, à maîtriser sa démographie et ses inégalités, à dresser des villes et des villages à taille humaine le long du Nil, toutes en brique locale, avec de l'énergie solaire et tout autour, des cultures vivrières ou de lin (avec tous ses dérivés à fabriquer) à la place du coton ou de la canne à sucre trop consommatrices d'eau, d'engrais et de pesticides. Le limon du Nil mérite mieux.

La Chine

La gouvernance se fait à grands coups de barre, dont les effets sont énormes, positifs et pervers. La politique démographique va déséquilibrer pour longtemps la société. L'insupportable pollution des grands centres atteint autant les plus riches

que les plus pauvres. La gestion des grands fleuves et leur pollution modifie profondément les habitudes agricoles. La corruption et le manque de formation des fonctionnaires ne facilitent pas des évolutions positives

On peut supposer que de nouveaux grands coups de barre essaient de corriger le système chinois. Vraisemblablement, cette gouvernance induira d'énormes déplacements de population. Quitte à bâtir des villes nouvelles, qui engagent pour des dizaines d'années, voire des siècles, autant essayer de les bâtir pour un avenir radieux.

Peut-on espérer que la Chine s'engage vers un heureux équilibre entre ville et campagne, malheureusement antagoniste des investissements pharaoniques en croissance rapide sur des domaines à rentabilité financière, au préjudice du tissu social.

A chaque mégalopole ses solutions, imbriquées dans la politique à l'échelle du pays, et de plus en plus dans la politique mondiale (évolution climatique, mondialisation des échanges, conflits armés incessants,...). Les mégalopoles sont dans un mode «attraction-répulsion», qui conjugue une incroyable diversité de richesses et de pauvretés, prisonnières d'elles-mêmes. On voit mal comment, dans cinquante ans, dans cent ans, assurer à chacun un cadre de vie agréable. Des tentatives comme à [Villa El Salvador](#)¹³⁰ près de Lima (Pérou) montre que l'attracteur étrange qu'est la mégalopole peut être inhibé au profit d'un autre attracteur dont l'éducation et la participation sont des piliers. L'exercice a ses limites, illustrées par exemple dans nos contrées par la difficulté des écologistes de faire aboutir des projets concrets. Un homme qui pense est toujours face à un autre homme qui pense, un écologue peut en cacher un autre... et midi ne peut être à la porte de tout le monde.

Pour autant, le bonheur existe-t'il pour tous les habitants des mégalopoles ? Pour autant, peut-on faire machine arrière ?

Solutions ?

Le centre de la vie ne semble plus être «Manger et boire», au moins pour les pays qui ont accès au superflu : seule une petite part des hommes suffit à fabriquer la nourriture, mais souvent pour des salaires et des conditions de vie injustes. Le centre de la vie, c'est devenu tout le reste. Il est étonnant que personne n'ait trouver le moyen d'orienter le temps du travailleur vers la construction d'un cadre de vie à la hauteur de notre intelligence.

Puisqu'on a trouvé le moyen de construire un cadre de vie fait d'assurances (et d'assurances d'assurances), de gestion de l'argent de chacun et de gestion-

¹³⁰ <https://www.alterinfos.org/spip.php?article1045>

prolifération de l'argent de l'argent, de transposition du transport à pied à "transport en transports",... pourquoi ne trouverait-on pas le moyen de construire un cadre de vie fait d'un lien social - travail ou autres activités - agréable, dé-valué, à coté de chez soi,... ?

Aux origines de la ville, il y avait un point d'eau et comme seule énergie, celle des bras de l'homme. Aujourd'hui, en ville, l'eau ne sert plus à arroser les plantes nourricières. Une infime partie est bue, le reste est pour l'hygiène, de plus en plus d'hygiène chez les nantis,... ou pour les fuites !

Et puis est arrivée l'énergie électrique, qui a aimanté les hommes, distordu les métiers et les richesses et dressé les maisons vers le ciel. Ces forêts de gratte-ciel sont impressionnantes, tout autant que Paris-Bordeaux en 2h. Saluons les prouesses techniques, mais constatons aussi leur impact humain. La prouesse est aussi honteuse : pour l'égo de 1% de l'humanité, combien d'humains en situation de survie et d'abandon de leurs droits ? Plus la puissance s'accroît, plus l'ordre doit être strict (Bernard Charbonneau), et plus l'ordre est strict, moins les hommes sont libres. La question d'aujourd'hui est peut-être de savoir si ce que certains appellent le progrès et d'autres le totalitarisme technologique pourra enfin signifier "Humanisme".

Gutembert, Ampère, et maintenant Google et Facebook...

Et cette désagréable impression d'abandonner nos savoirs, nos actions et nos pensées à un nuage radioactif de ferraille et de virtuel qui pourrait bien nous péter à la figure. D'ici quelques dizaines d'années, la cybernétique pensera plus vite que nous et produira des tsunamis de décisions.

Déjà, les caméras embarquées filment la route et produisent l'enregistrement qui convaincra l'assureur que vous n'êtes pas fautif et le séquençage ADN vous prévient de vos faiblesses physiologiques. Bientôt, l'eugénisme ré-apparaîtra sous d'autres formes subtiles, sous des prétextes douteux, avec des manipulations génétiques d'apprentis sorciers.

Echappera-t'on à de nouvelles villes fortifiées, à de nouveaux murs, à des hiérarchies humaines inégalitaires reproduites de génération en génération ?

Positivement, verra-t'on une planète apaisée, le gîte et le couvert pour tous, pour tous le temps d'apprendre et de savoir, le temps de rire et le temps d'aimer ? Pour tous ? Nous sommes des milliards !

Désertification ?

En termes de rentabilité immédiate, il est logique, dans les petites villes, de fermer une maternité, une classe de primaire, un bureau de poste, une gendarmerie...

En termes de service public collectif, la fermeture d'une institution locale entraîne bien plus de dégâts que les économies annoncées. Chaque suppression d'un service public entraîne l'affaiblissement d'autres services publics et la fuite des habitants les plus aisés vers la grande ville. Les commerces ferment, les entreprises ferment... La désertification est en marche.

"Fermer une maternité, c'est tuer un territoire ! " Nos élus ont-ils conscience de leur responsabilité ?

Les fermetures d'institutions dans les petites villes sont une grave erreur pour l'équilibre du territoire. Une institution qui ferme entraîne la fermeture d'une boulangerie ou d'un autre petit commerce. Fermer une maternité est une mauvaise idée pour diminuer les dépenses de l'Etat, qui devra un jour ou l'autre payer les déséquilibres démographiques géographiques. Une petite ville qui meurt gonfle la grande ville. Selon l'étude citée, les dépenses de fonctionnement¹³¹ augmentent avec la taille de la ville.

Au-delà des dépenses mesurables, il faut prendre en compte les dépenses individuelles. Il est plus cher de vivre correctement dans une grande ville. Il faut aussi prendre en compte les effets de la déshérence sur les habitants des petites villes et sur le « paysage » rural, par exemple pour l'accès aux soins, à l'éducation, à la culture...

Nous avons un Ministère de la cohésion des territoires, qui parle de revitalisation des centre-bourgs. Il ne semble pas que le thème de la mutualisation des services collectifs soit étudié sous l'angle de l'amélioration globale du cadre de vie.



¹³¹ https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sites/default/files/migration/fc_2016.pdf

Urgences ?

Restons dans le futur proche et dans notre région et voyons si l'homme peut re-coloniser les villages, re-dynamiser les petites villes, rebâtir une micro-économie.

Un énorme gisement d'emploi est dans la ré-habilitation des vieilles maisons, avec réfection totale ou partielle du bâti. Proposons un partenariat public-privé avec levée de fond collective et souscription auprès des futurs habitants pour racheter des villages en désertion ou engager des rénovations dans les faubourgs, pour les rebâtir dans un cadre de vie attractif. Un habitat raisonnablement spacieux n'est pas anti-écologique, c'est plutôt un facteur de bonheur. (un habitat immense est coûteux pour la collectivité, son occupant lui est redévalable). L'opération est gagnante pour tous, sauf si des erreurs ou insuffisances de pédagogie viennent à pourrir le climat. (les déclarations d'intérêt public sont toxiques si elles n'ont pas en amont l'adhésion des populations concernées).

La rénovation fournit aux habitants un logement provisoire, par exemple un bâtiment préfabriqué installé à la place d'une première maison vide rasée. De proche en proche, selon un plan concerté mêlant les cours urbaines, les jardins, les rez-de-chaussée commerciaux pour des petits commerces ou métiers d'animation, les studios d'étudiants, les petites maisons de retraite, les salles communes,... De proche en proche, pourra-t-on voir disparaître les marchands de sommeil et leurs mini-chambres insalubres, les propriétaires avides et leurs location étriquées, les étudiants mal logés, les maisons de retraite glauques, les prisons surpeuplées... C'est là un gisement d'emplois, à condition que l'on redonne aux métiers manuels leur attractivité, par exemple avec des formations aux techniques de constructions écologiques, qui elles-mêmes restent à inventer.

Quelques slogans :

«entre une chambre de 9m² et une chambre de 15m², y a pas photo»

«une grande cuisine, c'est aussi un lieu de vie»

«Je ne chauffe pas plus de 10 jours par an»

«L'étudiant que je loge redonne vie à l'immeuble»

«Assistance informatique, bricolage convivial, rattrapage scolaire,... même combat»

Habiter non loin de son lieu de travail est, sauf exceptions souvent guidées par le gain financier, un souhait naturel, d'autant qu'un peu d'exercice physique à pied ou en vélo pour aller travailler et revenir en achetant son pain devrait être plaisant pour beaucoup.

Si le salaire était indexé sur la distance domicile-travail ? Plus les employés habitent loin, plus les charges sociales de l'entreprise et du salarié augmentent, puisqu'il faut que la collectivité dépense plus pour l'espace-temps de transport.

On voit d'ici les cris d'orfraie du patronat, mais peut-être faut-il leur expliquer qu'un employé qui n'habite pas trop loin se sentira mieux concerné par son entreprise, et abordera son travail plus frais et dispos que s'il se lève à point d'heure et passe un dixième de sa journée dans des conditions contraignantes de transport. Quant à l'employé, il sait qu'il fera des économies de transport, gagnera en présence à sa famille et à lui-même, tout en augmentant son capital santé.

Restera à convaincre les fabricants de voitures, les industries pétrolières, les économistes de l'immédiat, les contribuables primaires (dans leur tête)... Cela passe par une pédagogie de tous les instants, en construisant d'abord une image positive de la vie en quartier, par exemple avec les thèmes suivants :

«je vais travailler à pied, j'ai un bon équilibre de vie»

«J'embauche les gens du quartier»

«j'ai redécouvert le vélo (électrique) pour aller travailler»

«je prends mon pain chez le boulanger en rentrant»

«marre de me lever à 6h pour aller bosser»

«de mon bureau, je vois la campagne»

«je rentre manger à midi avec mes enfants»

«j'ai souscrit pour habiter à 10mn de mon travail»

«l'épicier du coin n'est pas plus cher si je considère le prix de ma voiture»

«les employés qui sont du quartier ont un rapport positif à leur travail»

«J'ai rencontré mon patron à la kermesse de l'école»

«la Région contribue pour 256 millions d'euros aux transports domicile-travail de plus de 3km»

«si la voiture vous coûte 0,5 euros par kilomètre, elle coûte aussi à la Ville à peu près autant : parking, entretien des chaussées, traitement de la pollution,...»

Si logements et entreprises se rapprochent, il est fort probable que les commerces et les loisirs suivront naturellement ces usagers que l'on verra en plus grand nombre sur les trottoirs. Il se reconstitue alors des quartiers-villages dans la ville, de plus en plus autonomes. A terme, l'attractivité du cadre de vie en quartier-village devrait faire baisser l'intérêt des villas forteresses à l'extérieur de la ville.

Le problème reste l'application d'un règlement qui peut apparaître comme discriminatoire et difficile de mise en application avec des gens pour qui contourner la fiscalité est un sport. La tentative d'éco-taxe pour les poids lourds est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire. Le lobby des transporteurs est politiquement trop fort... et l'Etat trop faible... et l'Etat, c'est nous ! A quand un forte pédagogie de la fiscalité ?



L'anti-gravité démographique

Plus l'objet céleste est gros, plus il attire, plus il grossit. Les villes et les richesses doivent-elles vivre la loi de l'univers ? La loi humaine est-elle attachée à la loi physique ?

Non !

Les hommes ont la faculté de réfléchir, de raisonner collectivement, d'orienter leur cadre de vie. Peut-on inventer une pédagogie du cadre de vie, qui fasse comprendre à chacun que la vie en société doit être redistributive. Cette "intelligence" ne semble malheureusement pas partagée. L'impôt sur le revenu est une trop faible partie des recettes pour que sa progressivité selon les revenus ait un impact tangible. Encore faut-il que la redistribution soit elle-même intelligente.

Le revenu minimum pour tous est une piste nouvelle. Si chacun peut être assuré d'avoir de quoi vivre, c'est une incitation à quitter un logement insalubre et une grande ville hostile aux pauvres pour reprendre pied dans une ville à taille plus humaine, ou pour aller aider à la ferme...

Peut-on réfléchir aux besoins de la vie de tous les jours, de la naissance à la mort :

Préparer un accouchement, ce sont des rendez-vous avec la maternité pour suivre la grossesse et pour se former au métier de père et de mère. Environ 5% des adultes sont chaque année concernés. Disposer d'une maternité à moins d'une demie-heure de chez soi devrait être un principe clair. Après l'accouchement, il serait utile que chaque famille soit régulièrement visitée pour aider les parents à bien gérer la nouvelle organisation de la famille et à comprendre les besoins du nouveau-né. Puéricultrices, assistantes maternelles, puis crèches et école primaire devraient être à quelques minutes du logement, à pied de préférence, pour en même temps profiter d'un parc de verdure et d'espace de convivialité entre jeunes parents.

A l'autre bout de la vie, le troisième et le quatrième âge ont une fonction sociale à double flux. Les vieux et les jeunes ont chacun besoin de l'autre. Encore valides, les retraités ont une grande diversité d'activités et peuvent vivre en côtoyant autant les familles que les étudiants. Une petite structure d'accueil médicalisée reste nécessaire pour accompagner dignement les dernières années de vie.

Au milieu de la vie de l'homme, l'activité productive a été de tout temps la condition de sa survie. Aujourd'hui, la vie peut être confortable pour tous, aux égoïsmes près, aux petites et grandes catastrophes près. La vie en société consiste à canaliser ces égoïsmes et à réparer les dégâts des accidents de la vie afin que chacun conserve sa dignité. Un emploi prioritaire est celui qui canalise les égoïsmes : éducation, prévention, établissement des conventions collectives, vérification du respect des contrats...

Un autre emploi prioritaire est celui qui aide à faire face aux conséquences des accidents de la vie, physiques ou psychiques. Faire face à la guerre, faire face aux catastrophes naturelles, faire face aux invalidités et aux désordres mentaux,...

L'appareil productif se dote de machines, de robots, qui peuvent épargner les travaux pénibles et dégager du temps pour d'autres activités intégrées au cadre de vie. La relation emploi-salaire est à repenser, tout autant que la relation entre domicile et travail.

Au milieu de la vie, plus concrètement, l'accès au pain frais est quotidien, tandis que l'accès aux denrées fraîches (légumes, fruits, viande, poisson,...) est 2 ou 3 fois par semaine.

Un centre médical proche (infirmière, médecin, dentiste, laboratoire, kiné, pharmacien...) est tout aussi utile qu'un "portail" administratif (services municipaux, départementaux, nationaux,...).

Bistrots, restaurants, coiffeurs, droguiste, repasseur, librairie/journaux, multiservices, sont des services de proximité qui assurent un minimum de vie dans le quartier.

Le sport individuel ou collectif est un besoin de tous les âges, d'une étonnante diversité, qui requiert des animateurs et des lieux spécifiques.

La culture doit aussi avoir sa place à proximité des familles, tout autant que la philosophie et la métaphysique,... ou l'activité potagère partagée par les écoliers ou les retraités.

N'oublions pas les vacances, lieux et temps d'échanges où la famille des villes peut remplacer la famille des campagnes, où les écoliers des villes peuvent remplacer les écoliers des campagnes, où les dortoirs peuvent aussi servir aux randonneurs ou aux stagiaires.

C'est tout cela la base d'un village ou d'un quartier, où l'on devrait essentiellement marcher à pied, où les emplois sont étroitement imbriqués.

Il reste à inventer une «Maison des Services Publics» avec une gare routière/ferroviaire, des taxis à tiers payant, un collège, une maternité, un dispensaire/pharmacie d'urgences, un centre social, un Pôle Emploi, un portail administratif polyvalent, une brigade Police/pompiers... On y ajoutera un centre culturel et sportif. Les départements sont (étaient !) l'entité géographique où tout pouvait se faire sur la base d'une journée à cheval (même si cette expression est plus symbolique qu'historique). Aujourd'hui, la «portée» d'une Maison des Services Publics pourrait être définie par une durée maximale de trajet jusqu'à la maternité ou aux urgences de proximité d'environ 30 min en zone rurale. En zone urbaine, en estimant que la taille maximale d'un collège est de 300 élèves, une Maison des Services Publics pour environ 5000 habitants permettrait de constituer des quartiers autonomes, sauf pour les grosses pathologies et les grosses interventions de sécurité civile dont les services sont des investissements de niveau régional et qui devraient être à moins de 2 heures de trajet. Les transports publics sont un service "redistributif" naturellement gratuit.

PS : les MSP, Maison des Services Publics et les MSAP, Maison des Services au Public sont des approches notables. Il serait intéressant qu'elles se mettent en place avec la collaboration des habitants concernés qui peuvent identifier le degré de proximité nécessaire et la nature des services à assurer.

Rénover les villages plus vite que produire de nouveaux logements urbains

Plus la ville est grande, plus les efforts d'amélioration du cadre de vie sont considérables et, bien sûr, nécessaires. Ce sont des efforts d'urgence, à court terme, sans véritable impact sur le long terme.

Si, parallèlement, une petite partie de ces gros efforts était orientée à l'inverse vers la rénovation des hameaux et villages, avec la reconstitution d'un tissu vivant de qualité, l'attraction des grandes villes pourrait être renversée : dé-construction des ruines et des maisons de village en déshérence, remplacées par des maisons intégrées à l'esthétique générale de la rue et du terroir, attractive à vivre, avec de grandes pièces bien isolées acoustiquement, créées pour une bonne mixité sociale. Au niveau collectif, la ré-habilitation des commerces de proximité et des petites écoles, les transports gratuits, la cyclabilité, les jardins ou parcs partagés, les réseaux durables (eaux, égouts, câbles, éclairage,...) ont un coût beaucoup plus faible en zone rurale qu'en zone urbaine. Les machines de dé-construction et de re-construction peuvent intervenir beaucoup plus rapidement, les lampadaires peuvent être autonomes en énergie, les réseaux mieux regroupés. Ce n'est pas aux villages de supporter les coûts de ces ré-habilitation, car ils ont donné en leur temps lorsque les habitants se sont exilés dans les grandes villes et que la ré-habilitation est faite pour soulager ces mêmes grandes villes.

L'investissement pour accélérer le ré-équilibre est de concevoir des machines rapides adaptées à la dé-construction et à la ré-habilitation : pour assainir les abords, pour stocker les vieilles pierres qui pourront servir aux parements, pour niveler, pour trancher et installer les réseaux intégrés, pour installer des pieux de fondation, pour monter les murs en matériaux durables, en intégrant les cheminements des réseaux intérieurs, pour ouvrir le logement sur une rue avenante partagée par tous. L'objectif est que la maison de village soit plus attractive que le pavillon individuel ou le logement en cité suburbaine.

L'investissement, c'est aussi de définir les procédures citoyennes et techniques qui permettront de ré-habiliter les villages dans leur globalité, avec les étapes pédagogiques essentielles pour prévenir les conflits, et pour fournir aux habitants actuels et futurs les clefs d'un cadre de vie agréable pour tous, avec les nouvelles contraintes que nous aurons à vivre : prévention des désordres climatiques, accès pour tous à l'éducation, à la santé, à la sécurité individuelle et collective, à la culture, aux réseaux sociaux physique et virtuels, à l'eau courante potable, au traitement des eaux usées, à l'autonomie énergétique, aux biens de consommation courante,...

L'investissement, c'est aussi de définir les procédures nationales qui permettent, pour chaque logement neuf en ville, de créer un logement neuf dans un hameau ou dans un village. Pour quoi ne pas imaginer des parrainages entre une métropole

et des petites villes en péril, entre des grandes villes et des villages qui végètent, entre des villes et des hameaux agricoles.

Si l'agriculteur perçoit un revenu décent, sa ferme, son hameau pourront se moderniser. Si un jeune boulanger est assuré d'un revenu décent, il aura l'occasion d'ouvrir une ancienne boulangerie dans un village. Si un médecin est assuré de soigner dans de bonnes conditions, un centre médical peut renaître dans une petite ville.

L'attractivité des grandes villes existe naturellement. L'attractivité inverse peut se créer par la pédagogie, par la sensibilisation. On sait vendre du vent, pourquoi ne saurait-on pas vendre du cadre de vie ? Souvenons-nous du Vélib, qui a contribué à mettre les Parisiens sur deux roues, malgré un coût exorbitant. Annuellement, un Vélib revient au prix de 10 vélos neufs - 16 millions d'euros ! On sait donc investir. Le TGV qui fait gagner 1h sur Bordeaux -Paris a coûté 15 milliards d'euros. On sait investir ! Vivement le lobby de la rénovation villageoise, c'est peut-être la solution pour une future transition géographique.

Utopiquement vôtre



Photo Le Bien Public du 17/07/2017

Ce n'est pas avec des coups que nous arrêterons la violence !

Steven Pinker a écrit en 2011 :

The Better Angels of Our Nature: The Decline of Violence In History And Its Causes

d'où l'on peut tirer ce tableau :

Worst atrocities	Conflict	Century	Death toll*	Death toll (20C equivalent) **	Ranking	Population mondiale	%	Rang
1	Second world war	20th	55	55	9	2300	2,4 %	8
2	Mao Zedong (mostly government-caused famine)	20th	40	40	11	3000	1,3 %	11
3	Mongol conquest	13th	40	278	2	400	10,0 %	2
4	An Lushan revolt	8th	36	429	1	220	16,4 %	1
5	Fall of the Ming dynasty	17th	25	112	4	700	3,6 %	5
6	Taiping rebellion	19th	20	40	10	1300	1,5 %	10
7	Annihilation of the American Indians	15th-19th	20	92	7	800	2,5 %	7
8	Josef Stalin	20th	20	20	15	2000	1,0 %	14
9	Middle East slave trade	7th-19th	18	132	3	600	3,0 %	6
10	Atlantic slave trade	15th-19th	18	83	8	800	2,3 %	9
11	Timur Lenk	14th-15th	17	100	6	400	4,3 %	3
12	British India (mostly preventable famine)	19th	17	35	12	1400	1,2 %	12
13	First world war	20th	15	15	16	1800	0,8 %	15
14	Russian civil war	20th	9	9	20	1800	0,5 %	19
15	Fall of Rome	3rd-5th	8	105	5	200	4,0 %	4
16	Congo Free State	19th-20th	8	12	18	1500	0,5 %	18
17	Thirty years' war	17th	7	32	13	600	1,2 %	13
18	Russia's "time of troubles"	16th-17th	5	23	14	600	0,8 %	16
19	Napoleonic wars	19th	4	11	19	1100	0,4 %	20
20	Chinese civil war	20th	3	3	21	2500	0,1 %	21
21	French wars of religion	16th	3	14	17	500	0,6 %	17

Sources : Steven Pinker / population mondiale d'après ONU

Les pires atrocités de l'histoire sont classées par nombre absolu de victimes, et ramenées à la population mondiale du XXème siècle.

Les deux dernières colonnes ont été ajoutées : la population mondiale de l'époque est estimée d'après [Wikipedia](#), permettant d'établir le pourcentage de victimes en fonction de la population mondiale. Sur les atrocités ayant perduré pendant plusieurs siècles, où la population mondiale a fortement grandi, la valeur est approximativement choisie entre le début et la fin des troubles. Les deux classements diffèrent légèrement.

Si l'on regarde différentes sources, le nombre de victimes d'un trouble peut varier du simple au double. Les chiffres ne sont pas à prendre comme des absous historiques, mais comme des ordres de grandeurs.

L'idée de Steven Pinker est que, même si les atrocités du XXème siècle sont énormes, leur intensité générale diminue : les Etats modernes ont une morale qui évolue positivement, le développement du commerce incite au respect du droit, les hommes prennent conscience de leur nature planétaire, l'augmentation du savoir étend leur cercle d'empathie au-delà de leur entourage immédiat, les femmes deviennent partie prenantes du pouvoir.

Le site multisources [Necrometrix](#) est édifiant, concernant le XXème siècle, où il liste une vingtaine de conflits ayant fait entre 1 et 5 millions de victimes.

Le livre de Mathew White «Atrocities» (Kindle edition) est aussi une grande compilation des horreurs de l'humanité.

30 Worst Atrocities of the 20th Century					
Rank	Event	Dates	Death Toll		1950-2000
1	Second World War (Some overlap w/Stalin. Includes Sino-Japanese War and Holocaust. Doesn't incl. post-war German expulsions)	1937/39-1945	55 000 000		0
2	China: Mao Zedong's regime. (incl. famine)	1949-76	40 000 000	1	40 000 000
3	USSR: Stalin's regime (incl. WW2-era atrocities)	1924-53	20 000 000		0
4	First World War (incl. Armenian massacres)	1914-18	15 000 000		0
5	Russian Civil War	1918-21	8 800 000		0
6	China: Warlord & Nationalist Era	1917-37	4 000 000		0
7	Congo Free State [n.1]	(1900)-08	3 000 000		0
8	Korean War	1950-53	2 800 000	1	2 800 000
8	2nd Indochina War (incl. Laos & Cambodia)	1960-75	2 800 000	1	2 800 000
10	Chinese Civil War	1945-49	2 500 000		0
11	German Expulsions after WW2	1945-47	2 100 000		0
12	Second Sudanese Civil War	1983-(99)	1 900 000	1	1 900 000
13	Congolese Civil War [n.1]	1998-(99)	1 700 000	1	1 700 000
14	Cambodia: Khmer Rouge Regime	1975-79	1 650 000	1	1 650 000
15	Afghanistan: Soviet War	1980-89	1 500 000	1	1 500 000
16	Ethiopian Civil Wars	1962-92	1 400 000	1	1 400 000
17	East Pakistan: Massacres	1971	1 250 000	1	1 250 000
18	Mexican Revolution	1910-20	1 000 000		0
18	Iran-Iraq War	1980-88	1 000 000	1	1 000 000
18	Nigeria: Biafran revolt	1967-70	1 000 000	1	1 000 000
21	Rwandan Massacres	1994	917 000	1	917 000
21	Mozambique: Civil War	1976-92	800 000	1	800 000
23	French-Algerian War	1954-62	675 000	1	675 000
24	First Indochina War	1945-54	600 000	1	600 000
24	Angolan Civil War	1975-94	600 000	1	600 000
26	Decline of the Amazonian Indians	(1900-99)	500 000	1	500 000
26	India-Pakistan Partition	1947	500 000		0
26	First Sudanese Civil War	1955-72	500 000	1	500 000
29	Indonesia: Massacre of Communists	1965-66	450 000	1	450 000
30	Spanish Civil War	1936-39	365 000		0
32	Somalia: Chaos	1991-(99)	350 000	1	350 000
31	North Korea: Communist Regime	1948-(99)	400 000		0
Total			Total 1950-2000	175 057 000	62 392 000
			Moyenne/jour	4 796	3 419
http://users.erols.com/mwhite28/atrox.htm					

Si l'on se réfère à ce site, le XXème siècle aura eu une moyenne de près de 5000 victimes par jour. Les deux dernières colonnes ont été ajoutées : après la seconde guerre mondiale, il y aura encore 3400 victimes quotidiennes, soit plus que le nombre de victimes de l'attaque des Twin Towers...

Le début du XXIème siècle voit l'avènement des conflits asymétriques et de leur «privatisations» avec mercenaires et enfants soldats, extrêmement lucratives pour certains, et, à l'opposé, des coûts sociaux terribles, des exodes indignes, des barbaries d'un autre âge, des actions trans-frontières et corruption rampante. La

guerre et l'argent sont associés et les responsabilités sont diffuses. «Ce n'est pas de notre faute...».

Un autre fléau, porté par l'homme, est celui de la drogue. Selon le [rapport mondial](#) de Office des Nations Unies, il y aurait 29,5 millions de personnes souffrant dans le monde de troubles liés à la consommation de stupéfiants, dont 170 000 morts (2015) par sur-consommation et 20 000 homicides chaque année au Mexique (depuis 2006) liés au trafic de drogue. Dans le monde ?

La pollution fait, elle aussi, des millions de victimes qui ne sont pas comptabilisées dans ces sinistres décomptes, mais qui sont indirectement la conséquence d'actions humaines. D'autres millions de gens meurent de famines pour la plupart causées par l'homme (guerre civile au Soudan,..., réfugiés,...).

La solution est politique, à condition que chaque citoyen admette sa responsabilité, c'est à dire son appartenance à la Planète et à l'Histoire, promeuve l'éducation de tous, dénonce la corruption et lutte pour la dignité de l'homme quel qu'il soit. Il faut aussi que la société sache endiguer le vertige du pouvoir, qui peut saisir tous ceux qui le pratiquent, qu'il soit politique, moral, financier ou militaire.

Lorsque une majorité aura compris que ce n'est pas avec des coups que l'on arrêtera la violence, il sera temps de construire une société où le dialogue dépasse l'affrontement, où la re-connaissance de l'autre assure la diversité nécessaire à toute société, où chacun comprenne sa part de responsabilité dans les actions de tous et où la vie soit tournée vers le futur plutôt qu'accrochée à des millénaires passés.

Cent ans plus tard,

Que restera-t'il à l'homme qui a torturé, a jeté en prison, a voulu la guerre ? Rien ! Il sera mort !

P.S. : Une clef pour séparer le [Génie et l'Imbécile](#)¹³²

P.S.2 : Didier Delignières, professeur à l'université de Montpellier, met en garde contre la spirale de la violence après les attentats : « Le pays entre en guerre contre un ennemi diffus, insaisissable. Comme l'ont fait en leur temps les Etats-Unis contre l'Irak, avec les conséquences que l'on sait. (...) Répondre à l'agression, si barbare soit-elle, par l'écrasement. Appliquer la loi du talion envers des groupes à qui l'on reproche principalement de vouloir l'imposer. C'est paradoxal, mais avant tout réactif et animal. Les politiques apprennent peu du passé, et pourtant les exemples d'enlisement se sont tant multipliés ces dernières décennies qu'on pourrait s'attendre à quelque retenue avant de déclencher l'apocalypse. »

¹³² http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_ici_et_la/Philae.pdf

Et d'en tirer les conséquences sur le rôle de l'université, « un lieu où la prise de recul est une discipline essentielle », qui doit « former les citoyens qui inventeront le futur », et enseigner « que tout est infiniment intriqué, que des actions ponctuelles et locales peuvent générer des catastrophes planétaires, militaires, économiques ou climatiques ». « Trop souvent nos enseignements se limitent au factuel, à des connaissances locales issues de travaux de recherche cloisonnés. Mais l'accumulation de savoirs spécialisés ne permet pas de penser la complexité du monde », conclut-il.

P.S. 3 : Dick Cheney, ancien vice-président sous GW Bush (2001 à 2009) a dirigé de 1995 à 2000 Halliburton, une grosse multinationale fournisseur des pétroliers et de l'armée américaine, qui a gagné beaucoup en avec la guerre d'Irak.

P.S. 4 : Nous sommes malheureusement complices des fabricants d'armes, par exemple Dassault, ou Lagardère, qui ont passé leur vie à intriguer en politique pour que la France finance en grande partie la fabrication d'avions militaires.

Wikipedia : "Pour le président de la République, Emmanuel Macron, « La France perd un homme qui a consacré toute sa vie à développer un fleuron de l'industrie aéronautique française [en veillant] avec une attention extrême aux choix stratégiques du groupe hérité de son père »¹⁰. Il est également salué par une partie de la classe politique française¹¹. Le président des Républicains, Laurent Wauquiez, salue le « grand capitaine d'industrie, à la tête d'entreprises qui font la fierté de notre pays »¹². Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, dans un communiqué officiel, affirme qu'« avec la disparition de Serge Dassault, la France perd un grand industriel » ; il dit saluer « la mémoire de cet industriel d'exception »¹³. L'ancien Premier ministre socialiste Manuel Valls dit que « son nom, celui de son père, rayonne depuis des décennies en France et dans le monde entier » et que c'est « avec beaucoup de tristesse » qu'il a appris sa mort¹⁴."

Saluons la fin du paragraphe : "Philippe Poutou a, sur son compte Twitter, indiqué qu'il était « sans regret » de la mort de l'industriel, déclarant que ce dernier s'était « enrichi en exploitant des salarié.e.s, en volant, en trichant, en fraudant, en corrompant »¹⁵."

PS. 5 : La fabrication, le stockage, l'entretien et le démantèlement des armes génèrent de nombreux emplois et pousse le secteur de la recherche. C'est un système qui s'auto-entretient. Le désarmement général n'est pas pour demain. Néanmoins, cela n'empêche pas d'y réfléchir.

Par ailleurs, face à l'imperfection humaine, qui générera toujours ses propres folies, les hommes se sont peu à peu donner des règles, familiales, locales, nationales et mondiales. Nous sommes aujourd'hui sur une "planète de droit". Le juridique prend peu à peu sa place et légitime les forces de l'ordre. Les armées et les polices sont des garde-fous, mais nous peinons encore à définir qui sont les fous (les petits et les "grands Satan") et les moyens du maintien de l'ordre (trop souvent définis par les va-t-en-guerre) ne sont pas les plus appropriés à des cohabitations pacifiques.

Aix en Provence 1990-2021